

## Rapports de gestion des services de l'administration communale pour l'exercice 2013



2013 Nouveau terrain synthétique de football au stade des Jeanneret

## **TABLE DES MATIÈRES**

|                                                     |     |
|-----------------------------------------------------|-----|
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE .....                       | 1   |
| BUREAU PROMOTIONNEL ET CULTUREL .....               | 23  |
| SERVICE DES FINANCES.....                           | 24  |
| INFORMATIQUE .....                                  | 39  |
| AFFAIRES CULTURELLES .....                          | 44  |
| RESSOURCES HUMAINES.....                            | 47  |
| MUSÉE D'HORLOGERIE.....                             | 54  |
| MUSÉE DES BEAUX-ARTS .....                          | 63  |
| MOULINS SOUTERRAINS DU COL-DES-ROCHES.....          | 69  |
| BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE.....                       | 75  |
| BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES.....                        | 77  |
| SERVICE FORESTIER LE LOCLE – LA CHAUX-DE-FONDS..... | 80  |
| SECRÉTARIAT INSTRUCTION PUBLIQUE .....              | 83  |
| CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE .....                    | 85  |
| CENTRE D'ORTHOPHONIE .....                          | 87  |
| ESPACE JEUNESSE DJ'13 .....                         | 88  |
| SERVICES SOCIAUX .....                              | 90  |
| GARAGE .....                                        | 95  |
| VOIRIE .....                                        | 95  |
| LOISIRS ET ANIMATION.....                           | 97  |
| PISCINE – PATINOIRE.....                            | 97  |
| TERRAINS DE SPORTS .....                            | 98  |
| STATION D'ÉPURATION.....                            | 99  |
| URBANISME ET ENVIRONNEMENT .....                    | 100 |
| IMMEUBLES .....                                     | 103 |
| CONTROLE DES HABITANTS.....                         | 109 |
| ÉTAT CIVIL.....                                     | 118 |
| OFFICE DU TRAVAIL .....                             | 122 |
| ASSURANCE VIEILLESSE ET INVALIDITE .....            | 126 |
| ACTIONS DIVERSES .....                              | 127 |
| OFFICE DU LOGEMENT.....                             | 128 |
| COORDINATEUR DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE .....          | 130 |
| ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE MON-REPOS.....       | 134 |
| BO – COSC .....                                     | 136 |
| SERVICE DES EAUX.....                               | 139 |
| ÉCLAIRAGE PUBLIC.....                               | 143 |





## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **CONSEIL GÉNÉRAL**

Le Conseil général s'est réuni à 12 reprises en 2013 : les 31 janvier, 20 février, 27 mars, 26 avril, 29 mai, 27 juin, 4 septembre, 3 octobre, 28 octobre (séance commune avec La Chaux-de-Fonds), 14 novembre, 27 novembre et 10 décembre.

Le législatif a adopté 34 rapports du Conseil communal et il a pris connaissance de 2 rapports d'information : 28 octobre : rapports des Conseils communaux Le Locle – La Chaux-de-Fonds relatifs :  
1° au plan partiel des mobilités (PDPM) pour les projets de contournement des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds par la H20  
2° au schéma directeur du Crêt-du-Locle.

De plus, le législatif a adopté 4 rapports de la commission financière.

Enfin, le Conseil général a adopté 39 arrêtés (voir ci-après) et 2 règlements.

### **Séance commune des Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds**

Le 28 octobre, les législatifs du Locle et de La Chaux-de-Fonds se sont réunis au Locle pour une séance commune au cours de laquelle deux résolutions ont été adoptées (« Pour un soutien au plan stratégique d'Hôpital neuchâtelois » et « Pour un soutien à la vignette à Fr. 100.- ») et deux rapports d'information des Conseils communaux ont été présentés (« Plan partiel des mobilités (PDPM) pour les projets de contournement des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds par la H20 » et « Schéma directeur du Crêt-du-Locle »).

### **Mutations**

Les mutations suivantes sont intervenues en cours d'année :

- POP : M. Jean-Daniel Calame, Mme Isabelle Gouveia Alves et M. Hans Peter Renk ont remplacé respectivement M. Christian Blachas, décédé, M. Denis Rotzer, démissionnaire et M. David M'Voutoukoulou, parti de la localité.
- Les Verts : M. Ludovic Schopfer a remplacé M. André Frutschi, démissionnaire puis Mme Ophélie Zünd a remplacé M. Ludovic Schopfer, démissionnaire.
- PS : Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster a remplacé M. Alexandre Porret, démissionnaire.
- PLR : M. Pierre Surdez a remplacé M. Claude Dubois, élu au Conseil communal.

### **Bureau**

Pour l'année 2013-2014, le Bureau a été désigné comme suit :

|                                |                                                                                      |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Président                      | M. Raphael Resmini, POP                                                              |
| 1 <sup>er</sup> vice-président | M. Romain Vermot, Les Verts                                                          |
| 2 <sup>e</sup> vice-présidente | Mme Françoise Casciotta, POP                                                         |
| Secrétaire                     | M. Martial Ghielmetti, POP                                                           |
| Secrétaire suppléante          | Mme Pascale Batlogg Gaffiot, PLR                                                     |
| Questeurs                      | M. Pierre-Yves Eschler, POP                                                          |
|                                | M. Anthony Von Allmen, PLR, remplacé<br>dès le 27 novembre par M. Alain<br>Straumann |

### **Interpellations**

- 20 février
- De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Article 29, séances communes »  
*L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.*
  - De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Côte 5 – démolition, et après ? »  
*L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.*  
*Ouverture de la discussion.*

- De Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (Les Verts) : « Nos passages pour piétons sont-ils des pièges ? »  
*L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.*
  
- 29 mai      - De M. Jean-Marie Rotzer et consorts (POP) : « Sécurité dans les trains régionaux »  
*L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.*
  
- 27 juin      - De M. Xavier Rotzer Pipoz et consorts (POP) : « Société Biomet »  
*L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.*
  
- 04 septembre - De M. Jean-Daniel Calame et consorts (POP) : « Panneaux photovoltaïques »  
*L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.*
  
- De M. Jean-Claude Porret et consorts (PS) : « H2O, quel engagement du Conseil communal ? »  
*L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.*
  
- De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Que se passe-t-il à HNE ? »  
*L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.*
  
- De Mme Corinne Schaffner et consorts (PLR) : « Mais où sont donc passés les bus MobiCité ? »  
*L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.*
  
- De Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (Les Verts) : « ALDI II le retour »  
*L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.*
  
- 03 octobre   - De Mme Nicole Vermot et consorts (PLR) : « Pour une ville propre »  
*L'interpellatrice ne se déclare pas satisfaite de la réponse du Conseil communal. Ouverture de la discussion.*
  
- 27 novembre - De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Carrefour Beau-Site – Jean-d'Aarberg »  
*L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.*

## **Résolutions**

- 28 octobre   - **Résolution des Conseils généraux de La Chaux-de-Fonds et du Locle : Pour un soutien au plan stratégique d'Hôpital neuchâtelois**  
 Le 24 novembre 2013 se joue une votation essentielle pour la cohésion du canton et pour la couverture sanitaire des Montagnes neuchâteloises: la population du canton est appelée à se prononcer sur le référendum contestant le plan stratégique voté par le Grand Conseil en mars 2013. Sécurité sanitaire et impacts économiques de toute une région sont au centre des discussions. Les missions attribuées au site de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds (oncologie, sénologie, et chirurgie stationnaire) sont essentielles tant pour sa survie que pour la couverture sanitaire des Montagnes neuchâteloises et d'autres habitants hors canton. Sont concernées près de 75'000 personnes et un pôle économique en pleine croissance!  
 Au nom de la cohésion cantonale, les conseils généraux de la Chaux-de-Fonds et du Locle appellent à la raison et à l'intérêt général cantonal pour préserver l'avenir de l'établissement hospitalier multisite.  
 Ils adressent à la population neuchâteloise la présente résolution; ils lui demandent de **voter "oui" le 24 novembre 2013 et d'accepter le décret portant approbation des options stratégiques complémentaires voté par le Grand Conseil dans sa séance du 27 mars 2013!**

- En admettant la répartition des missions votée par le Grand Conseil, les décisions à venir en matière hospitalière pourront se prendre dans la sérénité. Les discussions sur la nécessité d'un site unique – qui n'est pas l'objet de la présente votation - se dérouleront dans le calme et la compréhension mutuelle des enjeux du canton en matière hospitalière. Le gouvernement pourra travailler à ses futurs objectifs: inscrire le canton dans les nécessaires planifications intercantionales et réorganiser la politique sanitaire qui ne se limite pas aux activités de l'établissement hospitalier multisite. Faisons confiance aux autorités cantonales qui ont pris la bonne décision.
- En votant pour le décret, la cohésion cantonale, fragilisée avec le refus du RER-TransRUN en 2012 et précédemment par le transfert de l'Ecole d'ingénieurs, en sortira renforcée. Les besoins de sécurité sanitaire de près de 75'000 habitants seront garantis. Le calme retrouvé, les futurs projets essentiels pour la cohésion cantonale et l'avenir de notre canton, comme celui de la mobilité, pourront être débattus dans un meilleur climat de confiance.
- En acceptant la position défendue par le Conseil d'Etat, les effets positifs pour l'économie régionale de la présence d'un hôpital seront préservés: les 760 emplois en ville de La Chaux-de-Fonds seront assurés, les retombées salariales équivalentes seront réinjectées dans l'économie régionale, les fournisseurs de services de l'Hôpital pourront continuer d'offrir leurs prestations et à la clé des places de travail, etc. Cette création de valeur et d'emplois ne doit être sous-estimée: elle est essentielle à toute l'économie cantonale.
- En confirmant la décision du Grand Conseil, des médecins de première ligne (pédiatres et médecins généralistes) dont nous avons urgemment besoin vont vouloir venir s'installer à La Chaux-de-Fonds et au Locle. La couverture sanitaire du Haut doit être assurée et seules les activités hospitalières aiguës vont le permettre. Ressource majeure de la vie quotidienne, la santé revêt une dimension importante pour la qualité de vie des habitants d'une région. La présence d'un hôpital doté des missions définies par le plan stratégique y contribue largement.
- En glissant un oui dans l'urne, la qualité des soins d'urgence sur le site de Pourtalès sera garantie. C'est un leurre que d'imaginer que ce seul site pourra absorber la totalité des urgences et les traiter dans un délai raisonnable. Les missions dévolues au site de Pourtalès, notamment le centre mère - enfant, ne sont pas remises en cause par cette votation. De plus, en votant oui, le site du Locle d'Hôpital neuchâtelois est maintenu. Dans le cas contraire, c'est le risque d'une prochaine fermeture avec concentration de la réadaptation sur un seul site.
- En votant oui, les électeurs confirment le principe légal de la répartition équilibrée des prestations à la population, des services et des emplois sur les deux sites proposés. C'est cette pierre angulaire de la loi sur l'établissement hospitalier (qui deviendra par la suite Hôpital neuchâtelois) qui avait été admise en 2005 à plus de 74 %. Ainsi, les deux pôles urbains les plus peuplés du canton bénéficient d'une égalité relative dans les missions hospitalières.

Pour toutes ces raisons, les conseillers généraux des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle appellent à refuser le démantèlement de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. Il en va de la cohésion de notre canton! Un seul mot : **votez oui**.

*Résolution acceptée à l'unanimité par les Conseils généraux de La Chaux-de-Fonds et du Locle.*

**- Résolution des Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds Pour un soutien à la vignette à Fr. 100.-**

Le vote fédéral du 24 novembre prochain sur la vignette autoroutière à cent francs touche le financement de l'extension du réseau autoroutier suisse (376 km de routes cantonales) ; il concerne directement dix-huit des vingt-six cantons.

Mais pour les Neuchâtelois, il revêt un aspect particulièrement important.

En effet, seule l'augmentation du prix de la vignette permettra de transférer à la Confédération la propriété et l'entretien de 27 km de routes principales, soit l'entier de l'axe H20 entre le Col-des-Roches et Neuchâtel/Vauseyon, d'une part, et le tronçon de la route H10 entre Thielle et la frontière Neuchâtel/Berne (en direction de Morat) d'autre part.

Pour les finances cantonales, ce transfert de propriété signifie dans l'immédiat une diminution majeure de charges annuelles d'entretien courant de 4 millions de francs.

Au-delà de cet enjeu cantonal, ce vote du 24 novembre a une importance toute particulière pour nos deux villes. Par le biais d'un arrêté, la Confédération s'est en effet engagée à financer la réalisation des évitements du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Et ces deux projets sont les seuls au plan suisse (avec le contournement de Näfels) à être francs d'opposition et exécutoires. Ainsi, les premiers travaux pourraient débuter dès 2015 déjà ! Depuis 2008, les autorités cantonales ont soutenu toutes les démarches, à hauteur de près de 12 millions de francs, afin de placer lesdits projets en première ligne en cas d'acceptation du nouvel arrêté sur les routes nationales par les Chambres fédérales. Cet objectif a été atteint, mais un référendum qui en combat le financement a abouti. Il appartient désormais au peuple de se prononcer sur cet objet.

Si le non l'emporte le 24 novembre, l'ensemble du paquet « extension/financement » du réseau autoroutier suisse sera suspendu. Ce dernier restera en l'état tant qu'une nouvelle alternative de financement ne sera pas proposée par la Confédération et approuvée par les Chambres fédérales et cela prendra de nouveau des années. Notre Canton n'a pas les moyens de financer à lui seul ces deux évitements. Et plus le temps passe, plus s'amenuisera la longueur d'avance qu'ont prise ces projets neuchâtelois qui entreront alors en concurrence avec d'autres, géographiquement plus centrés, et perdront ainsi l'avantage acquis.

Deux fausses allégations entendues parmi la population doivent être ici énergiquement combattues :

- premièrement, les évitements de nos deux villes ne sont pas destinés prioritairement à faciliter l'accès automobile des frontaliers à leur place de travail, mais bien à redonner à nos habitants une qualité de vie depuis longtemps péjorée par le trafic urbain. Il faut savoir que parallèlement à ces contournements, des aménagements urbains seront réalisés sur les routes du centre des villes pour pousser un maximum de trafic dans ces tunnels. D'ailleurs, depuis 2011, chaque ville a créé un fonds pour disposer des moyens nécessaires à la réalisation de ces travaux dès les évitements réalisés.
- deuxièmement, comme pour le tronçon actuel de la Vue-des-Alpes, une vignette sera nécessaire pour emprunter ces évitements. Donc, les frontaliers passeront aussi à la caisse de la vignette comme l'équité l'exige.

En résumé, **VOTER OUI** à la vignette à 100 francs, c'est :

- un avantage énorme pour l'ensemble de notre Canton et de ses habitants
- 4 millions de francs d'entretien routier annuel de moins pour la H20 et qui pourraient donc être disponibles pour d'autres tronçons du canton
- une amélioration considérable de la qualité de vie des habitants de nos deux villes
- une diminution importante de la pollution et des nuisances dans nos cités
- permettre à nos deux villes de se développer avec un réseau routier moderne et la ferme volonté d'améliorer de manière significative les transports publics
- des centaines de millions de francs d'investissements provenant de l'extérieur pour nos entreprises et leurs employés grâce aux places de travail qui pourront être maintenues et devront être créées
- une garantie d'équité entre les usagers suisses et frontaliers de ces évitements

- un retour sur investissement jamais atteint si l'on met en parallèle les 7 millions que représente l'augmentation de 60 francs de la vignette pour les Neuchâtelois (estimation de vente d'environ 120'000 vignettes) avec les 1'300 millions de francs que représenteront les investissements des deux évitements des villes puis l'assainissement de la liaison Neuchâtel-Col-des-Roches.
- un signe très fort vis-à-vis de la Confédération de notre volonté de voir se réaliser les contournements indispensables à la qualité de vie de nos deux villes

**DONC, LE 24 NOVEMBRE VOTEZ OUI ET FAITES VOTER  
OUI A LA VIGNETTE !!**

*Résolution acceptée par 28 voix sans opposition par le Conseil général de La Chaux-de-Fonds et à l'unanimité par le Conseil général du Locle.*

**Projets d'arrêtés**

Néant.

**Motions**

- |              |                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 31 janvier   | - De M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : « Vers une utilisation intelligente de nos toits »<br><i>Motion acceptée à l'unanimité.</i>                                                                              |
|              | - De M. Michel Zurbuchen et consorts (PLR) : « Valoriser l'accueil touristique de notre Musée d'horlogerie »<br><i>Motion acceptée à l'unanimité.</i>                                                                   |
| 29 mai       | - De M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : « Aménagement du passage pour les piétons du sous-voie vers le quartier du Chalet »<br><i>Motion acceptée à l'unanimité.</i>                                               |
|              | - De M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : « Pour un développement durable et intelligent des futurs quartiers »<br><i>Motion acceptée par 30 voix.</i>                                                             |
| 04 septembre | - De M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : « Pour rendre la place du Marché et les rues qui la prolongent d'ouest en est, plus attractives et moins dangereuses »<br><i>Motion amendée acceptée à l'unanimité.</i> |
|              | - De M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : « Sécuriser pour les cyclistes la sortie est de notre ville »<br><i>Motion acceptée par 13 voix contre 12 (après vote du président).</i>                                |
| 27 novembre  | - De Mme Nicole Vermot et consorts (PLR) : « Places de parc réservées aux personnes à mobilité réduite »<br><i>Motion acceptée par 19 voix.</i>                                                                         |

**Classement de motions**

Néant.

**Postulats**

- |            |                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 03 octobre | - Déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant une vente de terrain à la rue de France, postulat du groupe POP par M. Jean-Marie Rotzer : « Pour une arborisation du côté nord de la rue de France »<br><i>Postulat accepté par 23 voix contre 7.</i> |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- 27 novembre - Déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant un crédit complémentaire pour l'assainissement du Musée des beaux-arts, postulat du groupe POP par M. Pier Carlo Prandi : « Demande qu'une salle du Musée des beaux-arts soit destinée à l'exposition d'œuvres d'artistes de la place »  
*Postulat accepté par 15 voix contre 14 (après vote du président).*
- 10 décembre - Déposé dans le cadre de l'examen du budget 2014, postulat du groupe PLR par M. Claude Dubois : « Pour une redistribution des impôts des personnes physiques sur la base de la redistribution des personnes morales »  
*Postulat accepté à l'unanimité.*

### **Classement de postulats**

Néant.

### **Questions**

- 03 octobre - Réponse à la question de M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : « Concours annuel promotionnel »
- Réponse à la question de M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : « Panneaux promotionnels aux entrées de la ville »
- 14 novembre - Réponse à la question de M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : « Refonte de la nouvelle Loi neuchâteloise sur les routes »
- Réponse à la question de M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : « Tunnel routier de la Rançonnière »
- 27 novembre - Réponse à la question de M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : « Quelles mesures suivre en cas de problème de puanteur dans la commune ? »

### **Initiatives communales**

Néant.

### **Commissions**

Le 27 mars, la commission financière a déposé un rapport relatif à l'introduction d'indemnités pour les membres du Conseil général et les représentants des partis aux séances des commissions communales.

De plus, la commission financière a déposé le 26 avril son rapport sur les comptes 2012, le 14 novembre son rapport concernant la planification financière 2014-2017 et le 10 décembre son rapport sur le budget 2014.

### **Règlements**

- 27 mars - Approbation du règlement général pour les structures parascolaires (amendé aux articles 3 et 8).
- Approbation du règlement de la Clinique dentaire scolaire du Locle remplaçant celui du 5 mars 2009.
- 03 octobre - Modification partielle du plan et règlement d'aménagement local, secteur Auguste-Lambelet.
- 27 novembre - Modification des articles 46 et 48 du statut du personnel du 20 mars 2012 (suite à l'introduction d'une nouvelle échelle des traitements ainsi que d'une nouvelle classification des fonctions).

## **CONSEIL COMMUNAL**

L'exécutif a siégé 50 fois en 2013.

### **Mutations**

M. Charles Häsler, vice-président de la ville, a mis fin à son mandat de conseiller communal pour un départ en retraite au 31 décembre 2013, **après plus de 11 ans passés à l'exécutif de la Ville du Locle.**

C'est avec beaucoup de regrets que le Conseil communal, dans sa séance du 2 septembre 2013, a pris acte de la démission de son collègue.

Entré au Conseil communal le 1<sup>er</sup> mars 2002, M. Charles Häsler a toujours travaillé dans l'intérêt de sa ville avec beaucoup d'énergie et une très grande compétence. Le Conseil communal a remercié chaleureusement son collègue et ami pour son engagement et sa collaboration exemplaire au sein de l'exécutif. Il a souligné en particulier son excellente gestion, avec rigueur, des finances de la Ville qui a contribué à la situation saine actuelle de la Mère Commune. Outre le service des finances, M. Häsler avait également sous sa responsabilité les services des ressources humaines, de l'informatique, de la sécurité, l'hygiène & la salubrité publiques, des affaires économiques, des cultes, des énergies & de l'eau et du BO-COSC.

Le Conseil communal souhaite à M. Charles Häsler la plus agréable des retraites afin qu'il puisse profiter, au côté de son épouse, de nombreuses années de loisirs et de détente.

Selon le règlement général de la commune et le résultat de l'élection des autorités communales du 13 mai 2012, c'est le premier des suppléants du parti PLR qui succédera à M. Charles Häsler dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit M. Claude Dubois.

### **Arrêtés du Conseil communal**

|            |                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 09 janvier | - Election complémentaire au Conseil général (Jean-Daniel Calame, POP).<br>- Annexes au règlement d'application du statut du personnel (RASP) : Echelle des traitements et tarifs horaires 2013.<br>- Conditions applicables aux apprentis. |
| 16 janvier | - Rémunération des stagiaires.<br>- Modifications du RASP (art. 6, 18, 77, 79, 99, 108 et 132).                                                                                                                                             |
| 23 janvier | - Circulation routière (2 fonds privés).<br>- Validation élection complémentaire (J.-D. Calame).                                                                                                                                            |
| 28 janvier | - Naturalisation (1 Italie).                                                                                                                                                                                                                |
| 13 mars    | - Circulation routière (1 temporaire – 1 complémentaire).                                                                                                                                                                                   |
| 20 mars    | - Naturalisations (5 Portugal – 2 Serbie – 1 Congo – 1 Allemagne – 1 France – 1 Italie).                                                                                                                                                    |
| 25 mars    | - Naturalisations (6 Portugal – 3 France – 1 Kosovo – 1 Côte d'Ivoire).<br>- Règlement d'application concernant le cimetière.                                                                                                               |
| 03 avril   | - Circulation routière (1 temporaire).                                                                                                                                                                                                      |
| 17 avril   | - Election complémentaire au Conseil général (Isabelle Gouveia Alves, POP).                                                                                                                                                                 |
| 03 mai     | - Validation élection complémentaire (I. Gouveia Alves).                                                                                                                                                                                    |
| 08 mai     | - Naturalisations (3 Italie – 2 Portugal – 1 France – 1 Espagne – 1 Kosovo – 1 Pakistan).                                                                                                                                                   |
| 22 mai     | - Naturalisations (2 Kosovo – 1 Chili – 1 Algérie).<br>- Circulation routière (1 temporaire).                                                                                                                                               |
| 12 juin    | - Proclamation d'un conseiller général (Ludovic Schopfer, Les Verts).<br>- Circulation routière (1 fonds privé).                                                                                                                            |
| 19 juin    | - Circulation routière (2 temporaires).                                                                                                                                                                                                     |
| 03 juillet | - Circulation routière (1 temporaire – 1 fonds privé communal).                                                                                                                                                                             |
| 10 juillet | - Règlement d'application de la Clinique dentaire scolaire.                                                                                                                                                                                 |
| 07 août    | - Circulation routière (1 temporaire – 1 complémentaire – 1 fonds privé).                                                                                                                                                                   |
| 28 août    | - Circulation routière (1 complémentaire).                                                                                                                                                                                                  |



- |              |                                                                                                                   |
|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11 septembre | - Délégation de compétence pour dépôt de plainte.                                                                 |
| 18 septembre | - Naturalisations (4 Portugal).                                                                                   |
| 09 octobre   | - Annexe au RASP : Echelle des traitements 2014.                                                                  |
| 16 octobre   | - Modifications du RASP (art. 121, 123 et 125).                                                                   |
| 13 novembre  | - Modifications du RASP (art. 126 et 127).                                                                        |
|              | - Proclamation d'une conseillère générale (Ophélie Zünd, Les Verts).                                              |
| 20 novembre  | - Proclamation d'une conseillère générale (Anne-Catherine Frutschi Lancaster, PS).                                |
|              | - Modification du règlement d'application concernant la taxe déchets (art. 22 – dépôts de déchets non autorisés). |
|              | - Emoluments de voirie liés aux dépôts de déchets non autorisés.                                                  |
| 27 novembre  | - Naturalisations (1 Italie – 1 Angola).                                                                          |
| 02 décembre  | - Conditions applicables aux apprentis.                                                                           |
|              | - Rémunération des stagiaires.                                                                                    |
| 11 décembre  | - Modifications du RASP, (art. 13, 18, 25, 50, 51, 54, 65, 141, 161).                                             |
|              | - Annexes au RASP : Echelle des salaires (tarifs horaires) 2014 et modification des horaires.                     |
|              | - Election complémentaire au Conseil général (Hans Peter Renk, POP).                                              |
| 18 décembre  | - Election complémentaire au Conseil général (Pierre Surdez, PLR).                                                |
|              | - Proclamation d'un conseiller communal (Claude Dubois, PLR).                                                     |

## **Réceptions**

### **A l'Hôtel de Ville**

- |            |                                                                        |
|------------|------------------------------------------------------------------------|
| 17 janvier | - Nouveaux citoyens 2011 et 2012.                                      |
| 20 mars    | - Cérémonie des Mérites loclois (Groupement des sociétés locales).     |
| 25 avril   | - AG du SIVAMO.                                                        |
| 25 juin    | - Vernissage expo du peintre Philippe Grosbéty (25 ans après sa mort). |

### **En divers lieux**

- |              |                                                                                                  |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 16 février   | - AG de la Fédération des pêcheurs en rivière.                                                   |
| 20-21 avril  | - Fusion des Clubs du Berger Allemand Le Locle et La Chaux-de-Fonds + championnat cantonal.      |
| 27 avril     | - AG de la Fédération romande des écoles de conduite en visite au Château des Monts.             |
| 25 juin      | - Conférence Urbaine.ch « Mobilité, route de contournement, quel impact sur le centre-ville ? ». |
| 04 juillet   | - Cérémonie de fin d'année scolaire du CIFOM-ET.                                                 |
| 23 août      | - 150 <sup>e</sup> anniversaire de la Société des beaux-arts et du MBAL.                         |
| 20 septembre | - Inauguration du terrain de football synthétique du stade des Jeanneret.                        |
| 05 octobre   | - Inauguration des installations Activflo Eco.                                                   |
| 23 octobre   | - Inauguration de la structure parascolaire Le Spiral.                                           |
| 26 octobre   | - Journée portes ouvertes de l'Ancienne Poste.                                                   |
|              | - Tir des comités cantonaux romands de la société neuchâteloise de tir sportif.                  |
| 05 décembre  | - Conférence RVAJ « Ciblez vos économies d'électricité ».                                        |
| 07 décembre  | - Tournoi de football Indoor junior élite M14 et talents juniors E.                              |

## **Représentations**

Le Conseil communal s'est fait représenter aux manifestations principales suivantes durant l'année 2012 :

- Salon international de la haute horlogerie – Genève.
- Journée nationale relative aux projets urbains (OFDT) – Olten.
- Colloque sur l'aménagement du territoire (Uni-NE + UVS) – Neuchâtel.
- Salon Energissima – rencontre nationale des énergies renouvelables – Fribourg.
- Remise du Prix de l'Institut neuchâtelois – La Chaux-de-Fonds.
- Carnaval du Locle.

- Présentation de la marque Julien Coudray 1518 du Locle – Boudry.
- Forum de la mobilité – Neuchâtel.
- Cérémonies inaugurale et de clôture Neuchâtois – Neuchâtel.
- Baselworld – Bâle.
- Fête des jonquilles - Gérardmer.
- Ecolades.
- Street Hockey Cup.
- 40<sup>e</sup> édition des 24 heures nautiques.
- Festival de musique du Country club.
- Cérémonie de clôture du Conservatoire de musique – La Chaux-de-Fonds.
- Music Festival Promo.
- Fête du 14 juillet à Gérardmer – 50<sup>e</sup> anniversaire du jumelage.
- Remise du label Parc naturel régional d'importance nationale au Parc du Doubs – Saignelégier.
- Championnat cycliste suisse de la Montagne Le Locle – Sommartel (VC Edelweiss).
- Braderie – les Horlofolies – La Chaux-de-Fonds.
- Torrée des nouveaux habitants.
- Torrée des sexagénaires.
- Foire du livre.
- Fête des vendanges Neuchâtel.
- VnV Festival rock altitude.
- 60 ans du barrage du Châtelot.
- Séjour à Sidmouth dans le cadre du jumelage.
- 275<sup>e</sup> anniversaire du journal l'Express (SNP) – Neuchâtel.
- Résultats du concours international de chronométrie - Besançon.
- Soirée inaugurale du projet Midnight Le Locle.
- Modhac – La Chaux-de-Fonds.
- Dies Academicus.
- Soirée de gala Pro Infirmis - spectacle l'Opéra de quat'sous – Neuchâtel.
- Noël du Club des loisirs.
- Rencontres de décembre ID RégionS – La Chaux-de-Fonds
- Noël de l'AVIVO.
- Diverses journées portes ouvertes d'écoles professionnelles.
- Diverses cérémonies de remises de diplômes.
- Diverses séances d'information organisées par le canton ou institutions régionales (DJSF : Finances Etat-Communes, DJSF : Avant-projet de loi sur les finances de l'Etat, NeuchEole, DGT : Gestion des déchets, Table ronde du comité de soutien à l'augmentation du prix de la vignette autoroutière, etc.).
- Diverses inaugurations de nouveaux locaux Le Locle (agence Allianz Assurance, agence UBS, carnotzet de la société locloise de tir sportif, Cartons du cœur, Ecole de vigne des vignerons montagnons, courts extérieurs du Tennis Club, Caveau de Bel Cour, magasin Coop, etc.).
- Diverses soirées théâtrales, spectacles et concerts des sociétés locales.
- Diverses conférences au Club 44 et autres.
- Divers vernissages d'expositions.
- Diverses assemblées générales d'institutions et d'associations.

### **Union des villes suisses**

Le Conseil communal s'est fait représenter par MM. Häslar et Dupraz, accompagnés du chancelier M. Martinelli aux journées des villes suisses qui ont eu lieu à St-Gall les 29 et 30 août 2013 sur le thème « Service public, entre revendications et responsabilité individuelle : que pouvons-nous, que voulons-nous et que devons-nous fournir ? ».

### **Agrégations - naturalisations**

Le Conseil communal a accordé l'agrégation à la Commune du Locle à 42 personnes (17 ressortissants du Portugal, 6 d'Italie, 5 de France, 4 du Kosovo, 2 de Serbie, 1 d'Algérie, 1 d'Allemagne, 1 d'Angola, 1 du Chili, 1 du Congo, 1 de Côte d'Ivoire, 1 d'Espagne et 1 du Pakistan).

## **ARRÊTÉS VOTÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL EN 2013**

**Du 31 janvier**

### **Suppression d'un droit de superficie et vente en pleine propriété d'une parcelle de terrain au chemin des Malpierres (Mme & M. Nido)**

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à Madame et Monsieur Inès et Giuseppe Nido, l'article 8859 du cadastre du Locle, d'une surface de 531 m<sup>2</sup>, au prix de 70.00 fr. le m<sup>2</sup>.
- Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des parcelles vendues.
- Art. 4.- Le présent arrêté annule l'arrêté du Conseil général du 26 juin 1997 portant sur la cession en droit de superficie d'une parcelle de terrain grevant l'article 1324 du cadastre du Locle aux Malpierres.
- Art. 5.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.
- Art. 6.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### **Crédit de Fr. 650'000.- pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2013 en Ville du Locle**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 650'000.-** (sans TVA) est accordé au Conseil communal pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2013 en Ville du Locle.
- Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes :
- |         |     |           |                                  |
|---------|-----|-----------|----------------------------------|
| 501.971 | Fr. | 170'000.- | chantier La Molière – Les Calame |
| 501.972 | Fr. | 220'000.- | chantier Primevères              |
| 501.973 | Fr. | 260'000.- | chantier Crêt-Vaillant           |
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### **Participation de la Ville Locle à raison de Fr. 200'000.- à une augmentation de Fr. 1'200'000.- du capital-actions de la société ARESA et à l'octroi de cautions à raison de Fr. 255'000.-**

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à augmenter la participation de la Ville au capital de ARESA à hauteur de Fr. 445'000.- par l'acquisition de **Fr. 200'000.-** en actions.
- Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à garantir par cautionnement de nouveaux emprunts d'ARESAS pour un montant maximum de Fr. 255'000.-.
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

### **Crédit de Fr. 1'150'000.- pour l'isolation des façades et le remplacement complet des fenêtres et des volets des immeubles Tertre 6-8 & Tertre 14-16**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 1'150'000.-** TTC est accordé au Conseil communal pour l'isolation des façades et le remplacement complet des fenêtres et des volets des immeubles Tertre 6-8 & Tertre 14-16.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte no 503.027.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 6% pour la part concernant les travaux d'entretien alors que les travaux liés à la plus-value ne seront pas amortis conformément aux dispositions légales en vigueur.

- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### **Du 20 février**

#### **Cautionnement d'un emprunt bancaire du Tennis-Club du Locle pour un montant de Fr. 216'000.-**

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à garantir un nouvel emprunt bancaire du Tennis-Club du Locle, à concurrence d'un montant de Fr. 216'000.-, destiné au financement de l'assainissement de quatre surfaces de jeu.
- Art. 2.- La caution s'étend jusqu'au remboursement intégral de cet emprunt bancaire. Elle devra en outre figurer pour mémoire au bilan de la Commune, après les totaux de l'actif et du passif.
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

#### **Crédit de Fr. 350'000.- pour la réfection de la partie Est de la route de Bellevue avec reprise complète de la chaussée**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 350'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réfection de la partie Est de la route de Bellevue avec reprise complète de la chaussée.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.046.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

#### **Crédit de Fr. 105'000.- pour la réalisation d'un collecteur d'eaux claires à la route de Bellevue, partie Est**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 105'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réalisation d'un collecteur d'eaux claires à la route de Bellevue, partie Est.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.256.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

#### **Crédit de Fr. 465'000.- pour la réfection de la partie Est de la rue du Crêt-Vaillant avec reprise complète de la chaussée et du trottoir**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 465'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réfection de la partie Est de la rue du Crêt-Vaillant avec reprise complète de la chaussée et du trottoir.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.047.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

**Crédit de Fr. 200'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire de la partie Est de la rue du Crêt-Vaillant par un système séparatif**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 200'000.-** est accordé au Conseil communal pour le remplacement du collecteur unitaire de la partie Est de la rue du Crêt-Vaillant par un système séparatif.
- Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes :  
501.192 pour les eaux usées Fr. 95'000.-.  
501.257 pour les eaux claires Fr. 105'000.-.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

**Crédit de Fr. 510'000.- pour la réfection de la rue de la Foule avec reprise complète de la chaussée et des trottoirs**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 510'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réfection de la rue de la Foule avec reprise complète de la chaussée et des trottoirs.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.052.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

**Crédit de Fr. 250'000.- pour la réfection des collecteurs de la rue de la Foule**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 250'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réfection des collecteurs de la rue de la Foule.
- Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes :  
501.193 pour les eaux usées Fr. 165'000.-.  
501.258 pour les eaux claires Fr. 85'000.-.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

**Crédit de Fr. 410'000.- pour la révision du Monobloc 2 de la station d'épuration**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 410'000.-** est accordé au Conseil communal pour la révision du Monobloc 2 de la station d'épuration.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 506.320.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 6%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

## Du 27 mars

### **Vente en pleine propriété d'une surface de terrain complémentaire de 46 m<sup>2</sup> environ à détacher de l'article 9706 du cadastre du Locle aux Billodes**

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à Monsieur Dominique Perrin, une surface de terrain de 46 m<sup>2</sup> environ à détacher de l'article 9706 du cadastre du Locle aux Billodes, au prix de 50.00 fr. le m<sup>2</sup>.
- Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des parcelles vendues.
- Art. 4.- Les limites et surfaces faisant l'objet de la vente seront déterminées par le géomètre de l'Etat.
- Art. 5.- En cas de non-réalisation du projet dans le délai fixé par le Conseil communal, la parcelle fera retour à la Commune qui agira en vertu du droit de réméré annoté au Registre foncier.
- Art. 6.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur même si le projet ne se réalise pas.
- Art. 7.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.
- Art. 8.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### **Octroi d'une servitude de limite fictive de gabarits grevant l'article 9706 du cadastre du Locle aux Billodes, propriété communale**

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à accorder, en faveur du nouvel article formé aux Billodes, une servitude de limite fictive de gabarits, grevant l'article 9706 propriété communale, aux Billodes, pour permettre l'extension de l'usine à l'ouest du bâtiment existant.
- Art. 2.- Le tracé sera déterminé par le géomètre de l'Etat et fera l'objet d'une inscription au Registre foncier.
- Art. 3.- Tous les frais de constitution et d'inscription sont à la charge de Monsieur Dominique Perrin.
- Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### **Crédit de Fr. 168'000.- pour la mise en place d'un système de vélos en libre service**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 168'000.-** est accordé au Conseil communal pour la mise en place d'un système de vélos en libre service.
- Art. 2.- <sup>1</sup> De ce crédit figurera un montant de Fr. 154'000.- au compte des investissements.  
<sup>2</sup> Le solde du crédit, soit un montant de Fr. 14'000.-, correspond aux charges d'exploitation pour une demi-année et sera imputé aux comptes de fonctionnement 2013.
- Art. 3.- La dépense d'investissement sera portée au compte 506.234.
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 15%.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### **Crédit de Fr. 101'500.- pour la création d'une structure d'accueil préscolaire communale**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 101'500.-** est accordé au Conseil communal pour la création d'une structure d'accueil préscolaire communale.
- Art. 2.- <sup>1</sup> De ce crédit figurera un montant de Fr. 40'000.- au compte des investissements.

- <sup>2</sup> Le solde du crédit, soit un montant de Fr. 61'500.-, correspond à la charge nette d'exploitation qui sera imputée aux comptes de fonctionnement 2013.
- Art. 3.- <sup>1</sup> Les dépenses et les recettes de fonctionnement liées à cette nouvelle structure seront comptabilisées au centre de coût 4108.
- Art. 4.- <sup>2</sup> La dépense d'investissement sera portée au compte 506.296.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 20%.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### **Demande de renforcement des dessertes MobiCité en Ville du Locle pour une durée de trois ans**

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à s'engager pour le renforcement des dessertes MobiCité en Ville du Locle pour une durée de trois ans.
- Art. 2.- La charge supplémentaire de Fr. 26'800.- dans les comptes 2013 sera portée au compte de fonctionnement 300136.364.03.
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### **Crédit de Fr. 400'000.- pour des travaux sur les canalisations**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 400'000.-** est accordé au Conseil communal pour des travaux sur les canalisations.
- Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes :  
501.176 pour les eaux usées Fr. 285'000.-.  
501.249 pour les eaux claires Fr. 115'000.-.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.
- Art. 4.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction de ce crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### **Du 26 avril**

### **Création de la réserve de préfinancement d'assainissement de prévoyance.ne**

- Article premier.- <sup>1</sup>Une réserve pour le préfinancement des mesures d'assainissement de prévoyance.ne est créée.  
<sup>2</sup>Elle figure au bilan sous le compte 02.280.013.
- Art. 2.- <sup>1</sup>La réserve est alimentée à hauteur de 7'500'000.- francs lors de sa création, sur la base des montants estimatifs annoncés par prévoyance.ne.  
<sup>2</sup>Des ajustements du montant de la réserve peuvent être effectués suivant l'évolution des prétentions faites à l'encontre de la Ville du Locle par prévoyance.ne.  
<sup>3</sup>L'alimentation de la réserve n'est possible que si le résultat des comptes affiche toujours un bénéfice après l'opération.
- Art. 3.- <sup>1</sup>La réserve est utilisée pour le financement des mesures d'assainissement de la caisse de pensions prévoyance.ne  
<sup>2</sup>Par mesures d'assainissement, sont compris l'alimentation de la réserve de fluctuation de valeurs à créer par prévoyance.ne ainsi que l'apport supplémentaire.
- Art. 4.- Si les buts pour lesquels la réserve a été créée ne peuvent manifestement plus être atteints, le solde de la réserve sera dissout et transféré à la fortune de la Ville.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

## **Comptes et gestion 2012**

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2012, qui comprennent :

- a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :
- |                     |                   |
|---------------------|-------------------|
| Charges             | Fr. 93'838'128.38 |
| Revenus             | Fr. 96'787'333.99 |
| Excédent de revenus | Fr. 2'949'205.61  |
- b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :
- |                                                                      |                   |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Dépenses du patrimoine administratif                                 | Fr. 10'238'121.66 |
| Recettes du patrimoine administratif                                 | Fr. 1'001'182.80  |
| Investissements nets du patrimoine administratif                     | Fr. 9'236'938.86  |
| Prélèvement réserve mesures anticycliques et projets d'agglomération | Fr. 985'926.80    |
| Total à amortir, patrimoine administratif                            | Fr. 8'251'012.06  |
| Dépenses du patrimoine financier                                     | Fr. 2'338'827.67  |
| Recettes du patrimoine financier                                     | Fr. _____         |
| Dépenses nettes du patrimoine financier                              | Fr. 2'338'827.67  |
- c) le bilan au 31 décembre 2012.

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2012 est approuvée.

Art. 3.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

## **Du 29 mai**

**Crédit de Fr. 131'000.- pour les travaux de réunification des secrétariats de l'école obligatoire sur un seul site, le collège Jehan-Droz**

Article premier.- Un crédit de **Fr. 131'000.-** est accordé au Conseil communal pour les travaux de réunification des secrétariats de l'école obligatoire sur un seul site, le collège Jehan-Droz.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 503.104.

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 10%.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.



## Du 27 juin

### **Crédit de Fr. 934'000.- pour la rénovation et la transformation des locaux à Grande-Rue 11 pour la création du futur guichet social régional**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 934'000.-** est accordé au Conseil communal pour la rénovation et la transformation des locaux à Grande-Rue 11.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 503.023.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 8% pour la part concernant les travaux d'entretien alors que les travaux liés à la plus-value ne seront pas amortis conformément aux dispositions légales en vigueur.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### **Création d'un service du domaine public loclois et crédit de Fr. 410'000.- pour les investissements y relatifs**

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à créer un service du domaine public loclois à partir de l'année 2014.
- Art. 2.- Ce service sera composé du coordinateur de la sécurité publique qui en assumera la conduite, d'une secrétaire et de quatre assistants de sécurité, ce dernier nombre pouvant être adapté par la suite en fonction des expériences faites dans le fonctionnement du service.
- Art. 3.- Les dépenses et recettes liées à cette nouvelle structure seront comptabilisées au centre de coût 6006.
- Art. 4.- Un crédit de **Fr. 410'000.-** est accordé au Conseil communal pour les investissements nécessaires à l'équipement, au mobilier et à l'instruction.
- Art. 5.- La dépense sera portée au compte 506.264.
- Art. 6.- Les modalités d'amortissement seront de 13%.
- Art. 7.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 8.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### **Crédit complémentaire de Fr. 720'000.- pour l'assainissement de l'Ancienne Poste**

- Article premier.- Un crédit complémentaire de **Fr. 720'000.-** est accordé au Conseil communal pour l'assainissement de l'Ancienne Poste.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 503.062.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 5%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### **Inscription d'une servitude de droit de passage grevant le bien-fonds 6129 du cadastre du Locle aux Jeanneret propriété de la Ville du Locle**

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à accorder une servitude de droit de passage, grevant le bien-fonds 6129 du cadastre du Locle aux Jeanneret, en faveur des articles 9821, 9822, 9823 et 5492 du cadastre du Locle aux Jeanneret.
- Art. 2.- Le tracé sera déterminé par le géomètre cantonal et fera l'objet d'une inscription au Registre foncier.
- Art. 3.- Tous les frais de constitution et d'inscription sont à la charge des bénéficiaires de la servitude de droit de passage.
- Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

#### **Du 4 septembre**

#### **Vente de l'article 6393 du cadastre du Locle au Verger Intérieur, d'une surface de 181 m<sup>2</sup>, ainsi que d'une bande de terrain de 330 m<sup>2</sup> environ à détacher du domaine public communal DP 132, au Verger Intérieur**

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre à TMP Trade and Management Plaza SA, l'article 6393 du cadastre du Locle au Verger Intérieur, d'une surface de terrain de 181 m<sup>2</sup>, ainsi qu'une bande de terrain de 330 m<sup>2</sup> environ à détacher du domaine public communal DP 132, au prix de 100.00 fr. le m<sup>2</sup>.
- Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des parcelles vendues.
- Art. 4.- Les limites et surfaces faisant l'objet de la vente seront déterminées par le géomètre de l'Etat.
- Art. 5.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.
- Art. 6.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

#### **Vente en pleine propriété de l'immeuble La Pluie 1, article DDP 8565 du cadastre du Locle, au prix de Fr. 85'000.-**

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à M. et Mme Edgar et Garance Jeannet l'immeuble La Pluie 1 d'une surface totale de 1'343 mètres carrés qui constitue l'article no DDP 8565 sis sur le bien-fonds no 3279 du cadastre du Locle pour un prix global de Fr. 85'000.-.
- Art. 2.- Le droit de superficie sera exmatriculé et une nouvelle parcelle sera créée par la division de l'article no 3279 du cadastre du Locle
- Art. 3.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 4.- Les limites et surfaces faisant l'objet de la vente seront déterminées par le géomètre de l'Etat.
- Art. 5.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge des acquéreurs.
- Art. 6.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

#### **Octroi d'un prêt sans intérêt d'un montant de Fr. 500'000.- à la coopérative « *Savoir-faire Le Locle* » pour la rénovation du bâtiment Grande-Rue 1**

- Article premier.- Un prêt sans intérêt de **Fr. 500'000.-** est accordé à la société coopérative « *Savoir-faire Le Locle* » pour la rénovation du bâtiment Grande-Rue 1.
- Art. 2.- Le prêt figurera au bilan sous le compte 01.122.015 « Prêt bâtiment Grande-Rue 1 ».
- Art. 3.- Le prêt ne porte pas intérêt et il est remboursable sur une période d'au maximum 20 ans, à raison d'un amortissement minimum de Fr. 25'000.- par année.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

## **Du 3 octobre**

### **Modification partielle du plan et règlement d'aménagement, secteur Auguste-Lambelet**

- Article premier.- Le plan d'aménagement, sanctionné par le Conseil d'Etat le 9 mai 2001, est modifié par le plan portant modification du plan d'aménagement au lieu-dit "Rue Auguste-Lambelet".
- Art. 2.- <sup>1</sup> Le règlement d'aménagement est modifié comme suit :  
Art. 17.1 Zone d'habitation à haute densité (ZHHD)  
Art. 17.1.1 Caractère  
<sup>2</sup> *Elle est localisée le long des rues Auguste-Lambelet, des Primevères, des Cardamines, des Jeanneret, du Communal et au nord de la rue Gérardmer.*
- Art. 3.- <sup>1</sup> Le présent arrêté, préavisé par le Département du développement territorial et de l'environnement le 12 août 2013, est soumis au référendum facultatif.  
<sup>2</sup> Il entrera en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

### **Cession du bien-fonds 6906 de 531 m<sup>2</sup> à la rue Auguste-Lambelet (Société TFI Trident SA)**

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à céder, à titre gratuit, à la société TFI Trident SA, une surface de terrain de 531 m<sup>2</sup>, formant l'article 6906 du cadastre du Locle à la rue Auguste-Lambelet.
- Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert et donner quittance.
- Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des parcelles vendues.
- Art. 4.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.
- Art. 5.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### **Suppression d'un droit de superficie et vente en pleine propriété d'une parcelle de terrain à la rue des Dentellières (Mme & M. Grun)**

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à Madame et Monsieur Sylvie et Pascal Grun, l'article 9322 du cadastre du Locle à la rue des Dentellières, d'une surface de 607 m<sup>2</sup>, au prix de 85.00 fr. le m<sup>2</sup>.
- Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des parcelles vendues.
- Art. 4.- Le présent arrêté annule l'arrêté du Conseil général du 24 janvier 2007 portant sur la cession en droit de superficie d'une parcelle de terrain grevant l'article 9189 du cadastre du Locle aux Malpierrez.
- Art. 5.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.
- Art. 6.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### **Vente en pleine propriété d'une surface de terrain de 295 m<sup>2</sup> environ à détacher de l'article 9557 du cadastre du Locle à la rue de France (Mme & M. Rocha Da Fonseca & Gomes Dos Santos)**

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à vendre en pleine propriété à Madame Maria de Fatima Rocha Da Fonseca et Monsieur José Gomes Dos Santos, une surface de terrain de 295 m<sup>2</sup> environ, à détacher de l'article 9557 du cadastre du Locle à la rue de France, au prix de 60.00 fr. le m<sup>2</sup>.

- Art. 2.- Le Conseil communal reçoit tous pouvoirs pour signer les actes de transfert, toucher le prix et donner quittance.
- Art. 3.- La valeur des terrains communaux sera diminuée de la valeur d'inventaire des parcelles vendues.
- Art. 4.- Les limites et surfaces faisant l'objet de la vente seront déterminées par le géomètre de l'Etat.
- Art. 5.- Les frais d'acte et de mutation sont à la charge de l'acquéreur.
- Art. 6.- L'autorisation de vendre sera demandée au Conseil d'Etat.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### **Indemnisation du travail politique des membres du Conseil général et des commissions**

- Article premier.- Tout membre du Conseil général, à l'exception de la personne qui préside, reçoit une indemnité de présence de 50 francs pour chaque séance du Conseil général à laquelle il participe.
- Art. 2.- La personne qui préside le Conseil général reçoit une indemnité de présence de 100 francs pour chaque séance du Conseil général à laquelle elle participe.
- Art. 3.- Tout membre représentant un parti politique siégeant dans une commission nommée par le Conseil général ou le Conseil communal recevra une indemnité de 35 francs pour chaque séance à laquelle il participe.  
Les Conseillers communaux, le personnel communal, les membres d'associations et les intervenants extérieurs ne recevront pas d'indemnités dans les commissions auxquelles ils participent.  
Les séances du bureau du Conseil général ne sont pas rétribuées.
- Art. 4.- Les indemnités sont versées à fin août de chaque année. Elles sont calculées sur la base des listes de présence aux séances remises à la Chancellerie dans les 15 jours suivant chaque séance.
- Art. 5.- La commission financière réexamine la situation à la fin de chaque législature et propose une modification au Conseil général si celle-ci s'avère justifiée.
- Art. 6.- Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

### **Du 28 octobre**

Néant

### **Du 14 novembre**

### **Crédit de Fr. 600'000.- pour le réaménagement du secteur est de la place James Guillaume et la pose de canalisations**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 552'800.-** est accordé au Conseil communal pour le réaménagement du secteur Est de la place James Guillaume.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.026.
- Art. 3.- Un crédit de Fr. 47'200.- est accordé au Conseil communal pour la pose de canalisations (drains) à la place James Guillaume, secteur est.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte 501.259.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 2.5 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### Du 27 novembre

#### **Crédit complémentaire de Fr. 292'000.- pour l'assainissement du Musée des beaux-arts sis rue Marie-Anne-Calame 6-10**

- Article premier.- Un crédit complémentaire de **Fr. 292'000.-** est accordé au Conseil communal pour l'assainissement du Musée des beaux-arts sis rue Marie-Anne-Calame 6-10.
- Art. 2.- La dépense sera portée au compte 503.079.
- Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 6%.
- Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

#### **Modification des articles 46 et 48 du statut du personnel du 20 mars 2012**

- Article premier.- l'article 46, alinéa 1 du statut du personnel du 20 mars 2012 est modifié comme suit :
- <sup>1</sup> Le traitement annuel minimal est de Fr. 41'579.- et le traitement maximal est de Fr. 168'942.-. Ces montants correspondent à l'indice officiel des prix à la consommation (IPC) de mai 2013 publié par l'Office fédéral de la statistique (OFS), soit 99.2 (base décembre 2010 = 100) et ils comprennent le treizième salaire.
- Art. 2.- l'article 48 du statut du personnel du 20 mars 2012 est modifié comme suit :  
Le Conseil communal range chaque fonction dans une classe de l'échelle des traitements en tenant compte notamment de la nature et de l'étendue des attributions ainsi que des responsabilités et de la formation professionnelle exigée.
- Art. 3.- le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### Du 10 décembre

#### **Budget de l'exercice 2014**

- Article premier.- Est approuvé le budget de l'exercice 2014 qui comprend :
- a) le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :
- |                            |                             |
|----------------------------|-----------------------------|
| Charges                    | Fr. 92'333'617.-            |
| Revenus                    | Fr. 92'784'472.-            |
| <b>Excédent de revenus</b> | <b><u>Fr. 450'855.-</u></b> |
- b) le budget des investissements qui se présente en résumé comme suit :
- |                                                               |                                |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Dépenses sur crédits budgétaires                              | Fr. 3'030'000.-                |
| Dépenses sur crédits déjà votés                               | Fr. 705'000.-                  |
| Dépenses sur crédits à demander                               | Fr. 10'872'000.-               |
| <b>Total des dépenses</b>                                     | <b><u>Fr. 14'607'000.-</u></b> |
| Recettes sur crédits budgétaires                              | Fr. 73'000.-                   |
| Recettes sur crédits déjà votés                               | Fr. 200'000.-                  |
| Recettes sur crédits à demander                               | Fr. 1'305'000.-                |
| <b>Total des recettes</b>                                     | <b><u>Fr. 1'578'000.-</u></b>  |
| Total des investissements                                     | Fr. 13'029'000.-               |
| Prélèvements réserve mesures anticycliques et projets d'aggl. | Fr. 170'000.-                  |
| <b>Total à amortir</b>                                        | <b><u>Fr. 12'859'000.-</u></b> |

|                                                                |                                   |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| c) le budget des dépenses concernant le patrimoine financier : |                                   |
| Dépenses sur crédits budgétaires                               | Fr. 930'000.-                     |
| Dépenses sur crédits déjà votés                                | Fr. 775'000.-                     |
| Dépenses sur crédits à demander                                | Fr. 3'400'000.-                   |
| <b>Total des dépenses du patrimoine financier</b>              | <b><u>Fr. 5'105'000.-</u></b>     |
| <br>Recettes sur crédits déjà votés                            | <br>Fr. 30'000.-                  |
| <b>Total des recettes du patrimoine financier</b>              | <b><u>Fr. 30'000.-</u></b>        |
| <br><b>Total des investissements du patrimoine financier</b>   | <br><b><u>Fr. 5'075'000.-</u></b> |

Art. 2.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

#### **Transactions immobilières dans le cadre du budget 2014**

Article premier.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de travaux effectués dans le cadre du budget pour l'exercice 2014.

Art. 2.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

#### **Octroi d'un crédit d'investissements pour l'exercice 2014**

Article premier.- Un crédit d'investissements de Fr. 3'960'000.- est accordé au Conseil communal pour l'exercice 2014.

Art. 2.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant des travaux effectués dans le cadre de ces investissements.

Art. 3.- Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Art. 4.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

## CRÉDITS EXTRABUDGÉTAIRES VOTÉS DURANT L'ANNÉE 2013

|                                                                                                          | Fr.              | Fr.                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------|
| <b>Instruction publique</b>                                                                              |                  |                           |
| Création d'une structure d'accueil préscolaire communale                                                 | 101'500.—        |                           |
| Réunification secrétariats de l'école obligatoire à Jehan-Droz                                           | <u>131'000.—</u> | 232'500.—                 |
| <b>Routes, génie civil, terrains, mobilité</b>                                                           |                  |                           |
| Réfection route de Bellevue, partie Est                                                                  | 350'000.—        |                           |
| Réfection route du Crêt-Vaillant, partie Est                                                             | 465'000.—        |                           |
| Réfection route de la Foule                                                                              | 510'000.—        |                           |
| Mise en place d'un système de vélos en libre service                                                     | 168'000.—        |                           |
| Réaménagement place James-Guillaume, secteur Est                                                         | <u>552'800.—</u> | 2'045'800.—               |
| <b>STEP</b>                                                                                              |                  |                           |
| Collecteur d'eaux claires route de Bellevue, partie Est                                                  | 105'000.—        |                           |
| Collecteur séparatif route du Crêt-Vaillant, partie Est                                                  | 200'000.—        |                           |
| Collecteurs route de la Foule                                                                            | 250'000.—        |                           |
| Révision Monobloc 2 de la STEP                                                                           | 410'000.—        |                           |
| Travaux sur canalisations 2013                                                                           | <u>400'000.—</u> | 1'365'000.—               |
| <b>Immeubles</b>                                                                                         |                  |                           |
| Réfection façades, fenêtres et volets Tertre 6-8 et 14-16                                                | 1'150'000.—      |                           |
| Transformation locaux Grande-Rue 11 (GSR)                                                                | 934'000.—        |                           |
| Crédit complémentaire Ancienne Poste                                                                     | 720'000.—        |                           |
| Crédit complémentaire MBAL                                                                               | <u>292'000.—</u> | 3'096'000.—               |
| <b>Sécurité</b>                                                                                          |                  |                           |
| Création d'un service du domaine public (SDP)                                                            | <u>410'000.—</u> | 410'000.—                 |
| <b>Finances</b>                                                                                          |                  |                           |
| Acquisition d'actions ARESA (participation à augmentation du capital-actions)                            | 200'000.—        |                           |
| Prêt sans intérêt à la coopérative « Savoir-Faire Le Locle » pour la rénovation du bâtiment Grande-Rue 1 | <u>500'000.—</u> | 700'000.—                 |
| <b>Service de l'eau</b>                                                                                  |                  |                           |
| Remplacement conduites eau – grands chantiers 2013                                                       | <u>650'000.—</u> | 650'000.—                 |
| <b>TOTAL</b>                                                                                             |                  | <u><u>8'499'300.—</u></u> |

## **BUREAU PROMOTIONNEL ET CULTUREL**

### **Synthèse et commentaires**

Avec l'apport important du nouveau site internet mis en ligne en automne 2012, la communication et la promotion de la ville se voient dotées d'un outil performant mais qui nécessite également une nouvelle grande charge de travail. La visibilité donnée aux diverses et nombreuses manifestations est bien entendu un plus indéniable pour la dynamique de notre ville. Différents modules sont venus améliorer le site avec, entre autres, la possibilité de mettre en avant telle ou telle manifestation ou information, et la mise en place d'une newsletter.

A noter que "la Capitale Mondiale de la St-Valentin" prend de plus en plus sa place dans la vie de la Mère Commune. 2013 aura vu une très belle exposition d'affiches dans le hall de l'Hôtel de Ville et surtout le premier "Festin de Cupidon" au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville le 14 février qui a rencontré un magnifique succès et qui s'est vu offrir le direct sur la RTS lors de son émission de 19h.

Dans les événements ponctuels de 2013, l'organisation d'une rencontre conviviale entre les membres du Conseil communal et les dirigeants des entreprises locloises au mois de juin a rencontré un vif succès. C'est autour d'une fondue que les quelque 50 inscrits ont ainsi pu discuter librement avec les autorités. En ouverture de soirée, Bernard Challandes a passionné son auditoire avec sa conférence sur le sport.

Les nouveaux arrivants de même que les personnes atteignant 60 ans bénéficient déjà depuis plusieurs années d'une rencontre conviviale autour d'une torrée durant l'été avec les membres du Conseil communal. Depuis 2013, les nouveau-nés loclois sont également mis à l'honneur avec la plantation d'un arbre qui leur est dédié dans la forêt du Communal.

Au mois de novembre 2013, le Casino-Théâtre a eu l'honneur d'accueillir en première Suisse le 1<sup>er</sup> court métrage du Chaux-de-Fonnier vivant à Paris Michaël Terraz "L'Héritage".

Enfin, signalons la réédition en 2013 de la brochure "Le Locle Horloger" en français et en allemand qui a nécessité un gros travail de mise en page et de recherches de publicité d'entreprises horlogères.

Pour terminer, 2014 verra, entre autres, 2 événements ponctuels majeurs soutenus ou organisés par le bureau promotionnel : le championnat suisse de sauvetage à la piscine du Communal au mois d'août et la sortie du tome 4 de la BD locloise dans le cadre de la foire du livre en septembre 2014.





## SERVICE DES FINANCES

### Introduction

Le service des finances est organisé en différents « domaines » : le domaine de la comptabilité et celui de la caisse communale, facturation et contentieux, localisés au rez-de-chaussée de Technicum 21, et le domaine informatique au deuxième étage du même bâtiment. L'effectif du service des finances comprend 10 personnes occupées pour un total de 9,1 équivalent plein temps (EPT) au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2013, une augmentation du taux d'activité de 80% à 100% (0,2 EPT) du contrôleur interne a été acceptée par le Conseil communal. Cette augmentation est prévue sur la période décembre 2013 à décembre 2014 dans le cadre de la mise en place du nouveau plan comptable MCH2.

Dans le détail, l'effectif du service des finances au 1<sup>er</sup> janvier 2014 en équivalent plein temps est le suivant :

|                                                                   |            |
|-------------------------------------------------------------------|------------|
| Comptabilité, y.c. assurance, contrôle interne et chef de service | 4,6        |
| Caisse, facturation, contributions et contentieux                 | 2,5        |
| Informatique                                                      | 2,0        |
| <b>TOTAL</b>                                                      | <b>9,1</b> |

De plus, deux apprentis sont accueillis dans le service durant l'année.

### **Assurances**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'ensemble du portefeuille d'assurance de la ville du Locle est suivi par un courtier en assurances dans l'optique de bénéficier d'une approche professionnelle dans un domaine toujours plus complexe, en particulier au chapitre des procédures des marchés publics. En corollaire, la gestion administrative des assurances, hormis la LAA et les assurances liées au personnel, a été reprise par le service des finances afin d'avoir une vision globale des couvertures d'assurance et de garantir le lien avec le courtier.

L'année 2012 a été consacrée tout d'abord à la mise en œuvre de l'inventaire des biens de toute la commune, par le biais d'un formulaire mis en place à cette occasion. Une fois les différents inventaires retournés, le service des finances s'est chargé d'en établir des documents résumés par type de branche d'assurance (chose, technique, bâtiments notamment) et de les transmettre pour analyse à notre courtier. Cette même année, le Conseil communal a tout d'abord décidé d'adapter le montant des couvertures d'assurance bâtiment à la réalité et d'adopter une couverture d'assurance contre la perte de revenu locatif durant douze mois en cas de sinistre sur un de nos immeubles locatifs (par exemple suite à un incendie).

L'année 2013 a ainsi été consacrée à la réorganisation de notre portefeuille d'assurance, en fonction des inventaires et des risques identifiés et les actions suivantes ont été entreprises :

1. Assurance de choses et bâtiment : regroupement de neuf polices en une seule. Avec l'appui de notre courtier pour les cas hors délais, nous avons pu résilier toutes nos polices au 31.12.2013. La somme d'assurance a été adaptée à la réalité sur la base des inventaires réalisés. Le montant assuré est ainsi passé de 25,3 millions de francs pour les choses à 39,5 millions et de 255,3 millions pour les bâtiments à 298,5 millions. La prime totale des neuf polices s'élevait pour l'ancienne couverture à 86'152.- francs par an. La nouvelle prime avec la police d'assurance unique, tenant compte des montants adaptés à la hausse, est de 67'878.- francs. **Economie annuelle réalisée : 18'274.- francs.**
2. Assurance véhicules : Les véhicules étaient assurés uniquement en responsabilité civile. Les éventuels dégâts étant absorbés par une réserve au bilan. Après analyse, il a été décidé

d'assurer certains véhicules en casco complète si les critères suivants étaient remplis de manière cumulative : valeur à neuf supérieure 100'000.- frs et véhicule « âgé » de 6 ans ou moins. Les parties techniques se trouvant sur certains véhicules étant assurées par le biais de l'assurance technique (par exemple châssis du camion hydrocureur en casco complète et installation sur le châssis en assurance technique). La prime annuelle de la couverture véhicules est ainsi passée de 28'486.- francs (couverture RC uniquement) à 39'107.- francs. **Surcoût annuel enregistré : 10'621.- francs.**

3. Assurance technique : aucune assurance technique n'existait en ville du Locle, sauf pour les signalisations lumineuses. La couverture technique est en quelque sorte un « Casco » pour les installations techniques, mais couvrant en plus les erreurs de manipulation. Les installations techniques installées sur les véhicules ont pu ainsi être assurées séparément du reste du véhicule. La prime annuelle est ainsi passée de 4'548.- francs à 22'902.- francs. **Surcoût annuel enregistré : 18'354.- francs.**
4. Assurance RC : Notre assurance RC arrivant à échéance au 31.12.2013, le Conseil communal a choisi de soumettre le renouvellement du contrat à la procédure ouverte des marchés publics, bien que le montant de la prime annuelle ne l'y oblige pas. Le résultat a cependant été concluant puisque notre prime annuelle de 48'651.- francs a pu être réduite à 22'377.- francs auprès d'un autre assureur pour une couverture augmentée. **Economie annuelle réalisée : 26'274.- francs.**

En faisant le bilan de la réorganisation de notre portefeuille d'assurances, nous pouvons constater que pour une couverture actualisée et augmentée de manière générale, nous parvenons tout de même à réaliser une économie sur les primes annuelles de 15'573.- francs.

Pour l'année 2013, les montants liés aux sinistres par branche sont résumés dans le tableau ci-dessous :

| Types d'assurance       | Nb sinistres | Montants perçus  | Franchises payées | Couverture d'assurance nette |
|-------------------------|--------------|------------------|-------------------|------------------------------|
| <b>RC</b>               | 2            | 7'560.50         | 3'800.00          | 3'760.50                     |
| <b>Choses</b>           | 8            | 27'984.00        | 1'200.00          | 26'784.00                    |
| <b>Bâtiments</b>        | 1            | 833.00           | 0.00              | 833.00                       |
| <b>Flotte véhicules</b> | 2            | 11'172.55        | 1'000.00          | 10'172.55                    |
| <b>TOTAL</b>            | <b>13</b>    | <b>47'550.05</b> | <b>6'000.00</b>   | <b>41'550.05</b>             |

## Nouveau modèle comptable harmonisé MCH2

Aujourd'hui, les collectivités sont confrontées à de nouveaux défis tant en matière de gestion qu'en matière de communication des informations financières. Le modèle comptable harmonisé MCH1, élaboré il y a plus de 30 ans, ne permet plus de traiter une organisation et des opérations de plus en plus complexes et ne répond plus aux exigences de transparence demandées actuellement. Pour satisfaire à ces nouvelles exigences et dans une perspective de réforme interne, la Confédération a adopté dès 2007 un nouveau modèle comptable (NMC).

Profitant de ce nouvel élan, tous les cantons et les communes ont adopté ou sont en train d'adopter un nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2).

Le but principal du MCH2 est d'harmoniser la présentation des comptes communaux et cantonaux de manière à :

- faciliter la coordination en matière de politique budgétaire ;
- rendre comparables les données statistiques destinées à la péréquation financière ;
- améliorer la transparence des comptes vis-à-vis des citoyens et faciliter la prise de décisions politiques ;
- améliorer la qualité de la statistique financière.

Le MCH2 vise également, autant que possible, à uniformiser la présentation des comptes des cantons avec le nouveau modèle comptable (NMC) de la Confédération. Il convient en outre d'ajouter que les divergences entre les normes internationales privées et les normes comptables actuellement en vigueur (MCH1) doivent être réduites. Le MCH2 veut ainsi permettre une information transparente en mettant en avant le principe de l'image fidèle et notamment en interdisant la constitution des réserves cachées ou des évaluations effectuées de façon arbitraire. À plus long terme, le MCH2 devrait ainsi permettre de répondre aux nouvelles exigences en matière de comptabilité publique (norme IPSAS) et de rapprocher encore la comptabilité publique de celle de l'économie privée.

Après une année 2011 consacrée aux travaux du sous-groupe de travail comptabilité, qui avait la tâche d'examiner la manière d'appliquer les recommandations formulées par le manuel MCH2, puis une année 2012 permettant de finaliser cette première étape et de « passer la main » au sous-groupe législation, l'année 2013 a vu l'élaboration d'une nouvelle loi sur les finances identique pour le canton et les communes. Cette loi sur les finances pour l'Etat et les communes (LFinEC) sera soumise au Grand Conseil au premier semestre 2014.

En 2013, le service des finances a eu une participation active dans quatre groupes de travail :

1. COPIL MCH2 Etat :
  - Objectif : établissement du règlement d'application de la LFinEC, commun à l'Etat et aux communes (RLFinEC).
  - Composition : service financier de l'Etat, contrôle cantonal des finances, service des communes, responsables financiers des villes et de trois communes
2. Groupe de travail MCH2 avec le service des communes :
  - Objectif : définition en 2013 du plan comptable commun à toutes les communes. Ce groupe de travail traite aussi des problèmes particuliers rencontrés (traitement des réserves, délimitation entre patrimoine financier et administratif, réévaluation du patrimoine financier, etc.).
  - Composition : service des communes, responsables financiers des villes et de trois communes
3. COPIL ERP Abacus avec le CEG :
  - Objectif : Définition des principales options à retenir dans le paramétrage du nouvel ERP financier.
  - Composition : CEG, service des communes, responsables financiers des villes et de deux communes
4. Groupe de travail comptabilité générale Abacus avec le CEG :
  - Objectif : Traitement plus spécifique des aspects métiers à mettre en place.
  - Composition : CEG, service des communes, responsables comptabilité des villes et de trois communes

En parallèle, un COPIL pour la mise en place d'Abacus a été initié en 2013 en ville du Locle, avec des représentants du CEG, afin de traiter des problèmes concrets à résoudre pour la mise en place du nouvel ERP au 1<sup>er</sup> janvier 2015, ainsi que la définition d'un planning à respecter sur l'année 2014.

## **Gestion de la dette**

L'Etat de la dette au 1er janvier 2013 était de 98'975'410.- francs.

En 2013, un emprunt est arrivé à échéance et a été remboursé pour un total de :

- 9,1 millions le 20.02.2013 à la banque Dexia

A cela s'ajoutent encore divers amortissements d'emprunts (prêts LIM et UBS) pour un montant de 663'580.- francs en cours d'année, diminuant ainsi la dette d'autant.

En contrepartie, il a été nécessaire de refinancer une partie de ces remboursements en concluant un emprunt pour un montant de :

- 5 millions le 13.01.2012 / Postfinance – 13 ans à 1,72%

Compte tenu de ces éléments, **l'état de la dette au 31.12.2013 se monte à 94'211'830.- francs** (98'975'410 – 9'100'000 – 663'580 + 5'000'000), soit un désendettement de 4'763'580.- francs. Le taux moyen de la dette en 2013 se monte à 2,59%.

La diminution importante du niveau de la dette s'explique principalement par le remboursement par Viteos d'une partie de sa dette en 2013 à hauteur de 4'000'000.- francs, selon les conditions du contrat de prêt. Compte tenu de ce montant, le solde du prêt Viteos au 31.12.2013 est de 13'354'500.- francs et il fera l'objet de remboursements échelonnés jusqu'en 2016 (1,35 million en 2014, 5 millions en 2015 et 7 millions en 2016) tenant compte de nos propres échéances de remboursements d'emprunts.

De manière générale, nous pouvons relever que les conditions d'emprunts ont été encore très favorables en début d'année 2013, avec des taux d'intérêt pratiqués toujours très bas. Cependant, la tendance constatée fin 2013 et qui se prolonge au début 2014 au moment de la rédaction de ce texte laisse entrevoir une hausse marquée des taux pratiqués sur le long terme.

## **Bureau de la comptabilité**

### **Généralités**

Le bureau de la comptabilité regroupe l'ensemble de l'activité comptable de l'administration communale. La gérance communale et les services sociaux possèdent des comptabilités décentralisées.

### **Tâches principales de la comptabilité**

La comptabilité dépend administrativement et fonctionnellement du service des finances. Elle exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de gestion comptable.

- Tenue des comptes pour l'ensemble de la Ville et de comptabilités annexes ;
- Elaboration des travaux liés au bouclage des comptes et des budgets ;
- Elaboration des rapports des comptes et budgets ;
- Suivi des investissements ;
- Gestion et suivi des immobilisations ;
- Etudes, analyses et rapports financiers divers ;
- Gestion et saisie des fournisseurs pour l'ensemble de la Ville ;
- Calcul des prix de revient ;
- Suivi et formation des apprentis ;
- Etablissement de diverses demandes de subventions ;
- Projections comptables, évaluation probable des comptes ;
- Suivi de la mise à jour du logiciel comptable.

### **Tâches principales du contrôleur financier**

Le contrôle financier dépend administrativement du service des finances. Il est fonctionnellement subordonné au Conseil communal. Il exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de révision comptable et d'examen du contrôle interne.

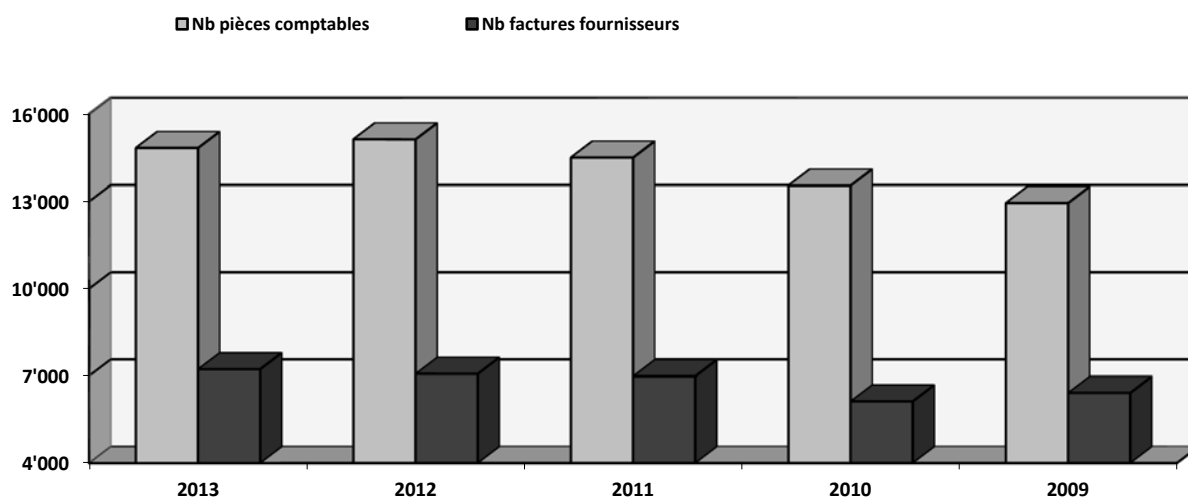
Le contrôle financier consiste à :

- Etre l'organe de contrôle de la Commune pour les domaines comptables et financiers ;
- Conseiller les services dans les domaines comptables et financiers ;

- Vérifier le respect des procédures mises en place par le Conseil communal pour les aspects financiers ;
- Assurer que les comptes respectent les lois et règlements en vigueur, ainsi que les principes comptables ;
- Contrôler et répertorier divers fonds et caisses appartenant à la Commune ;
- Uniformiser les imputations comptables ;
- Etablir et distribuer des états financiers ;
- Collaborer avec l'organe de révision.

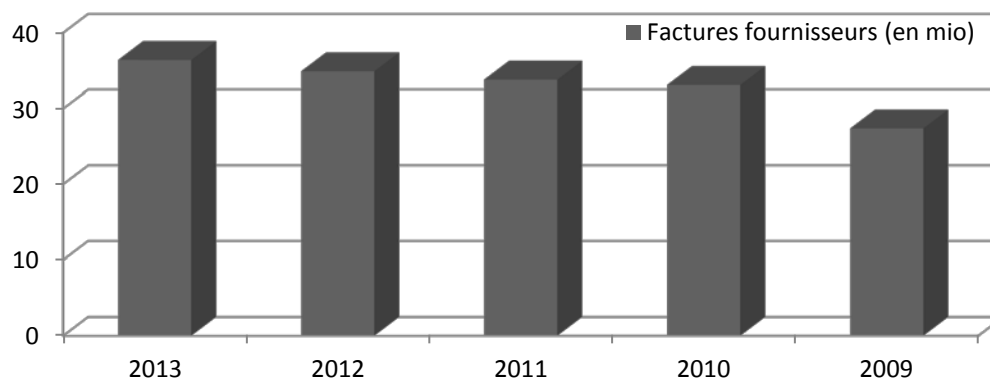
### La comptabilité en chiffres – pièces comptables

| Nombre de pièces comptables                                         | 2013            | 2012   | 2011   | 2010   | 2009   |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------|--------|--------|--------|--------|
| Comptabilité générale                                               | <b>14'823*</b>  | 15'233 | 14'492 | 13'532 | 12'940 |
| Dont des factures fournisseurs                                      | <b>7'218*</b>   | 7'059  | 6'978  | 6'125  | 6'415  |
| Evolution en % de l'année précédente du nombre de pièces comptables | <b>-2.7 % *</b> | +5.1%  | +8.5%  | +4.5%  | -0.7%  |
| *chiffre arrêté le 31.01.2014                                       |                 |        |        |        |        |



### La comptabilité en chiffres – paiements fournisseurs

|                                | 2013        | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 |
|--------------------------------|-------------|------|------|------|------|
| Factures fournisseurs (en mio) | <b>36.4</b> | 34.9 | 33.8 | 33.1 | 27.4 |



### Explication des évolutions

La principale raison de l'augmentation des factures fournisseurs est due à l'accroissement des investissements ainsi qu'à l'intégration de certains nouveaux services (ex : pré et parascolaire).

Les paiements des factures fournisseurs sont hebdomadaires (le jeudi). Ils comprennent toutes les factures qui concernent tant les comptes de fonctionnement que le compte des investissements de l'ensemble des services communaux.

## **Contrôle financier**

### Contrôle du service de la gérance communale

Conformément à la deuxième partie du mandat confié à la fiduciaire Leitenberg par le Conseil communal (1<sup>ère</sup> partie : révision des comptes, 2<sup>ème</sup> partie : contrôle du fonctionnement interne d'un service), il a été opté de procéder cette année au contrôle de la Gérance communale. Par conséquent, courant novembre 2013, la contrôlease interne de la ville ainsi qu'un représentant de la fiduciaire se sont rendus à la gérance communale dans le but d'observer le fonctionnement global et financier du service et d'y apporter s'il y a lieu quelques suggestions ou d'éventuelles améliorations.

Pour cela une présentation générale du fonctionnement a été effectuée par le responsable de la gérance communale.

Les points suivants ont été traités :

1. Organisation du service en général (classement, programmes informatiques, archives...).
2. Processus de travail lié aux locations (inscription – bail – encaissement des loyers – décomptes chauffage – gestion du contentieux).
3. Processus de travail lié aux crédits d'investissements (planification – attribution des travaux).
4. Processus de comptabilisation (DTA – contrôle des concordances – boucllement)
5. Contrôle des comptes de deux immeubles (1 HLM et 1 exploitation agricole).

Le rapport du contrôle interne avec d'éventuelles recommandations sera transmis au Conseil communal au début de l'année 2014.

### Contrôle de caisses décentralisées

En 2013, le contrôle financier a effectué les vérifications de caisses décentralisées suivantes :

- Garage communal
- Service de la voirie

Conformément aux principes généraux reconnus en matière de règles comptables, le contrôle interne a procédé aux vérifications nécessaires par des sondages appropriés et efficaces. Les rapports de contrôle ne font apparaître aucune remarque particulière. Par conséquent, la tenue de ces caisses répond parfaitement aux règles et pratiques en la matière.

## **Projets particuliers ou information**

### Annexes des comptes annuels

Dans la continuité de la mise en place du MCH2 (modèle des comptes harmonisés 2) et en référence à la recommandation n° 16 de la présentation des comptes harmonisés publié par la conférence des directeurs cantonaux des finances différentes annexes doivent être présentées lors de la publication des comptes.

De ce fait et afin d'anticiper quelque peu l'entrée en vigueur de ce modèle, il a été décidé de mettre en place chaque année une ou deux annexes dans le rapport des comptes.

A ce jour trois annexes ont été publiées, à savoir :

- Annexe 1 ; sur l'engagement des financements spéciaux – réserves
- Annexe 2 ; sur l'utilisation de la réserve « Mesures anticycliques et projets d'agglomération »
- Annexe 3 ; sur la réserve de préfinancement PDPM

Pour les comptes 2013, il a été décidé de compléter le rapport des comptes par une 4<sup>ème</sup> annexe soit :

- Annexe 4 ; sur les valeurs d'acquisition et les valeurs comptables des participations telles que les actions, titres et parts sociales.

En effet, conformément à cette recommandation, le but est d'informer le lecteur du nombre de participations, de leurs valeurs nominales unitaires et totales comparés aux valeurs comptables de notre bilan

### **Caisse, facturation, contributions et contentieux**

#### **Caisse :**

La caisse communale exécute des travaux divers en relation, non seulement avec les finances mais aussi avec une large gamme de renseignements qu'ils soient fiscaux, liés à la facturation ou encore d'ordre général sur la vie de la commune et ses règlements.

Parmi les tâches les plus récurrentes on trouve :

1. Gestion de toute la facturation des services communaux
2. Vente de billets de trains à prix réduit (Flexicard)
3. Gestion des comptes bancaires et postaux
4. Gestion des impôts, déclarations, encaissements et écritures liées à l'Etat
5. Gestion des débiteurs et du contentieux général

Il nous paraît important, au vu de l'introduction des paiements par cartes de crédit, de vous donner, ci-après, un aperçu des recettes réalisées, par service, grâce à ce moyen de paiement

| <b>Services</b>        | <b>2013</b>       |
|------------------------|-------------------|
| Promotion de la ville  | 1'052.50          |
| Caisse communale       | 25'085.00         |
| Musée d'Horlogerie     | 8'830.00          |
| Moulins souterrains    | 21'150.70         |
| Contrôle des habitants | 30'598.50         |
| Etat civil             | 26'560.00         |
| <b>Total</b>           | <b>113'276.70</b> |

#### **Facturation et contentieux :**

Au niveau de la facturation et du suivi, voici l'évolution sur les cinq dernières années :

|                                      | <b>2013</b> | <b>2012</b> | <b>2011</b> | <b>2010</b> | <b>2009</b> |
|--------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Nombre de factures traitées</b>   | 15'063      | 14'590      | 11'316      | 10'465      | 10'662      |
| <b>% augmentation</b>                | +3.25       | +28.93      | +8.13       | -1.85       | +2.86       |
| <b>Nombre de rappels</b>             | 1970        | 1813        | 1714        | 1708        | 1902        |
| <b>Nombre d'arrangements</b>         | 153         | 230         | 156         | 126         | 348         |
| <b>Nombre de poursuites engagées</b> | 692         | 597         | 638         | 651         | 638         |

Dès 2014, les factures inhérentes aux traitements dentaires et orthodontiques seront aussi prises en charge par la caisse communale afin de rationaliser l'envoi des factures ainsi que le suivi de celles-ci.

Les actes de défaut de biens sont toujours négociés par une entreprise spécialisée dans le recouvrement de ce type de dette ce qui, pour la commune, représente une recette de 60% de chaque acte de défaut de biens qui a fait l'objet d'un recouvrement.

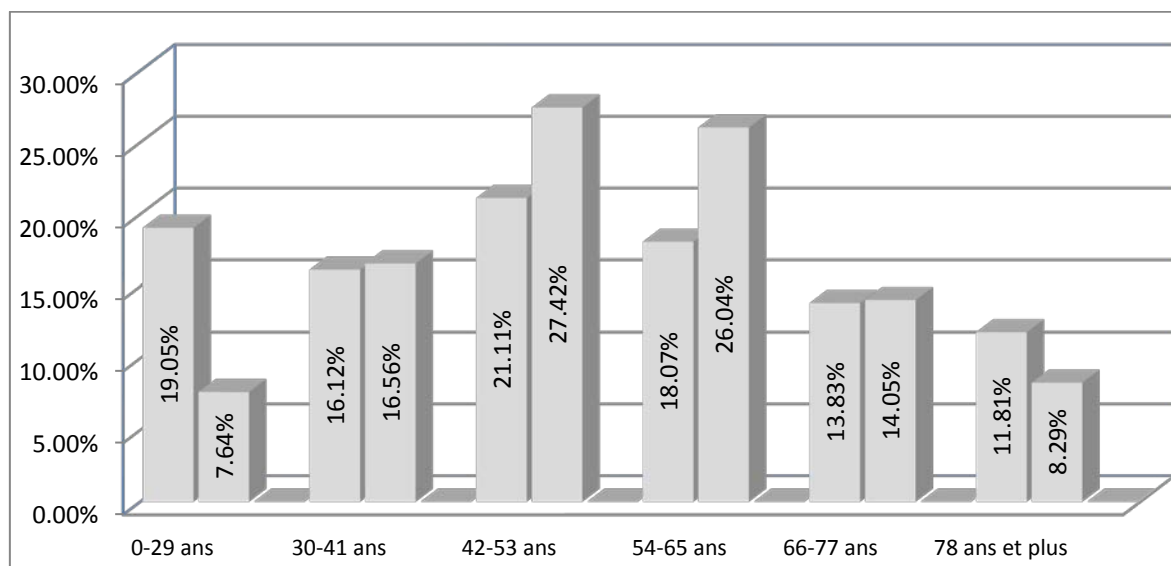
## Impôts :

### Considérations générales

Le coefficient communal est passé de 68 à 64 au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La proportion de contribuables taxés au boucllement de l'exercice 2012 est de 87.5 % pour notre commune. Il faut toutefois noter que dans ce chiffre sont incluses 260 taxations d'office (contribuables qui ne remplissent pas leur déclaration d'impôt); ce chiffre, en hausse légère mais constante, est inquiétant et nous laisse perplexes.

Ci-dessous deux graphiques montrant la répartition des contribuables par catégorie d'âge ainsi que l'impôt moyen par contribuable et par groupe d'âge. Il est à noter que ces chiffres ne reflètent que les personnes taxées, d'office ou non, la situation est arrêtée au 4 janvier 2013.

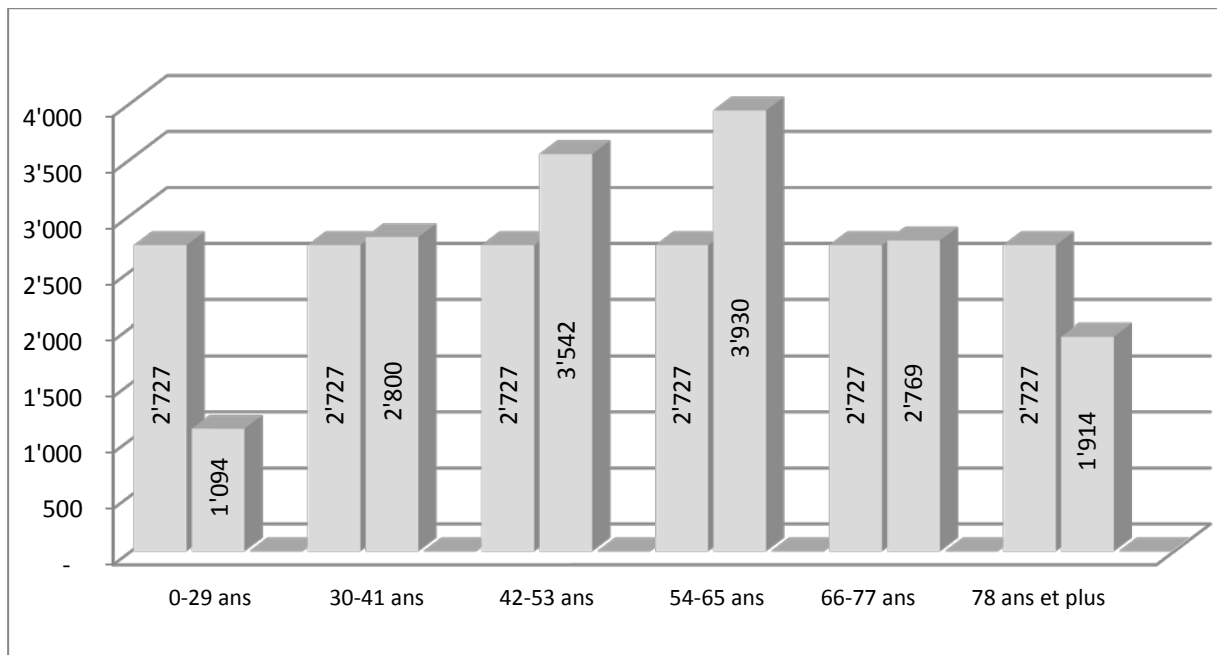
**Répartition des contribuables par catégorie d'âge**



Colonnes de gauche : Répartition des contribuables  
Colonnes de droite : Répartition du produit de l'impôt (revenu et fortune cumulés)



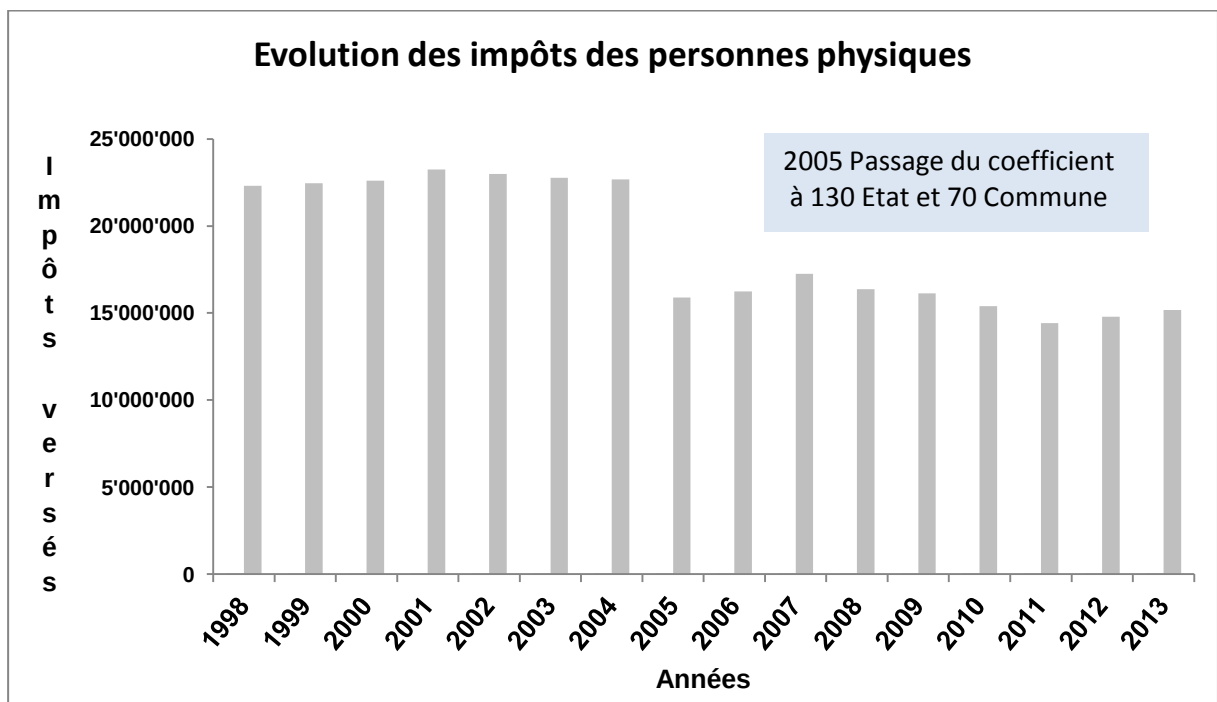
### Impôt moyen par contribuable et par groupe d'âge

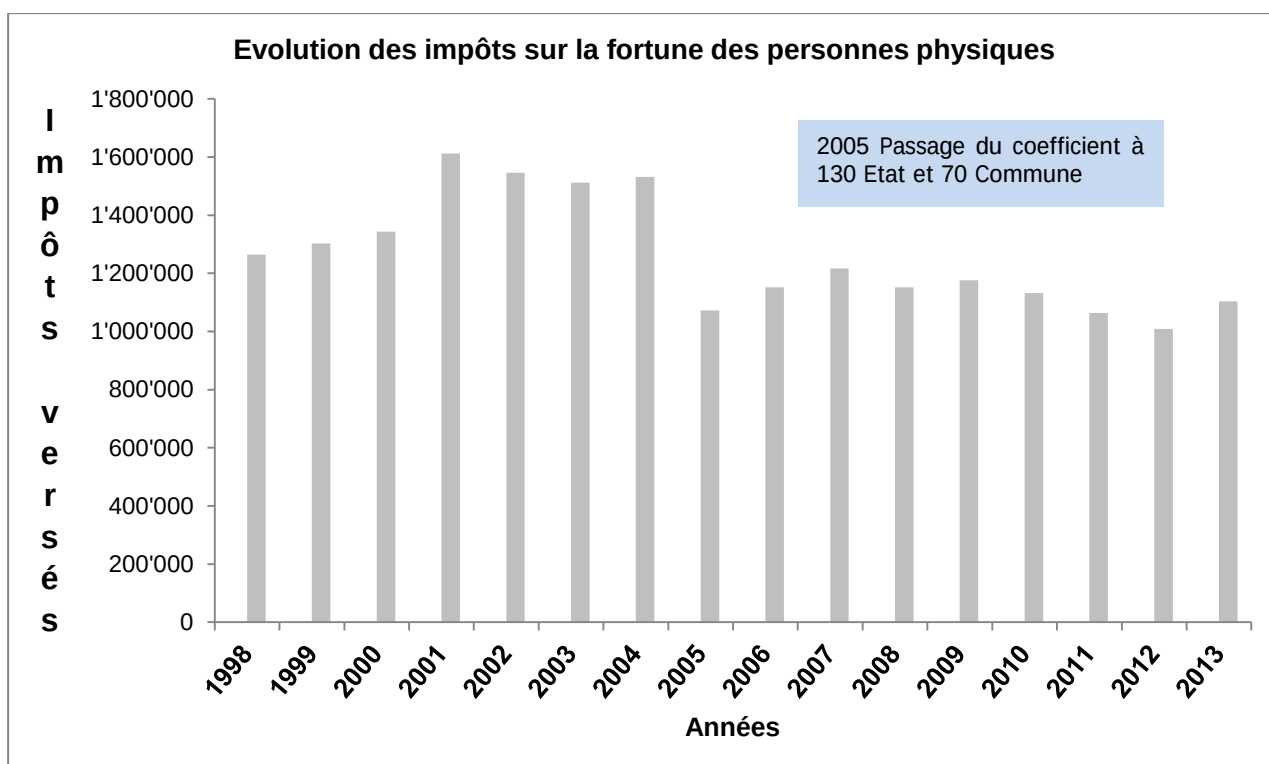
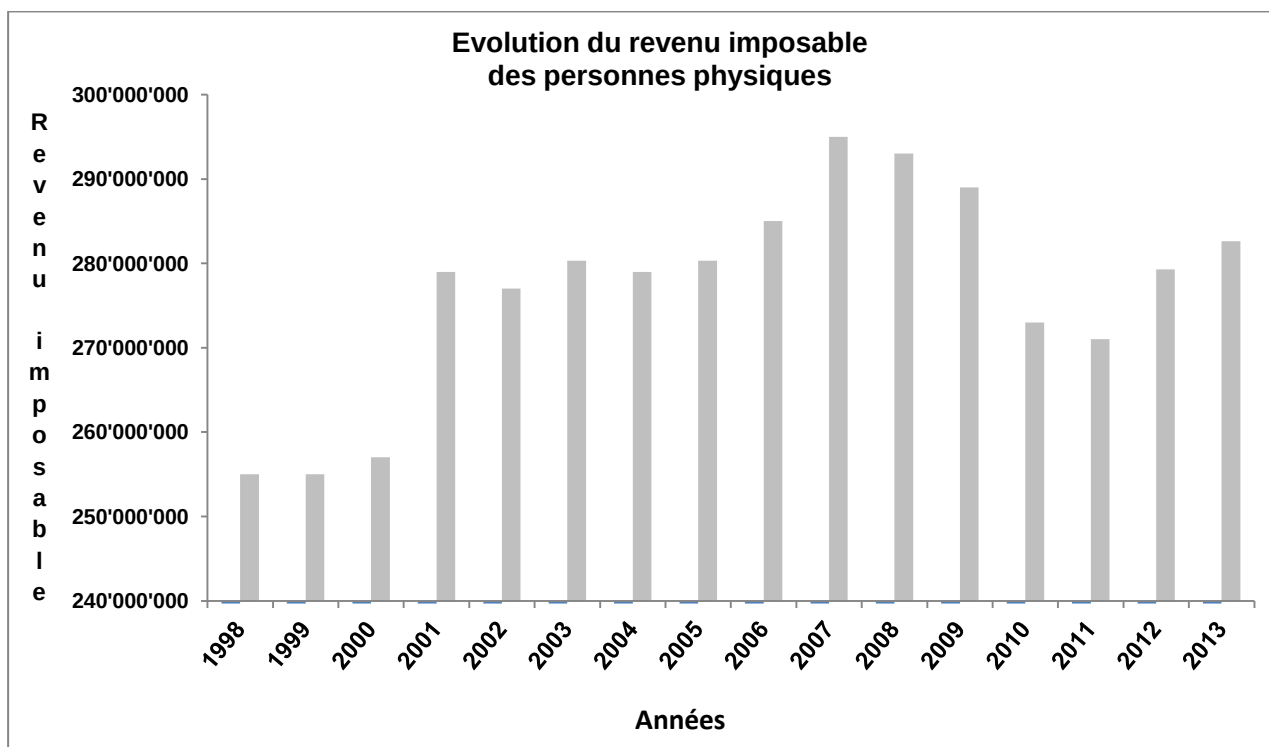


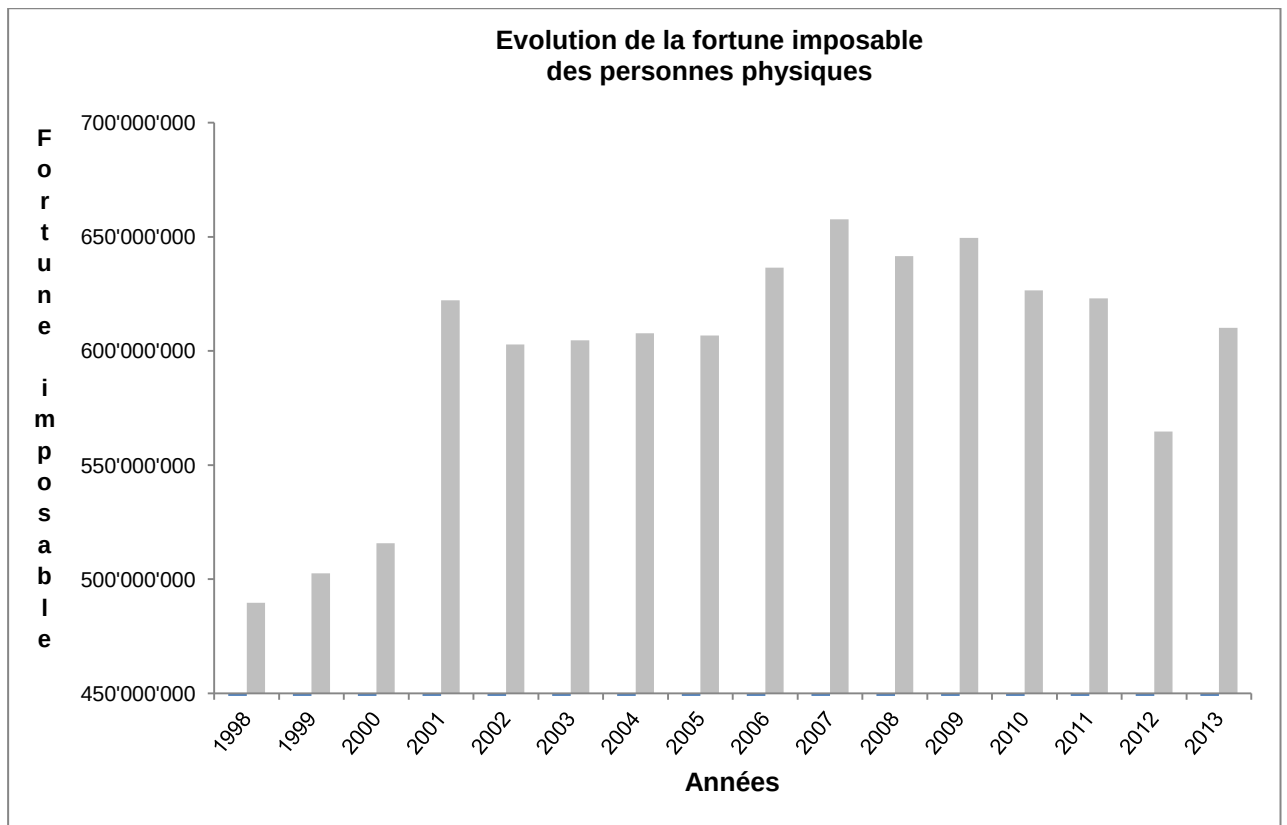
Colonnes de gauche : Impôt moyen par habitant (revenu et fortune cumulés)  
 Colonnes de droite : Impôt moyen par groupe d'âge (revenu et fortune cumulés)

### Personnes physiques

Nous vous donnons, ci-après, quelques statistiques sur l'évolution des revenus et fortunes imposables ainsi que celle de l'impôt payé pour ces deux catégories.







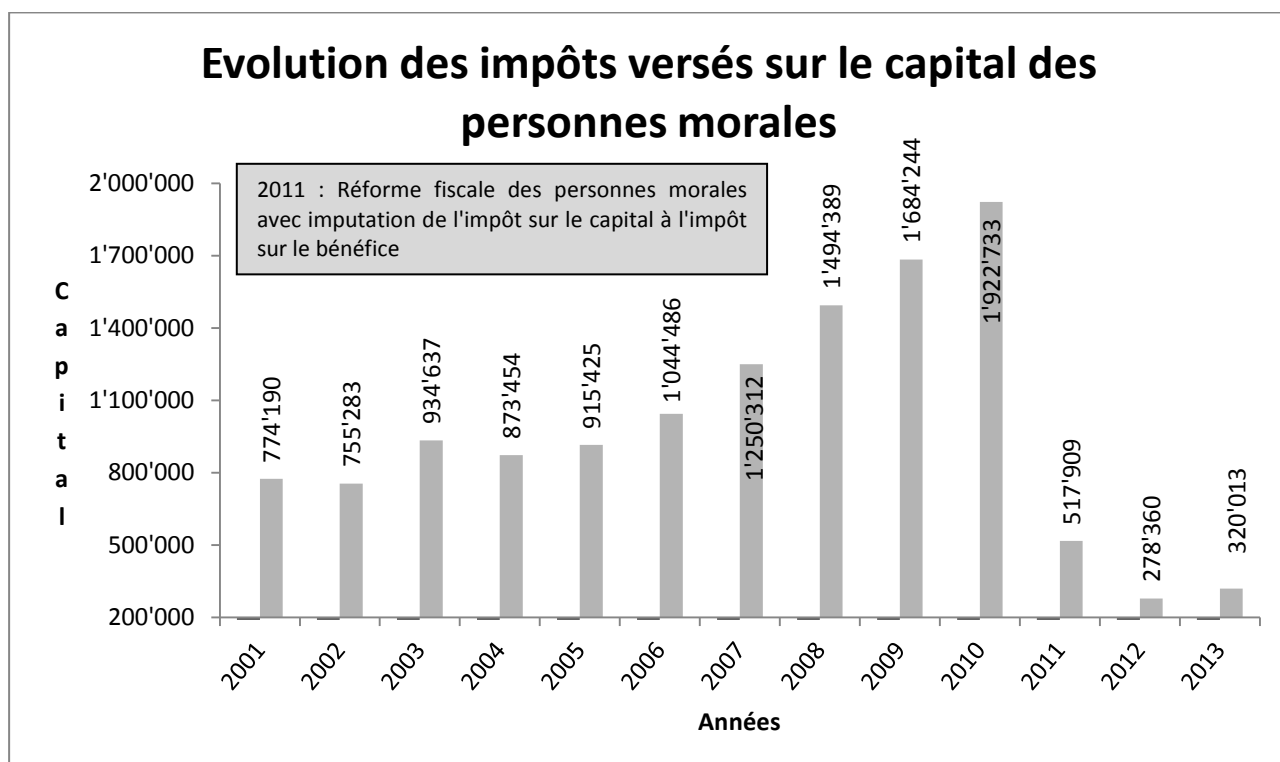
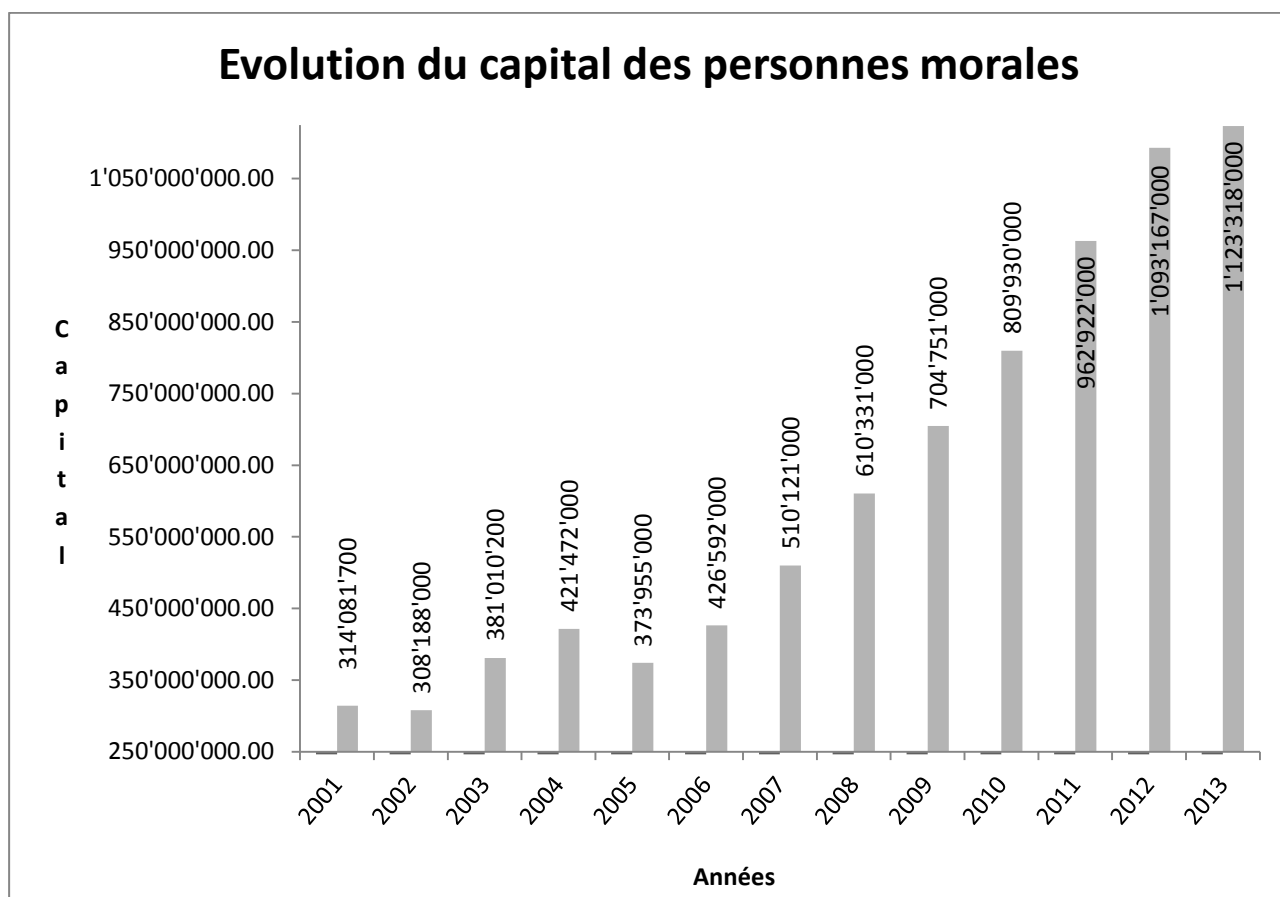
Quelques tableaux de renseignements généraux sur la fiscalité et les contribuables :

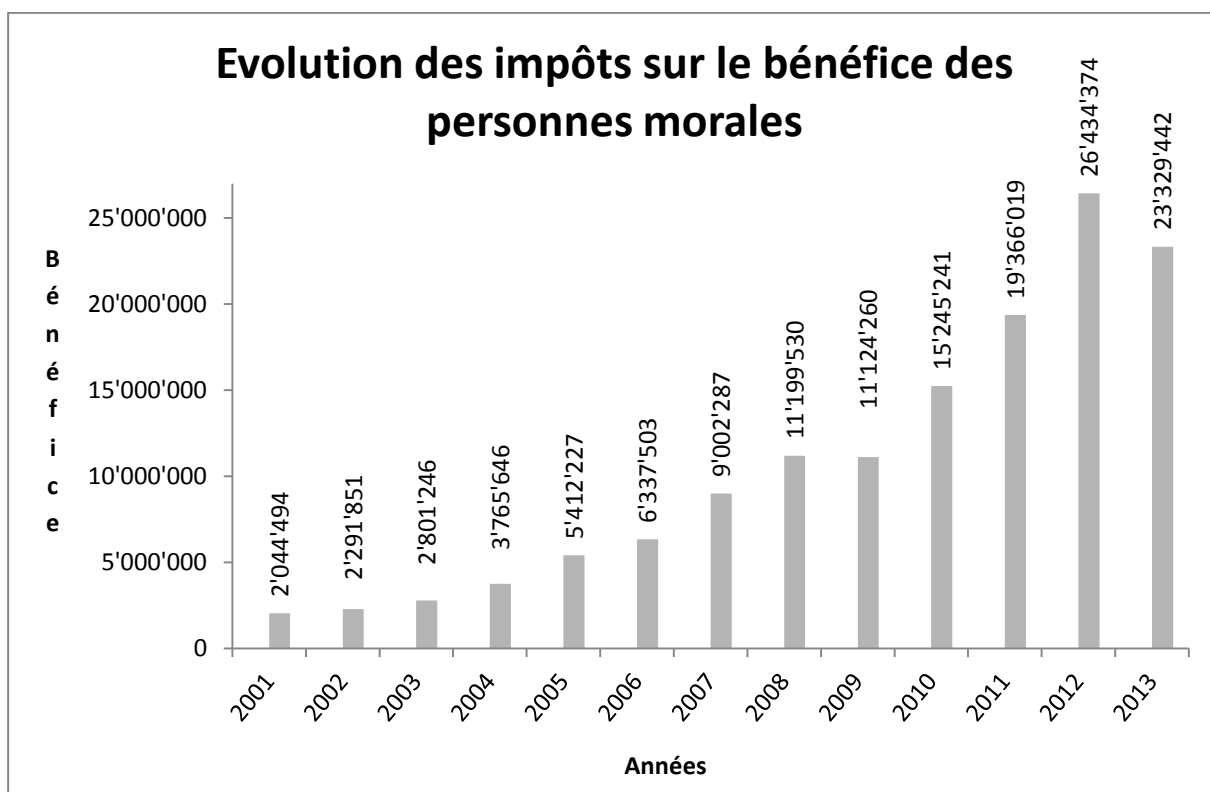
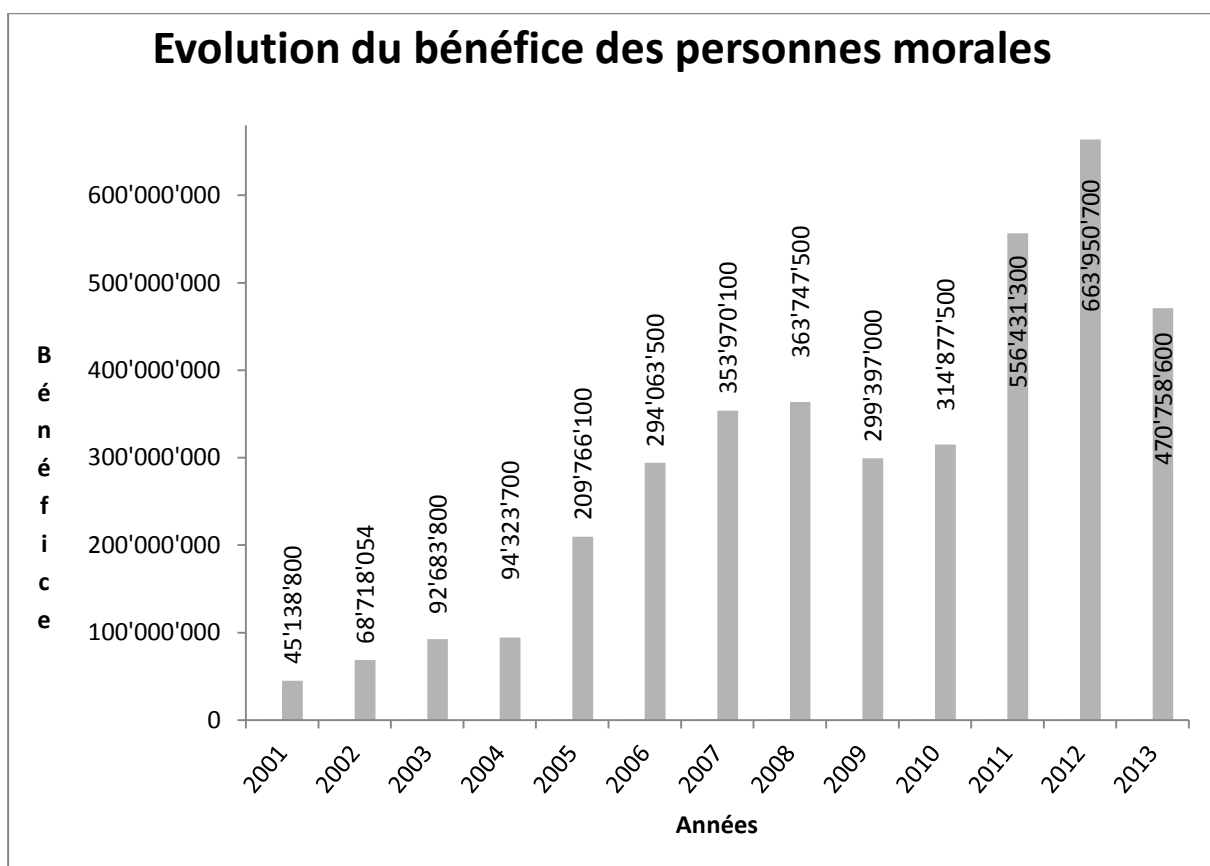
### Impôt direct communal sur le revenu des personnes physiques – Taxation 2012

| Catégorie<br>revenu<br>imposable | Libellé de la<br>catégorie | Nombre de<br>taxations | Nombre de<br>taxations<br>répartition | Revenu<br>imposable<br>total | Revenu<br>imposable<br>répartition | Impôt dû total | Impôt dû<br>répartition |
|----------------------------------|----------------------------|------------------------|---------------------------------------|------------------------------|------------------------------------|----------------|-------------------------|
| 99                               | 0 - 99                     | 854                    | 135                                   | 0                            | 99                                 | 0.00           | 0.10                    |
| 2000                             | 100 - 2000                 | 137                    | 51                                    | 143'281                      | 51'938                             | 1'564.60       | 2'193.35                |
| 4000                             | 2100 - 4000                | 135                    | 29                                    | 397'147                      | 86'546                             | 3'983.65       | 4'379.85                |
| 6000                             | 4100 - 6000                | 99                     | 36                                    | 496'889                      | 179'024                            | 6'430.60       | 7'452.10                |
| 8000                             | 6100 - 8000                | 126                    | 22                                    | 884'327                      | 152'595                            | 15'061.00      | 6'729.70                |
| 10000                            | 8100 - 10000               | 93                     | 18                                    | 839'289                      | 161'689                            | 13'592.45      | 6'322.95                |
| 12000                            | 10100 - 12000              | 88                     | 11                                    | 971'644                      | 122'601                            | 15'945.90      | 5'472.90                |
| 14000                            | 12100 - 14000              | 110                    | 15                                    | 1'435'559                    | 192'831                            | 25'270.85      | 9'766.90                |
| 16000                            | 14100 - 16000              | 119                    | 16                                    | 1'791'193                    | 239'479                            | 34'588.95      | 12'292.15               |
| 18000                            | 16100 - 18000              | 101                    | 11                                    | 1'715'714                    | 188'956                            | 32'697.85      | 8'543.85                |
| 20000                            | 18100 - 20000              | 131                    | 11                                    | 2'494'947                    | 214'117                            | 58'227.60      | 12'211.65               |
| 22000                            | 20100 - 22000              | 137                    | 14                                    | 2'884'398                    | 289'526                            | 69'562.85      | 15'291.10               |
| 24000                            | 22100 - 24000              | 156                    | 9                                     | 3'601'613                    | 207'557                            | 100'458.65     | 11'606.15               |
| 26000                            | 24100 - 26000              | 146                    | 9                                     | 3'656'357                    | 228'633                            | 118'169.50     | 11'634.45               |
| 28000                            | 26100 - 28000              | 123                    | 11                                    | 3'323'028                    | 300'769                            | 104'063.45     | 15'313.15               |
| 30000                            | 28100 - 30000              | 136                    | 6                                     | 3'951'361                    | 175'717                            | 135'375.65     | 11'391.65               |
| 35000                            | 30100 - 35000              | 371                    | 12                                    | 12'081'451                   | 390'790                            | 432'608.20     | 21'238.60               |
| 40000                            | 35100 - 40000              | 363                    | 7                                     | 13'576'418                   | 261'874                            | 542'144.60     | 16'109.50               |
| 45000                            | 40100 - 45000              | 387                    | 9                                     | 16'457'907                   | 384'321                            | 740'616.75     | 25'095.85               |
| 50000                            | 45100 - 50000              | 342                    | 10                                    | 16'287'879                   | 474'992                            | 831'155.10     | 32'179.20               |
| 55000                            | 50100 - 55000              | 312                    | 10                                    | 16'385'296                   | 531'866                            | 858'085.85     | 34'006.95               |
| 60000                            | 55100 - 60000              | 234                    | 5                                     | 13'485'200                   | 286'948                            | 722'925.55     | 20'599.40               |
| 65000                            | 60100 - 65000              | 210                    | 2                                     | 13'132'977                   | 120'600                            | 713'460.45     | 9'045.35                |
| 70000                            | 65100 - 70000              | 151                    |                                       | 10'205'348                   |                                    | 564'087.10     |                         |
| 75000                            | 70100 - 75000              | 153                    | 1                                     | 11'074'538                   | 74'433                             | 639'490.20     | 4'105.80                |
| 80000                            | 75100 - 80000              | 127                    | 2                                     | 9'841'100                    | 156'725                            | 562'114.25     | 13'541.75               |
| 100000                           | 80100 - 100000             | 460                    | 8                                     | 41'036'786                   | 712'507                            | 2'498'715.95   | 58'238.15               |
| 120000                           | 100100 - 120000            | 233                    |                                       | 25'279'550                   |                                    | 1'668'488.95   |                         |
| 140000                           | 120100 - 140000            | 104                    | 1                                     | 13'262'300                   | 126'800                            | 924'234.15     | 10'628.95               |
| 160000                           | 140100 - 160000            | 40                     | 1                                     | 5'939'200                    | 157'900                            | 449'359.70     | 14'631.35               |
| 180000                           | 160100 - 180000            | 27                     | 1                                     | 4'609'300                    | 175'000                            | 357'390.60     | 15'124.50               |
| 200000                           | 180100 - 200000            | 14                     | 2                                     | 2'648'700                    | 373'800                            | 211'203.00     | 33'998.45               |
| 250000                           | 200001 - 250000            | 19                     |                                       | 4'179'800                    |                                    | 355'559.50     |                         |
| 300000                           | 250001 - 300000            | 14                     | 1                                     | 3'854'700                    | 284'000                            | 333'249.30     | 26'355.20               |
| 400000                           | 300001 - 400000            | 4                      |                                       | 1'329'500                    |                                    | 123'096.55     |                         |
| 500000                           | 400001 - 500000            | 2                      |                                       | 866'900                      |                                    | 80'448.30      |                         |
| 700000                           | 600001 - 700000            | 1                      |                                       | 628'300                      |                                    | 58'306.25      |                         |
| 999999998                        | 700001 et plus             | 1                      |                                       | 2'187'400                    |                                    | 202'990.70     |                         |
| 999999999                        | PreCapital                 | 276                    | 1                                     | 13'657'200                   | 5'400                              | 269'845.25     | 113.45                  |
| Total                            |                            | 6'536                  | 477                                   | 280'594'497                  | 7'310'033                          | 14'874'569.80  | 475'614.45              |

## Impôt direct communal sur la fortune des personnes physiques – Taxation 2012

| Catégorie fortune imposable | Libellé de la catégorie | Nombre de taxations | Fortune imposable total | Fortune imposable répartition | Impôt dû total      |
|-----------------------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|-------------------------------|---------------------|
| 999                         | 0 - 999                 | 2555                | 15'625                  | 9'292                         | 0.00                |
| 20000                       | 1000 - 20000            | 1236                | 9'865'112               | 824'308                       | 315.85              |
| 40000                       | 21000 - 40000           | 499                 | 14'740'859              | 988'856                       | 968.70              |
| 60000                       | 41000 - 60000           | 320                 | 15'887'311              | 703'778                       | 2'049.60            |
| 80000                       | 61000 - 80000           | 198                 | 14'014'400              | 1'451'300                     | 5'705.80            |
| 100000                      | 81000 - 100000          | 180                 | 16'181'133              | 1'165'000                     | 8'745.20            |
| 150000                      | 100100 - 150000         | 299                 | 36'978'522              | 3'391'500                     | 33'338.35           |
| 200000                      | 151000 - 200000         | 229                 | 39'741'311              | 2'232'250                     | 48'457.95           |
| 250000                      | 201000 - 250000         | 172                 | 38'782'431              | 3'422'333                     | 54'279.10           |
| 300000                      | 251000 - 300000         | 129                 | 35'725'214              | 2'187'000                     | 55'787.65           |
| 350000                      | 301000 - 350000         | 80                  | 26'082'617              | 1'941'000                     | 41'180.75           |
| 400000                      | 351000 - 400000         | 62                  | 23'217'633              | 726'167                       | 40'513.50           |
| 450000                      | 401000 - 450000         | 48                  | 20'309'600              | 830'000                       | 36'937.40           |
| 500000                      | 451000 - 500000         | 49                  | 23'088'594              | 1'451'000                     | 43'569.20           |
| 600000                      | 501000 - 600000         | 53                  | 29'381'000              | 2'168'000                     | 60'344.60           |
| 700000                      | 601000 - 700000         | 30                  | 19'346'142              | 2'594'033                     | 41'190.90           |
| 800000                      | 701000 - 800000         | 25                  | 18'821'000              | 1'468'000                     | 41'308.10           |
| 900000                      | 801000 - 900000         | 19                  | 16'142'922              | 2'495'000                     | 36'882.40           |
| 1000000                     | 901000 - 1000000        | 13                  | 12'293'000              |                               | 28'323.05           |
| 1500000                     | 1001000 - 1500000       | 25                  | 31'184'000              | 5'933'000                     | 71'847.95           |
| 2000000                     | 1501000 - 2000000       | 10                  | 17'667'000              |                               | 40'704.80           |
| 2500000                     | 2001000 - 2500000       | 12                  | 26'261'000              |                               | 60'505.30           |
| 3000000                     | 2501000 - 3000000       | 2                   | 5'068'000               |                               | 11'676.65           |
| 4000000                     | 3001000 - 4000000       | 5                   | 16'520'000              |                               | 38'062.10           |
| 5000000                     | 4001000 - 5000000       | 3                   | 13'564'000              |                               | 31'251.45           |
| 999999998                   | 5001000 et plus         | 7                   | 72'696'000              |                               | 167'491.60          |
|                             |                         |                     |                         |                               |                     |
| <b>Total</b>                |                         | <b>6260</b>         | <b>593'574'426</b>      | <b>35'981'817</b>             | <b>1'001'437.95</b> |





NB les montants figurant dans ces deux derniers graphiques ne tiennent pas compte des taxations tardives et des impôts arriérés.

## **INFORMATIQUE**

### **Introduction**

A ce jour, le bureau de l'informatique est composé de 2 personnes à plein temps.

Nous gérons un parc composé de :

| Domaine \ Année           | 2013 | 2012 | 2011 |
|---------------------------|------|------|------|
| <b>Postes de travail</b>  | 152  | 140  | 137  |
| <b>Serveurs</b>           | 19   | 17   | 15   |
| <b>Imprimantes</b>        | 83   | 85   | 90   |
| <b>Photocopieurs</b>      | 16   | 16   | 28   |
| <b>Fax</b>                | 16   | 17   | 17   |
| <b>Téléphones</b>         | 152  | 171  | 170  |
| <b>Téléphones mobiles</b> | 111  | 95   | 89   |
| <b>Comptes</b>            | 199  | 174  | 168  |
| <b>Sites</b>              | 18   | 17   | 15   |

Le responsable assume également la maintenance du progiciel « *ZivisPro* » déployé dans les arrondissements d'Etat civil du canton de Neuchâtel (Le Locle, Neuchâtel, Boudevilliers, Les Verrières, Boudry, Cressier, Hauterive).

### **Réseau informatique communal**

#### **Sites connectés via fibre optique**

- Bâtiments administratifs
  - ✓ Finances-Ressources humaines-Instruction publique (Technicum 21)
  - ✓ Hôtel de Ville (Hôtel-de-Ville 1)
  - ✓ Voirie (Billodes 52)
- Culture
  - ✓ Bibliothèque des Jeunes (Marie-Anne Calame 15)
  - ✓ Bibliothèque de la Ville (Daniel-JeanRichard 38)
  - ✓ Musée d'horlogerie (Monts 65)
  - ✓ Musée des beaux-arts (Marie-Anne Calame 6)
  - ✓ Moulins souterrains (Col-des-Roches 25)
- Ecoles
  - ✓ Collège de Beau-Site (Collège 3)
  - ✓ Collège Daniel-JeanRichard (Daniel-JeanRichard 9-11)
  - ✓ Collège Jehan-Droz (Hôtel-de-Ville 5)
  - ✓ Collège des Jeanneret (Technicum 25)
- Structures d'accueil
  - ✓ Structure d'accueil parascolaire communale « Tourbillon » (France 36-38-40)
  - ✓ Structure d'accueil parascolaire communale « Diapason » (Monts 24a)
  - ✓ Structure d'accueil préscolaire communale « L'Etoile » (Monts 24a)
- Autres
  - ✓ Clinique dentaire scolaire et Centre d'orthophonie (Crêt-Vaillant 37)
  - ✓ Bureau d'observation du COSC (Billodes 18)

#### **Connexions réalisées en 2013**

- Musée des beaux-arts (Marie-Anne Calame 6)
- Moulins souterrains (Col-des-Roches 25)
- Structure d'accueil préscolaire « L'Etoile » (Monts 24a)



### Connexions prévues en 2014

- Ancienne poste (Marie-Anne Calame 5)

### Connexions à l'étude

- Collège de la Jaluse (Jaluse 6a)
- Halle polyvalente (Communal 1)
- Piscine-Patinoire (Communal 3)

### **Sites connectés via modem**

- Musée des beaux-arts, locaux temporaires (Billodes 40)
- Structure d'accueil parascolaire « Le spiral » (Primevères 2a)

### **Sites non connectés**

- Hangar forestier (Joux-Pélichet 40)
- Piscine-Patinoire (Communal 3)
- STEP (Col 21a)

### **Wifi**

#### **Interne**

Huit antennes sont actuellement en service dans des locaux de l'administration ; elles permettent un accès au réseau informatique communal pour les ayants droit ainsi qu'un accès libre à Internet pour les externes, celui-ci étant soumis à une demande d'identification par mot de passe.

- Hôtel de Ville, salle du Conseil Communal
- Hôtel de Ville, salle du Conseil Général
- Hôtel de Ville, salle des Mariages
- Hôtel de Ville, salle des Commissions
- Hôtel de Ville, espace UNESCO
- Technicum 21, salle de conférence
- Bibliothèque de la Ville, 2<sup>ème</sup> étage
- Musée des beaux-arts, Rez-de-chaussée (nouveau 2013)

#### **Externe**

Trois antennes permettent au public d'accéder à Internet moyennant un enregistrement préalable de l'utilisateur.

- Hôtel de Ville, façade Est, couvre les jardins publics
- Hôtel de Ville, façade Sud, couvre le jardin du Casino
- Hôtel de Ville, façade Ouest, couvre le jardin public

### **Téléphonie du cercle scolaire**

Dès l'annonce de la réunification des secrétariats du cercle scolaire sur le seul site de Jehan-Droz, nous avons saisi l'opportunité d'entreprendre une réflexion quant à la téléphonie de l'ensemble des sites scolaires locaux.

Il en a résulté comme une évidence de déployer la solution de téléphonie VoIP (téléphonie au travers du réseau informatique) de l'Etat de Neuchâtel, la connexion au réseau RPN (Réseau Pédagogique Neuchâtelois) de la plupart des sites étant assurée par le SIEN (Service Informatique de l'Entité Neuchâteloise). La seule contrainte ayant été le changement des numéros d'appels (032 / 886.63.40 à 99).

Pour certains sites (classes Harmos 1 et 2 par ex.), la solution retenue a été de les équiper de natels intégrés au CMN de l'Administration (réseau mobile interne).

Tous les sites scolaires peuvent donc à présent communiquer entre eux gratuitement.

### **Gestion électronique de documents**

La gestion électronique des documents mise en place en avril 2010 à la comptabilité permet aujourd'hui aux utilisateurs de consulter plus de 50'000 factures fournisseurs en ligne.

Une étude a été initiée en 2013 afin de définir la stratégie pour la gestion documentaire de l'Administration.

### **Extension de la couverture Internet haut-débit en Ville du Locle**

#### **Centre-ville**

Pour rappel, en 2011 plusieurs pétitions provenant d'habitants mécontents des services internet disponibles dans leur quartier arrivaient au Conseil communal. Le service informatique, sur demande de l'exécutif, avait alors pris contact avec différents fournisseurs d'accès pour faire un point de situation de l'offre disponible en ville du Locle.

Il en avait résulté qu'en décembre 2011, notre autorité exécutive acceptait une offre d'extension du réseau VDSL de Swisscom permettant ainsi l'amélioration de la couverture internet haut-débit sur le territoire communal.

Ces travaux d'extension du réseau VDSL sont à présent terminés suite à la mise en service en Août 2013 de la dernière armoire de distribution sise au Prévoux.

Au total, 8 armoires ont été ajoutées :

- |                |                           |
|----------------|---------------------------|
| • Gérardmer    | • Beau-Site               |
| • Klaus        | • Jaluse                  |
| • Jeanneret    | • Technicum               |
| • Petit-Moulin | • Le Prévoux (Les Combes) |

#### **Quartiers périphériques**

Plusieurs quartiers périphériques ne sont hélas pas concernés par cette extension du réseau car trop éloignés et surtout pas intéressants en termes de retour sur investissement par l'opérateur.

Le Conseil communal a donc accepté une demande d'aide financière émanant d'une société des Ponts-de-Martel pour aider à la mise en route d'un réseau pouvant répondre aux attentes des habitants concernés (une trentaine de bâtiments à ce jour).

L'offre de cette société consiste à relier les clients au travers d'antennes radio permettant un accès haut débit « triple-play » (internet-téléphone-télévision) moyennant un abonnement mensuel.

### Etat de situation

A ce jour, la tête de réseau sise à la rue de France 55 est en fonction ainsi que la liaison vers le relai principal de la rue de Bellevue 25 où le mât et les antennes pour deux secteurs ont été posés.

Les démarches en cours consistent à négocier avec les propriétaires pour l'installation des relais secondaires dans l'optique d'une installation au printemps. Ensuite de quoi, les premiers clients pourront être raccordés.

### **Infrastructure centrale**

#### **Infrastructure virtuelle**

Mise à jour des applications vSphere en v5.1 et Veeam en v6.5

#### **Site principal (Technicum 21)**

Remplacement de notre stockage virtuel par une baie de stockage physique permettant d'augmenter les performances et les capacités de notre production.

#### **Site de secours (Hôtel de Ville)**

Ajout d'une baie de stockage équivalente en capacité à celle de Technicum 21, ceci nous permettant la réplication de la totalité des données.

| Bâtiment                     | Service                        | Ordinateur | Ordinateur portable | Imprimante n/b | Imprimante couleur | Multifonctions n/b | Multifonctions couleur | Photocopieur n/b | Photocopieur couleur | Téléphonie std | Téléphonie externe | Téléphonie VoIP | Téléphonie mobile | Fax |
|------------------------------|--------------------------------|------------|---------------------|----------------|--------------------|--------------------|------------------------|------------------|----------------------|----------------|--------------------|-----------------|-------------------|-----|
| <b>Hôtel-de-Ville 1</b>      | Chancellerie                   | ✓          | ✓                   | ✓              |                    |                    |                        |                  | ✓                    | ✓              |                    |                 | ✓                 |     |
|                              | Conseil communal               | ✓          | ✓                   | ✓              |                    |                    |                        |                  |                      | ✓              |                    |                 | ✓                 |     |
|                              | Contrôle des habitants         | ✓          | ✓                   | ✓              |                    |                    |                        | ✓                |                      | ✓              |                    |                 | ✓                 |     |
|                              | Etat civil                     | ✓          |                     | ✓              | ✓                  |                    |                        | ✓                |                      | ✓              |                    |                 |                   | ✓   |
|                              | Gérance communale              | ✓          |                     | ✓              |                    |                    |                        |                  |                      | ✓              |                    |                 |                   | ✓   |
|                              | Office du travail              | ✓          |                     | ✓              |                    |                    |                        | ✓                |                      | ✓              |                    |                 |                   |     |
|                              | Promotion de la Ville          | ✓          | ✓                   | ✓              |                    |                    |                        |                  |                      | ✓              |                    |                 | ✓                 |     |
|                              | Services sociaux               | ✓          |                     | ✓              | ✓                  |                    |                        | ✓                |                      | ✓              |                    |                 | ✓                 | ✓   |
|                              | Urbanisme et Environnement     | ✓          | ✓                   | ✓              | ✓                  |                    | ✓                      |                  | ✓                    | ✓              |                    |                 | ✓                 |     |
| <b>Technicum 21</b>          | Conseil communal               | ✓          | ✓                   | ✓              |                    |                    | ✓                      |                  |                      | ✓              |                    |                 | ✓                 |     |
|                              | Finances                       | ✓          | ✓                   | ✓              | ✓                  |                    | ✓                      | ✓                | ✓                    | ✓              |                    | ✓               | ✓                 | ✓   |
|                              | Instruction publique           | ✓          | ✓                   | ✓              |                    |                    |                        |                  |                      | ✓              |                    |                 | ✓                 |     |
|                              | Ressources humaines            | ✓          |                     | ✓              |                    |                    |                        | ✓                |                      | ✓              |                    | ✓               | ✓                 | ✓   |
| <b>Billodes 52</b>           | Forêt                          | ✓          |                     |                | ✓                  |                    |                        |                  |                      | ✓              |                    |                 | ✓                 |     |
|                              | Garage                         | ✓          | ✓                   | ✓              |                    |                    | ✓                      |                  |                      | ✓              |                    |                 | ✓                 | ✓   |
|                              | Voirie                         | ✓          |                     | ✓              |                    |                    |                        |                  | ✓                    | ✓              |                    |                 | ✓                 | ✓   |
| <b>Crêt-Vaillant 37</b>      | Clinique dentaire scolaire     | ✓          |                     | ✓              |                    |                    |                        |                  |                      |                |                    | ✓               |                   | ✓   |
|                              | Centre d'orthophonie           | ✓          |                     | ✓              | ✓                  |                    |                        | ✓                |                      |                |                    | ✓               | ✓                 | ✓   |
| <b>Monts 65</b>              | Musée d'horlogerie             | ✓          | ✓                   |                | ✓                  |                    | ✓                      | ✓                |                      |                | ✓                  | ✓               | ✓                 | ✓   |
| <b>Marie-Anne Calame 6</b>   | Musée des beaux-arts           | ✓          | ✓                   | ✓              |                    |                    | ✓                      |                  | ✓                    | ✓              |                    | ✓               | ✓                 |     |
| <b>Col-des-Roches 23-25</b>  | Moulins souterrains            | ✓          |                     |                | ✓                  |                    | ✓                      |                  | ✓                    |                |                    | ✓               | ✓                 | ✓   |
| <b>Daniel-JeanRichard 38</b> | Bibliothèque de la Ville       | ✓          |                     | ✓              |                    |                    | ✓                      | ✓                |                      |                |                    | ✓               | ✓                 | ✓   |
| <b>Marie-Anne Calame 15</b>  | Bibliothèque des Jeunes        | ✓          |                     |                | ✓                  |                    |                        |                  |                      |                |                    | ✓               | ✓                 |     |
| <b>Grande-Rue 11</b>         | Service du domaine public      | ✓          |                     | ✓              |                    |                    |                        |                  | ✓                    | ✓              |                    | ✓               | ✓                 |     |
| <b>Billodes 18</b>           | BO-COSC                        | ✓          |                     |                | ✓                  | ✓                  | ✓                      |                  |                      |                |                    | ✓               | ✓                 | ✓   |
| <b>Monts 24a</b>             | Acc. Parascolaire - Diapason   | ✓          |                     |                |                    |                    | ✓                      |                  |                      |                |                    | ✓               | ✓                 |     |
|                              | Acc. Préscolaire - L'étoile    | ✓          |                     |                |                    |                    | ✓                      |                  |                      |                |                    | ✓               |                   |     |
| <b>France 36-40</b>          | Acc. Parascolaire - Tourbillon | ✓          |                     |                |                    |                    | ✓                      |                  |                      |                |                    | ✓               | ✓                 |     |
| <b>Primevères 2a</b>         | Acc. Parascolaire - Spiral     | ✓          |                     |                |                    |                    | ✓                      |                  |                      |                | ✓                  |                 | ✓                 |     |
| <b>Communal 3</b>            | Piscine-patinoire              | ✓          |                     |                |                    |                    | ✓                      |                  |                      |                | ✓                  |                 | ✓                 |     |
| <b>Col-des-Roches 21a</b>    | STEP                           | ✓          |                     | ✓              |                    |                    |                        |                  |                      |                | ✓                  |                 | ✓                 | ✓   |
| <b>Joux-Pélichet 40</b>      | Hangar forestier               | ✓          |                     |                |                    |                    | ✓                      |                  |                      |                | ✓                  |                 |                   |     |
| <b>Daniel-JeanRichard 13</b> | Espace jeunesse DJ13           | ✓          |                     |                | ✓                  |                    | ✓                      |                  |                      |                | ✓                  |                 |                   | ✓   |
| <b>Clos-aux-vaux 2</b>       | Cimetière (jardinier)          |            |                     |                |                    |                    |                        |                  |                      |                |                    |                 | ✓                 | ✓   |

## **AFFAIRES CULTURELLES**

Nous vous fournissons, ci-après, des précisions quant à l'octroi de subventions et à leur utilisation.

### **Université populaire**

La participation de la Ville est basée sur un forfait de Fr. 100.- par cours et sur le nombre de la population (10 ct/hab.), ce qui représente cette année un montant de Fr. 1'320.60.

32 participants ont suivi trois cours, ce qui représente 7.80 % des inscriptions des Montagnes neuchâteloises.

### **TPR**

Le TPR a bénéficié d'une subvention de Fr. 35'000.-.

### **Ciné-Club**

Le Ciné-Club bénéficie d'une subvention annuelle de Fr. 4'000.- et de la gratuité de la salle du Casino.

Il a organisé 11 séances en soirée et 1 matinée pour 12 projections durant la saison. La moyenne de fréquentation est de 75 personnes par séance.

### **La Grange**

La subvention allouée pour le théâtre La Grange est de Fr. 35'000.-.

Le théâtre La Grange a accueilli 12 spectacles en 17 représentations. La moyenne de fréquentation est de 81 personnes par représentation (soit 90%).

### **Casino**

La subvention allouée pour le Casino est de Fr. 204'000.-.

Pour cette saison, le Casino a accueilli 7 spectacles pour 9 représentations. La fréquentation est de 334 spectateurs en moyenne par spectacle (soit 96.5%).

La Lanterne-Magique compte 115 enfants inscrits. Elle a organisé 9 séances et 1 séance enfantine.

### **Sociétés culturelles**

Les montants ont principalement été répartis comme suit :

|                                         |                                                                            |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| ZAP Revue                               | subvention Casino-Théâtre Fr. 10'500.-                                     |
| La Grange                               | prise en charge des loyers Fr. 5'400.-                                     |
| Ludothèque                              | prise en charge des loyers Fr. 10'000.-                                    |
| La Lanterne magique                     | subvention annuelle et prise en charge location Casino-Théâtre Fr. 3'000.- |
| Nouvel Ensemble contemporain            | subvention de 2'000.-                                                      |
| Festival international de marionnettes  | subvention de 2'000.-                                                      |
| Amis des concerts d'orgue               | prise en charge des loyers du Temple 500.-                                 |
| A Point Theatre Company                 | subvention extraordinaire de 5'000.-                                       |
| Nouvelle revue neuchâteloise            | subvention extraordinaire de 1'000.- à l'occasion du 3ème anniversaire     |
| Festival "les artistes de l'expression" | subvention extraordinaire de 1'000.-                                       |
| L'écho de la Montagne                   | soutien de 500.- au projet Oratorio de Noël                                |

|                                             |                                                          |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Spectacle "Bee or not to bee"               | prise en charge location Casino-Théâtre 500.-            |
| Festival Racinotes                          | subvention extraordinaire de 1'000.-                     |
| Fondation Ensemble symphonique neuchâtelois | appui financier de 1'000.-                               |
| Rayonnement de l'œuvre Evrard               | soutien financier pour la réalisation d'un livre 1'000.- |
| Association chorale La Croche-Chœur         | soutien financier de 1'000.-                             |
| Rémy Gogniat                                | soutien financier à la publication d'un livre 1'000.-    |
| Association Promolecture                    | soutien extraordinaire de Fr. 3'000.-                    |

ainsi que diverses aides ponctuelles et la prise en charge de locations du Temple et du Casino-Théâtre.

### **La Boîte à Swing**

La subvention allouée pour la Boîte à Swing est de Fr. 9'000.-.

Pour cette saison, elle a accueilli 6 concerts. La fréquentation moyenne par concert est de 160 spectateurs.

### **Corps de Musique**

Cette année, la Ville a octroyé une subvention de Fr. 6'400.- à la fanfare La Sociale et de Fr. 9'500.- à La Militaire. Toutes deux ont bénéficié de la gratuité du Temple et du Casino-Théâtre.

### **Sociétés sportives**

|                                      |                                                        |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Judo Club                            | prise en charge des frais de chauffage Fr. 2'500.-     |
| Street Hockey                        | prise en charge location halle polyvalente Fr. 3'300.- |
| Le Locle Indoor, tournoi de football | prise en charge location halle polyvalente Fr. 1'200.- |
| Tournoi des Petz                     | prise en charge location halle polyvalente Fr. 600.-   |
| Tournoi vétérans                     | prise en charge location halle polyvalente Fr. 240.-   |
| Tournoi de raftball                  | prise en charge location halle polyvalente Fr. 500.-   |
| Championnat cantonaux FSG            | prise en charge location halle polyvalente Fr. 1'000.- |
| 24 heures nautiques                  | prise en charge location halle polyvalente Fr. 1'440.- |
| Société de gymnastique l'Ancienne    | prise en charge location halle polyvalente Fr. 1'400.- |

ainsi que diverses prises en charge de locations de la halle polyvalente et de salles.

### **Manifestations et animation**

Les montants alloués ont été essentiellement répartis comme suit :

|                                      |                                                                       |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Music Festival Promo                 | subvention de Fr. 50'000.- et garantie de déficit 9'000.-             |
| Fête et feux du 1 <sup>er</sup> Août | Fr. 7'500.-                                                           |
| Corbak Festival                      | soutien de Fr. 4'000.-                                                |
| Free'son                             | subvention extraordinaire de Fr. 3'000.-                              |
| Association Neuchâtois               | subvention extraordinaire de Fr. 6'000.-                              |
| Wind Band neuchâtelois               | subvention de Fr. 3'000.-                                             |
| Amis des concerts d'orgue            | subvention annuelle et prise en charge location du Temple Fr. 2'500.- |
| Festival Jeunesse DJ'13              | prise en charge location Casino-Théâtre Fr. 600.-                     |
| Spectacle Sun Star                   | prise en charge location Casino-Théâtre Fr. 6'050.-                   |
| Théâtre Onirique                     | soutien financier Fr. 1'000.-                                         |
| Marche du 1 <sup>er</sup> Mars       | participation de Fr. 500.-                                            |
| VNV Rock Attitude                    | prêt de 30'000.-                                                      |

ainsi que la prise en charge de diverses locations du Temple, du Casino et de la Halle polyvalente pour d'autres manifestations.

### **Club des Loisirs - Conseil loclois du 3<sup>ème</sup> âge - AVIVO**

Nos subventions annuelles sont de Fr. 2'500.- pour le Club des Loisirs et de Fr. 2'300.- pour le Conseil Loclois du 3<sup>ème</sup> âge et de Fr. 250.- pour l'AVIVO.

A ces montants s'ajoute la prise en charge des frais de location du Casino et du Temple.

### **Subventions et dons divers**

|                                           |                                                                                     |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Association ALUX                          | subvention annuelle Fr. 7'500.-                                                     |
| Luxor Factory                             | subvention Fr. 20'000.-                                                             |
| Découvertes musicales                     | subvention annuelle Fr. 3'500.-                                                     |
| Théâtre Onirique                          | soutien à un spectacle de rue Fr. 5'000.- +<br>couverture de déficit de Fr. 5'000.- |
| Ekir – manger ensemble                    | subvention ponctuelle Fr. 3'000.-                                                   |
| Association Lire et Ecrire                | subvention ponctuelle de Fr. 2'000.-                                                |
| Association Bel Horizon                   | subvention Fr. 1'000.-                                                              |
| Chœur Cantabile                           | subvention ponctuelle de Fr. 1'000.-                                                |
| Partage                                   | soutien au collectif de distribution alimentaire Fr. 3'000.-                        |
| Roche Piano Cie                           | soutien financier à la tournée Fr. 3'000.-                                          |
| Association neuchâteloise des menuisiers  | aide financière aux filières formation Fr. 1'000.-                                  |
| Association défense des chômeurs Le Locle | prise en charge des loyers de l'ADCPL Fr. 12'720.-                                  |

Des aides financières ponctuelles ont également été octroyées à divers instituts, fédérations, associations, fondations et personnes.

### **Manifestations locales – prestations des entreprises électriques**

|                                    |                                              |
|------------------------------------|----------------------------------------------|
| Music Festival Promo               | prise en charge des prestations Fr. 94'500.- |
| VNV Festival                       | prise en charge des prestations Fr. 18'000.- |
| 1 <sup>er</sup> Août               | prise en charge des prestations Fr. 5'700.-  |
| Foire du Livre et Marché d'automne | prise en charge des prestations Fr. 3'300.-  |
| Carnaval                           | prise en charge des prestations Fr. 600.-    |
| Street-Hockey                      | prise en charge des prestations Fr. 1'100.-  |
| 24 Heures nautiques                | prise en charge des prestations Fr. 1'500.-  |
| Comité du Quartier-Neuf            | prise en charge des prestations Fr. 500.-    |
| Fête quartier Foyer / Beau-Site    | prise en charge des prestations Fr. 500.-    |
| St-Nicolas                         | prise en charge des prestations Fr. 800.-    |

ainsi que la prise en charge des prestations des entreprises électriques pour diverses autres manifestations.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Description, évaluation, classification des fonctions DECF**

Le projet de description-évaluation-classification des fonctions (DECF) a pu être mis en place à fin décembre 2013. En effet, le Conseil général a accepté, dans sa séance du 27 novembre 2013, les modifications y relatives dans le statut du personnel et leur entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Dans le même temps, le Conseil communal a validé les modifications qui en découlent dans le règlement d'application. Les deux textes modifiés sont entrés donc en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Ce projet a été mené en collaboration avec un mandataire externe, le syndicat des services publics (SSP) ainsi que notre service. Chaque étape a été discutée et validée par l'ensemble des personnes impliquées ainsi que par le Conseil communal.

Tous les cahiers des tâches ont été rédigés et discutés dans les services. Sur la base de ces cahiers des tâches, les fonctions ont pu être évaluées.

La classification d'une fonction est dorénavant basée sur la description de cette dernière. Chaque fonction est classée dans une seule classe, contrairement à 3 avec l'ancien système et le nombre d'échelons est passé de 10 à 24. Chaque échelon est normalement octroyé automatiquement jusqu'au 24<sup>ème</sup> échelon. Il est désormais également possible d'octroyer deux échelons simultanément pour récompenser des efforts particuliers.

### **Effectif du service**

- 1 chef de service à 100%
- 1 assistante RH à 60%
- 1 responsable salaires à 100%
- 1 responsable formation à 60%
- 1 assistante sociale à 10%
- 1 collaboratrice à 100%
- 1 secrétaire à 50%



**Effectif du personnel au 31.12.2013**

|                                                                                 | 2013          |               | 2012          |               |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                                                                                 | Nb. pers.     | Postes EPT    | Nb. pers.     | Postes EPT    |
| Chancellerie                                                                    | 4.00          | 3.40          | 4.00          | 3.40          |
| Promotion                                                                       | 1.83          | 2.00          | 1.83          | 2.00          |
| Finances                                                                        | 8.00          | 7.10          | 7.50          | 6.90          |
| Ressources humaines                                                             | 6.50          | 4.8           | 7.50          | 5.70          |
| Apprenti(s)/e(s) de commerce                                                    | 7.00          | 7.00          | 6.00          | 6.00          |
| Informatique                                                                    | 2.00          | 2.00          | 2.00          | 2.00          |
| Pool de conciergerie                                                            | 31.00         | 24.62         | 29.00         | 24.30         |
| Apprenti(s)/e(s) agent/e(s) d'exploitation                                      | 4.00          | 4.00          | 2.00          | 2.00          |
| Musée d'horlogerie                                                              | 5.00          | 4.07          | 7.00          | 5.57          |
| Musée des beaux-arts                                                            | 4.00          | 2.20          | 5.00          | 2.50          |
| Moulins souterrains                                                             | 4.50          | 2.85          | 3.50          | 2.52          |
| Bibliothèque de la Ville                                                        | 3.00          | 2.10          | 3.00          | 2.10          |
| Apprenti(s)/e(s) assistant/e(s) en information documentaire                     | 2.00          | 2.00          | 2.00          | 2.00          |
| Bibliothèque des Jeunes                                                         | 3.00          | 2.00          | 3.00          | 1.90          |
| Sylviculture                                                                    | 4.00          | 3.80          | 4.00          | 3.80          |
| Apprenti(s)/e(s) forestier-ière-bûcheron-ne                                     | 2.00          | 2.00          | 3.00          | 3.00          |
| Organistes                                                                      | 1.00          | 0.33          | 1.00          | 0.33          |
| Instruction publique                                                            | 2.00          | 1.40          | 2.00          | 1.40          |
| Cercle scolaire - Secrétariat                                                   | 8.00          | 5.95          | 0.00          | 0.00          |
| Secrétariat Ecole obligatoire cycles 1 et 2                                     | 0.00          | 0.00          | 6.00          | 4.15          |
| Secrétariat Ecole obligatoire cycle 3                                           | 0.00          | 0.00          | 6.00          | 4.42          |
| Service socio-éducatif                                                          | 3.00          | 1.95          | 0.00          | 0.00          |
| Structure parascolaire                                                          | 16.00         | 11.40         | 8.00          | 5.30          |
| Structure préscolaire                                                           | 2.00          | 1.80          | 0.00          | 0.00          |
| Apprenti(s)/e(s) assistant/e(s) socio-éducatives                                | 2.00          | 2.00          | 0.00          | 0.00          |
| Clinique dentaire                                                               | 4.50          | 2.83          | 4.50          | 2.83          |
| Apprenti(s)/e(s) assistant/e(s) dentaire                                        | 2.00          | 2.00          | 2.00          | 2.00          |
| Centre d'orthophonie                                                            | 6.50          | 3.81          | 6.50          | 3.81          |
| Service médical                                                                 | 3.00          | 1.90          | 2.00          | 1.40          |
| Service jeunesse (DJ 13)                                                        | 2.00          | 0.80          | 2.00          | 0.80          |
| Services sociaux                                                                | 11.00         | 9.40          | 10.00         | 8.30          |
| Voirie (y.c. pers. adm)                                                         | 42.00         | 39.88         | 41.00         | 39.03         |
| Garage                                                                          | 5.00          | 5.00          | 5.00          | 5.00          |
| Apprenti(s)/e(s) mécanicien-ienn(e)s sur poids lourds et réparateur automobiles | 1.00          | 1.00          | 1.00          | 1.00          |
| Station d'épuration                                                             | 3.00          | 2.80          | 3.00          | 2.80          |
| Urbanisme                                                                       | 7.00          | 6.50          | 7.00          | 6.50          |
| Gérance des bâtiments                                                           | 2.00          | 2.00          | 2.00          | 2.00          |
| Piscine - patinoire                                                             | 6.00          | 4.28          | 6.00          | 4.24          |
| Casino                                                                          | 1.00          | 0.50          | 1.00          | 0.50          |
| Centre d'accueil des Calame (mandat)                                            | 1.00          | 1.00          | 1.00          | 1.00          |
| Contrôle des habitants                                                          | 3.50          | 2.60          | 3.50          | 2.70          |
| Cimetière                                                                       | 1.00          | 1.00          | 1.00          | 1.00          |
| Etat civil                                                                      | 5.00          | 3.35          | 5.00          | 3.35          |
| Office du travail                                                               | 0.83          | 0.15          | 0.83          | 0.15          |
| Agence AVS                                                                      | 0.83          | 1.10          | 0.83          | 1.10          |
| Sécurité publique                                                               | 4.00          | 3.80          | 1.50          | 1.30          |
| COSC                                                                            | 20.00         | 14.82         | 16.00         | 12.07         |
| <b>TOTAUX</b>                                                                   | <b>258.00</b> | <b>211.29</b> | <b>236.00</b> | <b>194.17</b> |

EPT = Equivalent plein temps

Les "0.5" ou "0.83" dans la colonne nb. pers. signifient que les collaborateurs/trices travaillent dans deux ou trois services différents.

A l'effectif du personnel fixe s'ajoutent, au 31 décembre 2013, 57 auxiliaires occupés dans les domaines suivants : BO-COSC, Musée des beaux-arts, Musée d'horlogerie, les Moulins souterrains et patrouilleurs scolaires. Par ailleurs, d'autres auxiliaires ont bénéficié d'un contrat déterminé durant l'année 2013 (surveillance des bassins à la piscine / aide durant les vacances d'été à la voirie).

Par ailleurs, 3 personnes étaient placées par différents organismes : services sociaux (contrat d'insertion sociale), Office régional de placement (ORP), Office de l'Assurance-invalidité (OAI) dans différents services durant l'année. Parmi ces personnes, 2 contrats ont pu être signés.

Répartition du personnel fixe (258 personnes) par sexe :

51.55% de femmes

48.45% d'hommes

### **Fidélité :**

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 35 ans de service : | Jacot Bernard, cantonnier<br>Leroy Denise, infirmière<br>Salvisberg Jean-Pierre, responsable génie civil et STEP                                                                                                                                                                           |
| 30 ans de service : | Crapio Marina, concierge<br>Roche-Meredith Philippe, sous-chef du garage<br>Singer Robert, assistant social                                                                                                                                                                                |
| 20 ans de service : | Baumgartner Roger, chef de service de la voirie<br>Frey Pierre, responsable du pool de conciergerie<br>León Manuel, chef de service des ressources humaines<br>Thum Vincent, cantonnier<br>Zurcher Monique, employée au COSC                                                               |
| 15 ans de service : | Fivaz Frédéric, employé caisse-contentieux<br>Grezet Christiane, assistante dentaire<br>Martinelli Patrick, chancelier<br>Taylor Valérie, aide-bibliothécaire                                                                                                                              |
| 10 ans de service : | Casciotta Pierluigi, employé au COSC<br>Choulat Noël, cantonnier-chauffeur<br>Darbellay Eric, employé à la STEP<br>Matthey Mary-Josée, employée au COSC<br>Othenin-Girard Christophe, technicien en informatique<br>Scherwey Jean-Paul, employé au COSC<br>M'Voutoukoulou David, animateur |

### **Engagements apprenti-e-s :**

Les apprenti-e-s suivant-e-s ont été engagé-e-s :

|                                                       |                                                |
|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Apprenti agent d'exploitation,<br>voie domestique :   | Gomez Roberto<br>Speidel Nolan                 |
| Apprenti agent d'exploitation,<br>voie exploitation : | Berger Alexandre                               |
| Apprenti-e-s employé-e-s de commerce :                | Hecly Semedo Simione Gloria<br>Todeschini Lisa |
| Apprenti forestier-bucheron :                         | Vuille Nicolas                                 |

Apprenti mécanicien de maintenance : Hamel Arnaud  
 Apprenties assistantes socio-éducatives : Fellmann Lucille  
 Jacot Annie

**Engagements stagiaires :**

Structure parascolaire : Guillaume Laura  
 Hug Gregory  
 Pinto Matos Cindy Rachel  
 Structure préscolaire : Gurtner Maude

**Maturité professionnelle commerciale :**

Cercle scolaire : Mehl Maïka

**Engagements**

Les personnes suivantes ont été engagées:

Cercle scolaire : Lapalus Noémie, assistante scolaire  
 Finances : Raccio Murielle, collaboratrice administrative  
 Instruction publique : Rollier Janique, secrétaire  
 Moulins souterrains : Malatesta Laurence, secrétaire-caissière  
 Piscine-Patinoire : Aubriot Brian, gardien-surveillant  
 Pool de conciergerie : Calvo Maria, concierge  
 Nozet Sylvie, concierge  
 Valceschini Samira, concierge  
 Sécurité publique : Dauchy Bernard, assistant de sécurité publique  
 Sauteur Jacques, assistant de sécurité publique  
 Service jeunesse DJ'13 : Surdez Annie, animatrice  
 Service médical : Messerli Laurence, infirmière  
 Vuille Audrey, infirmière  
 Services sociaux : Batista Alessia, assistante sociale  
 Galley Raphaël, collaborateur socio-administratif  
 Milone Stefania, assistante sociale  
 Structure parascolaire : Botra Estella, éducatrice  
 Grandjean Myriam, éducatrice  
 Jeanneret Pamela, éducatrice  
 Marra Maria, éducatrice  
 Matthey-Junod Loraine, éducatrice  
 Milesi Jessie, éducatrice  
 Perret Chrystelle, éducatrice  
 Rodrigues Queirós Pereira Liliana, aide-éducatrice  
 Thomas Laurent, aide-éducateur  
 Voumard Laura, éducatrice  
 Voirie : Fontaine Marc, cantonnier  
 Gomes Da Costa José Fernando, cantonnier  
 Perret Laurent, cantonnier  
 Sergi Yasmine, secrétaire de la voirie-forêts

**Engagements de durée déterminée :**

COSC : Fennane Sylvia, observatrice du 07.01.2013 au 31.01.2014  
 Loffredo Crescenzo, observateur du 04.02.2013 au 30.09.2013  
 Messerli Stéphane, observateur du 07.01.2013 au 31.01.2014  
 Pfeiffer Martine, observatrice du 07.01.2013 au 31.12.2013  
 Rohrer Kim, observatrice du 21.01.2013 au 31.12.2013  
 Pool de conciergerie : Caramella Rosario, aide-concierge du 26.05.2013 au 25.08.2013  
 et du 26.08.2013 au 31.12.2013

### **Démissions, congés, AI :**

Les personnes suivantes ont quitté leur fonction :

|                          |                                              |
|--------------------------|----------------------------------------------|
| Cercle scolaire :        | Gfeller Karine, assistante scolaire          |
| Instruction publique :   | Crapio Yann, secrétaire                      |
| Pool de conciergerie :   | Gomez Roberto, apprenti agent d'exploitation |
| Service jeunesse DJ13 :  | Dollat Aurélie, animatrice                   |
| Service sociaux :        | Hernic Jasmina, assistante sociale           |
|                          | Milone Stefania, assistante sociale          |
| Structure parascolaire : | Forté Muriel, éducatrice                     |
|                          | Thomas Laurent, aide-éducateur               |
| Voirie :                 | Jacot-Descombes Bernard, cantonnier          |
|                          | Liebmann Christian, cantonnier               |

### **Fin d'apprentissage :**

|         |              |
|---------|--------------|
| Forêt : | Vogt Anthony |
|---------|--------------|

Nous félicitons les apprenti-e-s suivant-e-s pour la réussite de leur CFC :

|                           |                   |
|---------------------------|-------------------|
| Employé-e-s de commerce : | Turrian Alexandre |
| Garage :                  | Ramsha Blerim     |
| Forêt :                   | Zwahlen Guillaume |

### **Fin de stage maturité professionnelle commerciale :**

|                   |                           |
|-------------------|---------------------------|
| Cercle scolaire : | Da Silva Valente Samantha |
|                   | Manalastas Sheila         |

### **Fin de stage :**

|                          |                  |
|--------------------------|------------------|
| Ressources humaines :    | Raccio Murielle  |
| Structure parascolaire : | Fellmann Lucille |
|                          | Jacot Annie      |

### **Fin de contrat de durée déterminée :**

|                        |                                                                                                                  |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Musée des beaux-arts : | Rappan Joël, coordinateur du projet de rapprochement des deux musées des beaux-arts des Montagnes neuchâteloises |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### **Retraites (y.c. retraites anticipées) :**

|                          |                                     |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Musée d'horlogerie :     | Perret Patricia, guide-surveillante |
| Service jeunesse DJ'13 : | M'Voutoukoulou, animateur           |
| Service médical :        | Leroy Denise, infirmière            |
| Voirie :                 | Brodard Jean-Claude, cantonnier     |

### **Mutations :**

|                                        |                                                  |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Finances → Sécurité publique :         | Speidel Véronique, collaboratrice administrative |
| Structure parascolaire → préscolaire : | Milesi Jessie, éducatrice                        |
| Piscine-patinoire → Voirie :           | Vieille Jérôme, cantonnier                       |

### **Nombre de dossiers salaires**

Le nombre de dossiers salaires utilisés dans le programme SAP était de 675 au 31 décembre 2013.

### **Formation :**

La Ville du Locle comptait, au 31 décembre 2013, 20 apprenti-e-s réparti-e-s comme suit :

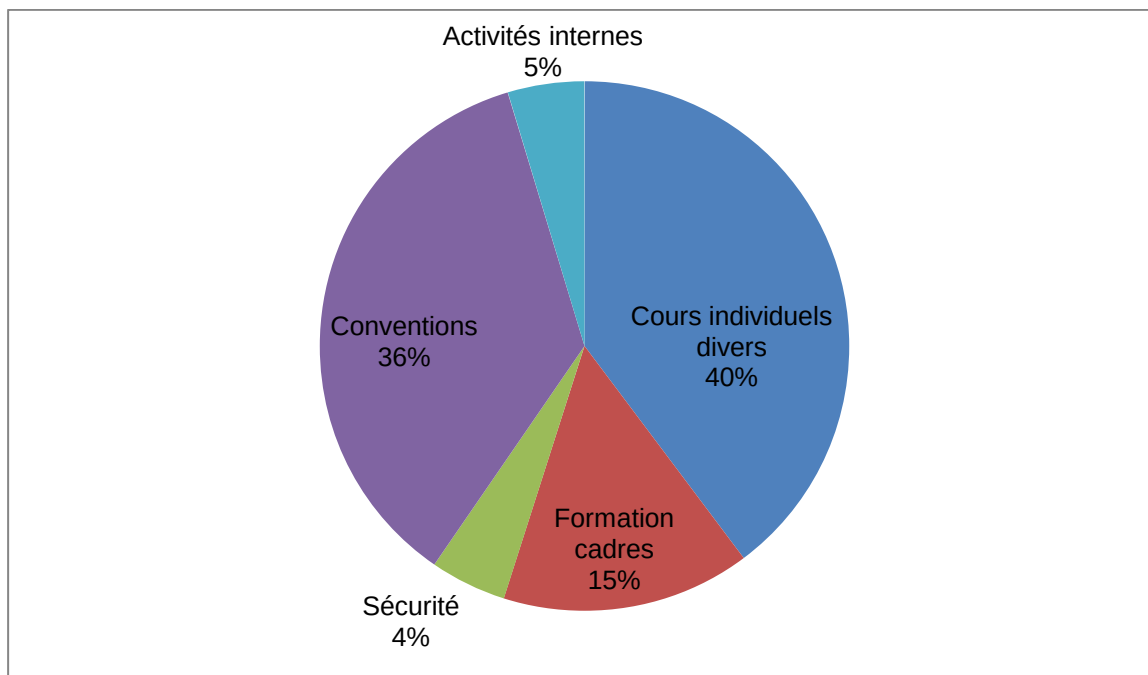
1 apprenti mécanicien sur poids lourds et réparateur automobiles  
2 apprentis forestier-bûcheron  
7 apprenti-e-s employé-e-s de commerce  
2 apprentis agent d'exploitation, voie exploitation  
2 apprentis agent d'exploitation, voie domestique  
2 apprenties assistantes dentaires  
2 apprentis agent en information documentaire  
2 apprenties assistantes socio-éducatives

L'Administration a également pu proposer 1 place de stage de 39 semaines pour une étudiante souhaitant faire un stage en vue de l'obtention de sa maturité professionnelle commerciale.

### **Formation continue :**

#### **Dépenses**

Le montant engagé pour la formation en 2013 s'est élevé à Fr. 26'197.25. Une répartition des coûts est présentée ci-après :



Certaines formations, dépendant directement de la compétence des services, ne sont pas financées par le budget alloué au service des ressources humaines pour la formation continue et ne sont donc pas répertoriées ici.

Voici les diverses formations prises en charge.

### **Quelques actions de formations individuelles :**

- Cours de base pour formatrices et formateurs + formation continue
- Entretiens dits difficiles
- Les boutiques de Musées
- Conduite de projets - les fondamentaux
- Gestion de la communication interne de la fonction RH
- Gérer la relation "client" : surmonter les critiques et l'agressivité
- Dynamisez vos écrits
- La poursuite et faillite - initiation et rudiments
- Cours SUVA sur l'ergonomie
- ECHEX BPA
- Management de l'énergie : exploitation optimales des installations
- Apprivoiser ses émotions

### **Activités internes :**

- Hockey sur glace
- Les contes, miroir de chemins de vie
- Visites du laboratoire chocolatier "chez Achini"
- Visite du Musée d'histoire naturelle

### **Prévention santé et sécurité :**

#### *Fitness :*

- Nombre d'abonnements Physic club : 43, Fr. 16'278.-
- Autres abonnements fitness-aquagym-danse-divers : 18, Fr. 4'156.-
- Participation aux courses-événements sportifs : 3 personnes, Fr. 687.45
- Total pour les différentes participations : Fr 21'121.45

#### *Campagne : « Prévention alcool » :*

- Affichage d'une affiche relative à la semaine « alcool » organisée sur le plan suisse
- Organisation d'ateliers lors d'une journée de prévention

#### *Campagne : « Randonnées en montagne » :*

- Fatigue au volant, Turbosieste (BPA)
- Affichage d'une affiche relative au thème
- Envoi d'une plaquette d'informations établie par le Bureau de Prévention des Accidents (BPA)

#### *Campagne : « Entretien des skis et snowboard » :*

- Affichage d'une affiche relative au thème
- Transmission d'un bon pour bénéficier de tarifs préférentiels pour les services sur les skis et les snowboards chez Brusa Sports

#### *Campagne : « Travail sur écran » :*

- Envoi d'un dépliant par e-mail relatif à des conseils pour travailler confortablement sur un ordinateur.
- Rappel du site [www.box-cfst.ch](http://www.box-cfst.ch) qui contient de nombreuses informations sur le sujet.

#### *Autre(s) campagne(s) :*

- Transmission d'une check-list de contrôle des tondeuses à gazon.
- Surveillance des enfants aux abords des bassins et des points d'eau (BPA).

## **MUSÉE D'HORLOGERIE**

L'année 2013 a vu de nombreux événements se dérouler. La programmation de cette année a intéressé des publics variés et bénéficié d'une large couverture médiatique qui porta de manière positive l'image de la Ville du Locle et de son Musée d'horlogerie.

De plus, les multiples contacts avec les différents musées et réseaux touristiques, tant locaux qu'internationaux, continuent à se développer et tendent à se renforcer.

L'engagement très important et sans faille du personnel du Musée, des membres du comité, bénévoles, du Chef du Dicastère de la Culture, M. Miguel Perez, et de la Commune du Locle a permis le bon déroulement de tous les événements 2013.

### **Fréquentation**

La fréquentation pour l'année 2013 se chiffre à 10'170 visiteurs.

|                                | <b>2010</b>   | <b>2011</b>  | <b>2012</b>   | <b>2013</b>   |
|--------------------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| Entrées payantes individuelles | 5'348         | 4'340        | 6'112         | 4'734         |
| Entrées payantes groupes       | 2'556         | 2'420        | 2'128         | 2'489         |
| Entrées gratuites              | 2'476         | 2'560        | 3'844         | 2'947         |
| <b>Total</b>                   | <b>10'380</b> | <b>9'320</b> | <b>12'084</b> | <b>10'170</b> |

### **Personnel du musée**

Des changements ont eu lieu dans la composition du personnel du Musée durant l'année 2013. Mme Patricia Perret qui a fait valoir son droit à la retraite fin 2012, a été remplacée par les guides-surveillantes suivantes : Mmes Anna Chiara Sais, Amandine Cabrio et Angèle Jeanmaire

#### **Personnel fixe**

|                                  |                                |
|----------------------------------|--------------------------------|
| Conservateur                     | Morghan Mootoosamy, 100%       |
| Horloger-restaurateur            | Gérard Vouga, 100%             |
| Concierger-surveillant           | Fabrice Crelier, 100%          |
| Concierger adjoint-surveillant   | François Droz, 70%             |
| Archivage/Inventaire             | Marlène Rüfenacht, 80%         |
| Accueil/Caisse                   | René Müller-Nicolaides, 82.16% |
| Guide - Surveillance - Réception | Dora Huguenin, 44.6%           |

#### **Personnel à taux variable**

|                      |                  |
|----------------------|------------------|
| Guide                | Phoebe Forsey    |
| Guide – Surveillance | Pierre Buser     |
| Guide – Surveillance | Anna Chiara Sais |
| Guide – Surveillance | Amandine Cabrio  |
| Guide – Surveillance | Angèle Jeanmaire |

#### **Stagiaires**

Le Musée d'horlogerie, centre de formation intégré aux services communaux, a accueilli une employée de commerce, en formation à la Ville du Locle. Il s'agit de Mme Maïra Botteron, apprentie employée de commerce en 3<sup>e</sup> année. En outre, Monsieur Karim Cito, provenant du Lycée Jean-Piaget de Neuchâtel a terminé son stage de 39 semaines et obtenu sa maturité professionnelle.

## **Comité et bureau**

### **Composition du comité**

Des changements sont intervenus dans la composition et l'organisation du Comité en 2013. Monsieur Gérard Triponez, vice-président du Comité a remis sa fonction à Monsieur Marc-Edouard Inaebnit. Monsieur Jean-Bernard Aellen, ancien responsable de la publicité a été élu président des Amis. La publicité est désormais promue par Monsieur Jean-Pierre Duvanel. Par ailleurs, Monsieur Yvan Terés a quitté le Comité et sa fonction de responsable informatique. Monsieur Danilo Uccelli, consultant auprès du Comité, s'occupe désormais de l'informatique et de l'audiovisuel du Musée. Monsieur Landwerlin s'est proposé de prendre la place de représentant du MHL auprès du MIH, mission précédemment attribuée à Monsieur Terés. En dernier lieu, Madame Dora Huguenin, présidente des Amis (démissionnaire) représente désormais le personnel du Musée au sein du Comité ; Monsieur Gérard Vouga en charge précédemment de cette mission s'est retiré du Comité.

| <b>Fonction</b>                  | <b>Nom</b>                                      |
|----------------------------------|-------------------------------------------------|
| Président                        | Aubert François                                 |
| Vice-président                   | Marc-Edouard Inaebnit                           |
| Caissier                         | Berger Ernest                                   |
| Secrétaire                       | Progin Evelyne                                  |
| Cons. juridique                  | Jacot Oesch Anne-Marie                          |
| Président des Amis               | Aellen Jean-Bernard                             |
| Membre                           | Forsey Stephen                                  |
| Membre                           | Landwerlin Pascal                               |
| Membre                           | Clerc Nicolas                                   |
| Membre                           | Simonis Jerry                                   |
| Publicité                        | Duvanel Jean-Pierre                             |
| Membre                           | Schwarz Hans                                    |
| Membre                           | Goetz François                                  |
| Conservateur                     | Mootoosamy Morghan                              |
| Représentant du Conseil communal | Perez Miguel                                    |
| Repr. MIH                        | Simonin Antoine                                 |
| Repr. Personnel                  | Huguenin Dora                                   |
| Informatique                     | Uccelli Danilo (Personne invitée par le Comité) |
| Membre                           | Droguett Marcelo                                |
| Membre                           | Triponez Gérard                                 |

### **Le comité**

Le comité a siégé 10 fois en 2013. Les séances ont eu lieu le premier lundi de chaque mois, avec une interruption en août et en novembre.

### **Le bureau**

Le bureau, composé du chef du dicastère des affaires culturelles de la Ville du Locle, du président du Comité, du vice-président du Comité, du président de l'Association des Amis du Musée, du caissier, de la responsable du personnel du Musée et du conservateur, se réunit plusieurs fois par mois au Musée afin de traiter les affaires courantes. Les responsables des groupes de travail s'y joignent si nécessaire.

### **Sortie du Comité et du personnel**

Elle a eu lieu le 28 octobre 2013, à Riggisberg (BE), avec la visite de la Fondation Abegg. Un souper convivial, au restaurant Les Rives du Doubs, a conclu agréablement cette journée appréciée par l'ensemble des participants.



## **Comptes du Comité**

Les comptes du Comité du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts sont tenus par notre caissier Ernest Berger. Le 14 janvier 2014, les comptes 2013 ont été présentés par Monsieur Ernest Berger. Le bénéfice se monte à Fr. 6'727.80.

Après lecture du rapport des contrôleurs des comptes, Messieurs Yves-Alain Gerber et Hans Schwarz, les comptes 2013 ont été acceptés à l'unanimité par le Comité, qui a donné décharge au caissier en le remerciant.

## **Sécurité**

En 2013, des contrôles, des mises à jour et un renforcement des systèmes et de tous les paramètres de sécurité, notamment les centrales de contrôle, les caméras de surveillance et zones de détection, ont été effectués.

## **Expositions/présentations temporaires**

**« Le Temps de la séduction : du glamour au Château des Monts »** du jeudi 14 février au dimanche 3 mars 2013, événement organisé dans le cadre de « Le Locle, capitale mondiale de la St-Valentin ».

En partenariat avec la résidence d'artistes « Luxor Factory », le Musée d'horlogerie a inauguré l'exposition temporaire **« Le Temps de la séduction : du glamour au Château des Monts »**, exposition de photographies. A cette occasion un défilé de mode a eu lieu lors du vernissage le 14 février à 19h ainsi que le samedi 23 février à 17h. Les travaux de la fameuse corsetière Maryline Paquin de Pontarlier ont attiré un public nombreux venu voir les 2 défilés, près de 400 personnes.

**« Dentelles au fil du Temps »** du mercredi 1<sup>er</sup> mai au jeudi 31 octobre 2013

Exposition temporaire **« Dentelles au fil du Temps »** à l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'Amicale des Dentellières du Locle.

Cet événement a permis de présenter l'histoire de cette tradition et mis en exergue le travail de l'Association des dentellières du Locle ; de rappeler l'importance de cet artisanat pour la Ville du Locle et le Canton de Neuchâtel.

Dans le cadre de cette exposition, des démonstrations de dentelles ont eu lieu tous les samedis et dimanches de 14 à 17h.

## **L'édition 2013 du Concours International de Chronométrie**

Le Concours International de Chronométrie est un événement exceptionnel qui apporte aux participants un surcroît de visibilité. Il leur permet de démontrer leurs savoir - faire les plus en pointe, de conforter leurs choix techniques, d'améliorer la précision et la fiabilité de leurs produits, et encore, de tester des perfectionnements et des solutions innovantes.

Le Concours est placé sous la haute surveillance du Musée d'horlogerie du Locle - Château des Monts. Son Comité d'honneur est présidé par M. Claude Nicollier.

Le nombre de pièces a plus que doublé pour l'édition 2013, troisième du nom, par rapport à celle de 2011. Au total 39 montres ont donc été enregistrées pour l'édition 2013.

Les inscriptions au Concours 2013, ouvert aux montres bracelets mécaniques, furent les suivantes :  
Entreprises : Chopard, Dodane 1857, Fortis, Frédérique Constant, Greubel Forsey, F.P. Journe, Julien Coudray 1518, Urban Jürgensen, Kerbedanz, Laurent Ferrier (2), L. Leroy (2), Louis Moinet, MHVJ (4), Mühle - Glashütte, Roger Dubuis (2), Technotime (2), Tissot (2), Kari Voutilainen, 1 marque anonyme.  
Elèves d'écoles : CIFOM (7), EMTP (4), Le Carrousel des Montres (1)

Les pièces ont été déposées le 30 mai 2013 au Musée d'Horlogerie du Locle – Château des Monts. Elles ont subi une suite d'épreuves très sévères : trois séries de contrôles chronométriques à l'Observatoire de Besançon et au Contrôle officiel suisse des chronomètres entrecoupées d'une épreuve de chocs répétés et d'une exposition à des champs magnétiques à la HE - Arc.

Le palmarès 2013 a été proclamé au Musée du Temps de Besançon le 24 octobre 2013, au terme d'un parcours savamment dessiné pour mettre en lumière les talents et l'esprit de conquête.

On note l'excellente participation dans la catégorie "Classique" qui voit 20 pièces s'affronter. 12 d'entre elles ont réussi les 3 épreuves et étaient susceptibles de figurer sur le podium qui ne reçoit que les 3 meilleures dont les marques sont alors connues. Il s'agit de Tissot S.A. pour les 2 premières places (878 et 850 points sur 1000) et de Louis Moinet S.A. (728 points).

En catégorie "Ecole", alors qu'aucun candidat n'avait surmonté toutes les difficultés lors de la précédente édition, 2 l'ont fait cette année : Mathieu Douik et Maxime Bettinelli (571 et 501 points), deux élèves du CIFOM. Il y avait 12 participants dans cette catégorie.

En "Tourbillon" (7 participants au total) Les Ateliers L. Leroy S.A.S. décrochent la palme avec 794 points, la plupart des autres n'ayant pas résisté à la dure épreuve des chocs et du magnétisme.

Les pièces du Concours furent exposées jusqu'au 3 novembre au Musée du Temps à Besançon puis au Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts du 10 novembre 2013 jusqu'à fin janvier 2014.

Le succès enregistré permet d'envisager déjà la quatrième édition en 2015.

### **Accueil des publics et animations**

#### **Evénements organisés dans le cadre de « Le Locle, capitale mondiale de la St-Valentin »**

Dimanche 10 février 2013 à 17h15 : Contes de la St-Valentin au Château, événement organisé dans le cadre de « Le Locle, capitale mondiale de la St-Valentin »

Du 8 au 15 février 2013, les soirs : Eclairage de la façade du Musée en rose.

#### **Accueil et départ de la Marche du 1<sup>er</sup> mars**

Le Musée a organisé, en partenariat avec la Ville du Locle, l'accueil et le départ de la marche. La Ville du Locle et le Château des Monts ont offert aux participants du thé chaud ainsi que de la taillaule.

#### **Nuit européenne des Musées et Journée internationale des Musées**

Le Château des Monts a participé à la *Nuit européenne des Musées* le 18 mai 2013 de 19h à minuit comme à la *Journée internationale des Musées* (12 mai toute la journée) en offrant l'entrée gratuite.

Dans le cadre de ces 2 journées, le Château des Monts a proposé, en lien avec l'exposition temporaire en cours, de grandes démonstrations de dentelles.

Ce week-end a attiré de nombreuses personnes grâce à cette programmation originale qui fut fortement appréciée par un public venu nombreux.

#### **Cycles de conférences**

Le Cycle de conférences 2013 était en lien avec l'exposition temporaire : « **Dentelles au fil du Temps** ».

Toutes les conférences, gratuites et ouvertes au public, se sont déroulées au Musée d'horlogerie du Locle. Les présentations ont eu lieu les mercredis 11, 18 et 25 septembre et 2 octobre 2013 de 20h15 à 21h00, suivies d'un quart d'heure réservé aux questions de l'auditoire puis d'un verre de l'amitié offert par le Musée. Ce cycle de conférences a rencontré un énorme succès, faisant pour chaque présentation, salle comble !

Conférence du 11 septembre 2013 Madame Catherine Depierraz, lic. phil.  
Secrétaire scientifique, Fondation Abegg

### **Une vocation centrée sur les textiles historiques**

Collectionner, étudier et restaurer les chefs-d'œuvre de l'art textile : telle est la triple vocation de l'institut à Riggisberg fondé par Werner et Margaret Abegg. De renommée mondiale, la collection comprend des pièces qui vont du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. aux environs de 1800. Les pièces les plus prestigieuses sont présentées dans une exposition permanente. Chaque année, une exposition spéciale est organisée. La Fondation Abegg dispose d'un propre atelier de conservation et de restauration de textiles anciens, où on peut suivre une formation de haute école spécialisée. En plus, elle entretient une bibliothèque spécialisée et publie les résultats des recherches et des investigations faites à Riggisberg.

La conférence invite à découvrir la collection et vous présente l'histoire de la Fondation Abegg et les missions qui lui sont assignées ainsi que quelques exemples de restaurations.

Conférence du 18 septembre 2013 Madame Evelyne Progin  
Présidente de l'Amicale des dentellières du Locle

### **Dentelles au fil du temps**

Evelyne Progin, accompagnée de Janine Racine, représentantes de l'Amicale des Dentellières du Locle, vous feront découvrir l'histoire de la dentelle dans le canton de Neuchâtel, en particulier dans les montagnes neuchâteloises. Un aperçu des diverses techniques de dentelles aux fuseaux pratiquées au Locle a été présenté, suivi d'une visite guidée de l'exposition.

Conférence du 25 septembre 2013 Madame Hélène Mock  
Conservatrice du Musée militaire de Colombier

### **Les indiennes de la plaine d'Areuse**

A Neuchâtel, le Faubourg de l'Hôpital était, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le quartier général des commerçants en toiles peintes. C'est là que les principales maisons – celles en particulier des Pourtalès et des Bovet – avaient leurs bureaux et leurs comptoirs. C'est avec l'argent gagné dans l'industrie des indiennes que furent construits les hôtels particuliers de la région. En effet, l'Indiennage du Pays de Neuchâtel fut à ce terroir ce qui lui est aujourd'hui l'horlogerie.

Conférence du 2 octobre 2013 Madame Laurence Vaucher  
Conservatrice du Musée régional d'histoire et d'artisanat du Val-de-Travers

### **D'une vallée jurassienne aux grandes capitales ou la nécessité pour les négociants en horlogerie du Val-de-Travers de s'ouvrir sur le monde**

Le développement actuel de l'horlogerie au Val-de-Travers avec l'implantation d'entreprises nouvelles n'est pas le fruit du hasard, il puise ses racines dans une tradition de commerce et d'industrie déjà perceptible au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle à travers des liens tissés entre les négociants vallonniers et les grands centres horlogers de l'époque tels que Paris et Londres. Il reste encore beaucoup à dire sur cette étroite vallée jurassienne qui s'est peu à peu ouverte sur le monde par la nécessité de conquérir inlassablement de nouveaux marchés. A cet égard, la réussite commerciale d'Edouard Bovet et de ses neveux en Chine est exemplaire car elle mettra fin à une crise de plus de vingt ans et redonnera une fabuleuse impulsion à la branche horlogère dès 1830.

La conférencière a illustré par divers documents les grandes lignes de cette aventure chinoise.

## **Promotion et publicité**

Nous avons pu compter depuis cette année sur la collaboration de Monsieur Jean-Pierre Duvanel, membre du Comité, pour assurer, dans la mesure des moyens à disposition, la promotion de notre Musée. Un groupe, réunissant des membres du Comité, Madame Dora Huguenin et Messieurs Jerry Simonis, Nicolas Clerc et Morghan Mootosamy, s'est d'ailleurs constitué pour participer au travail de Monsieur Duvanel afin de promouvoir l'institution.

L'année 2013 a été riche en événements de sorte que tout notre programme a été couvert par des actions promotionnelles dans différents médias.

Nous avons renforcé notre collaboration avec le bureau promotionnel de la Ville du Locle. Nous sommes présents dans l'organisation des « Musées des techniques et cultures comtoises », de même qu'avec le Syndicat d'initiative des Brenets en soutenant toujours l'arrangement « Forfait Doubs ». Enfin, le Musée a maintenu son partenariat avec la « Route de la Mesure du Temps ».

Les panneaux dans l'allée du Musée sont toujours et depuis 2010 mis à la disposition des autres musées loclois afin de mettre en valeur ces institutions et leurs expositions en cours.

En dernier lieu, une couverture médiatique nationale et a été effectuée pour l'image du Musée d'horlogerie du Locle- Château des Monts. Cette campagne a très largement contribué à mettre en avant notre institution.

## **Relations**

### **Collaboration MIH-MHL**

Le partenariat mis au point entre les deux Musées, consistant à accorder une réduction dans le second, sur présentation du billet du 1<sup>er</sup> musée visité, a été reconduit cette année. Cet accord a permis à de nombreuses personnes de profiter de cette offre en 2013.

Un représentant du MIH, M. Simonin, assiste aux séances du Comité du MHL tandis qu'un représentant du MHL, M. Landwerlin, assiste aux séances de la commission du MIH.

### **Atelier de restauration**

Dans l'atelier du Musée, Monsieur Gérard Vouga, restaurateur du Château des Monts assure l'entretien courant des pendules exposées et restaure différentes pièces de nos collections.

Il a également assuré l'entretien et le bon fonctionnement des pendules du Temple, du Conseil général à l'Hôtel de Ville, ainsi que de celle située dans la salle du Tribunal.

Par ailleurs, il est intervenu sur les différentes pièces exposées dans le Musée afin d'assurer leur bon fonctionnement, ce qui est très apprécié par nos visiteurs.

En outre, à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire d'amitié et de jumelage entre la Ville du Locle et la Ville Gérardmer (F), les autorités locloises ont confié à M. Vouga le soin de restaurer une horloge d'édifice appartenant au patrimoine de la cité vosgienne. Cette horloge, construite par les Frères Gugumus à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, sera présentée au public et installée dans le hall de la Mairie de Gérardmer courant 2014.

Finalement, le Musée continue de mettre des pièces à disposition pour les élèves techniciens de la filière en complication et restauration horlogères du CIFOM. Ces pièces sont restaurées sous le contrôle de leur professeur, Monsieur Pascal Landwerlin et M. Gérard Vouga.

## **Dons et Achats**

### **Soutien de la Fondation de famille Sandoz-Landolt**

Le don annuel très généreux de la Fondation de famille Sandoz a été reconduit. Ce soutien permet d'assurer la plus importante partie du salaire de l'archiviste.

## Dons reçus en 2013

Les pièces de collection reçues des généreux donateurs ainsi que celles achetées grâce au soutien des Amis du Musée d'horlogerie du Locle, durant l'année 2013, ont été présentées et exposées à l'occasion de la Soirée de Noël des Amis de décembre.

### Dons

| Descriptif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Donateur                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lot de livres et d'outils horlogers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Francis Jaquet, Le Locle                                                                         |
| 1 pendule neuchâteloise, ca 1850, petite sonnerie, grande sonnerie et silence, réveil, cabinet en bois verni noir à motifs floraux en blanc de céruse                                                                                                                                                                                                                                                                  | Rose-Andrée Vaiani-Matthey-Doret, Fleurier                                                       |
| - 1 mouvement montre de poche fin 18 <sup>e</sup> signé L. Bernard London (n'est pas en état de marche)<br>- 1 montre-bracelet quartz « Prätner », fin des années 1970, calibre ETA (Prätner était une marque de la société coopérative allemande Deutsche Uhrmacher-Genossenschaft Alpina pour production exclusive en Allemagne)<br>- 1 mini-pendulette de table à quartz « Matthew Normann Swiss » avec calibre ETA | Klaus Haberlandt, Hambourg                                                                       |
| 1 montre Maurice Lacroix « Masterpiece Roue Carrée Seconde »                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Maurice Lacroix                                                                                  |
| 1 grande pendule universelle, boîtier représentant des « visages de différentes ethnies », modelage de Raymond Lapaire (1917-1974) (usine ARTMETAL, La Chaux-de-Fonds)                                                                                                                                                                                                                                                 | Jacques Lapaire, La Chaux-de-Fonds                                                               |
| - 1 globe d'horloger en verre et son support en bois<br>- 1 lot de burins<br>- 1 machine-outil                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Claude Perrin, La Chaux-de-Fonds, par l'intermédiaire de son neveu, Jean-Daniel Calame, Le Locle |
| 1 montre-bracelet Doxa à remontage automatique, années 1960                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Jean-Daniel Calame, Le Locle                                                                     |
| - 3 montres de sport à quartz Made in China<br>- 1 montre-bracelet dame mécanique « Fortis »<br>- 1 montre-bracelet dame mécanique « Pronto »                                                                                                                                                                                                                                                                          | Henri Baumann, Le Locle                                                                          |
| 1 globe d'horloger en verre et son support en bois                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Madeleine Huguenin, Le Locle                                                                     |
| - Cadran, avec aiguilles et cercle en bois, qui ornait l'ancien bâtiment de l'Asile des Vieillards à la rue de la Côte 22-24 (démoli en 1988). Après la démolition, le cadran été refait et transféré à La Résidence, le nouvel home pour personnes âgées (Billodes 40), et installé avec<br>- 1 mouvement électromécanique moderne                                                                                    | Fondation La Résidence, Le Locle, par son Directeur, M. Christian Gurtner                        |
| 1 pendule à colonne sous globe de verre, mouvement de Paris avec un pendule à faux gril, second Empire, vers 1800                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Roger Moret & Sylvette Marchand, Sainte-Croix                                                    |
| Régulateur de précision fabriqué en 1846 par l'horloger loclois Frédéric-Louis Favre-Bulle pour l'Hôtel de Ville de l'époque. Ce régulateur était resté dans le même bâtiment jusqu'à présent, en dernier lieu dans la salle des Pas perdus du Tribunal de district (l'ancien Hôtel de Ville a plus récemment abrité la Police locale et le Tribunal).                                                                 | Don de la Ville du Locle par le Conseil communal                                                 |
| 1 aquarelle signée Alfred Huguenin, 1969                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Ernest Berger, Le Locle                                                                          |

## **Achats**

|                                                                                                                                                                                                               |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Montre savonnette dame, en or, signée Henri Grandjean & Cie Locle/London. Fabrication ca 1840-1860                                                                                                            | Achat des Amis |
| 1 lot de 8 « montres de sac » - 6 Movado « Ermeto » (dont une à quantième et phases de lune et une avec réveil, modèle « Ermetophon »). La production des Ermeto a débuté dès 1926.<br>- 1 Doxa<br>- 1 Alpina | Achat des Amis |
| Régulateur de précision « longue-ligne » signé « Jean-Pierre Droz aux Etblons », vers 1750                                                                                                                    | Achat des Amis |

## **Fondation Jeanmaire**

Le 6 mai 2013, le Conseil de Fondation a tenu séance à l'hôtel de ville du Locle. Le PV de la dernière séance ainsi que le rapport de gestion ont été acceptés à l'unanimité.

## **Association des Amis du Musée**

L'Association des Amis du Musée est présidée par Monsieur Jean-Bernard Aellen. Les cotisations sont destinées principalement à l'achat de pièces et à leur mise en valeur.

Elle se compose actuellement de 625 membres individuels, 14 membres collectifs et 15 membres soutiens. Le total des rentrées 2013 s'est élevé à Fr. 33'836.-.

## **Soirée d'été**

La traditionnelle soirée d'été a eu lieu le samedi 29 juin 2013. Elle a été animée par le groupe vocal de l'Arc lémanique.

## **La marche « A pas contés »**

Organisée conjointement avec l'association des Amis du MIH, du MHL et le Musée de la Montre de Villers-le-Lac, elle s'est déroulée le 31 août 2013 à Fleurier avec un parcours ayant pour thème : *Le fil du temps*. La marche s'est conclue par la visite du Musée Divernois.

## **Soirée de Noël des Amis**

La soirée d'hiver des Amis a eu lieu le 11 décembre 2013 et a attiré près de 130 personnes malgré les conditions hivernales.

## **Conclusion et remerciements**

En résumé, l'importante activité muséale 2013 du Musée d'horlogerie du Locle, riche dans sa programmation, variée dans ses thèmes et suivie par un public venu très nombreux se conclut positivement.

Les offres proposées pour l'année 2013 par le Château des Monts, alliant culture populaire aux événements artistiques et techniques pointus, montrent que les visiteurs de la région, de la Suisse et de l'étranger continuent d'avoir, comme ils l'ont toujours eu, un besoin de se nourrir d'événements culturels qui sont autant de sources d'échanges et de rencontres.

Par ailleurs, les nombreux contacts avec les différents acteurs culturels ou industriels, les institutions muséales et fondations ont permis d'illustrer la richesse des collections du Musée d'horlogerie du Locle.

Elles ont, par ce biais, illustré et promu tant l'image du Château des Monts que de la Ville du Locle ; renforcé, à n'en point douter, les liens, anciens et nouvellement créés, entre les partenaires privilégiés et le Musée. Par ces actions, nous avons trouvé un terrain propice à mieux faire connaître notre institution dans les domaines spécialisés ou non en y faisant une promotion active.

Nous exprimons nos remerciements à toute l'équipe du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts, aux membres bénévoles du Comité pour leur engagement constant au sein du musée et aux nombreux donateurs et mécènes.

Nous réitérons nos vifs remerciements à M. Miguel Perez, conseiller communal, directeur des affaires culturelles, comme l'ensemble des membres du Conseil communal et du Conseil général pour leur soutien important accordé au Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts.

## **MUSÉE DES BEAUX-ARTS**

Débutés en 2011, les travaux d'agrandissement et de rénovation se sont prolongés tout au long de l'année. Le gros œuvre ayant été terminé au début de l'année, l'équipe du musée a pu réintégrer les bureaux au cours du mois d'avril.

La décision du Conseil d'Etat le 26 septembre 2013 d'octroyer une subvention pour la restauration de la bibliothèque, de la salle carrée et de la cage d'escalier, espaces classés par la Protection des monuments et des sites à l'automne 2012, a permis d'engager des travaux complémentaires au sein du musée. Par conséquent, le Conseil communal de la Ville du Locle a jugé nécessaire de reporter la date d'ouverture du musée. Prévu en novembre, le vernissage a été programmé au 21 février 2014 afin de permettre aux œuvres d'être exposées dans les meilleures conditions possibles, c'est-à-dire hors travaux et hors poussière.

Lancé en 2012 à l'initiative de la Ville du Locle, un processus de réflexion a été engagé autour d'un projet de rapprochement entre les Musées des beaux-arts du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Placé sous la direction d'un comité de pilotage composé de représentants politiques et culturels des deux villes, ce projet a été mené par un groupe de travail constitué de la cheffe de projet, du coordinateur de projet et des conservatrices adjointes des deux musées.

Un rapport comprenant une analyse des deux institutions et plusieurs scénarios de rapprochement proposant des solutions pour subvenir aux besoins décelés lors de ladite analyse a été remis aux autorités au cours de l'été 2013.

Bien que les autorités de la Ville du Locle aient apprécié les propositions du rapport, elles n'ont pas pu accorder les moyens financiers et en personnel indispensables pour réaliser ce projet de rapprochement. Bien qu'il n'ait pas pu y avoir de rapprochement immédiat, le travail fourni a pu instaurer les bases positives d'une collaboration future entre les deux institutions et inviter les autorités à considérer certaines questions, et les réponses à celles-ci, comme prioritaires pour une gestion optimale de leurs musées.

### **Les événements**

Au cours des travaux, le musée a ouvert ses portes à plusieurs occasions :

Assemblée générale DuBois & Fils

22 juin, 11h30

A l'occasion de la première assemblée générale de la marque de montres DuBois & Fils, le Musée des beaux-arts ouvre exceptionnellement ses portes à plus de 250 actionnaires.

150<sup>ème</sup> anniversaire de la Société des beaux-arts et du musée

23 août, 17h30

Soirée événement pour fêter les 150 ans de la Société des beaux-arts et du musée : visite guidée du chantier, accompagnement musical proposé par Les délices de Suzy et souper organisé dans la salle carrée.

Workshop – Demian Conrad Design et l'Ecole d'Arts Appliqués de La Chaux-de-Fonds

2 au 6 décembre, 8h30 – 17h00

Dans le cadre du projet *Un/Limited A Poster Project*, le Musée des beaux-arts du Locle a accueilli au sein de son espace de médiation, et ce pendant une semaine, des élèves de l'Ecole d'Arts Appliqués de La Chaux-de-Fonds.

Ce workshop mené par Demian Conrad, graphiste suisse et lauréat en 2009, 2010 et 2011 du prix de la meilleure affiche européenne, a permis à des élèves de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année ont travaillé sur l'affiche, interrogeant les limites de ce médium.

La semaine s'est conclue par une présentation de leurs travaux dans la salle de médiation ouverte au public à l'occasion de l'accrochage et de la conférence du samedi 7 décembre.

Accrochage et conférence UN/LIMITED A POSTER PROJECT

7 décembre, 14h00

Afin de marquer l'aboutissement de *Un/Limited A Poster Project*, une conférence et un accrochage présentant les différentes affiches réalisées ont été organisés.



Le musée a ainsi invité les visiteurs à (re)découvrir le temps d'un accrochage temporaire les différentes affiches réalisées depuis 2011, en marge d'une conférence réunissant Demian Conrad, Felix Pfäffli et Vincent Devaux (Gavillet & Rust). Les trois graphistes présenteront et discuteront leurs travaux dans le domaine de l'affiche, questionnant la relation ambiguë entre art et design.

### **Promotion et communication**

A l'occasion de travaux d'agrandissement et de rénovation débutés en 2011, le Musée des beaux-arts du Locle décide d'investir l'espace urbain afin de maintenir un lien avec son public durant cette période de fermeture. Une série d'affiches inédites conçues par 8 graphistes suisses et internationaux dotés de carte blanche ont ainsi été placardées successivement à travers la ville.

Une publication présentant les différents graphistes et leur affiche (Anthony Burrill [GB], Demian Conrad [CH], Helmo [F], Parra [NL], Felix Pfäffli [CH], Job Wouters [NL], Workroom [KOR], Lukas Zimmermann [CH]) a été imprimée pour marquer la fin de cette heureuse collaboration.

### **La collection**

L'archivage des documents relatifs à l'histoire du musée et de ses collections entrepris en 2012 a continué tout au long de l'année. Ce travail réalisé par Madame Charlotte Hillion, collaboratrice scientifique se poursuivra en 2014.

Madame Anne-Catherine Uhler-Stähli, restauratrice, a contrôlé et restauré des tableaux en vue de les préparer pour l'exposition consacrée aux peintures de la collection prévue en 2014.

### **Enrichissement des collections**

#### Achats du musée

André Affolter, dit Condé

Sans titre, 1955. Burin, 320 x 500 mm.

Sans titre, 1978. Xylogravure, 220 x 370 mm.

Sans titre, 1982. Xylogravure, 380 x 280 mm.

Sans titre, 1992. Xylogravure, 380 x 280 mm.

Érik Desmazières

*Bibliothèque et autres curiosités*, 2013. Eau-forte et aquatinte, 295 x 200 mm.

Par cotisation

Edition annuelle 2013 VISARTE Neuchâtel

Carole Gertsch, dite Carolus

*la POMME-TERRE*, 2012. Peinture acrylique au pinceau pochoir sur papier bambou, impression noire, 350 x 300 mm.

*la POMME-TERRE*, 2012. Peinture acrylique au pinceau pochoir sur papier bambou, impression couleur (vert et rouge), 350 x 300 mm.

*la POMME-TERRE*, 2012. Pochoir en métal, 350 x 300 mm.

#### Achats de la Société des beaux-arts et du musée

Aimé Montandon

Sans titre, 1937. Eau-forte, 350 x 500 mm.

Sans titre, sans date. Eau-forte, 350 x 500 mm.

Sans titre, sans date. Eau-forte, 350 x 500 mm.

Sans titre, sans date. Eau-forte, 500 x 350 mm.

Sans titre, 1936. Eau-forte, 500 x 350 mm.

Sans titre, 1937. Eau-forte, 350 x 500 mm.

Sans titre, sans date. Eau-forte, 350 x 500 mm.

Sans titre, 1937. Eau-forte, 350 x 500 mm.

Sans titre, sans date. Eau-forte, 350 x 500 mm.

Sans titre, 1936. Eau-forte, 350 x 500 mm.  
 Sans titre, sans date. Eau-forte, 550 x 350 mm.  
 Sans titre, sans date. Eau-forte, 350 x 500 mm.  
 Sans titre, 9.X.1936. Eau-forte, 350 x 500 mm.  
 Sans titre, 1937. Eau-forte, 350 x 500 mm.  
 Sans titre, sans date. Eau-forte, 330 x 450 mm.  
 Sans titre, sans date. Eau-forte, 300 x 330 mm.  
 Sans titre, sans date. Eau-forte, 300 x 330 mm.  
*Les cavaliers de l'Apocalypse ou le repas mélancolique*, sans date. Eau-forte, 300 x 330 mm.  
 Sans titre, 1936. Eau-forte, 330 x 250 mm.  
 Sans titre, 1937. Eau-forte, 250 x 330 mm.  
 Sans titre, sans date. Eau-forte, 330 x 250 mm.  
 Sans titre, 1937. Eau-forte, 250 x 330 mm.  
*Les cavaliers de l'Apocalypse*, 1937. Eau-forte, 250 x 330 mm.  
 Sans titre, 1937. Eau-forte, 250 x 330 mm.  
 Sans titre, sans date. Eau-forte, 250 x 330 mm.  
 Sans titre, 1936. Eau-forte, 330 x 250 mm.  
 Sans titre, sans date. Eau-forte, 250 x 330 mm.  
 Sans titre, 1936. Eau-forte, 250 x 330 mm.  
 Sans titre, 1936. Eau-forte, 250 x 330 mm.  
 Sans titre, sans date. Eau-forte, 465 x 550 mm.  
 Sans titre, sans date. Eau-forte, 500 x 590 mm.  
 Sans titre, sans date. Eau-forte, 495 x 570 mm.  
 Sans titre, 1937. Eau-forte, 500 x 585 mm.  
 Sans titre, 1937. Eau-forte, 500 x 655 mm.  
 Sans titre, 1937. Eau-forte, 500 x 655 mm.

Charles Barraud

Sans titre [portrait de jeune fille], sans date. Lithographie, 650 X 495 mm.

Par abonnement

Editions 2013 de Xylon

N° 149 Alix Stadtbäumer, *solanum tuberosum animale*. Gravure sur bois.

N° 150 Sébastien Mettraux, *Abstractions de contrôle*. Linogravure.

N° 151 Jo Achermann, *Verdichtung*. Gravure sur bois.

Editions 2012 de la Société Suisse de Gravure

(Schweizerische Graphische Gesellschaft)

Alain Huck

*La Rémission des chutes / Ni haut ni courbe*, 2012. Impression numérique, 420 x 594 mm.

Tobias Madison

Sans titre (maquereau), 2012.

Dons

Don anonyme

Claudévard

*De la mythologie de la vache folle – Saga du bœuf bourguignon*.

Portfolio contenant 30 gravures à l'encre de Chine.

Don de la famille

André Affolter, dit Condé

Sans titre, 1955.

Burin.

Don Jeanne-Odette Evard

Claudévard

*Histoire du soldat*, sans date.

Négatifs.

Don d'une ancienne Locloise  
Jean-François Diacon  
Sans titre [instruments de musique], vers 1951-1953.  
Dessin.

Don Hofstetter / Perrenou  
Charles-Clos Olsommer  
Sans titre [flûtiste et bergers], sans date.  
Huile sur papier.  
Sans titre [Valaisanne lisant], sans date.  
Huile sur papier.

Don Janine Markes  
Maurice Mathey  
Sans titre [portrait de jeune fille], 1916.  
Huile sur toile.

Don Latour Daniel  
Jean Latour  
Sans titre [portrait de Léon de retour d'Afrique], 1963.  
Pastel.

Don Marcelin et René Wildi  
William Aubert  
*La Rasse* [paysage du Doubs], 1931.  
Huile sur toile.

#### Dépôts

Dépôt de la Ville du Locle  
Non attribué  
Sans titre [portrait de Marie de Nemours], sans date.  
Huile sur toile.

Non attribué  
Sans titre [portrait de Frédéric-Guillaume II], sans date.  
Huile sur toile.

#### **Conservation et inventorisation**

Dans le cadre du projet de rapprochement, la Ville du Locle a signé une convention avec la Ville de La Chaux-de-Fonds afin de permettre au musée d'acquérir une licence du logiciel d'inventorisation MuseumPlus. Utilisé par les musées de La Chaux-de-Fonds, la structure modulaire de ce logiciel et sa grande flexibilité garantira une qualité élevée et une grande efficacité dans la gestion des collections de notre institution. La migration des données se fera au printemps 2014.

#### **La bibliothèque**

Grâce au service d'échange de livres et de catalogues avec d'autres institutions et au budget d'acquisition, la bibliothèque s'enrichit régulièrement de nouveaux ouvrages.

## **Les travaux**

Les travaux se sont poursuivis tout au long de l'année, sous la direction de Monsieur Nicolas Fröhlich, architecte et auteur du projet et de Monsieur Ian Forrer, chef de chantier, Service de l'urbanisme de la Ville du Locle.

Le gros œuvre s'est terminé à la fin de l'hiver permettant au chantier d'entrer dans une nouvelle phase.

Les sols bruts du rez-de-chaussée ont été recouverts d'une résine époxy et d'une peinture aux étages tandis que les parquets ont été poncés et cirés. Les nouvelles installations électriques ont permis à l'éclairagiste de monter les nouveaux luminaires et les spots. Les grilles d'accrochage servant à suspendre les œuvres de la collection ont été montées dans le dépôt.

Parallèlement à ces interventions, le travail de menuiserie s'est déroulé sur plusieurs mois avec la pose des parois d'accrochage dans les salles d'exposition, des portes et du meuble d'accueil.

Finalement, les peintres sont intervenus tout au long de l'année pour peindre tous les espaces. Ils ont terminé par la cage d'escalier et la bibliothèque où des percements ont été faits dans la toiture et les verrières restaurées grâce à la subvention du Conseil d'Etat.

Cette dernière a été accordée le 26 septembre par le Conseil d'Etat afin de restaurer la bibliothèque, la salle carrée et la cage d'escalier, espaces classés par la Protection des monuments et des sites à l'automne 2012.

La commission de construction, constituée du conseiller communal en charge de l'urbanisme, Monsieur Cédric Dupraz, du conseiller communal en charge de la culture, Monsieur Miguel Perez, de l'architecte communal, Monsieur Jean-Marie Cramatte, du président de la Société des beaux-arts et du musée, Monsieur Christoph Künzi, de l'architecte et auteur du projet de rénovation, Monsieur Nicolas Fröhlich, de la conservatrice adjointe, Madame Sara Terrier et de la cheffe du projet de rapprochement et conservatrice du Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds, Madame Lada Umstätter, s'est réunie à plusieurs reprises.

## **Le personnel du musée**

En avril, l'administration a quitté les studios qui lui avaient attribué à la rue du Midi 14 afin de réintégrer les bureaux au sein du musée.

Monsieur Joël Rappan engagé en qualité de coordinateur du projet de rapprochement entre le Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds et le Musée des beaux-arts du Locle de juillet à septembre 2012 à 30% puis, d'octobre à mai 2013 à 40%, a vu son contrat prolongé jusqu'en juillet.

Monsieur Jonas Chapuis, technicien de collection, a provisoirement été augmenté de septembre à novembre à 100% afin de préparer et encadrer les œuvres qui seront exposées dès le 22 février 2014.

Enfin, le pourcentage de travail de Madame Charlotte Hillion, collaboratrice scientifique, a été augmenté de 40% à 60% de mai à novembre. Puis, son contrat a été renouvelé et ce du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 31 décembre 2014 à 60%.

### **Personnel fixe**

|                                         |                                                                |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Conservatrice adjointe                  | Sara Terrier 60%                                               |
| Secrétaire-réceptionniste               | Catherine Meyer, 60%                                           |
| Technicien de musée                     | Jonas Chapuis, 40% ; 100% de septembre à novembre              |
| Concierge                               | Marcel Imwinkelried, 48,46%                                    |
| Collaboratrice scientifique             | Charlotte Hillion, 40% ; 60% mai – novembre ; 60% dès décembre |
| Aide technique                          | Julie Tüller                                                   |
| Coordinateur du projet de rapprochement | Joël Rappan, 40% jusqu'en juillet 2013                         |

### **Personnel temporaire**

Romina Stifani

## **Personnel et entreprises mandatés**

Mathias a Marca, technicien de collection, pour la préparation des expositions  
Jeremy Ferrington, graphiste, pour la mise en forme du rapport annuel 2012  
Christophe Girard, service informatique, pour le site Internet  
Christophe Huguenin, menuiserie communale, pour l'encadrement  
Bureau Thierry Jacot, conservation préventive  
Thibaud Tissot, graphiste, pour la création des supports de communication du musée (invitations, affiches, site web, carte de vœux)  
Anne-Catherine Uhler-Stähli, restauratrice, pour la restauration d'œuvres de la collection

## **Fondation Lermite**

Le comité de la Fondation Lermite, dont le siège est sis au Musée des beaux-arts du Locle, s'est réuni à trois reprises aux mois de février, juin et septembre, en présence de la conservatrice adjointe, Madame Sara Terrier.

|                           |                                                                                 |
|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Président                 | Hans Schwarz                                                                    |
| Secrétaire                | Ariane Rozoy                                                                    |
| Trésorier                 | Manfred Aebi                                                                    |
| Représentant du C.C.      | Miguel Perez                                                                    |
| Représentant de l'Etat    | Jean-Daniel Jaggi                                                               |
| Membres                   | Philippe Babando<br>Catherine Corthesy<br>Jean-Philippe Gabus<br>Claude Gfeller |
| Représentante du<br>Musée | Sara Terrier                                                                    |

## **Comité de la Société des beaux-arts et du musée**

Le Comité de la Société des beaux-arts et du musée s'est réuni pour des séances ordinaires et une séance extraordinaire à plusieurs reprises au Musée des beaux-arts en présence de la conservatrice adjointe, Madame Sara Terrier.

|                                             |                                                                          |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Président                                   | Christoph Künzi                                                          |
| Secrétaire aux verbaux                      | Anne Hasler Choffat                                                      |
| Trésorier                                   | Pierre Vaucher                                                           |
| Représentant du C.C.                        | Miguel Perez                                                             |
| Membres                                     | Pierre Bohrer<br>Corine Bolay Mercier<br>Francy Schori<br>Bernard Soguel |
| Représentante du<br>Musée                   | Sara Terrier                                                             |
| Représentants du projet<br>de rapprochement | Lada Umstätter (jusqu'en décembre)<br>Joël Rappan (jusqu'en juillet)     |

## **MOULINS SOUTERRAINS DU COL-DES-ROCHES**

### **Conseil de fondation**

Vincent Orlandini, président  
Paul Jambé, vice-président  
Jean-François Achini  
Caroline Calame  
Marcelo Droguett  
Louis-Georges Gasser  
Orlando Orlandini  
Mario Notari  
Alain Tissot-Daguette  
Rolf Graber, organe de révision  
Représentant du Conseil communal : Miguel Perez

Le comité a siégé les mardis 12 février, 16 avril, 11 juin (comité + assemblée générale), 10 septembre et 10 décembre.

### **Personnel**

#### **Personnel fixe**

|                                  |                                                  |
|----------------------------------|--------------------------------------------------|
| Conservatrice                    | Caroline Calame, 80% (archiviste à 10%)          |
| Collaboratrice scientifique      | Emmanuelle Pasqualetto, 40%                      |
| Secrétaire                       | Isabelle Favre, 75%                              |
| Secrétaire-adjointe et caissière | Laurence Malatesta, 40% (poste créé en mai 2013) |
| Technicien-concierge             | Gérard Saître, 50%                               |

#### **Personnel à taux variable**

Caissiers (saison d'été)  
Verena Gander, Pierre Schönholzer, Françoise Steiner

#### **Guides**

Anthony von Allmen, Susanna Baur, Catheline Beuret, Delphine Donzé, Oskar Favre, Samia Knobel, Claudia Mayor, Gregor Muchow, Ken Nussbaumer, Jacques Perret, Isabelle Strahm, Kurt Thommen, Sarah Vandenreydt

Le contrat de travail des guides a été modifié en ce sens qu'ils doivent désormais garantir un minimum de disponibilités, notamment sur les week-ends. Ceci afin de faciliter le travail d'organisation du secrétariat.

Le Conseil de fondation et les collaborateurs ont eu la tristesse d'apprendre le décès de Mme Alice Python, survenu le 9 janvier 2013. Alice Python a travaillé comme guide aux Moulins depuis leur ouverture jusqu'à ces dernières années et a laissé le souvenir d'une personnalité énergique, engagée et amicale.

### **Fréquentation du site**

En 2013, les Moulins ont reçu 20'613 visiteurs.

|                       | <b>2013</b> | <b>2012</b> |
|-----------------------|-------------|-------------|
| Entrées individuelles | 12'424      | 13'618      |
| Entrées groupes       | 6'935       | 7'355       |
| Gratuits              | 1'254       | 1'593       |
| Total                 | 20'613      | 22'566      |

## **Expositions temporaires**

Intitulée *La Chaux-de-Fonds et Le Locle vus par un graveur sans-culotte : Henri Courvoisier-Voisin (1757-1830)*, une exposition temporaire présentant la vie et l'œuvre du graveur chaux-de-fonnier a été élaborée en collaboration avec le Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds. Ce musée possède en effet une collection exceptionnelle des vues de La Chaux-de-Fonds de l'artiste. Pour sa part, le Musée d'histoire du Locle conserve les rarissimes vues du Locle et bon nombre des vues de Suisse. Grâce encore à un prêt important des collections de la Ville de Bienne (où Courvoisier-Voisin a terminé ses jours), nous avons pu présenter un aperçu quasiment complet de l'œuvre gravé d'Henri Courvoisier-Voisin. Pour rendre les gravures plus accessibles au public, un diaporama a été créé par Paul Miéville et passé en continu pendant l'exposition.

Le vernissage a attiré près de cent personnes et l'exposition a reçu un bon accueil de la presse.

Caroline Calame et Sylviane Musy, conservatrice du Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds, ont proposé des visites guidées publiques de l'exposition (24 février et 21 avril). Elles ont été suivies à chaque fois par une quinzaine de personnes. L'exposition a pris fin le 16 juin.

Le 13 novembre a été inaugurée une exposition temporaire intitulée *Feu et flammes sur nos villages (18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècles)* qui retrace l'histoire des grands incendies qui ont sévi dans le canton. Elle a permis de sortir des réserves du Musée d'histoire des objets importants, qui ne voient pas le jour souvent, telle cette pompe à incendie locloise de 1889. Pour compléter l'exposition, des prêts importants ont été consentis par les communes et musées de la région, notamment la collection des sapeurs-pompiers de La Chaux-de-Fonds et les Archives de la Ville du Locle. Le vernissage a attiré quelque quatre-vingts personnes. La première visite guidée, proposée le 1<sup>er</sup> décembre, une quinzaine de visiteurs.

## **Autres manifestations**

Le 20 mars et le 22 mai, des ateliers pédagogiques en lien avec l'exposition Courvoisier-Voisin ont permis aux enfants de s'essayer à la linogravure et, de manière générale, de mieux comprendre l'œuvre du graveur.

A l'occasion de la *Semaine du Goût*, un atelier a été organisé le 21 septembre pour les enfants sur le thème des bricelets et des gaufres. 25 enfants y ont participé. Cet atelier était animé par G. Saître, C. Calame, Sarah Vandenreydt et Michel Schlup, président du Comité neuchâtelois de la Semaine du Goût.

## **Nuit des Musées – Journée des Musées**

Cette année, les deux manifestations n'ont pas eu lieu le même week-end. La Journée des Musées a été organisée le dimanche 12 mai. Nous avons proposé au public des visites guidées théâtralisées intitulées *Andersen, des moulins, des contes et un triton !* Ces parcours permettaient de visiter la grotte, tout en découvrant la vie d'Andersen et certains de ses contes, notamment *Agnès et le Triton*, texte que l'écrivain a achevé lors d'un de ses séjours loclois et inédit en français. Il a été traduit par Karen Béguin. Le texte et la scénographie étaient l'œuvre du collectif *1000 m d'auteur(e)s* ; l'interprétation a été confiée aux comédiens Samuel Grilli, Dominique Bourquin, Thomas Steiger, Muriel Matile et Isabelle Meyer.

Intéressantes et émouvantes, ces visites théâtralisées ont permis une visite de la grotte tout à fait différente, sur un mode sensible et onirique.

A noter que des visites guidées « classiques » avaient lieu également.

En parallèle, nous avons présenté dans une des salles du musée une version cinématographique de *La Petite fille aux allumettes*, tournée dans les années 1950 à La Chaux-de-Fonds par André Neury. Ce film nous a été prêté par le Département audiovisuel de la Bibliothèque de La Chaux-de-Fonds.

Lors de la Nuit des Musées, le 18 mai, nous avons repris le même programme, renonçant pour cette fois à nos concerts souterrains.

Lors de la Journée, nous avons reçu 303 visiteurs et 189 lors de la Nuit.

## Conférences

Dans un autre registre, Caroline Calame a donné deux conférences à l'Université du troisième âge (La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel) sur le thème *Scandale, censure et religion : les ventes de la librairie Girardet au Locle vers 1780* (janvier et février 2013). Ainsi qu'un exposé sur *T. Combe écrivaine engagée* pour le Club d'automne de La Chaux-de-Fonds.

## Publications

Un catalogue de l'exposition Courvoisier-Voisin a paru dans les cahiers de la Nouvelle Revue neuchâteloise sous le titre *La Chaux-de-Fonds, Le Locle et quelques autres paysages vus par un graveur sans-culotte : Henri Courvoisier-Voisin (1757-1830)*. Ont collaboré à cette publication, Sylviane Musy, Myriam Minder, Michel Schlup, Emmanuelle Pasqualetto et Caroline Calame.

## Collections

Une dépense importante (5'724 Fr.) a été réalisée afin de faire restaurer par l'atelier Stähli un objet à la fois rare et curieux. Il s'agit d'un portique en bois et toile fabriqué en 1842 pour accueillir au Locle le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV.

En cours d'année, la base de données commune des musées généralistes (mus-e) a été améliorée pour devenir mus-e II. Le Musée d'ethnographie de Neuchâtel travaille désormais également sur cette base commune.

De notre côté, nous avons commencé à cataloguer le remarquable fonds de photographies du Musée d'histoire sur cette base de données. L'inventaire des objets du Musée d'histoire et des Moulins souterrains se poursuit.

## Dons

|                                                                                                                                                                                                                  |                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Registre scolaire du quartier des Combes et des Calame (1838 à 1851)                                                                                                                                             | Musée de La Sagne                    |
| Photographies représentant le restaurant Gygax au Locle                                                                                                                                                          | Catherine Comte                      |
| Photographie d'une classe du Locle en 1934                                                                                                                                                                       | Jean-Charles Ciana                   |
| Photographie d'une fanfare sur le Crêt-Vaillant                                                                                                                                                                  | Catherine Comte                      |
| Carabine à percussion signée Jeannet Le Locle                                                                                                                                                                    | Société de tir de La Chaux-du-Milieu |
| Poire à poudre                                                                                                                                                                                                   | Société de tir de La Chaux-du-Milieu |
| Deux mousquetons                                                                                                                                                                                                 | Société de tir de La Chaux-du-Milieu |
| Boîte en fer-blanc « Gaufrettes Klaus »                                                                                                                                                                          | Alain Tissot                         |
| Catelle de fourneau                                                                                                                                                                                              | Alain Tissot                         |
| Photographie d'un accident de chemin de fer                                                                                                                                                                      | Alain Tissot                         |
| Boîte contenant des sceaux                                                                                                                                                                                       | Alain Tissot                         |
| Paire de lunettes                                                                                                                                                                                                | Alain Tissot                         |
| Boîte à cigarettes                                                                                                                                                                                               | Alain Tissot                         |
| Lot de sept couteaux                                                                                                                                                                                             | Alain Tissot                         |
| Lot de quatre fourchettes                                                                                                                                                                                        | Alain Tissot                         |
| Lot de six cuillères avec écriin                                                                                                                                                                                 | Alain Tissot                         |
| Photographie représentant des patineurs sur le Doubs                                                                                                                                                             | Alain Tissot                         |
| Lance à incendie                                                                                                                                                                                                 | Mme Charles-Louis Huguenin           |
| Meule à aiguiser                                                                                                                                                                                                 | France Barretta                      |
| Matériel de coiffeur (années 30-50)                                                                                                                                                                              | Regula Schiess                       |
| Fernier, Robert, <i>Le Doubs</i> , Le Locle, 1960                                                                                                                                                                | Alain Tissot                         |
| Roulet, Louis-Edouard, <i>L'établissement de la Mairie de La Chaux-de-Fonds en 1656</i> , Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, 1956                                                                            | Alain Tissot                         |
| [Association pour le développement de La Chaux-de-Fonds], <i>La Chaux-de-Fonds 1944 : documents nouveaux publiés à l'occasion du 150<sup>me</sup> anniversaire de l'incendie du 5 mai 1794</i> , A :D :C :, 1944 | Alain Tissot                         |



|                                                                                                                             |              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <i>Six contes du poète danois Hans Christian Andersen</i> publiés à l'occasion de son 150ème anniversaire, Copenhague, 1955 | Alain Tissot |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|

### **Achats**

|                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| [ <i>Troisième Vuë de la Chaux-de-Fonds</i> / prise de la Recorne à une demie lieuë au Nordouest en 1788], gravure à l'eau-forte aquatintée et coloriée d'Henri-Courvoisier-Voisin, 1788                          |
| <i>LE SAUT DU DOUBS</i> , gravure à l'eau-forte et au burin de J. Moritz et F. Hegi, vers 1820                                                                                                                    |
| <i>Album neuchâtelois</i> (relié) de Louis-Ami-Hercule Nicolet, H. Nicolet, Neuchâtel, 1840. Album neuchâtelois (relié) de Louis-Ami-Hercule Nicolet. Contient 27 lithographies représentant le Pays de Neuchâtel |
| <i>LE TRIUMVIRAT HELVÉTIQUE</i> , gravure à l'eau-forte coloriée d'Henri Courvoisier-Voisin, vers 1800                                                                                                            |
| <i>LE LOCLE</i> . = <i>Locle</i> , gravure à l'aquatinte coloriée de Charles-Rodolphe Weibel-Comtesse, vers 1840                                                                                                  |
| Vue du Locle, dessin de Jean-Henri Baumann, gravé à l'eau-forte et au burin par Jean-Henri Iselin, vers 1820                                                                                                      |
| <i>LE LOCLE AU SIÈCLE PASSÉ</i> , lithographie d'Alexis-François Sonrel, 1847                                                                                                                                     |
| T. Combe, <i>Figurines</i> , Neuchâtel, [1901]                                                                                                                                                                    |
| T. Combe, <i>La Maltournée</i> , Paris, 1912                                                                                                                                                                      |
| T. Combe, <i>Une Croix</i> , Lausanne ; Paris, 1891                                                                                                                                                               |
| T. Combe, <i>L'Étincelle</i> , Neuchâtel, 1893                                                                                                                                                                    |
| T. Combe, <i>Croquis montagnards</i> , Lausanne, 1882                                                                                                                                                             |
| T. Combe, <i>En plein air</i> , Neuchâtel, [1901]                                                                                                                                                                 |
| T. Combe, <i>Villages de dames</i> , Lausanne, [1912]                                                                                                                                                             |
| <i>Dictionnaire historique et biographique de la Suisse</i> , Neuchâtel, 1921-1934, 8 volumes                                                                                                                     |
| Pierre Larousse, <i>Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle</i> , Paris, 1866-1890, 17 volumes                                                                                                     |

### **Prêts à l'extérieur**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Portique en bois et toile ayant accueilli Frédéric-Guillaume IV au Locle en 1842<br>Porte-montre en forme d'aigle<br>Enseigne en forme d'aigle<br>Lettre de la maison royale de Prusse à L.-A. Humbert de La Sagne, 1857<br>Lettre de L.-A. Humbert de La Sagne au roi de Prusse, 1870<br>Portrait de Frédéric II | Musée régional de La Sagne, pour l'exposition temporaire : <i>Ce qu'on était bien quand on était Prussiens !</i> |
| Photographie de l'étang du Col-des-Roches<br>Photographie des bains de la Combe-Girard<br>Photographie des travaux sur le Bied<br>Photographie de l'inondation sur la rue Daniel-JeanRichard<br>Photographie des travaux dans la galerie de la Rançonnière                                                        | Institut suisse de spéléologie et de karstologie pour une publication                                            |

### **Amis des Moulins**

A fin décembre 2013, les Amis des Moulins sont au nombre de 264. Cette association perd chaque année de ses membres et il importe de la redynamiser.

### **Associations professionnelles**

C. Calame a participé aux réunions de diverses associations :

- Comité de l'association des Musées suisses (AMS)
- Comité de Tourisme neuchâtelois
- Groupement des Musées neuchâtelois (GMN)
- Comité de la Revue historique neuchâteloise (RHN)
- Comité de pilotage du rapprochement MBAL-MBAC

## **Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds / Le Locle**

Comité de la Nouvelle Revue neuchâteloise

### **Publicité**

Un nouveau logo, plus sobre et plus graphique que le précédent a été créé par l'entreprise Gasser & Gasser.

Nous nous sommes à nouveau accordés une semaine de publicité (annonce de l'heure) sur RTS.

Des publicités ont également été insérées dans le journal de *SuisseRando*, *Loisirs.ch* ainsi que dans des catalogues pour les caristes.

A titre gratuit, les Moulins ont été cités dans le Journal de midi de la TSR dans les « bons plans pour éviter la canicule ». Un article sur le même thème a paru dans *Le Matin*. Les expositions ont été bien suivies par la presse écrite et audiovisuelle.

### **Antenne de Tourisme neuchâtelois**

Le bureau de Tourisme neuchâtelois des Moulins souterrains a accueilli 695 visiteurs pour diverses informations pendant la saison d'été (673 en 2012). Pendant la même période 449 personnes ont été renseignées par téléphone (321 en 2012).

### **Réhabilitation de la cour**

Le projet de l'architecte Pierre Minder ayant été accepté à l'unanimité par le Comité, celui-ci s'est mis en quête des fonds nécessaires (1.8 million). La loterie romande a promis un subside de 400'000 Fr. ; la Ville du Locle de 400'000 Fr. également, sous réserve de l'accord du Conseil général ; la Fondation Binding 30'000 Fr. ; la Banque cantonale neuchâteloise 20'000 Fr. De nombreux dossiers sont actuellement à l'étude dans des fondations. La Fondation doit s'avouer déçue par le peu d'intérêt manifesté par les grandes entreprises horlogères de la place pour ce projet.

### **Conclusion et remerciements**

Il faut bien admettre que la fréquentation continue à diminuer, non sans révéler d'étonnants contrastes. En effet, les mois de la basse saison (novembre-avril) apportent chaque année davantage de visiteurs. Rappelons que le site n'est ouvert en hiver que depuis 2001. Cette augmentation ne compense cependant pas la baisse observée pendant les mois d'été. Faut-il voir là un changement de public ou plutôt un changement dans les habitudes du public ? Celui-ci profiterait de l'été et des longs congés pour se rendre sous d'autres latitudes, mais conserverait les mois d'hiver pour les visites de proximité ? Cette hausse de la fréquentation hivernale prouve au moins que l'intérêt du public pour les Moulins souterrains ne décroît pas. Il faut s'en réjouir et espérer qu'une publicité bien conduite pourra redynamiser la saison d'été.

Cette année encore, nous pouvons nous féliciter de l'engagement en 2012 de Mme Emmanuelle Pasqualetto comme collaboratrice scientifique. Elle fait non seulement progresser efficacement l'inventaire des collections, mais ses compétences linguistiques et scientifiques sont précieuses dans maints domaines.

L'engagement de Mme Laurence Malatesta comme secrétaire et caissière en mai 2013 est également très bienvenu. Il est indispensable qu'Isabelle Favre soit remplacée à l'accueil lors de ses vacances ; d'autre part, disposer d'une caissière engagée de manière fixe facilite grandement la gestion des plannings. L'ensemble des collaborateurs, notamment Isabelle Favre et Gérard Saître remplissent leurs tâches avec compétences et dévouement et méritent notre entière gratitude.

Comme l'année précédente également, nous souhaitons souligner à quel point l'entrée dans le système communal nous facilite le travail. En cas de nécessité, nous trouvons auprès des services concernés (Finances, Ressources humaines, Informatique, Voirie, Conciergerie...) un appui efficace et professionnel. Nous les en remercions sincèrement.

Un point toutefois reste insatisfaisant : la question des locaux de stockage de nos collections. Seule une partie minime de celles-ci dispose de conditions de conservation satisfaisantes. C'est dire qu'en ce domaine, les Moulins souterrains ne répondent pas aux normes fixées par l'ICOM.

Pour pallier ce problème, une réflexion a été entreprise par les conservateurs des trois musées du Locle afin de transformer en dépôt commun un abri de protection civile désaffecté. Le Conseil communal a pris à sa charge l'étude réalisée par M. Thierry Jacot, spécialiste en conservation préventive. Ses conclusions ont été positives. Dès lors les conservateurs des musées espèrent ardemment que ce projet salvateur pourra être mené à bien.

En conclusion, nous remercions chaleureusement M. Miguel Perez, conseiller communal en charge de la culture, ainsi que l'ensemble du Conseil communal, pour leur soutien, tout particulièrement pour le financement des travaux de la cour.

## **BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE**

### **Introduction**

L'événement marquant de l'année 2013 aura été la grande exposition « Fonds Pierre-Arnold et Jacqueline Borel-de Rougemont : hommage à un couple passionné de généalogie ». Commencant volontairement à l'étage du prêt, la mise en valeur de l'un des plus riches de nos fonds spéciaux a fait côtoyer passé et présent, recherche et accueil quotidien de nos lectrices et lecteurs, les deux visages de notre bibliothèque.

### **Personnel**

3 postes : 1 personne à 100%, deux autres à 60 et 50%.

Nos deux apprentis ont entamé leur 3<sup>e</sup> et dernière année de formation.

Nous avons accueilli un civiliste en juin, et 3 stagiaires.

Lucie Barth Hurlin et Pierre-Yves Tissot ont suivi un cours d'indexation RERO à Neuchâtel

### **Activité des services**

#### **Service du prêt**

Les fonds n'étant pas encore tous traités, les statistiques restent partielles.

Prêts en 2013 : 27'680 volumes (2012 : 28'884).

Le prêt des livres est en légère baisse, mais les nouveaux supports : DVD (films), livres audio, continuent de connaître un grand succès.

La place sur les rayons manquant cruellement, un « désherbage » important a été fait, tant dans les romans que dans les documentaires : ouvrages transférés en Magasin, un grand nombre d'exemplaires défraîchis remplacés et volumes obsolètes supprimés.

#### **Salle de lecture**

Notre salle de lecture reste un riche outil d'informations (2013 : 2217 vol. / 2012 : 2034). Les lecteurs apprécient cet espace privilégié pour le travail, la consultation des revues et journaux, et ils sont de plus en plus nombreux à utiliser régulièrement les deux postes informatiques à leur disposition.

#### **Accroissement des documents**

2013 : 960 doc. (achats : env. 890)

2012 : 978 doc. (achats : env. 860)

#### **Magasins**

Au Magasin aussi un très important travail de désherbage a été effectué. D'autre part, un fonds B d'ouvrages intéressants provenant essentiellement de dons en attente, mais non destinés au libre accès, a été créé : plus de 600 vol. ont été catalogués cette année.

#### **Fonds spéciaux**

Le catalogage du Fonds Odette Eymann a été complété. Le transfert dans nos locaux du Fonds Maisy Billod-New est maintenant achevé et un inventaire précis a été effectué.

La Société neuchâteloise de généalogie a pris l'heureuse décision de permettre le prêt des ouvrages de sa bibliothèque au public en général. Nous avons donc entrepris un tri très sélectif des documents avec la collaboration de Mme Fr. Favre, secrétaire-bibliothécaire de la SNG, modifié et complété le catalogage, puis recouvert les livres. Le traitement des autres documents va se poursuivre.

## **Fonds ancien et patrimonial**

Le catalogage et le classement du fonds sur l'horlogerie se poursuit.

Cette année, une étape très importante a été franchie pour l'accessibilité aux documents loclois : un classement a été établi, le catalogage de la série des premières éditions et impressions locloises jusqu'en 1848 (env. 120 titres) a été effectué, tout comme celui de la très précieuse collection d'ouvrages publiés par Samuel Girardet et ses enfants, premières éditions des Montagnes neuchâtelaises (près de 85 titres). Le travail de longue haleine consistant à cataloguer la vaste collection des livres et brochures anciens et modernes classés par matières a débuté.

## **Exposition**

L'exposition « Fonds Pierre-Arnold et Jacqueline Borel-de Rougemont : hommage à un couple passionné de généalogie » a eu lieu du 2 mai au 28 juin. Fruit des recherches fouillées de notre apprenti Fabio Bestazzoni, licencié en lettres, elle se voulait à la fois découverte, mise en valeur d'un des plus riches fonds de la Bibliothèque, et hommage à Pierre-Arnold Borel, disparu en 2012, et à son épouse Jacqueline, ses donateurs. Alliant le texte, l'image, les archives sonores, elle a connu un très beau succès.

## **Participations à l'extérieur**

Comité directeur du Réseau des bibliothèques Neuchâtelaises et Jurassiennes à Neuchâtel. Groupe Prêt RBNJ à Neuchâtel. Examens CLP à Lausanne. Commission de formation AID, Commission de qualification et examens AID à Lausanne.

## **BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES**

Je désire commencer ce rapport par un bref plaidoyer pour la lecture, afin d'expliquer ce qui continue de motiver notre travail de bibliothécaires, en ce début de l'ère numérique. J'utilise consciemment le mot « lecture » et non « livres », puisque la façon de lire évolue, même si nous sommes peu confrontées, pour l'instant, à la Bibliothèque des Jeunes du Locle, à cette révolution culturelle. Brigitte Smadja, auteure de littérature jeunesse, nous parle encore du « livre » lorsqu'elle s'exprime sur ses créations. Voici ce qu'elle en dit : « Il faut donner des livres aux enfants pour leur faire prendre conscience de tout ce qui les contraint, pour alléger leurs souffrances, pour les faire rire, pour les faire rêver, pour les aider à penser, pour les rendre libres, pour les délivrer ».

Les animations orales, tels que les contes, aident également les enfants à prendre du recul sur leur vie, à entrer dans un imaginaire constructif, à grandir. Nous sommes étonnées du succès rencontré par les différentes activités que nous proposons, les parents et les enfants restant demandeurs de rencontres humaines, de vis-à-vis et d'animations où ils peuvent mettre la main à la pâte.

La Bibliothèque des Jeunes a aussi pour objectif cette dimension relationnelle, un lieu où les plus-petits s'observent, découvrent ensemble, où les parents échangent, où les jeunes peuvent trouver une écoute, un lieu d'accueil ouvert à tous qui va bien au-delà de notre mission première de « faire lire ».

### **Personnel**

3 postes : 1 bibliothécaire à 60%, 1 aide bibliothécaire à 80, 1 aide bibliothécaire à 60%.  
1 stagiaire pendant 1 année en collaboration avec Job Service.

### **Cours de formation continue et rencontres professionnelles**

- Déplacement de 2 bibliothécaires à la Foire du livre de Jeunesse de Bologne.
- Présence active à Rêv'Oh Livre, salon du livre jeunesse à la Chaux-de-Fonds.
- Présence au comité d'AROLE, Association romande de littérature pour l'enfance et la jeunesse.
- Présence au comité de l'association P.I.P., prévention de l'illettrisme au préscolaire.
- 2 bibliothécaires aux 18èmes journées d'AROLE, conférences et rencontres d'écrivains sur le thème « Lire et rire ».
- Cours « 1, 2, 3 albums : voyage-lecture de 10 à 100 ans et + ».
- « Atelier pratique voyage-lecture Lovelivres ».
- Cours « Communiquer, gérer les conflits, accompagner et aider un adolescent ».

### **Animations**

- « Né pour lire » : 4 animations pour les tout-petits, dont 1 à l'extérieur, dans le parc du Casino avec invitation personnelle à tous les enfants de 2 ans.
- 1 après-midi lectures à la piscine.
- 1 atelier de théâtre objet avec une comédienne parisienne, suivi du spectacle « L'Ecuyère » (d'après un album jeunesse) par la Cie Fantôme à la Grange.
- La nuit du conte « Histoire de rire ! », 50 enfants entre 4 et 12 ans en profitent, ainsi qu'une vingtaine d'adultes. A relever la prestation époustouflante d'une durée de 1h45 par une conteuse locale, Caroline Cortes.
- Atelier rapaces et dissection de pelotes en collaboration avec Marianne Schmutz du Musée d'histoire naturelle du Locle. 18 enfants en profitent.
- 4 après-midi de contes par le Mouvement des aînés du canton de Neuchâtel avec chaque fois plus de 20 enfants et quelques adultes présents.
- Rencontre avec une illustratrice, Marie Ligier de Laprade, suivi d'un atelier de dessin, 17 enfants y participent.
- 10 matins de voyage-lecture : mise en scène par les bibliothécaires avec présentations de 11 livres. Animation facultative pour les classes de 7<sup>ème</sup> H.

## **Collaborations**

- Vente des passeports-vacances des Montagnes neuchâteloises, comités dans nos locaux et mise à disposition d'un local pour une activité.
- Les crèches du Locle et les groupes du Parascolaire nous visitent régulièrement.
- Livres à disposition à la piscine, de très bons retours des employés de la piscine.
- Les jeunes de la Fondation Sandoz empruntent des livres.
- Les enfants du Centre Pédagogique des Billodes empruntent des livres.
- Première prise de contact des groupes de « Lire et faire lire » dans nos locaux.
- Nous empruntons des livres en d'autres langues à Bibliomedia.
- Nous préparons et livrons des caisses de livres pour les salles d'attente chez les médecins.
- Nous accueillons 1 étudiante de la HEP Bejune qui prépare son travail de diplôme et filme notre animation « Voyage-lecture ».

## **Statistiques**

**En 2013** nous avons accueilli **198 classes** réparties comme suit : 33 visites de classes animées par les bibliothécaires, 165 classes en visite libre + déplacement dans 5 classes en ville pour une animation lecture.

| <b>Service de prêt</b>    | <b>2013</b>                               | 2012                                      |
|---------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|
| <b>Visites de classes</b> | <b>198</b>                                | 185                                       |
| <b>Documents prêtés</b>   | <b>84'861 (dont 34'668 prolongations)</b> | <b>88'419 (dont 38'299 prolongations)</b> |
| <b>Comptes activés</b>    | <b>6'890</b>                              | <b>7'040</b>                              |

## **Répartition des prêts par genre**

|        |                                                                                         |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| 42'986 | livres d'images                                                                         |
| 14'403 | bandes dessinées                                                                        |
| 6'327  | livres d'aventures (8 à 12 ans) : policiers, science-fiction, humour, histoires de vie  |
| 2'793  | documentaires (600) : sciences appliquées : techniques, bricolages, transports, métiers |
| 2'755  | contes et légendes                                                                      |
| 2'191  | documentaires (500) : animaux, espace, nature, écologie, climat, sciences pures         |
| 2'151  | documentaires (700) : art, théâtre, magie, sports, jeux, chansons                       |
| 2'110  | bêtes (8 à 12 ans) : histoires d'animaux                                                |
| 2'094  | romans ados (13 à 18 ans) : fantastique, policiers, romans sentimentaux                 |
| 1'729  | périodiques                                                                             |
| 1'387  | mangas                                                                                  |
| 1'263  | documentaires (900) : géographie et histoire                                            |
| 1'010  | CD (disques compact) accompagnant les livres                                            |
| 404    | documentaires (800) : poésie, comptines, littérature                                    |
| 269    | documentaires (100) : psychologie, philosophie, éthique, morale                         |
| 240    | documentaires (000) : dictionnaires, écriture, lecture                                  |
| 183    | documentaires (300) : société, économie, politique, éducation, coutumes                 |
| 178    | romans historiques                                                                      |
| 126    | kamishibais (théâtre japonais)                                                          |
| 115    | histoires de vie                                                                        |
| 83     | DVD accompagnant les livres                                                             |
| 49     | documentaires (200) : religion, mythologie                                              |
| 9      | CD-ROM accompagnant les livres                                                          |
| 4      | cassettes accompagnant les livres                                                       |
| 2      | matériels d'accompagnement                                                              |

|                               | <b>2013</b>   | <b>2012</b> |
|-------------------------------|---------------|-------------|
| <b>Nouvelles inscriptions</b> | <b>217</b>    | 194         |
| <b>Jours d'ouverture</b>      | <b>263</b>    | 266         |
| <b>Documents catalogués</b>   | <b>1311</b>   | 1570        |
| <b>Abonnements de revues</b>  | <b>22</b>     | 21          |
| <b>Nombre de documents</b>    | <b>27'548</b> | 26'783      |

### **Commentaires :**

Lorsque nous comparons les documents effectivement sortis des locaux (50'193 en 2013 et 50'120 en 2012), nous constatons que nous ne prêtons pas moins, par contre les lecteurs ont gardé les documents moins longtemps chez eux. Donc, pas de diminution nette des prêts.

Avec Harmos, les nouvelles méthodes de lecture « Que d'histoires » et « Grindelire » ont apporté un changement qui se répercute sur les prêts d'albums aux enseignants : ceux-ci travaillent maintenant avec des albums imposés par l'école et chaque élève en reçoit un exemplaire. Les enseignants travaillent donc peu avec des thèmes libres, contrairement aux années précédentes.





## **SERVICE FORESTIER LE LOCLE – LA CHAUX-DE-FONDS**

### **Personnel**

L'équipe forestière se compose d'un forestier de cantonnement, responsable des forêts communales et privées sur les territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds, d'un contremaître forestier, de deux forestiers-bûcherons avec CFC et de deux apprentis.

### **Exploitation des bois**

#### **Forêts de La Ville de La Chaux-de-Fonds**

1'024 arbres, pour 1'415.61 sylves soit 1.38 sylves par arbre, ce qui donne en volume de bois ronds les quantités suivantes :

|                             |                                                                    |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Bois de service résineux :  | 601.19 m <sup>3</sup> (y compris 13 % de qualité D)                |
| Bois de service feuillus :  | 20.41 m <sup>3</sup> (y compris 30.2 % de qualité C et inférieure) |
| Bois d'industrie résineux : | 0 stère                                                            |
| Bois énergie :              | 521.5 stères de déchetage<br>156 stères de bois de feu             |

**Total :** **1'299.10 m<sup>3</sup> et stères soit 83.27 % de la possibilité légale**  
(68.2% de résineux et 31.8% de feuillus)

#### **Forêts de la Ville du Locle**

1'296 arbres, pour 2'213.79 sylves soit 1.71 sylves par arbre, ce qui donne en volume de bois ronds les quantités suivantes :

|                             |                                                                    |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Bois de service résineux :  | 1'289.30 m <sup>3</sup> (y compris 5.8 % de qualité D)             |
| Bois de service feuillus :  | 18.86 m <sup>3</sup> (y compris 47.1 % de qualité C et inférieure) |
| Bois d'industrie résineux : | 0 stère                                                            |
| Bois énergie :              | 575.5 stères de déchetage<br>75.5 stères de bois de feu            |

**Total :** **1'959.16 m<sup>3</sup> et stères soit 102.97 % de la possibilité légale**

### **Marché des bois**

Le marché des bois est toujours très inconstant, car il est influencé par le marché mondial et le cours de l'Euro. Néanmoins par rapport à 2012 on sent une légère reprise sur certains lots de bois. Dans ces conditions, la vente de bois demande beaucoup d'attention, de contacts et de temps, afin d'obtenir le meilleur prix du jour pour un assortiment donné et de s'assurer de la solvabilité des acheteurs. A noter que nous avons vendu, lors de la mise des bois précieux à Colombier, une bille d'épicéa à Fr. 231.- le m<sup>3</sup> et une bille d'érable à Fr. 120.- le m<sup>3</sup> provenant des forêts du Col des Roches.

### **Bois de service résineux**

La vente des bois résineux à l'exportation a représenté 61 % du volume exploité en 2013. Les bois rouges (médiocre qualité D) se sont vendus entre Fr. 40.- et Fr. 45.- le m<sup>3</sup> en Suisse. Le hasard a voulu que nous obtenions le même prix moyen pour les deux communes en 2013.

#### **Ville de La Chaux-de-Fonds**

Le bois de service résineux s'est vendu à un prix moyen de Fr. 99.- par m<sup>3</sup>, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2012, suite à une belle coupe vendue en fin d'année à Pierre-Grise.

#### **Ville du Locle**

Le bois de service résineux s'est vendu à un prix moyen de Fr 99.- par m<sup>3</sup>, soit une diminution de 2 % par rapport à 2012.

### **Bois de service feuillus**

Le marché des bois feuillus est depuis plusieurs années au plus bas. Heureusement cet assortiment représente moins de 2 % de nos ventes des bois de service. Tout est vendu en Suisse à un prix moyen de Fr. 60.- le m<sup>3</sup>.

### **Bois d'industrie**

Suite à la mise en service en février 2012 de la chaudière à plaquettes de bois de Viteos SA au Locle, cet assortiment sera dorénavant transformé et utilisé comme bois de chauffage.

### **Bois énergie**

Nous avons livré 870 m<sup>3</sup> de plaquettes de bois (soit 435 stères) au chauffage du bâtiment de TransN à La Chaux-de-Fonds et fourni 840 m<sup>3</sup> de plaquettes de bois (soit 420 stères) au CAD bois Viteos SA au Locle (chauffage à distance).

### **Labels**

Les forêts communales sont labélisées FSC, PEFC et ont également le « Certificat d'origine bois Suisse ».

### **Soins à la jeune forêt**

Les travaux de soins à la jeune forêt sont exécutés après chaque coupe de bois durant l'été. Les buts des soins à la jeune forêt sont premièrement de concentrer les forces de la nature (soleil, CO<sub>2</sub>, eau et sels minéraux) sur les individus les plus prometteurs et deuxièmement, de créer des peuplements diversifiés, hétérogènes, mélangés et riches en structures et microstructures. Ces travaux indispensables sont en partie financés par la Confédération et le Canton via des accords de prestations signés par les communes avec l'Etat de Neuchâtel.

### **Fonctions sociales**

L'équipe forestière a participé et réalisé les travaux suivants :

Entretien courant des chemins, entretien de l'abri forestier du 150<sup>e</sup>, conduite de classes en forêt, journée passeport vacances, confection d'un canapé forestier pour les écoles, entretien des sentiers nature, livraison de sapins de Noël à diverses institutions publiques, mise à disposition de main-d'œuvre pour le montage et le démontage de l'exposition mycologique du Locle, préparation de torrées pour les nouveaux citoyens loclois, pour les loclois fêtant leurs 60 ans et pour les retraités du CIFOM, montage et démontage d'un stand pour la fête des Promotions au Locle, Fête des naissances au Locle, accueil au centre forestier d'une délégation de forestiers de l'ONF et d'une délégation de forestiers de la région de Zurich et préparation d'un souper pour les entreprises locloises. Toutes ces prestations ont été facturées aux divers services, institutions et privés, à part celles relevant de l'information au public ou ayant fait l'objet d'une aide accordée par les Autorités.

### **Infrastructures**

#### **Dévestiture**

La Chaux-de-Fonds :

Amélioration des chemins forestiers du Chapeau-Râblé et de l'Ancien Tremplin sur 220 mètres.

Le Locle :

Construction d'une piste à machines de 314 mètres et amélioration d'une autre sur 120 mètres au Col-des-Roches.

Amélioration d'une piste sur 50 mètres aux Roches-de-Moron

### **Forêts privées**

Le forestier de cantonnement exécute les martelages en forêts privées qui lui sont confiés par l'ingénieur forestier d'arrondissement. Il exerce également une surveillance générale des massifs forestiers sur l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Cette activité est financée par le canton.

#### **Résultats des martelages en forêts privées en 2013**

|                            | <b>Propriétaires de<br/>La Chaux-de-Fonds</b> | <b>Propriétaires du Locle</b> |
|----------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------|
| Nombre d'autorisations     | 45                                            | 22                            |
| Nombre d'arbres martelés   | 3296                                          | 1616                          |
| Volume en sylvcs           | 6'520                                         | 3'451                         |
| Volume par arbre en sylvcs | 1.89                                          | 2.13                          |

### **Agent de la nature et de la faune**

Le forestier de cantonnement exerce cette fonction sur l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Outre la surveillance générale, de plus en plus de propriétaires demandent des conseils pour leurs forêts, haies et arbres isolés. Cette activité est en partie financée par le canton.

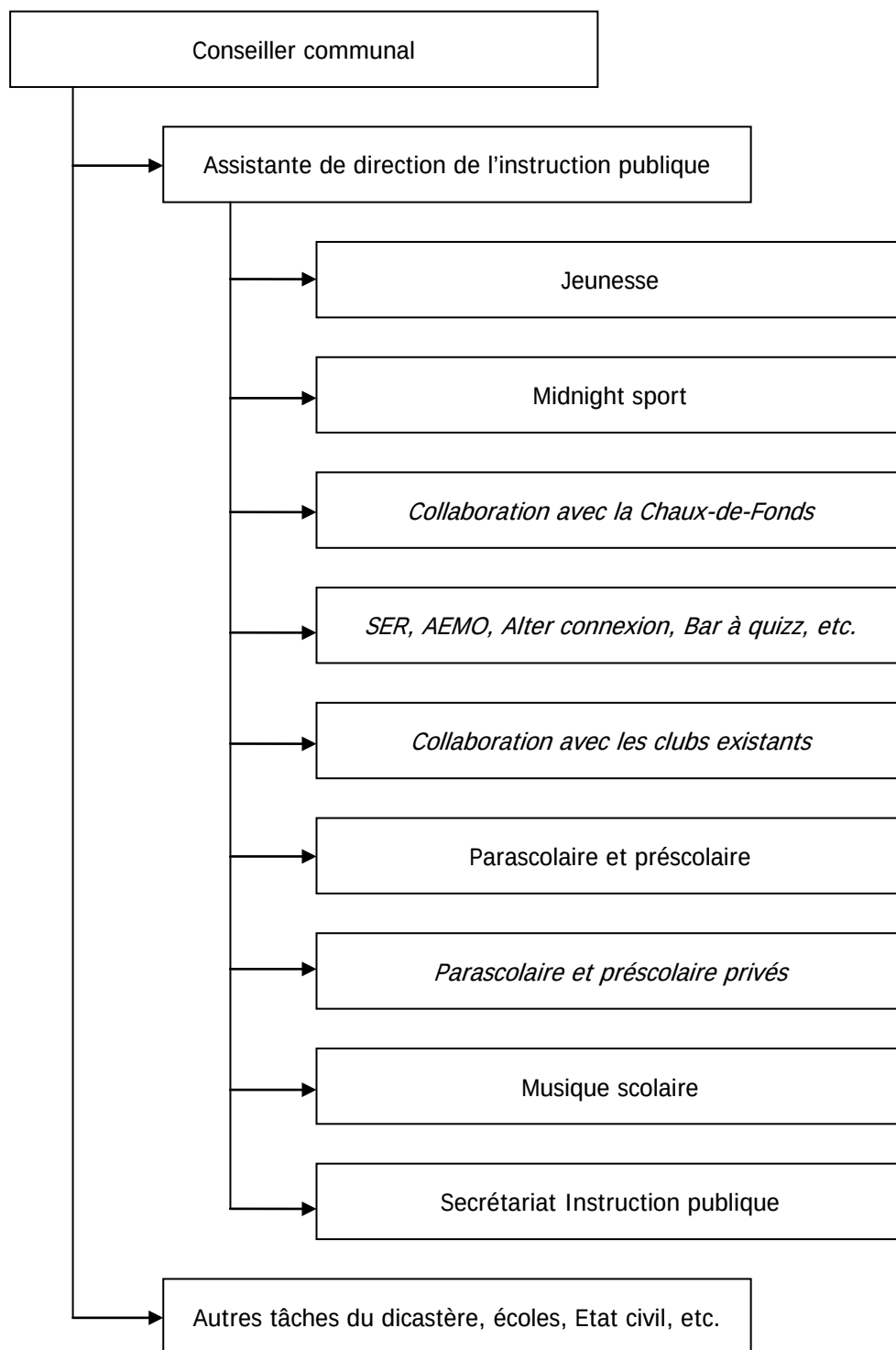
### **Conclusions**

Nos belles forêts ont été soignées avec passion par plusieurs générations de forestiers avant nous, à l'aide d'une sylviculture proche de la nature. Il est de notre devoir de pérenniser cet acquis, afin de laisser aux générations futures un environnement le plus naturel possible où l'homme et la nature peuvent y vivre en parfaite harmonie. A cet effet nous remercions les autorités et la population pour la confiance témoignée tout au long de l'année pour l'ensemble de nos diverses activités.

## **SECRÉTARIAT INSTRUCTION PUBLIQUE**

L'année 2013 a été marquée par une réorganisation du secrétariat de l'instruction publique. Le nombre important de dossiers du dicastère nécessite une personne à 100% pour superviser les affaires courantes. L'assistante de direction s'est vu confier cette tâche durant l'automne. Le secrétariat emploie aussi une secrétaire à 40% et un apprenti.

Son organisation est représentée par le schéma suivant :



Pour répondre à la demande de parents et à la Loi sur l'accueil des enfants (LAE), La Ville a créé, en août, une troisième structure d'accueil parascolaire pour les enfants de 4 à 12 ans. Cette structure qui se nomme Le Spiral, se situe à la rue des Primevères 2 et peut accueillir jusqu'à 25 enfants.

Pour les mêmes raisons, en décembre, la première structure préscolaire communale pour les enfants de 4 mois à 4 ans a vu le jour. Cette structure s'appelle L'Etoile, elle se situe à la route des Monts 24a, au-dessus de la structure parascolaire Le Diapason. Sa capacité d'accueil est de 30 enfants.

A la fin de l'année, voici le bilan que nous pouvons dresser de ces deux nouvelles structures :

- la structure parascolaire Le Spiral a bien démarré, le taux d'occupation s'élève à 50%. Les nombreuses inscriptions pour la rentrée scolaire 2014 nous confirment que cette structure correspond à un réel besoin.
- la structure préscolaire de L'Etoile a ouvert ses portes le 2 décembre en accueillant 8 enfants. Depuis, sans aucune publicité, les inscriptions sont nombreuses et nous pensons que d'ici juillet, le taux d'occupation dépassera les 80%.

La facturation et le suivi des débiteurs pour les structures d'accueil représentent un travail important pour le secrétariat. Le personnel a cumulé les heures supplémentaires pour faire face à la création des nouvelles structures et le nouveau principe de facturation décidé par l'Etat. Normalement la situation devrait se stabiliser pour 2014.

Le projet appelé « Midnight Sports » pour les jeunes de 12 à 16 ans a vu le jour le 26 octobre 2013 pour sa phase pilote. Ce projet met à la disposition des jeunes, tous les samedis soirs, les deux salles de gymnastique du collège des Jeanneret. Les jeunes s'y retrouvent et bénéficient d'un accompagnement adéquat. Ce projet répond à une réelle demande vu que la participation durant les 9 soirées a atteint une moyenne de 87 jeunes par samedi soir.

Le comité de la Musique scolaire s'est réuni environ une fois par mois durant l'année et une assemblée générale a eu lieu le 27.08.2013. Le comité est composé de bénévoles et du chef du dicastère. Deux coprésidents se partagent la lourde tâche de s'occuper de la musique scolaire. Ces deux présidents habitent depuis peu à Lausanne et se dévouent d'une façon extraordinaire pour la musique scolaire. Il est important de mettre rapidement en place des solutions pour éviter qu'ils ne s'épuisent. Un tout grand merci à tous les membres du comité.

Durant les différentes rencontres, les actions suivantes ont été décidées :

9 février: ramassage de papier avec le Volley Ball Club. Au vu des faibles montants que la récolte du papier génère, la récupération dans les « Molocks » diminuant considérablement les tonnes de papier ramassées, le comité a décidé de renoncer à cette activité et de s'investir dans d'autres activités, par exemple la vente de pâtisseries pour financer une partie du camp.

- 3 et 4 mai : concert des Ecolades au temple Farel à La Chaux-de-Fonds et au collège Jehan-Droz.
- 6, 7 et 8 juin : spectacle « Musique en Bloc » à la maison de Paroisse. Lors de ce concert, le comité a présenté sa nouvelle tenue au nom de Jam's Orchestra. Dont l'acronyme signifie, Jeunes Artistes de la Musique Scolaire.
- 29 juin : défilé aux promotions des Brenets.
- 6 Juillet: défilé des promotions du Locle.
- 7 au 11 octobre: camp de musique aux Rasses (VD).

Comme d'habitude, tous les membres du Jam's Orchestra ainsi que les professeurs ont passé une semaine merveilleuse aux Rasses. Malgré les années qui passent et les activités du soir restant toujours plus ou moins les mêmes, la bonne humeur et la motivation sont toujours bel et bien présentes chez nos jeunes musiciens et les organisateurs sont toujours aussi disponibles et enthousiastes pour la préparation de cette semaine. Cette année encore l'excursion a été un succès. En effet, nous nous sommes rendus à la Robella afin d'y faire une descente en trottinette. Un peu préoccupé par le temps, tout est rentré dans l'ordre et le soleil a même fini par pointer le bout de son nez.

Concernant les écoles, comme d'habitude un rapport détaillé sera établi à la fin de l'année scolaire. Toutefois nous estimons important de préciser dans ce rapport qu'à la rentrée scolaire 2013/2014, la direction de l'école obligatoire du Cercle scolaire a été confiée à M. Denis Jubin. L'organisation antérieure qui comportait une direction bicéphale n'a pas été acceptée par le canton et nous tenons à remercier M. Thierry Hild, codirecteur, qui a accepté de s'investir pleinement dans un poste de directeur adjoint.

## **CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE**

### **Effectif du personnel**

L'effectif du personnel reste stable. Dr Isabelle Serrano, responsable de la Clinique dentaire scolaire bénéficie d'un taux d'activité de 90 %. Elle assume la pédodontie, l'orthodontie ainsi que les contrôles scolaires.

Madame Sylvie Saint Germain Morandi, hygiéniste dentaire travaille à un taux de 6,32 %.

Deux assistantes dentaires, Madame Christiane Grezet pour la pédodontie et les visites de classes, effectue 24 hebdomadaires et Madame Patricia Bonnet, pour l'orthodontie, 17 h par semaine. Deux apprenties assistantes dentaire, Madame Mirjeta Ukzmaili a été promue en troisième année. Madame Merve Gezinci a été promue en deuxième année.

Madame P. Bonnet se rend dans les crèches, les classes du cycle 1 et 2 pour la prophylaxie; il a été décidé de l'élargir à tout le cercle scolaire.

Madame Sandra Zas s'occupe du secrétariat et de la facturation à temps partiel (11 h hebdomadaires).

### **Rénovation salle de stérilisation**

Durant la pause estivale, la salle de stérilisation a été complètement rénovée en supprimant la salle de développement des radios (radiologie actuelle : digitale)

### **Logiciel**

Un nouveau logiciel dentaire a été adopté à la fin de l'année 2013. Il permettra la reprise des élèves directement depuis CLOEE.

### **Visites de classes**

89 classes ont été visitées durant l'année 2013 ; Les écoles du Locle, du CP des Billodes et des Perce-Neige, ainsi que les élèves du Cerneux-Péquignot sont venues dans les locaux de la Clinique dentaire scolaire. Alors que Mme Serrano s'est déplacée dans les autres communes du district pour le contrôle dentaire.

### **Durant l'année scolaire, il a été effectué**

#### **pour les soins préventifs**

215 Bite-wings  
122 radios dentaires ou occlusales  
145 fluorations (par maxillaire)  
73 détartrages – polissages  
136 heures d'hygiène individuelle par l'hygiéniste  
452 scellements de fissures (dont 92 scellements étendus)  
34 détections de la carie par laser Diagnopen

#### **pour les soins conservateurs**

221 obturations de dents de lait  
2 couronnes acier préfabriquées provisoires  
176 obturations de dents permanentes  
18 reconstitutions d'angle/bord incisif  
16 traitements pulpaire sur dent de lait  
8 traitements de racines sur dents permanentes

#### **urgences**

25 accidents dentaires

**divers**

8 enfants en âge préscolaire ont été contrôlés

**orthodontie**

51 premières analyses et consultations

44 nouveaux traitements ont été commencés

5 pré-traitements ont été acceptés

**Exonérations**

Six demandes d'exonération pour des traitements orthodontiques ont été présentées au Conseil communal, elles ont été acceptées.

Pour des soucis de transparence, le Conseil communal a pris la décision de faire figurer, à l'avenir, de façon explicite les exonérations dans les comptes de la clinique dentaire.

**Formation continue et perfectionnement**

Dr Serrano effectue régulièrement des cours de perfectionnement en pédodontie et orthodontie; Elle a suivi une formation en hypnose pour dentistes et participé à un cours d'ancrage osseux en orthodontie. Elle est membre de l'*International Association for Orthodontics* et de la Société suisse de pédodontie. Mme Zas a suivi la formation de maître d'apprentissage.

## **CENTRE D'ORTHOPHONIE**

Pendant l'année scolaire 2012-2013, 237 enfants ont été vus au Centre d'orthophonie du Locle.

Le Centre compte six orthophonistes pour une occupation qui reste à 3,36 postes. Il s'agit de Mesdames A. Boillat, J. Beuret-Butty, F. Jaccard, N. Mougin, M. Rossier et A. Guinand qui par ailleurs en assume la responsabilité. Mme S. Zas assure le secrétariat et la facturation durant 18 h hebdomadaires.

Mme A. Lesniewski, étudiante de l'Université de Neuchâtel, a terminé son stage de 9 mois à 50% à fin mai.

Les orthophonistes ont participé à un perfectionnement cantonal annuel au mois d'août, puis elles suivent des cours de perfectionnement et des supervisions selon leur organisation. Une orthophoniste a pu participer à plusieurs jours de formation à l'université d'été de Lille, avec une participation communale.

Le CRO (Colloque des Responsables de l'Orthophonie) s'est réuni à 6 reprises, sous la direction de M. Pierre-Yves Carnal.

Outre le CRO, différentes séances de travail ont eu lieu entre les responsables des centres communaux, des représentants de l'OES et également avec les chefs de dicastère des 3 villes, en lien avec la négociation d'une convention entre l'Etat et les centres d'orthophonie. A fin 2013, un projet concret de convention a pu être établi. La nouvelle convention doit être signée en mars 2014 et entrera en vigueur en janvier 2015. Ces séances ont occasionné une charge de travail supplémentaire et au vu de ce qui se profile dans la future convention, on peut s'attendre à ce que cette charge de travail pour la gestion du centre continue à être plus élevée.

En décembre 2013, le centre d'orthophonie a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel de facturation et de gestion des prestations (DORI). Il sera mis en place courant 2014.

A fin 2013, on constate un rallongement de la liste d'attente. Des réflexions en équipe sont menées afin d'optimiser le suivi des cas. Actuellement il n'est pas question d'augmenter les postes d'orthophonistes.



## **ESPACE JEUNESSE DJ'13**

### **Vue d'ensemble**

Le projet d'une nouvelle structure poursuivant sa construction, l'avenir de l'espace jeunesse du Locle a été au cœur des réflexions de l'année 2013. Le Conseil communal a décidé de maintenir un espace d'accueil ouvert pour la jeunesse. Dès lors, nous avons étudié les volontés concernant les directions à prendre et déterminé jusqu'à conceptualiser les nouveaux locaux prévus à l'Ancienne Poste.

### **Réseau et collaborations**

Depuis l'été, l'équipe d'animateurs partage les locaux de Daniel-Jeanrichard 13 avec l'équipe du Service d'éducation de rue (SER) avec des temps d'ouvertures spécifiques à chaque structure ainsi que des temps partagés. La collaboration entre les deux institutions s'est ainsi considérablement renforcée.

M. Humair de la Balise a également assuré des temps de présence au sein de l'espace jeunesse durant quelques mois. La Balise a pour mission la prévention et la détection précoce des addictions.

Le projet Midnight sport a débuté en automne. Il a été très prisé par les jeunes qui ont été séduits par le concept. Nous nous sommes réjouis d'y voir les jeunes du DJ'13 comme participants ou responsabilisés en tant que juniors coaches.

### **Horaires et fréquentation**

Au niveau de la fréquentation nous accueillons toujours beaucoup de jeunes malgré la diminution du nombre de filles.

Ainsi, une bonne vingtaine de jeunes le fréquentent hebdomadairement pour env. 80 jeunes connus des animateurs.

Les horaires ont été revus au 1<sup>er</sup> octobre afin de s'ajuster aux moyens actuels du DJ'13 et également de dynamiser les samedis. Nous avons souhaité instaurer, petit à petit, une dynamique d'alternance entre les projets construits, les activités durant les accueils et les accueils libres. L'idée est de développer d'autres types de projets avec les jeunes et ce, en complémentarité au projet Midnight sport. Pour ce faire, nous ouvrons un à deux samedis par mois uniquement dans le but d'organiser un projet ou d'en profiter.

| <b>01.01 – 30.09</b> |           | <b>01.10 – 31.12</b> |             |
|----------------------|-----------|----------------------|-------------|
| Le mercredi          | 14h à 19h | Le mercredi          | 14h à 19h   |
| Le vendredi          | 16h à 23h | Le vendredi          | 16h à 22h   |
| Le samedi            | 14h à 19h | Le samedi            | Sur projets |

Le SER est quant à lui présent dans les locaux selon les horaires suivants :

|             |                            |
|-------------|----------------------------|
| Le lundi    | 16h à 18h                  |
| Le mardi    | 15h30 à 18h                |
| Le vendredi | Avec l'équipe d'animateurs |

## **Activités**

L'organisation d'activités n'a pas été une priorité pour l'équipe d'animation en 2013. Néanmoins, Le Festival de la jeunesse au Casino a été le grand événement de l'été et des repas, tous les vendredis soirs, ont été instaurés. De plus, des plus petites activités ont animé les ouvertures : soirées musicales, tournoi de jeux et de sport, grillades, etc...

Comme mentionné ci-dessus, depuis le 1<sup>er</sup> octobre, l'accent est mis sur des activités co-construites avec les jeunes un à deux samedis par mois. C'est une phase pilote qui doit être apprivoisée par les jeunes et/ou modifiée avec la nouvelle équipe de 2014.

## **Education et accompagnement**

Dans un premier temps, nous cherchons à créer ou à maintenir la relation avec les jeunes fréquentant l'espace jeunesse. Ensuite, le travail d'accompagnement reste un élément essentiel du travail. Nous veillons ainsi à la dynamique de groupe tout en gardant une approche individuelle qui se veut d'écoute, de soutien et de conseils. Si nécessaire, nous réorientons le jeune vers des professionnels ou des organisations plus à même de répondre à ses demandes.

Par ailleurs, disposés à entendre les demandes et les envies, nous suscitons les discussions dans le but d'encourager la communication, les relations, les idées et la participation des jeunes. L'équilibre est souhaité entre l'accueil libre et les activités participatives.

## **Equipe d'encadrement**

David M'Voutoukoulou a pris sa retraite fin octobre après 10 ans d'engagement pour la jeunesse locloise. Nous le remercions sincèrement pour son investissement et lui souhaitons une bonne continuation.

Aurélie Dollat a également quitté ses fonctions au 31 décembre 2013 passant le relai de la responsabilité du centre à Annie Surdez, engagée le 1<sup>er</sup> octobre. Nous remercions également Mme Dollat pour son investissement et espérons être à la hauteur du processus d'amélioration effectué jusqu'ici.

Finalement, Quentin Pasquali entrera en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2014, c'est donc une nouvelle équipe qui entamera l'année 2014 ; année de transition du DJ'13.

## **Projets d'avenir**

Comme mentionné ci-dessus, l'année 2014 se veut une année de changements puisque la perspective du déménagement est l'occasion de redéfinir les partenariats, les missions, les buts et le fonctionnement général d'une structure en faveur de la jeunesse locloise. Durant cette année, nous adapterons ainsi le fonctionnement du DJ'13 afin d'optimiser la transition.

## **SERVICES SOCIAUX**

En 2013, la Commune du Locle a traité 648 dossiers (579 dossiers en 2012, augmentation de 69 dossiers par rapport à 2012).

Les dépenses d'aide sociale du Locle se montent à Fr. 7'167'159.83 contre 6'398'403.22 en 2012 établissant ainsi un nouveau record.

Pour rappel, la durée du dossier, sa structure (famille ou personne seule, revenu ou non) ou le contenu et la durée de l'aide influent fortement sur le montant de l'aide attribuée.

### **Statistiques**

Le coût moyen par dossier est en très légère augmentation : Fr. 11'060.43 Fr. contre 11'050.78.- en 2012.

Le montant par habitant est de Fr. 687.70 contre Fr. 626.92.- en 2012.

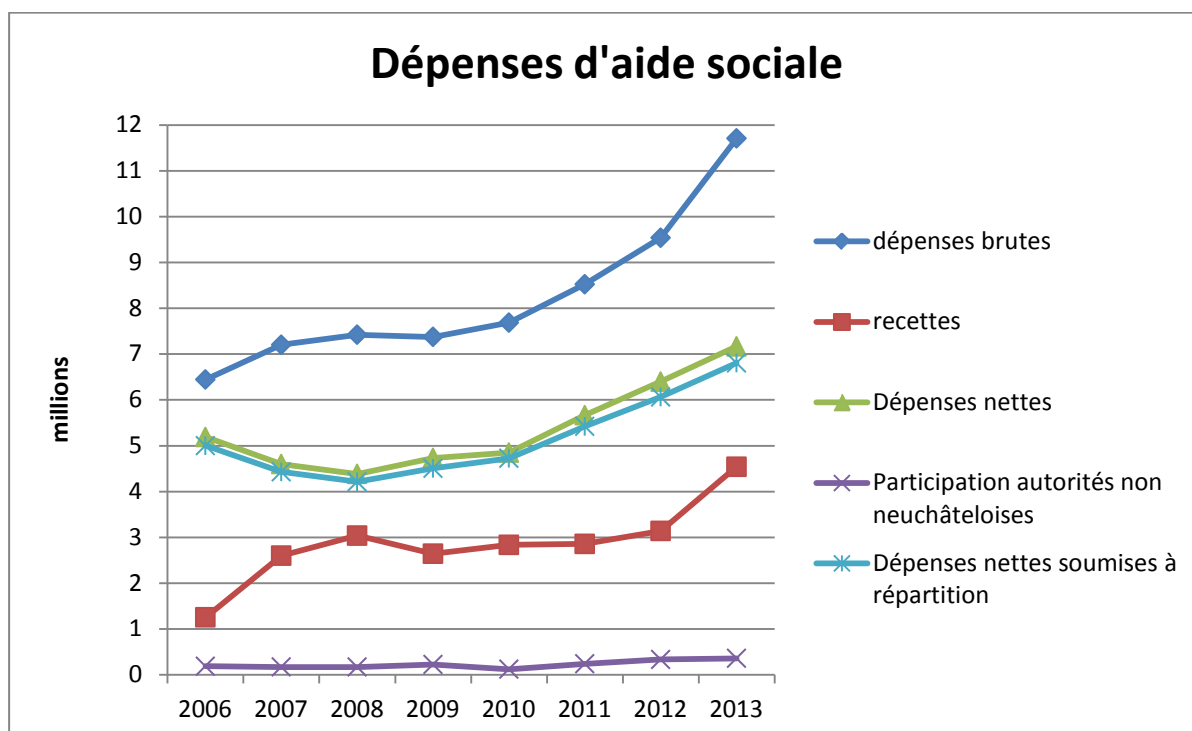
Causes d'indigence : La cause principale d'arrivée à l'aide sociale reste la cause économique. La nouvelle loi sur le chômage a toujours des effets sur l'entrée à l'aide sociale. On y arrive plus vite et la perspective d'en ressortir est plus compliquée dans la mesure où cette nouvelle loi a diminué les mesures de réinsertion. On constate également que l'amélioration de l'économie n'a pas d'effet immédiat sur l'aide sociale.

Nombre de dossiers par assistant social : 114 dossiers actifs par 100 % de poste au 4.1.2014 contre 107 dossiers actifs par 100% de poste au 8.1.2013 (prise en compte des dossiers actifs au dernier trimestre).

### **Evolution des dépenses d'aide sociale et des dossiers d'aide sociale**

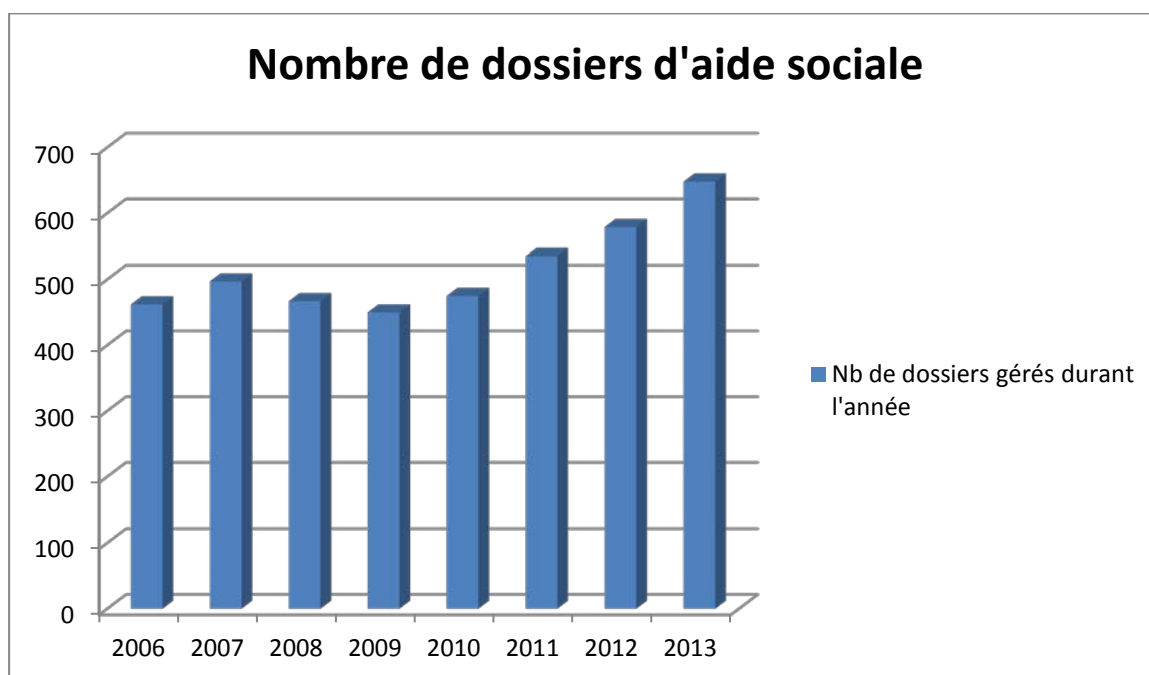
| Le Locle | Nb de dossiers | Dépenses d'aide sociale | Coût moyen par dossier |
|----------|----------------|-------------------------|------------------------|
| 2006     | 462            | 5'190'261.06            | 11'234.33              |
| 2007     | 497            | 4'601'983.-             | 9'259.52               |
| 2008     | 467            | 4'385'254.55            | 9'390.27               |
| 2009     | 450            | 4'732'329.01            | 10'516.29              |
| 2010     | 475            | 4'850'466.36            | 10'211.50              |
| 2011     | 535            | 5'666'186.65            | 10'591.-               |
| 2012     | 579            | 6'398'403.22            | 11'050.78              |
| 2013     | 648            | 7'167'245.83            | 11'060.56              |

### Evolution des dépenses d'aide sociale



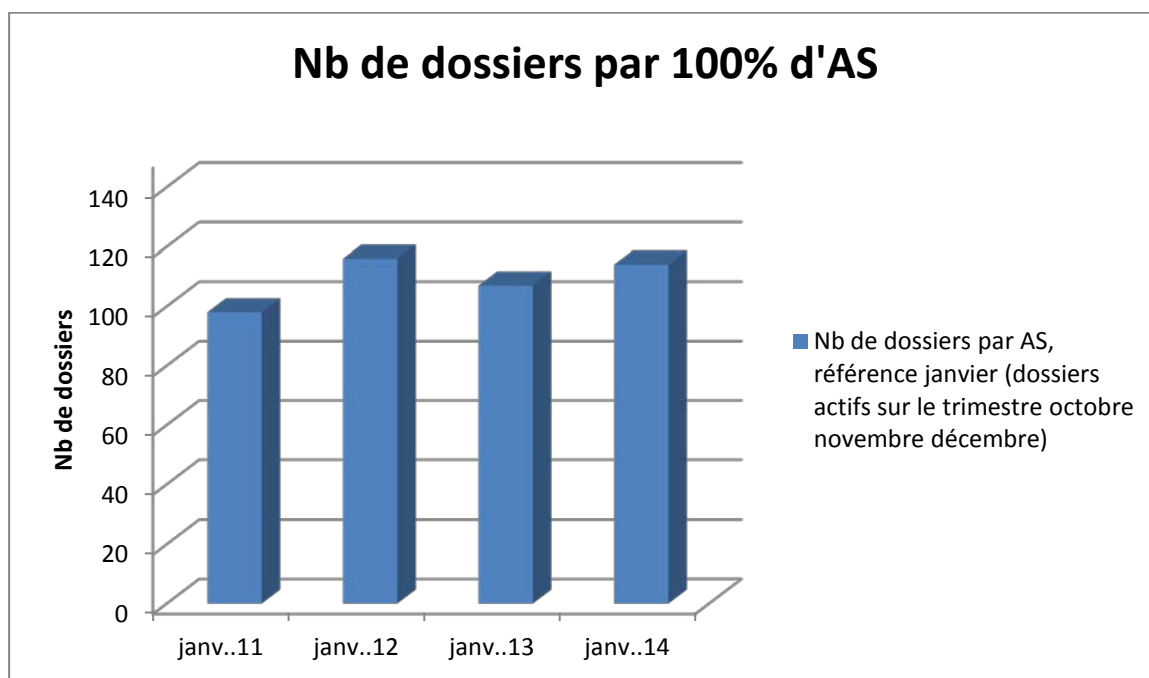
On remarque une augmentation des dépenses non compensée par celle des recettes. La participation des autorités non neuchâtelaises (facturation aux autres cantons pendant 2 ans) augmente légèrement.

### Evolution nombre de dossiers d'aide sociale



Le nombre de dossiers est en constante augmentation depuis 2009.

## **Evolution du nombre de dossiers par AS**



## **Mesures d'insertion professionnelle**

En 2013, 52 personnes inscrites au sein du SMN<sup>1</sup> ont bénéficié de contrats ISP (insertion socioprofessionnelle).

Nous avons poursuivi les mesures d'insertion professionnelles décidées par le Conseil communal en 2008 pour les bénéficiaires de l'aide sociale au sein de l'administration locloise. Ces mesures concernent les postes de travail ainsi que les places d'apprentissage. Les postes sont présentés en priorité aux bénéficiaires de l'aide sociale. 2 personnes ont été intégrées en contrat ISP au sein de la Commune et 4 bénéficiaires ont été engagés. Au niveau du « Case management », deux jeunes adultes, issus de l'action sociale, ont bénéficié d'un apprentissage au sein de la Commune. De même, deux jeunes adultes ont été intégrés dans un service, dans le cadre de stages d'observation/découverte, comme « employé de commerce ».

Après différentes démarches et analyses (en termes de coûts et d'efficacité), la création d'un poste de collaborateur en charge de la réinsertion (dit « placeur »), à l'instar de la Ville de Neuchâtel, a été privilégiée. Le Conseil général a accepté la création de ce poste lors de sa séance du budget 2014. Ce dernier devrait être effectif courant de l'année 2014.

Débutés en 2011, les jardins coopératifs d'insertion continuent leur développement. Projet mené en collaboration avec Job Service, le service de l'aide sociale et celui de l'urbanisme, celui-ci a pour but de favoriser l'insertion sociale des personnes. Une dizaine de personnes ont participé régulièrement au projet durant l'année 2013. Une distribution de légumes a été organisée, de même que la réalisation d'un jardin médiéval. Une exposition s'est tenue à l'Hôtel de Ville et un tout-ménage « *Jardins coopératifs de la ville* », proposant différents conseils pour un jardinage respectueux de l'environnement, a été élaboré.

Projet des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec la société Job Service, le « Village d'artisans du Haut » a ouvert ses portes dans la Métropole horlogère. Cette structure doit permettre aux jeunes adultes de trouver leur voie et de bénéficier d'expérience dans le monde professionnel.

<sup>1</sup> Service social des Montagnes neuchâteloises, regroupant Le Locle, La Brévine, Les Brenets, La Chaux-du-Milieu, Le Cerneux-Péquignot, Les Planchettes et Brot-Plamboz.

En 2013, différents projets privés ont vu le jour. Permettant aux personnes de bénéficier d'une formation intéressante et d'améliorer ainsi leur employabilité, un projet d'atelier-horloger a été mis en place par la société Pôle Industrie et la société Job Eco au Locle. Au centre-ville, fruit d'une collaboration entre la Croix-Bleue et l'assurance-invalidité, le magasin « Le Coin Bleu », proposant des habits de seconde-main, s'est ouvert en avril 2013. Un « cyber-espace », permettant la mise à disposition d'ordinateurs dans le cadre de recherche d'emploi, s'est ouvert à Gde-Rue 8.

### **Commission Santé-Social**

La création d'une commission Santé-Social a été arrêtée par le Conseil communal. Elle rassemble des représentants des divers partis politiques. Son but est de suivre la problématique sanitaire et sociale en Ville du Locle, d'évaluer les besoins d'insertion socioprofessionnelle, de proposer des mesures et au besoin d'interpeller les Autorités cantonales.

### **Personnel**

Au niveau du personnel, l'année 2013 a été difficile en raison de l'absence sur une longue durée d'une collaboratrice dans un contexte d'augmentation des dossiers. Des mesures ont été prises en début d'année pour pallier cette absence. Augmentation de 30% d'un poste d'AS et augmentation de 50% d'un poste secrétariat. Puis au départ de ladite collaboratrice, nous avons engagé une nouvelle personne à 100% qui n'a malheureusement pas terminé son temps d'essai. Nous l'avons remplacée en août 2013 par une nouvelle assistante sociale à 100%.

### **Guichet social régional, antenne ACCORD**

La préparation pour l'ouverture de l'Antenne Accord au sein du guichet social régional au 1<sup>er</sup> janvier 2014 a mobilisé de nombreuses forces. Le Conseil communal a choisi des nouveaux locaux à Gde-Rue 11 et un crédit de Fr. 924'000.- a été accepté par le Conseil général en été 2013 pour y effectuer les travaux nécessaires.

Les nouveaux collaborateurs ACCORD ont été engagés au 1<sup>er</sup> octobre 2013 et formés (2 personnes qui travaillent à 50% pour ACCORD et à 50% au secrétariat de l'aide sociale).

Les travaux n'étant pas terminés, l'installation dans ces nouveaux locaux se fera dans le courant 2014. D'ici là une solution transitoire a pu être trouvée au sein de l'Hôtel de Ville pour installer le guichet ACCORD.

Pour rappel, le projet ACCORD constitue la 3<sup>ème</sup> étape d'un processus qui a vu la régionalisation des services sociaux et celle des offices AVS-AI. Les antennes ACCORD réparties dans 8 régions du canton au sein des services sociaux sont la porte d'entrée pour les personnes pouvant bénéficier de prestations sociales sous conditions de ressources (avances sur contribution d'entretien, bourses, subsides caisse-maladie, MIP, aide sociale).

### **En 2014**

Au niveau cantonal, l'augmentation des dossiers d'aide sociale est constante et préoccupante. Une réflexion sur de nouvelles mesures d'insertion à côté de celles déjà existantes est en cours au sein de la Commune et un bureau de l'insertion sera ouvert en 2014 au sein des services sociaux. L'Etat a décidé d'agir sur les dépenses d'aide sociale en diminuant les normes (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2014), malgré le refus de plusieurs membres de la conférence des directeurs de l'action sociale et le non respect partiel des normes CSIAS. Il souhaite également travailler sur l'insertion en augmentant les places dans les programmes ISP et en renforçant le case management. Il octroiera également plus de subsides d'assurance-maladie.

Au niveau communal, il est à noter qu'une consolidation est en cours concernant le suivi administratif de l'ensemble des dossiers relatifs aux problématiques sociales, mais aussi, en collaboration avec le service des finances, en termes de subventions. Cette consolidation devrait être effective lors de la réalisation du budget 2015.

Pour conclure, nous tenons à remercier chacune et chacun pour le travail important fourni tout au long de cette année.

A) Exercice 2012

La charge nette résultant de l'exercice 2012 est comptabilisée en 2013.

Elle était prévue au budget à Fr. 2'922'000.00

Aux comptes, elle s'élève à Fr. 3'317'205.35

En effet, pour 2012, la charge nette totale incombant à la communauté neuchâteloise s'est élevée à Fr. 92'228'198.14

La part de l'Etat de Neuchâtel, 40%, à Fr. 36'891'279.26

a) la part des 62 communes, 60%, à Fr. 55'336'918.88

b) la part incombant à l'ensemble des communes est répartie en fonction de la population. Pour les calculs, sont pris en considération les chiffres du dernier recensement cantonal. A savoir :

Détermination du coefficient par habitant :

$$\frac{\text{Part des communes 60\%}}{\text{Nb. d'habitants au 31.12.12}} = \frac{\text{Fr. 55'336'918.88}}{174'447} = \text{Fr. 317.213359}$$

Quote-part de notre Commune : 10'206 habitants x Fr. 317,213359 Fr. 3'237'479.55

B) Exercice 2013

La part communale de cet exercice figurera dans les comptes 2014

Les dépenses des Services sociaux ont atteint au total Fr. 10'791'805.65  
(contre Fr. 9'538'784.87 en 2012)

Les recettes se sont élevées à Fr. 3'624'645.82  
(contre Fr. 3'140'381.65 en 2012)

En conséquence, la charge nette est de Fr. 7'167'159.83  
(contre Fr. 6'398'403.22 en 2012)

Ce montant figure dans les comptes 2013 (01 115 020) à titre de créance contre l'Etat qui se chargera de récupérer la participation des autorités non neuchâteloises, soit Fr. 361'608.90.

Dépenses nettes pour 2013 Fr. 7'167'159.83

Participation des autorités non neuchâteloises Fr. 361'608.90

Dépenses nettes soumises à la répartition Fr. 6'805'550.93  
=====

En plus des opérations mentionnées ci-dessus, les Services sociaux ont tenu durant l'année écoulée 13 comptes de gérance, tutelle, curatelle et conseil légal.

Le nombre de dossiers actifs d'assistance en 2013 se monte à 635.

## **GARAGE**

Au 31 décembre 2013, le personnel du garage comprenait :

1 chef de garage, 1 sous-chef, 2 mécaniciens, 1 apprenti et 1 laveur-graisseur.

La masse de travail a été identique à l'année précédente. Nous constatons toujours une légère baisse dans les travaux demandés par Viteos SA. Le début d'année a été plus chargé en raison des dégâts sur les véhicules lors des travaux de déneigement. La révision du système de tassage d'un des camions de balayures a été nécessaire ainsi que la révision des lames à neige.

L'installation du nouveau lift au Garage donne entière satisfaction.

Nous notons que depuis 2013 une partie des heures du chef du Garage sont facturées, ce qui a certainement une incidence sur le bon résultat des prestations.

## **VOIRIE**

### **Récapitulation Voirie**

Au 31 décembre 2013, le personnel de la voirie comprenait :

1 chef de voirie, 1 adjoint au chef de voirie, 1 contremaître, 7 chefs d'équipe, 2 cantonniers-maçons, 1 magasinier, 1 menuisier, 1 serrurier, 14 cantonniers, 9 cantonniers-chauffeurs, 2 employées de commerce à 62,5% et 50% et 2 apprentis agent d'exploitation (dont un qui doit recommencer suite à son échec à l'examen final de pratique). Des départs (retraite, AI, autre) ont été remplacés et un cantonnier déplacé à la Patinoire a rejoint l'équipe de la Voirie.

Dans le cadre du renouvellement de notre parc à véhicules, achat d'un Meili multilift en remplacement du Lindner très usé. Changement d'une saleuse et remplacement d'une fraiseuse de chargement. Ce dernier véhicule a amélioré nettement la rapidité et la sécurité des travaux de fraisage de la neige. Par ailleurs, 2 lames à neige ont dû être achetées, dont une dans le cadre des compétences du Conseil communal.

### **Statistique des rues et trottoirs sur la Commune du Locle**

|                            |                | <u>2013</u> | <u>1985</u> |
|----------------------------|----------------|-------------|-------------|
| <u>Chaussées en ville</u>  |                |             |             |
| Longueur                   | km'            | 40.000      | 37.570      |
| Surface                    | m <sup>2</sup> | 250'758     | 236'675     |
| <u>Trottoirs en ville</u>  |                |             |             |
| Longueur                   | km'            | 32.830      | 29.320      |
| Surface                    | m <sup>2</sup> | 77'026      | 71'910      |
| <u>Routes des environs</u> |                |             |             |
| Longueur                   | km'            | 47.373      | 46.293      |
| Surface                    | m <sup>2</sup> | 197'996     | 193'046     |

### **Balisage**

Les travaux de balisage ont pu démarrer avec environ 5 semaines de retard en raison des conditions météorologiques. Il n'a dès lors pas été possible de mener à bien tous les marquages devant être normalement effectués dans la saison.

### **Entretien des voies de communication**

Des travaux de surfacage à chaud ont été effectués du chemin Sandoz à la route de Beauregard, ainsi que du tapis à chaud sur les routes de Gérardmer, Georges-Perrenoud, Collège. De nombreux rhabillages ponctuels ont également été faits pour la réparation des dégâts dus au gel en 2012. Le réseau routier de la Ville continue à nécessiter beaucoup d'attention et nous remercions ici le Conseil général du montant annuel de Fr. 400'000.- destiné à cet entretien.



## **Enlèvement de la neige**

Le début de l'année 2013 a été marqué par de fortes chutes de neige. Neige qui après un peu d'accalmie est même encore tombée au début du mois de mai. Le nombre de sorties générales pour l'année a été de 15 + 8 sorties partielles, accompagnées de 107 sorties de salage. Une fois de plus nous souhaitons mentionner le bénéfice de l'installation des silos à sel qui nous permettent d'être plus réactifs et plus performants. La neige a été chargée en ville à 7 reprises.

L'engagement de toute l'équipe de la Voirie lors de l'hiver 2012 a généré une grosse fatigue et occasionné un nombre important d'heures supplémentaires. En conséquence, des travaux ont dû être repoussés en raison de la reprise de ces heures par notre personnel et d'une météo maussade

## **Canaux-Egouts**

Cette année nous avons pu pleinement apprécier le nouveau camion vidange acheté en novembre 2013. Le bilan est plus que positif : les travaux peuvent être effectués plus vite et plus proprement. Le Conseil communal a débloqué un crédit pour une modification sur ce véhicule : ajout d'un vérin permettant de travailler de manière déportée et sans perturbation du trafic.

## **Jardins, zones vertes**

La mise en conformité des places de jeux s'est poursuivie avec la rénovation des jeux au jardin de la Combe-Girard et au bas du Corbusier. Par ailleurs le fond antichoc a été installé au Tertre. Les travaux annuels d'entretien des zones vertes, bancs de jardin, corbeilles à chiens etc. se sont déroulés normalement.

## **Travaux de tiers**

Comme à l'accoutumée beaucoup de travaux ont été effectués pour les divers services communaux et pour l'extérieur. Par ailleurs notre personnel a été sollicité lors des diverses manifestations organisées en Ville du Locle pour des transports divers, des nettoyages, des montages de podiums, etc. Chaque prestation fait l'objet d'une facture.

## **Déchets des ménages**

La pose de conteneurs enterrés a permis la suppression du ramassage au porte-à-porte à Grande-Rue, Crêt-Vaillant, Georges-Perrenoud, Raya, Reques et Jolimont.

Depuis l'introduction de la taxe au sac, nous constatons une augmentation d'environ 3 % des déchets urbains combustibles. Par contre, nous notons une diminution des objets encombrants et des déchets recyclables. Cela s'explique par le fait que dorénavant les habitants du Locle ont pris l'habitude de se rendre directement à la déchèterie du Crêt-du-Locle. Nous devons malgré tout poser le constat de l'augmentation des déchets urbains dans les corbeilles de la ville ainsi que dans les conteneurs à papier. Ceci crée une surcharge de travail pour le tri de ces divers déchets.

En début d'année le service juridique de l'Etat a décidé de modifier la procédure des dénonciations, ce qui a provoqué un important retard dans le suivi des amendes (6 mois). Nous avons vite constaté une recrudescence du dépôt de déchets non-conformes. Par ailleurs, ce retard a occasionné beaucoup de confusion et d'incompréhension parmi le public puisque les personnes ont tout de suite reçu une facture de la Voirie pour le débarras de leurs déchets et 6 mois plus tard une amende de l'Etat. La situation s'est maintenant normalisée. Le SDP (Service de police) a été mandaté pour la surveillance de plusieurs éco points. Nous espérons que cette surveillance pourra être effective dès 2014.

L'opération Coup de balai organisée chaque année par les écoles pour le nettoyage des forêts a malheureusement dû être annulée en raison de la météo.

Nous avons récupéré en 2013 :

|                                   |           |    |         |
|-----------------------------------|-----------|----|---------|
| - Ordures ménagères (ménages)     | 1'363'859 | kg | environ |
| - Ordures ménagères (industries)  | 896'851   | kg | environ |
| - Objets encombrants              | 122'140   | kg | environ |
| - Piles                           | 1'090     | kg | environ |
| - Huiles minérales et végétales   | 8'910     | kg | environ |
| - Verre                           | 371'821   | kg | environ |
| - Ferraille                       | 25'960    | kg | environ |
| - Boîtes de conserve et aluminium | 30'600    | kg | environ |
| - Compost                         | 629'100   | kg | environ |
| - Papier                          | 520'700   | kg | environ |

## **LOISIRS ET ANIMATION**

Comme les autres années, plusieurs manifestations ont rythmé la vie de la ville du Locle, avec entre autres : Fête de la Glace, St-Valentin, Course l'Horlogère, Carnaval, 1<sup>er</sup> Mars, 1<sup>er</sup> Mai, 1<sup>er</sup> Août, Street Hockey, Country festival, Promos, Rock Altitude Festival, Nuit des Caraïbes à la Piscine, Foire du Livre, St-Nicolas, Noël-ô-Locle, ainsi que divers concerts, spectacles, et manifestations sportives.

L'expérience de l'introduction de gobelets en plastique recyclables n'a pas rencontré le succès escompté aux Promos. Le Comité des Promos a en effet décidé de faire des exceptions pour certaines sociétés. Cela a créé un peu de confusion auprès de la population. Lors des travaux de nettoyage nous avons constaté une notable diminution des déchets dans les rues où les sociétés avaient « joué le jeu » des gobelets recyclables.

La Ville du Locle a acheté des gobelets en plastique qui seront utilisés pour toutes les manifestations organisées sur le site du Locle, sauf les Promos.

## **PISCINE – PATINOIRE**

### **Produits entrées piscine**

| Il a été vendu :                                    | <u>2013</u> | <u>2012</u> | <u>2011</u> |
|-----------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Abonnements adultes (y.c. AVS – AI – Chômeurs)      | 478         | 480         | 472         |
| Abonnements enfants                                 | 323         | 327         | 297         |
| Abonnements étudiants – apprentis                   | 52          | 67          | 82          |
| Abonnements adultes (y.c. AVS-AI) Piscine-Patinoire | 4           | 6           | 5           |
| Abonnements enfants Piscine-Patinoire               | -           | 1           | 7           |
| Abonnements étudiants Piscine-Patinoire             | 1           | -           | 1           |
| Billets d'entrée adultes (y.c. AVS – AI)            | 12'733      | 12'027      | 7'768       |
| Billets d'entrée étudiants                          | 1'727       | 1'672       | 1'397       |
| Billets d'entrée enfants                            | 9'712       | 10'207      | 7'253       |
| Abonnements de famille                              | 486         | 513         | 555         |
| Abonnements famille Piscine-Patinoire               | 19          | 17          | 11          |
| Billets de location de cabines                      | 10          | 6           | 5           |

### **Produits entrées patinoire**

| Il a été vendu :            | <u>2013</u> | <u>2012</u> | <u>2011</u> |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Abonnements adultes saison  | 5           | 4           | 7           |
| Abonnements enfants saison  | 28          | 20          | 19          |
| Billets adultes             | 1'039       | 898         | 864         |
| Billets étudiants-apprentis | 169         | 133         | 156         |
| Billets enfants             | 1'540       | 1'407       | 1'479       |

En début d'année nous avons malheureusement dû nous séparer du collaborateur engagé en décembre 2012. Un nouvel engagement est intervenu en août 2013 après diverses postulations.

Le début de saison 2013 à la Piscine a été plutôt maussade en raison du temps frais pour la saison. La peinture du fond des bassins a dû être reportée à l'automne pour ne pas retarder l'ouverture de la Piscine. En raison d'un bon ensoleillement en juillet et août, la saison s'est finalement bien passée. Un camp de plongeon a été organisé qui a remporté un vif succès.

Afin de renforcer la sécurité des bassins la nuit, le serrurier de la Voirie a confectionné des portes métalliques condamnant l'accès aux bassins.

La saison de la patinoire s'est déroulée sans anicroche. Nous constatons que le site de la Patinoire est de plus en plus prisé l'été pour des manifestations diverses (dîner d'entreprise, festival, etc.)

Le problème d'écoulement d'eau du toit de la patinoire n'est pas encore totalement résolu.

La commission spéciale Sports s'est réunie au mois de décembre pour la présentation du projet d'aménagement du site du Communal, où figurent notamment la future implantation d'une piscine couverte ainsi que la création de nouveaux vestiaires. La mise au concours de ce projet devrait se faire courant 2014.

## **TERRAINS DE SPORTS**

L'inauguration officielle du nouveau terrain synthétique au stade des Jeanneret s'est déroulée au mois d'août. Les clubs de football sont très satisfaits de cette réalisation qui leur permet de pratiquer leur sport par tous les temps et de manière plus conviviale. Les vestiaires ont également été rénovés et repeints à la grande satisfaction de chacun. L'ensemble des travaux s'est déroulé sans incident et sans dépassement du crédit alloué.

Par ailleurs, suite à un printemps très pluvieux il a fallu prévoir des travaux de drainage sur le terrain des Marais. Une grande partie de la zone Nord a pu être ainsi assainie et les finitions interviendront en 2014. Parallèlement l'entretien des terrains s'est effectué comme à l'accoutumée.

### **Piste Vita**

Des travaux d'entretien ont été nécessaires. Il a fallu rénover et sécuriser 3 postes qui ne correspondaient plus aux normes actuelles de sécurité et dont les éléments étaient cassés ou pourris.

### **Pistes de fond**

Le long hiver nous a permis de tracer les pistes de fond et de raquette durant près de 4 mois. Depuis cette année, nous avons également tracé la piste sur le Communal lorsque la machine officielle ne pouvait descendre le chemin des Noisetiers. Par ailleurs, nous avons remplacé une bonne partie des jalons.

## **STATION D'ÉPURATION**

### **Personnel**

Le personnel de la station d'épuration et de l'Actiflo compte trois postes, deux collaborateurs à 100% et un collaborateur à 80%.

La station d'épuration a traité 1'226'180 m<sup>3</sup> d'eau usée en 2013. La production de boues a été de 629.68 tonnes cette année.

### **Actiflo**

L'inauguration des installations de traitement des eaux permanentes et pluviales Actiflo Eco du Locle sises au Col-des-Roches a eu lieu en octobre. Aujourd'hui, le fonctionnement des installations donne satisfaction.

### **Canalisations**

Plusieurs tronçons ont fait l'objet de travaux cette année :

- la partie Est de la rue du Crêt-Vaillant a été mise en système séparatif,
- les collecteurs existants de la rue de la Foule ont été chemisés,
- un collecteur d'eaux claires a été posé à la route de route de Bellevue (partie centrale),
- le collecteur de la rue de la Chapelle a été remplacé,
- la connexion des eaux claires, du terrain des Jeanneret à la rue Klaus, a été réalisée,
- un collecteur d'eaux usées à été posé à la rue de la Côte.

Le remplacement des conduites actuelles par un système séparatif se poursuit lorsque le PGEE le préconise.

### **Sensibilisation**

Plusieurs classes de l'école obligatoire ont visité le Bied et la STEP.

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **Personnel**

Le personnel technique se compose d'un architecte, d'un dessinateur responsable du contrôle des citernes et de la surveillance des chantiers, de deux dessinateurs en génie civil et d'un dessinateur en bâtiment.

Le personnel administratif compte deux postes de secrétaire (75% et 50%). Une apprentie de troisième année est venue parfaire sa formation durant plusieurs mois. De même, le service a accueilli deux stagiaires dans le cadre de stages d'observation/découverte comme employé de commerce.

### **Les Malpierres-Supérieures**

L'ouverture du nouveau lotissement pourrait être reportée de plusieurs mois, un des opposants ayant usé de son droit de recours. Le dossier est à l'examen dans les Services compétents de l'Etat à qui il appartient de statuer.

### **Liaison gare / centre-ville**

Après la finalisation de détail du projet, les travaux de terrassement, de préparation des socles et de fondation ont été engagés dans le courant de l'été. L'automne pluvieux a fait cesser les activités du chantier à mi-novembre soit plus précocement que nous le souhaitions. Néanmoins ces travaux reprendront en mars 2014 pour s'achever, comme prévu, par la pose de l'ensemble de la serrurerie mécanique en juin 2014.

### **Musée des beaux-arts**

Les travaux de transformation et d'agrandissement du Musée des beaux-arts engagés en 2011 se sont poursuivis tout au long de l'année 2013, notamment par l'installation de l'ascenseur, l'aménagement du rez-de-chaussée ainsi que par le remplacement des vitrines sur pieds. En janvier 2014, les travaux qui nous concernent s'achèveront par la restauration de la bibliothèque au 3<sup>ème</sup> niveau.

### **Ancienne Poste**

Le transfert de propriété de l'Ancienne Poste, sous la forme d'un droit de superficie de 99 ans pour un montant symbolique de 1.00 fr. a eu lieu le 16 décembre.

La Fondation poursuit les travaux intérieurs de l'Ancienne Poste. Le bâtiment devrait pouvoir être mis à disposition à fin 2014 ou au printemps 2015.

### **Grande-Rue 11**

Avec la réorganisation du Service social et l'augmentation des prestations, le besoin en surfaces supplémentaires s'est cruellement fait sentir. Il a été décidé d'installer l'ensemble de ce service au sein du bâtiment Grande-Rue 11, dans les locaux laissés vacants par le Tribunal et le greffe du Tribunal. Les travaux ont commencé en novembre. Ils consistent à aménager en bureaux les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> niveaux, à transformer partiellement l'étage du comble en salle de conférence et en bureaux, et à créer une liaison verticale par ascenseur – accès à la rue du Temple – depuis le sous-sol jusqu'au niveau du comble. Actuellement ces travaux sont en cours, il est prévu que le Service social prenne possession de ces locaux au printemps 2014.

## **European**

L'ensemble des études et des coordinations au sein du périmètre a été poursuivi tout au long de l'année. Des séances avec les services concernés du Canton ont été organisées et ont débouché sur l'établissement d'un Plan directeur de quartier. Ce Plan directeur de quartier a été validé par le Conseil communal et transmis au Service cantonal de l'aménagement du territoire pour correction, voire validation, en novembre dernier. Nous attendons, en 2014, la sanction de ce document pour entamer les premières acquisitions de terrain.

## **UrbaiNE**

UrbainNe, qui rassemblons-le regroupe les trois Villes, le Canton et l'association Ecoparc, a vécu une année 2013 riche en événements. En effet, trois conférences-débats ont été organisées sur des sujets traitant de l'urbanisme et du développement durable et ceci dans chacune des Villes. Un atelier d'évaluation de projets a permis de valider des opérations architecturales intéressantes et s'inscrivant dans le contexte du développement durable. Ces projets peuvent être consultés sur le site [www.urbaiNe.ch](http://www.urbaiNe.ch), site qui décrit en outre les différentes activités d'UrbaiNE.

## **Environnement / Energie**

Suite au succès rencontré lors des précédentes éditions et sur demande de nombreux citoyens, onze communes du RVAJ, Réseau des Villes de l'Arc jurassien, organisent à nouveau des « rencontres-énergie » avec leurs habitants. Ce cycle sera dédié aux économies d'électricité dans la vie courante. Par des exemples concrets et une approche souvent drôle et décalée, les « électrovores » qui se cachent dans nos logements seront démasqués ! Cette conférence a réuni une quarantaine de personnes.

Dans le cadre du label Cité de l'Energie, la société Planair poursuit ses travaux avec le concours des différents services communaux concernés. Une publication « *Jardins coopératifs de la ville* » a été réalisée, proposant différents conseils pour un jardinage bio.

En 2013, 15 demandes de permis de construire pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques ont été sanctionnées. Ces installations représentent une surface d'environ 360 m<sup>2</sup>.

L'assainissement de nos bâtiments continue, dont celui du lotissement de Tertre 6-8 et la finalisation de Jambe-Ducommun 5 - 13. Les analyses thermographiques de notre patrimoine immobilier ont été reconduites. Des subventions pour la réalisation de ce type d'analyse par des privés ont été mises en place.

## **Mobilité / Transports publics**

La Ville du Locle poursuit ses efforts en matière de mobilité durable.

Dans le cadre du projet d'Agglomération, un système de vélos en libre-service (4 stations et 20 vélos) a été consolidé. Une phase test a été réalisée cet automne. La mise en place de ce concept commencera ce printemps. Afin de promouvoir la mobilité douce auprès des collaborateurs communaux, un vélo électrique a été mis à leur disposition à l'Hôtel de Ville pour leurs déplacements en Ville. Dans le cadre d'UrbaiNE.ch, une conférence-débat, regroupant plus de quatre-vingt personnes, a eu lieu en juin au Cifom sur le thème du « Trafic en zone urbaine ».

Dans le cadre des travaux de réfection de la place James-Guillaume prévus en 2014, une présentation du projet de bornes pour la recharge de véhicules électriques, en collaboration avec Viteos, a eu lieu.

La consolidation du projet de mise en place de voies bus en traversée du Locle se poursuit en collaboration avec l'Etat et TransN. Les aménagements en Est et en Ouest devraient intervenir en 2014-2015.

Un concept de bouclage des routes non destinées au trafic de transit a été réalisé. Deux arrêtés font actuellement l'objet de procédure en cours de traitement par l'Etat. Plusieurs entreprises se sont lancées dans la réalisation de plan de mobilité particulièrement efficient.

A la suite d'une interpellation et pour y répondre, une nouvelle desserte MobiCité a été mise en place le samedi et vendredi soir. L'utilisation du NoctanRun (vendredi-samedi) est en augmentation pour atteindre 3742 passagers en 2013. La période d'essai se termine en juillet 2014. Une publication « Combinons les modes de déplacement » a été éditée.

Comme les années précédentes, six cartes journalières CFF ont été mises à la disposition de la population au prix de Fr. 42.-. Cette année, 2005 voyageurs en ont profité.

Suite à la décision populaire de renoncer au projet TransRun, l'Etat a constitué un groupe de pilotage afin d'intégrer un projet global de mobilité des transports publics. Les axes principaux restent premièrement la liaison Morteau – Le Locle – La Chaux-de-Fonds, deuxièmement la liaison La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel, et troisièmement un rabattement efficient sur ces axes. Cette étude doit absolument être finalisée en 2014.

### **Présentation à la population**

Comme dit précédemment, différents cycles de conférences ont été mis en place, que ce soit en termes de mobilité ou de développement durable. De même, différents projets ont été présentés à la population, dont celui d'Auguste-Lambelet, regroupant près de 50 appartements, et celui de « Cartier Joaillerie ». Le taux de participation peut être considéré comme relativement bon, avec plusieurs dizaines de participants.

Un processus participatif est en phase de consolidation avec les commerçants et restaurateurs de la place, en collaboration avec la He-Arc. Celui-ci devrait se tenir en mars 2014.

### **Réseau des Trois Villes**

Au lendemain du refus du TransRun, le réseau des Trois Villes a mené une réflexion sur son avenir. Celui-ci reste la colonne vertébrale du développement du canton, tout en favorisant le développement de l'ensemble des régions. Il a pour but de faire rayonner les villes du canton, en tant qu'entité dynamique et attractive, tout en favorisant une planification et une coordination de celles-ci.

En 2013, différents travaux ont été réalisés, que ce soit par la mise en place de projets (Vélos en libre service,...), de participation dans l'élaboration de nouvelle loi (sport, police de proximité,...) ou de coordination dans les prises de positions sur des votations (planification sanitaire, H2O,...).

## IMMEUBLES

### Patrimoine financier

Le parc immobilier du patrimoine financier communal s'établit comme suit :

|                    | nombre    | appartements | locaux<br>divers | garages    | places de<br>parc | domaines |
|--------------------|-----------|--------------|------------------|------------|-------------------|----------|
| Bâtiments locatifs | 12        | 126          | 10               | 5          | 33                | -        |
| Bâtiments HLM      | 11        | 267          | 2                | 14         | 88                | -        |
| Bâtiments divers   | 12        | 9            | 39               | 7          | 1                 | -        |
| Bâtiments garages  | 6         | -            | -                | 92         | -                 | -        |
| Domaines           | 1         |              |                  |            | -                 | 1        |
| <b>Totaux</b>      | <b>42</b> | <b>402</b>   | <b>51</b>        | <b>118</b> | <b>122</b>        | <b>1</b> |

En 2013, dans la continuité des années précédentes, des appartements ont été fusionnés à savoir, 3 appartements de 5 et 6 pièces ont ainsi été créés. Cette politique immobilière se poursuivra en fonction des disponibilités spatiales et des demandes concrètes, plusieurs appartements sont d'ores et déjà prévus pour 2014. Les anciens locaux judiciaires seront rénovés et transformés pour accueillir les services sociaux et le nouveau guichet social régional.

Lors du dernier trimestre 2013 et comme l'année dernière, une importante demande de location d'appartements a eu lieu ce qui explique le dépassement du budget d'entretien des immeubles puisque ces logements ont été l'objet de rénovations (peinture et fonds) afin d'être loués le plus rapidement possible.

Une baisse des dossiers de contentieux de locataires a été observée durant l'année 2013. Par contre le problème de tri des déchets, principalement le compost, devient de plus en plus problématique, les locataires ne respectant pas le tri précis des déchets compostables.

Les immeubles suivants doivent encore être l'objet d'une affectation définitive :

Col-des-Roches 27

### Extrait des comptes du chapitre immeubles 56

|                    | Recettes     |              | Dépenses     |              |
|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                    | Comptes 2013 | Budget 2013  | Comptes 2013 | Budget 2013  |
| Immeubles locatifs | 2'436'468.25 | 2'310'000.-- | 2'102'206.80 | 2'228'500.-- |
| Domaines           | 54'083.--    | 53'600.--    | 65'954.50    | 65'200.--    |
| Terrains           | 54'706.90    | 42'000.--    | 21'123.35    | 22'700.--    |

Entretien

Les travaux d'entretien en 2013 peuvent être détaillés de la manière suivante :

|                                                            |       |           |
|------------------------------------------------------------|-------|-----------|
| Réfection de 126 pièces                                    | Fr.   | 244'300.- |
| Réfection toitures et ferblanteries                        | Fr.   | 43'310.-  |
| Prestations voirie                                         | Fr.   | 24'770.-  |
| Installations électriques réfections & électroménager      | Fr.   | 107'630.- |
| Installations chauffage et réfections sanitaires           | Fr.   | 88'140.-  |
| Menuiserie                                                 | Fr.   | 39'980.-  |
| Ascenseurs                                                 | Fr.   | 19'330.-  |
| Maçonnerie & carrelage, entreprises privées et fournitures | Fr.   | 57'350.-  |
| Déneigement 2013                                           | Fr.   | 12'050.-  |
| Serrurerie et stores                                       | Fr.   | 5'500.-   |
| Réfections et remplacements de fonds                       | Fr.   | 99'590.-  |
| Divers et fournitures                                      | Fr.   | 38'380.-  |
|                                                            | Fr.   | 780'330.- |
|                                                            | ===== |           |



## **Patrimoine financier**

|                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Beau-Site 21</b>         | réfection complète d'un appartement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Billodes 75</b>          | mise en conformité des installations électriques, 1 <sup>ère</sup> étape (investissement)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Concorde 3-5</b>         | réfection complète de 2 appartements + mise en conformité des installations électriques<br>remplacement des fenêtres (investissement)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Crêt-Vaillant 28</b>     | réfection complète d'une cuisine (agrandissement, peinture, carrelage, électricité, sanitaire)<br>agencement d'une cuisine (investissement)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Foyer 14-16</b>          | réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Garages Le Corbusier</b> | réfection de la toiture plate de 7 garages (investissement)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Gérardmer 10-12</b>      | réfection complète de plusieurs appartements (peinture et fonds)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Gérardmer 22-28</b>      | réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds)<br>remplacement des appareils à prépaiement des buanderies par des systèmes à carte<br>remplacement d'un agencement de cuisine<br>remplacement des vannes d'arrêt eau chaude sanitaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Hôtel-de-Ville 3</b>     | réfection des façades et remplacement des volets (investissement)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Jambe-Ducommun 5-13</b>  | réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds), forte demande<br>création d'un appartement de 5 pièces par fusion<br>remplacement des appareils à prépaiement des buanderies par des systèmes à carte<br>isolation des façades et remplacement des fenêtres (investissement)<br>réfection toiture plate Jambe-Ducommun 9 (investissement)<br>modernisation de l'ascenseur Jambe-Ducommun 13 (investissement)<br>isolation des façades et remplacement des fenêtres (investissement)<br>mise en conformité des installations électriques 1 <sup>ère</sup> étape (investissement) |
| <b>Jeanneret 31-33</b>      | création d'un appartement de 5 pièces (fusion)<br>réfection complète de 2 appartements (peinture, fonds, électricité, salle de bains)<br>pose de deux cuisines agencées (investissement)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Jeanneret 35</b>         | mise en conformité des installations électriques (investissement)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Jeanneret 41-43</b>      | remplacement des fenêtres (investissement)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Le Corbusier 18-18a</b>  | réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Primevères 1-3</b>       | réfection complète de plusieurs appartements (peinture et fonds)<br>mise en conformité des installations électriques (partielles)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Tertre 6-8</b>           | création d'un appartement de 6 pièces (fusion) y.c. réfection complète (peinture et fonds)<br>isolation des façades et remplacement des fenêtres (investissement)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

|                      |                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tertre 14-16</b>  | remplacement de la chaudière, installation de l'eau chaude générale et pose de panneaux solaires thermiques (investissement)                                                                                              |
| <b>Tertre 15-17</b>  | réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)<br>mise en conformité des installations électriques                                                                                                                     |
| <b>Midi 14</b>       | remplacement de la porte du garage collectif                                                                                                                                                                              |
| <b>La Molière 21</b> | remplacement des fenêtres de l'étable<br>réfection complète (peinture) de l'appartement du fermier suite au changement de locataire<br>mise en conformité des installations électriques étable et grange (investissement) |
| <b>Terrains</b>      | fauchage de terrains plus nombreux par service de voirie                                                                                                                                                                  |

### **Investissements**

Tous les travaux de rénovations de cuisines ou de salles de bains sont rentabilisés ainsi que tous les travaux apportant une plus-value à l'immeuble ou à l'appartement.

### **Patrimoine administratif**

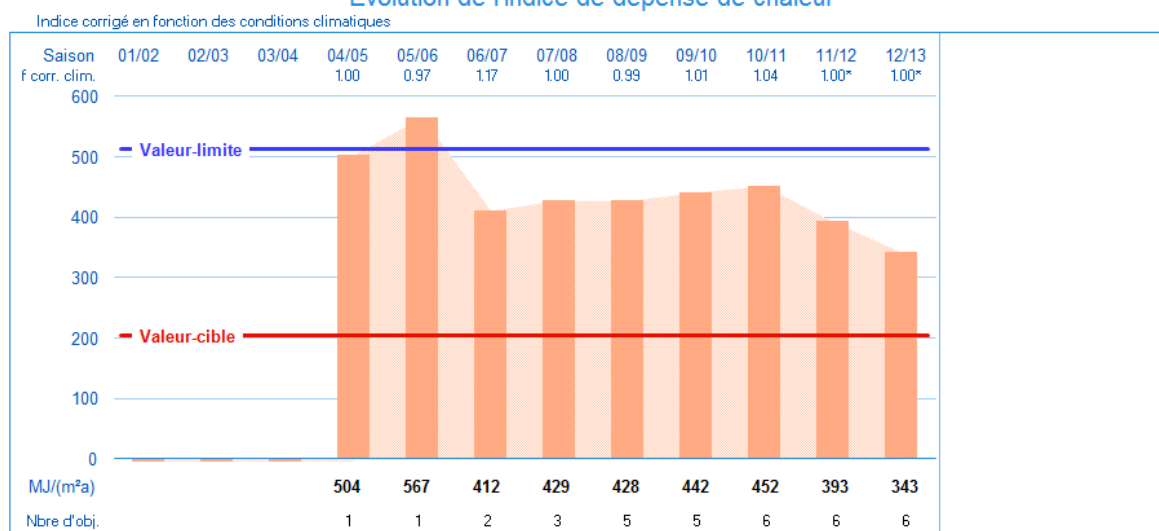
Le patrimoine administratif comprend les immeubles qui abritent l'administration, les musées, les édifices publics, etc.).

|                               |                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Piscine-patinoire</b>      | élimination d'un chauffe-eau électrique défectueux et raccordement du restaurant sur la distribution de l'eau chaude générale<br>pose d'un monobloc de pulsion à air chaud pour le restaurant (crédit C.C.)<br>entretien courant            |
| <b>Vestiaires Montpugin 4</b> | entretien courant                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Stands de tir</b>          | entretien courant                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Halle polyvalente</b>      | remplacement du matériel de gymnastique (par étapes)<br>remplacement complet de la sonorisation de la halle<br>réfection complète de la salle de musculation (remplacement des engins, peinture et fonds), crédit C.C.<br>entretien courant |
| <b>D.-Jeanrichard 38</b>      | remplacement du câble d'actionnement de l'ascenseur<br>remplacement partiel de l'éclairage de secours<br>entretien courant                                                                                                                  |
| <b>Casino</b>                 | contrôle obligatoire des installations électriques (normes OIBT)<br>entretien courant                                                                                                                                                       |
| <b>Hôtel-de-Ville</b>         | remplacement de revêtement de sols dans 3 bureaux<br>entretien courant                                                                                                                                                                      |
| <b>Musée des Beaux-Arts</b>   | rénovation du musée (investissement)<br>entretien courant                                                                                                                                                                                   |
| <b>Château des Monts</b>      | réfection de la toiture nord-ouest (investissement)<br>entretien courant                                                                                                                                                                    |
| <b>Technicum 21</b>           | entretien courant                                                                                                                                                                                                                           |

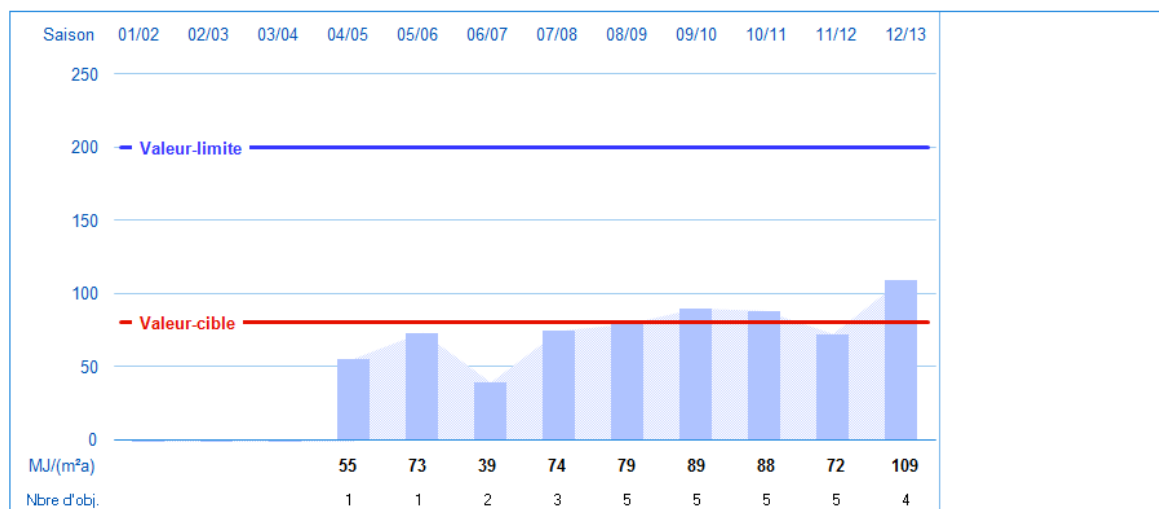
|                             |                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Temple</b>               | vandalisme sur de nombreuses fenêtres dont 1 vitrail (total des dégâts fr. 8'800.- remboursés par assurance bris de glace)<br>entretien courant                                         |
| <b>Calame 5</b>             | séjours sans nuitées (2012) : 687 personnes (618)<br>total des nuitées : 988 (1388) représentant 636 (771) personnes, dont suisses : 552 (612), étrangers 84 (159)<br>entretien courant |
| <b>Col-des-Roches 29-31</b> | entretien courant                                                                                                                                                                       |
| <b>Hangar des pompes</b>    | installation d'un aérotherme supplémentaire pour le chauffage des locaux<br>entretien courant, locaux occupés en permanence par le service de voirie (signalisation)                    |
| <b>Edicules publics</b>     | entretien courant, vandalisme important                                                                                                                                                 |
| <b>Clos-aux-Vaux 2</b>      | remplacement partiel de fenêtres<br>entretien courant                                                                                                                                   |

## ADMINISTRATION

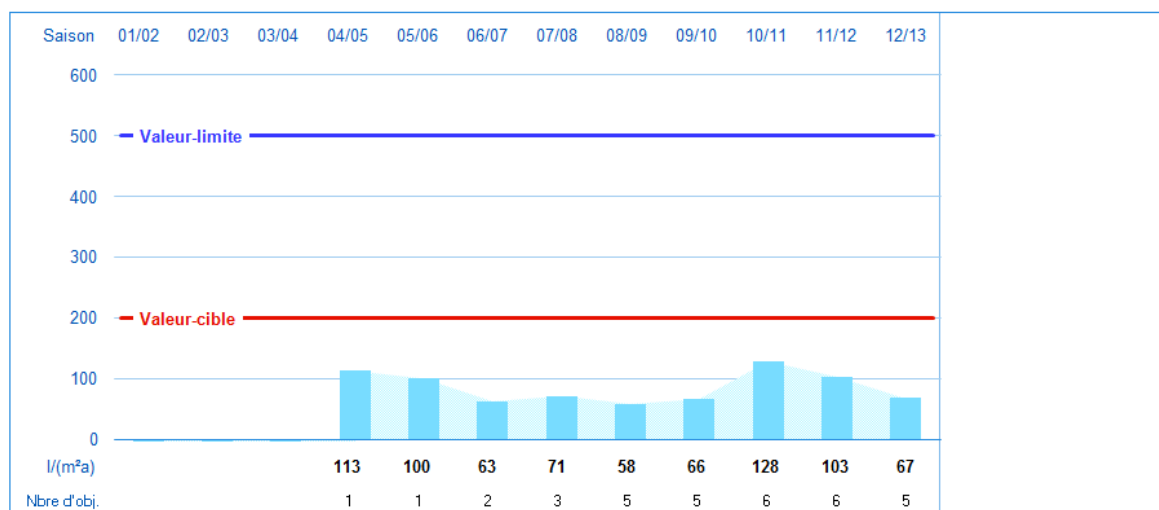
### Evolution de l'indice de dépense de chaleur



### Evolution de l'indice de dépense d'électricité



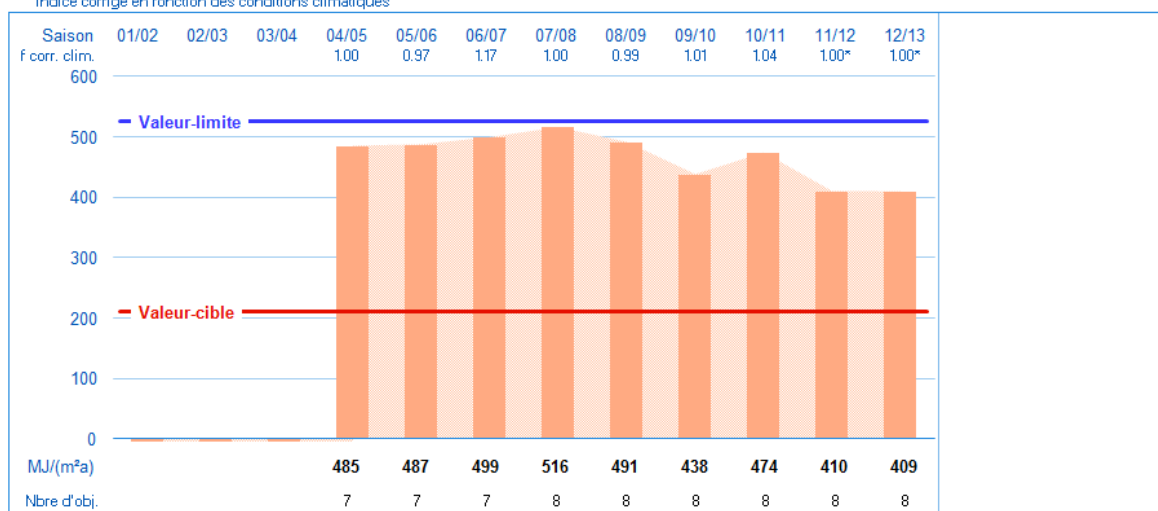
### Evolution de l'indice de consommation d'eau



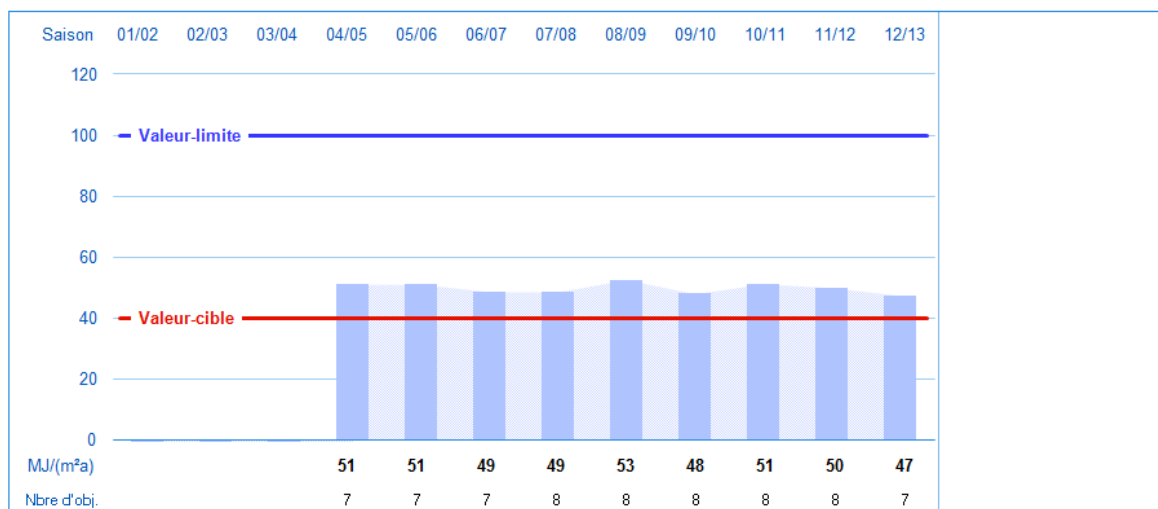
## ECOLES

### Evolution de l'indice de dépense de chaleur

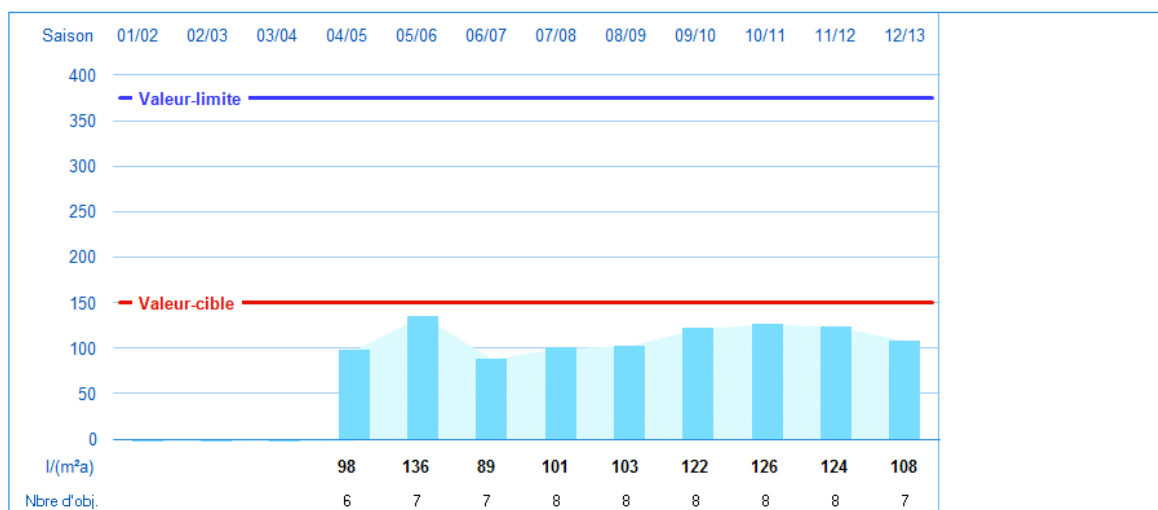
Indice corrigé en fonction des conditions climatiques



### Evolution de l'indice de dépense d'électricité



### Evolution de l'indice de consommation d'eau



## **CONTROLE DES HABITANTS**

Le Contrôle des Habitants est régi par le droit fédéral et par la loi cantonale concernant l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants (LHRCH), entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Chaque commune est légalement tenue d'avoir un service du contrôle des habitants (ci-après le service), avec à sa tête une personne responsable (Préposé), dont le rôle est de gérer le registre de la population, suisse et étrangère, domiciliée ou en séjour sur son territoire, de statuer sur les contestations découlant de l'application de la LHRCH et d'assumer toutes les autres tâches qui lui sont dévolues par la législation. Ce service fournit notamment aux administrations publiques les renseignements relatifs à ses habitants dont elles ont besoin pour assumer leurs tâches.

Plus concrètement, le service enregistre, communique et archive tous les mouvements de la population (arrivées, départs, changements d'adresses, ...) et tient à jour les autres données contenues dans son registre (noms, prénoms, date de naissance, filiation, état civil, ...). Depuis 2010, le registre communal des habitants gère également les liens habitant-bâtiment-logement et doit de ce fait pouvoir compter sur l'étroite collaboration des propriétaires et gérants tenus d'annoncer les mouvements de locataires. Le service assume un rôle essentiel dans le nouveau système de recensement fédéral de la population qui est désormais basé sur le contenu et l'exactitude des registres des habitants.

Il faut continuer à bien distinguer le Contrôle des Habitants de l'Etat Civil qui agit lui en amont en gérant les événements d'état civil (naissance, décès, mariage, divorce, ...) des personnes originaires et/ou domiciliées dans son arrondissement.

Guichet d'accueil administratif des nouveaux arrivants au Locle et de ce fait pièce importante du puzzle de l'intégration notamment via la distribution d'informations communales, de la charte cantonale de citoyenneté et la promotion des cours de français, le service est en outre compétent pour diverses prestations, comme par exemple : les demandes de cartes d'identité des Suisses domiciliés dans la commune ; la transmission au canton des demandes et la remise aux intéressés des permis de travail/séjour/établissement pour les étrangers domiciliés ainsi que les frontaliers occupés par un employeur de la place ; la délivrance de diverses attestations (domicile, séjour, vie, renseignements, ...).

Lors des votations et élections, le service gère l'organisation du scrutin, le registre électoral et fonctionne comme bureau d'enregistrement des votes par correspondance et des votes du dimanche matin; il est aussi appelé à vérifier la validité des signatures d'initiatives, référendums et autres motions.

### **L'année 2013 du Contrôle des Habitants**

Stabilité en ce qui concerne le personnel du service.

Pour ce qui est des tâches, il n'y a eu aucun projet spécial au programme en 2013 et fort heureusement car l'année a été marquée, encore davantage qu'en 2012, par un volume de dossiers courants traités largement supérieur à la moyenne. En témoignent, le nombre record d'arrivées dans la commune (869 contre une moyenne sur dix ans de 670) conjugué avec le traitement d'un nombre très élevé de dossiers liés aux permis de séjour pour étrangers (1'600 dossiers contre 1'200 en 2012). Dans le domaine votations et élections, il a aussi fallu gérer 6 scrutins dans l'année.

### **Emoluments et taxes encaissés du 01.01.2013 au 31.12.2013**

|                                                                         |            |                   |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------|
| Délivrance d'attestations et mutations soumises à émolument             | Fr.        | 19'414.60         |
| Demandes de renseignements                                              | Fr.        | 7'280.00          |
| Taxe communale d'annonce de mutation d'autorisation de séjour           | Fr.        | 24'150.00         |
| Autorisations de séjour, encaissement total                             | Fr.        | 177'599.00        |
| <b>/./ Autorisations de séjour, part cantonale rétrocedée</b>           | Fr.        | <b>-96'293.50</b> |
| Cartes d'identité, encaissement total                                   | Fr.        | 34'585.00         |
| <b>/./ Cartes d'identité, parts fédérales et cantonales rétrocedées</b> | Fr.        | <b>-22'348.90</b> |
| Frais de rappels                                                        | Fr.        | 825.00            |
| <b>Total</b>                                                            | <b>Fr.</b> | <b>145'211.20</b> |

Pour donner une idée du volume traité, les encaissements ci-dessus concernent environ :

- 869 personnes arrivées (318 Suisses et 551 Etrangers)
- 845 personnes ayant changé d'adresse (361 Suisses et 484 Etrangers)
- Plus de 1900 attestations diverses et mutations soumises à émolument
- Plus de 700 demandes de renseignements payantes (environ 2'000 autres sont traitées gratuitement car elles sont internes à l'Administration ou concernent d'autres institutions légalement exonérées)
- Environ 1'600 mutations de permis de séjour et 1'100 mutations de permis de travail pour étrangers (base : nombre de dossiers de permis de séjour et de permis frontaliers en transit dans le service).
- 603 commandes de cartes d'identité
- Plus de 80 procédures formelles de rappels

Ces événements, complétés par toutes les autres mises à jour (état civil, origine, nom, profession, employeur, tutelle, etc.), ont donné lieu en 2013 à plus de 15'000 mutations informatiques qui ont ensuite été diffusées aux collectivités publiques concernées.

### **Recensement de la population locloise**

Population résidente au 31.12.2012 selon le recensement cantonal : 10'206 habitants  
Population résidente au 31.12.2013 selon le recensement cantonal : 10'422 habitants

Variation : + 216 habitants

Cette différence se détaille comme suit :

Mouvements migratoires (arrivées moins départs) + 224 habitants

Mouvements démographiques naturels (naissances moins décès) - 44 habitants

Corrections selon les instructions de la statistique cantonale - 75 habitants

Correctif (régularisation de la statistique vivante) au 01.01.2013 + 111 habitants

+ 216 habitants

**Composition de la population résidente <sup>1</sup>** (Sources : Recensements cantonaux aux 31.12)

<sup>1</sup>Uniquement les personnes ayant déposé leurs papiers donc étant en domicile principal. Par opposition à la population dite « en séjour » ou autrement dit en domicile secondaire.

| <b><u>1. Origine/Type de papiers</u></b>   |     | <u>sexe masculin</u> | <u>sexe féminin</u> | <b><u>Total</u></b> |
|--------------------------------------------|-----|----------------------|---------------------|---------------------|
|                                            |     |                      |                     |                     |
| 1.1. Neuchâtelois(es)                      |     | 1'676                | 1'838               | 3'514               |
| 1.2. Confédéré(es)                         |     | 1'876                | 2'080               | 3'956               |
| <b><i>Suisses/Suissesses (total)</i></b>   |     | <b>3'552</b>         | <b>3'918</b>        | <b>7'470</b>        |
|                                            |     |                      |                     |                     |
| 1.3. Permis d'établissement                | (C) | 1'098                | 880                 | 1'978               |
| 1.4. Séjour annuel                         | (B) | 436                  | 423                 | 859                 |
| 1.5. Admissions provisoires                | (F) | 14                   | 11                  | 25                  |
| 1.6. Demandeurs d'asile                    | (N) | 27                   | 17                  | 44                  |
| 1.7. Séjours de courte durée               | (L) | 30                   | 16                  | 46                  |
| <b><i>Etrangers/Etrangères (total)</i></b> |     | <b>1'605</b>         | <b>1'347</b>        | <b>2'952</b>        |
|                                            |     |                      |                     |                     |
| <b><i>Population résidente totale</i></b>  |     | <b>5'157</b>         | <b>5'265</b>        | <b>10'422</b>       |

| <b><u>2. Etat civil</u></b>               | <b><u>Total</u></b> |
|-------------------------------------------|---------------------|
|                                           |                     |
| 2.1. Célibataires                         | 4'307               |
| 2.2. Marié(es)                            | 4'450               |
| 2.3. Divorcé(es)                          | 955                 |
| 2.4. Veuf(s)/Veuve(s)                     | 706                 |
| 2.5. Partenariat (fédéral) lié            | 2                   |
| 2.6. Partenariat dissous juridiquement    | 0                   |
| 2.7. Partenariat dissous par décès        | 2                   |
| <b><i>Population résidente totale</i></b> | <b>10'422</b>       |

| <b><u>3. Religion</u></b>                               | <b><u>Total</u></b> |
|---------------------------------------------------------|---------------------|
|                                                         |                     |
| 3.1. Eglises et communautés protestantes (code R)       | 3'015               |
| 3.2. Eglises catholiques romaines (code C)              | 4'296               |
| 3.3. Eglise catholique chrétienne (code O)              | 32                  |
| 3.4. Autres communautés chrétiennes (code H)            | 111                 |
| 3.5. Communauté de confession juive (code I)            | 1                   |
| 3.6. Communautés islamiques (code M)                    | 568                 |
| 3.7. Autres Eglises et communautés religieuses (code U) | 231                 |
| 3.8. Aucune appartenance (code S)                       | 1'889               |
| 3.9. Sans indication (code X)                           | 279                 |
| <b><i>Population résidente totale</i></b>               | <b>10'422</b>       |



### Arrivées dans l'année

| Période      | Arrivée de<br>autre<br>commune NE | Arrivée de<br>autre<br>commune<br>Suisse | Arrivée de<br>l'étranger |
|--------------|-----------------------------------|------------------------------------------|--------------------------|
| janv.13      | 33                                | 7                                        | 37                       |
| févr.13      | 33                                | 9                                        | 20                       |
| mars.13      | 28                                | 11                                       | 13                       |
| avr.13       | 51                                | 8                                        | 37                       |
| mai.13       | 30                                | 11                                       | 38                       |
| juin.13      | 24                                | 4                                        | 31                       |
| juil.13      | 48                                | 16                                       | 40                       |
| août.13      | 22                                | 9                                        | 53                       |
| sept.13      | 26                                | 12                                       | 34                       |
| oct.13       | 37                                | 8                                        | 28                       |
| nov.13       | 44                                | 1                                        | 22                       |
| déc.13       | 27                                | 2                                        | 15                       |
| <b>Total</b> | <b>403</b>                        | <b>98</b>                                | <b>368</b>               |
| 100.0%       | 46.4%                             | 11.3%                                    | 42.3%                    |

### Départs dans l'année

| Période      | Départ pour<br>autre commune<br>NE | Départ pour<br>autre commune<br>Suisse | Départ pour<br>l'étranger |
|--------------|------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|
| janv.13      | 47                                 | 19                                     | 10                        |
| févr.13      | 28                                 | 4                                      | 9                         |
| mars.13      | 30                                 | 5                                      | 14                        |
| avr.13       | 30                                 | 12                                     | 6                         |
| mai.13       | 26                                 | 3                                      | 18                        |
| juin.13      | 33                                 | 11                                     | 16                        |
| juil.13      | 38                                 | 17                                     | 4                         |
| août.13      | 34                                 | 18                                     | 8                         |
| sept.13      | 33                                 | 12                                     | 20                        |
| oct.13       | 29                                 | 10                                     | 15                        |
| nov.13       | 41                                 | 4                                      | 9                         |
| déc.13       | 15                                 | 11                                     | 6                         |
| <b>Total</b> | <b>384</b>                         | <b>126</b>                             | <b>135</b>                |
| 100.0%       | 59.5%                              | 19.5%                                  | 20.9%                     |

### Naissances et décès dans l'année

| Période      | Naissances | Décès      |
|--------------|------------|------------|
| janv.13      | 8          | 12         |
| févr.13      | 12         | 8          |
| mars.13      | 6          | 14         |
| avr.13       | 8          | 14         |
| mai.13       | 8          | 19         |
| juin.13      | 4          | 4          |
| juil.13      | 8          | 10         |
| août.13      | 6          | 11         |
| sept.13      | 8          | 7          |
| oct.13       | 6          | 10         |
| nov.13       | 10         | 9          |
| déc.13       | 9          | 19         |
| <b>Total</b> | <b>93</b>  | <b>137</b> |

### Solde migratoire (arrivées moins départs) sur 10 ans

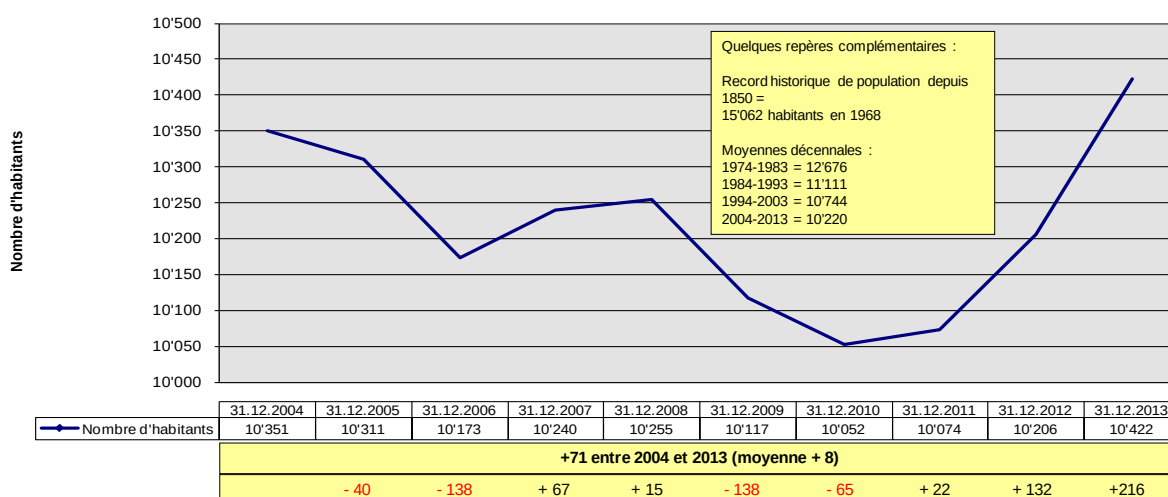
| Période    | Nombre<br>d'habitants | Arrivées | Départs |
|------------|-----------------------|----------|---------|
| 31.12.2004 | -54                   | 580      | 634     |
| 31.12.2005 | 34                    | 602      | 568     |
| 31.12.2006 | -91                   | 603      | 694     |
| 31.12.2007 | 79                    | 688      | 609     |
| 31.12.2008 | 40                    | 662      | 622     |
| 31.12.2009 | -126                  | 608      | 734     |
| 31.12.2010 | -58                   | 552      | 610     |
| 31.12.2011 | 70                    | 706      | 636     |
| 31.12.2012 | 207                   | 835      | 628     |
| 31.12.2013 | 224                   | 869      | 645     |

### Solde démographique (naissances moins décès) sur 10 ans

| Période    | Nombre<br>d'habitants | Naissances | Décès |
|------------|-----------------------|------------|-------|
| 31.12.2004 | -20                   | 96         | 116   |
| 31.12.2005 | -29                   | 99         | 128   |
| 31.12.2006 | -47                   | 78         | 125   |
| 31.12.2007 | -27                   | 109        | 136   |
| 31.12.2008 | -6                    | 103        | 109   |
| 31.12.2009 | -22                   | 91         | 113   |
| 31.12.2010 | -5                    | 108        | 113   |
| 31.12.2011 | -21                   | 101        | 122   |
| 31.12.2012 | -11                   | 107        | 118   |
| 31.12.2013 | -44                   | 93         | 137   |

### Evolution de la population résidente sur 10 ans

(Sources : Recensements cantonaux aux 31.12)



### Evolution du nombre de frontaliers (estimation selon 2 sources statistiques)

Le nombre de frontaliers exerçant une activité lucrative sur le territoire de la commune du Locle, au 31.12.2013 était estimé à 2'762 (+ 13 soit + 0.5% comparé au 31.12.2012) sur la base du nombre de permis frontaliers activés (attention : il s'agit uniquement de permis activés et non pas d'emplois en cours confirmés. La surévaluation pourrait atteindre 20% selon l'ODM) au 31.12.2013 communiqué par l'Office fédéral des migrations (ODM).

Les données disponibles les plus récentes selon une autre méthode de relevé, celle de l'Office Fédéral de la Statistique (statistique des frontaliers) sont une situation au 30.09.2013 qui estimait à 2'350 (+ 14 soit + 0.6% comparé au 31.12.2013) le nombre de travailleurs frontaliers employés au Locle.

### Registre civique

Durant l'année écoulée, les électeurs et électrices ont été appelés **6** fois aux urnes, à savoir :

#### 1. Votation fédérale et cantonale du 3 mars 2013

1.1. Objet : Arrêté fédéral du 15.06.2012 sur la politique familiale

Participation au Locle : 37.3 % Participation dans l'ensemble du Canton : 42.2 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 46.6 %

Résultat :

Plan communal

Accepté à 72.2 %

Plan cantonal

Accepté à 69.9 %

Plan fédéral :

Accepté à 54.3 %

1.2. Objet : Initiative populaire du 26.02.2008 'contre les rémunérations abusives'

Participation au Locle : 37.3 % Participation dans l'ensemble du Canton : 42.4 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 46.7%

Résultat :

Plan communal

Accepté à 77.8 %

Plan cantonal

Accepté à 71.9 %

Plan fédéral :

Accepté à 68.0 %

1.3. Objet : Modification du 15.06.2012 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (Loi sur l'aménagement du territoire, LAT)

Participation au Locle : 37.2 % Participation dans l'ensemble du Canton : 41.9 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 46.5 %

Résultat :

Plan communal

Accepté à 72.2 %

Plan cantonal

Accepté à 67.7 %

Plan fédéral :

Accepté à 62.9 %

1.4. Objet : Décret cantonal portant modification de la constitution neuchâteloise (organisation du Grand-Conseil)

Participation au Locle : 31.8 % Participation dans l'ensemble du Canton : 35.7 %

Résultat :

Plan communal

Accepté à 89.0 %

Plan cantonal

Accepté à 88.0 %

## **2. Elections cantonales du 28 avril 2013**

2.1. Objet : Election au Conseil d'Etat, 1<sup>er</sup> tour

Participation au Locle : 32.6 % Participation dans l'ensemble du Canton : 34.0%

Aucun élu à l'issue de ce premier tour.

2.2. Objet : Election au Grand Conseil

Participation au Locle : 31.3 % Participation dans l'ensemble du Canton : 30.8%

Les 9 Députés élus pour le District du Locle sont répartis comme suit :

3 PLR

3 POP

1 PS

1 Les Verts

1 UDC

## **3. Elections cantonales du 19 mai 2013**

3.1. Objet : Election au Conseil d'Etat, 2<sup>ème</sup> tour

Participation au Locle : 35.4 % Participation dans l'ensemble du Canton : 40.2%

Sont élus, dans l'ordre :

Kurth Laurent (PS)

Karakash Jean-Nathanaël (PS)

Ribaux Alain (PLR)

Perrin Yvan (UDC)

Maire-Hefti Monika (PS)

## **4. Votation fédérale du 9 juin 2013**

4.1. Objet fédéral : Initiative populaire du 07.07.2011 'Election du Conseil fédéral par le peuple'

Participation au Locle : 34.9 % Participation dans l'ensemble du Canton : 37.8 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 39.5 %

Résultat :

Plan communal

Refusé à 78.8 %

Plan cantonal

Refusé à 80.8 %

Plan fédéral :

Refusé à 76.3 %

4.2. Objet fédéral : Modification du 28.09.2012 de la loi sur l'asile (Lasi) (Modifications urgentes de la loi sur l'asile)

Participation au Locle : 34.9 % Participation dans l'ensemble du Canton : 37.7 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 39.4 %

Résultat :

Plan communal

Accepté à 71.7 %

Plan cantonal

Accepté à 70.1 %

Plan fédéral :

Accepté à 78.4 %

## 5. Votation fédérale du 22 septembre 2013

5.1. Objet fédéral : Initiative populaire du 05.01.2012 'Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire'

Participation au Locle : 41.2 % Participation dans l'ensemble du Canton : 42.9 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 47.0 %

Résultat :

Plan communal

Refusé à 60.9 %

Plan cantonal

Refusé à 62.4 %

Plan fédéral :

Refusé à 73.2 %

5.2. Objet fédéral : Loi fédérale du 28.09.2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (Loi sur les épidémies, Lep)

Participation au Locle : 41.2 % Participation dans l'ensemble du Canton : 42.7 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 46.8 %

Résultat :

Plan communal

Accepté à 66.6 %

Plan cantonal

Accepté à 67.0 %

Plan fédéral :

Accepté à 59.0 %

5.3. Objet fédéral : Modification du 14.12.2012 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail, LTr)

Participation au Locle : 41.2 % Participation dans l'ensemble du Canton : 42.8 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 46.8 %

Résultat :

Plan communal

Refusé à 56.4 %

Plan cantonal

Refusé à 53.3 %

Plan fédéral :

Accepté à 56.7 %

## 6. Votation fédérale et cantonale du 24 novembre 2013

6.1. Objet fédéral : Initiative populaire du 21.03.2011 '1:12 - Pour des salaires équitables'

Participation au Locle : 57.1 % Participation dans l'ensemble du Canton : 56.6 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 53.0 %

Résultat :

Plan communal

Refusé à 50.7 %

Plan cantonal

Refusé à 55.5 %

Plan fédéral :

Refusé à 65.3 %

6.2. Objet fédéral : Initiative populaire du 12.07.2011 'Initiative pour les familles: déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants'

Participation au Locle : 58.7 % Participation dans l'ensemble du Canton : 56.8 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 52.8 %

Résultat :

Plan communal

Refusé à 60.4 %

Plan cantonal

Refusé à 62.9 %

Plan fédéral :

Refusé à 58.5 %

6.3. Objet fédéral : Modification du 22.03.2013 de la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (Loi sur la vignette autoroutière, LVA)

Participation au Locle : 57.4 % Participation dans l'ensemble du Canton : 56.9 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 52.9 %

Résultat :

Plan communal

Accepté à 66.8 %

Plan cantonal

Refusé à 50.6 %

Plan fédéral :

Refusé à 60.5 %

6.4. Objet cantonal : Initiative cantonale "Pour une médecine de proximité"

Participation au Locle : 50.0 % Participation dans l'ensemble du Canton : 50.0 %

Résultat :

Plan communal

Accepté à 57.4 %

Plan cantonal

Refusé à 58.0 %

6.5. Objet cantonal : Options stratégiques pour l'Hôpital neuchâtelois

Participation au Locle : 49.9 % Participation dans l'ensemble du Canton : 49.9 %

Résultat :

Plan communal

Accepté à 77.7 %

Plan cantonal

Accepté à 63.2 %

6.6. Objet cantonal : Centrale d'appels sanitaires urgents 144

Participation au Locle : 50.0 % Participation dans l'ensemble du Canton : 50.1 %

Résultat :

Plan communal

Accepté à 51.8 %

Plan cantonal

Accepté à 56.9 %

6.7. Objet cantonal : Heures d'ouverture des commerces

Participation au Locle : 50.2 % Participation dans l'ensemble du Canton : 50.3 %

Résultat :

Plan communal

Accepté à 58.5 %

Plan cantonal

Accepté à 61.5 %

## **Initiatives et référendums**

Durant l'année écoulée, le service a vérifié des signatures sur les listes relatives aux objets suivants :

### **Sur le plan fédéral :**

|                                                                                                                       |                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Initiative fédérale " AVSplus : pour une AVS forte"                                                                   | Signatures valables : 466 |
| Initiative fédérale "Pour un revenu de base inconditionnel"                                                           | Signatures valables : 209 |
| Initiative fédérale "Pas de spéculation sur les denrées alimentaires"                                                 | Signatures valables : 89  |
| Initiative fédérale "Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique"                                      | Signatures valables : 72  |
| Initiative fédérale "En faveur du service public"                                                                     | Signatures valables : 60  |
| Initiative fédérale "Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire"                   | Signatures valables : 30  |
| Initiative fédérale "Imposer successions plusieurs millions pour financer AVS" (Réforme de la fiscalité successorale) | Signatures valables : 22  |
| Initiative fédérale "Sauver l'or de la Suisse (initiative sur l'or)"                                                  | Signatures valables : 9   |
| Référendum fédéral "Non à la journée de travail de 24 heures"                                                         | Signatures valables : 123 |
| Référendum fédéral "Contre les nouveaux avions de combat"                                                             | Signatures valables : 102 |
| Référendum fédéral "Non à la vignette autoroutière à 100 francs"                                                      | Signatures valables : 55  |
| Référendum fédéral "Contre la modification du 28.09.2012 de la loi sur l'asile"                                       | Signatures valables : 36  |

|                                                                                 |                         |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Référendum fédéral "contre loi 28.9.12 sur lutte maladies transmissibles homme" | Signatures valables : 7 |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|

**Sur le plan cantonal :**

|                                                                                                                        |                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Initiative cantonale "Pour une liaison ferroviaire rapide entre le Haut et le Bas"                                     | Signatures valables : 691 |
| Référendum cantonal "Contre la dégradation des interventions d'incendie et de secours" modification de la loi de santé | Signatures valables : 670 |
| Référendum cantonal " Contre la loi sur les heures d'ouvertures des commerces                                          | Signatures valables : 428 |
| Référendum cantonal "Sauvons Hôpital neuchâtelois"                                                                     | Signatures valables : 24  |

## **ÉTAT CIVIL**

Au niveau cantonal, il est toujours question de restructurations, mais pour l'instant un rapport a été rédigé par l'autorité de surveillance et a été transmis au Département, mais rien n'est finalisé. La charge de travail de la Surveillance de l'état civil est très importante et des solutions devraient être mises en place dans le courant de l'année.

### **Naissances**

Nous avons enregistré **4** naissances qui ont eu lieu à domicile. Le fait de la délocalisation de la maternité à Neuchâtel n'a pas eu pour conséquence plus de naissances à domicile.

### **Reconnaissances**

**155** actes de reconnaissances d'enfants par leur père ont été dressés. L'augmentation est très faible, 5 transactions de plus qu'en 2012. L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 du droit du nom n'a pas eu de conséquence sur les naissances hors mariage.

Art. 270a CCS,

<sup>1</sup> l'enfant dont la mère n'est pas mariée avec le père acquiert le nom de célibataire de la mère.

<sup>2</sup> Lorsque l'autorité de protection de l'enfant attribue l'autorité parentale conjointement aux deux parents, ces derniers peuvent, dans le délai d'une année, déclarer à l'officier de l'état civil que l'enfant portera le nom de célibataire du père.

<sup>3</sup> le père peut faire la même déclaration s'il est le seul détenteur de l'autorité parentale.

Par cette déclaration l'enfant pourra porter le nom de son père.

Par la reconnaissance, un rapport de filiation est établi entre le père et l'enfant; l'officier de l'état civil a l'obligation d'attirer l'attention du déclarant sur ce fait. Par contre, selon le droit suisse, la reconnaissance est conditionnelle et n'a d'effet que si l'enfant naît vivant et si la mère n'a pas contracté mariage avec un autre homme avant la naissance de l'enfant. La reconnaissance d'un enfant décédé ou mort-né peut également être enregistrée.

### **Décès**

Nous avons enregistré **615** décès concernant les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Le nombre d'événements a considérablement diminué en 2011 par rapport à 2010 et augmenté de 2011 à 2012. L'augmentation est de 12 enregistrements de 2012 à 2013. Ces événements ne sont pas maîtrisables et n'ont pas d'explication, si ce n'est que peut-être un effet de la réforme hospitalière. Les cas les plus pointus sont transférés dans des hôpitaux universitaires. Statistiquement au niveau cantonal, il y aurait une diminution d'événements.

### **Mariages**

Nous avons célébré **199** mariages dans les différentes salles de mariage de l'arrondissement de l'état civil des Montagnes neuchâteloises. 10 samedis matins sont prévus pour la célébration des mariages au siège de l'arrondissement au Locle. Il y a eu une diminution des célébrations de mariage de 2010 à 2011, de 2011 à 2012 et également de 2012 à 2013, malgré les dates symboliques des 11.11.2011 et 12.12.2012 et la possibilité de célébration de mariage du samedi matin.

Le canton de Berne proposait jusqu'à fin 2012 des célébrations de mariage le samedi dans les différentes salles de mariage de leur canton. Cette prestation est supprimée au 01.01.2013. Cela n'a eu aucun effet quant au nombre de célébrations de mariage du samedi dans notre arrondissement.

Pour les personnes sous tutelle (actuellement curatelle de portée générale), le tuteur devait donner son consentement au mariage jusqu'à fin 2012. Actuellement c'est de la compétence de l'officier de l'état civil à savoir si une personne est capable de discernement ou non.

L'officier de l'état civil doit dénoncer les mariages forcés en vertu de l'art. 71 al <sup>5</sup> S'il existe des éléments permettant de conclure que la demande de mariage n'est manifestement pas l'expression de la libre volonté des fiancés, l'officier de l'état civil refuse la célébration et annule l'autorisation de mariage dans le cadre d'une décision écrite communiquée aux fiancés et à l'officier de l'état civil qui a mené la procédure préparatoire. Il dénonce les faits aux autorités de poursuites pénales (art. 16, al. 7).

### **Partenariat enregistré**

Aucun partenariat enregistré n'a été enregistré dans notre arrondissement en 2013, par contre nous avons enregistré la dissolution d'un partenariat enregistré.

### **Reprise de nom**

En application du nouveau droit du nom, nous avons enregistré

41 déclarations concernant le nom, relatives à des enfants mineurs.  
54 déclarations concernant le nom en application du droit transitoire  
38 déclarations concernant le nom, suite à un divorce, dans l'année

### **Enregistrement événements judiciaires**

L'état civil des Montagnes neuchâteloises est compétent pour l'enregistrement des décisions rendues par le Tribunal des Montagnes et du Val-de-Ruz

Nous avons enregistré

212 divorces  
18 désaveux en paternité  
4 changements de noms  
3 changements de sexe

### **Naturalisations**

258 candidats à la naturalisation facilitée ou ordinaires ont obtenu l'un des droits de cité de Les Planchettes, La Sagne, Brot-Plamboz, Les Ponts-de-Martel, La Chaux-du-Milieu, La Brévine, Le Cerneux-Péquignot, Les Brenets ou Le Locle en 2013.

### **Infostar**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013 nous passons de la version 7.0.0 à la version 8.0.0 d'Infostar. Des fonctionnalités supplémentaires sont mises en place du fait des changements législatifs. Cela concerne principalement le nouveau droit du nom, ainsi que la protection de l'adulte (mandats pour cause d'incapacité) et les communications aux contrôles des habitants.

L'officier de l'état civil n'est pas un simple opérateur de saisies qui introduit le plus grand nombre d'éléments dans une base de données, qui peuvent être modifiées à volonté, en tout temps selon les prescriptions légales. Les enregistrements effectués avec Infostar jouissent conformément à la Constitution, au Code civil, à l'Ordonnance sur l'état civil, au Règlement cantonal, ainsi qu'aux différentes Lois fédérales, mais plus particulièrement celle sur le droit international privé (LDIP), à la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (LN), etc., d'une force probante.

Il est à noter que les renseignements au public deviennent de plus en plus pointus. L'accès aux informations par Internet ne nous facilite pas la tâche. Il faut garder à l'esprit que chaque cas est particulier et analyser chaque situation pour répondre précisément au citoyen de manière adéquate et d'expliquer l'application des différentes lois.



## **Formation continue**

Les officiers de l'état civil ont suivi la formation qui a été mise sur pied par le groupe latin à Grangeneuve concernant le droit du nom. Bien des questions restent avec leur point d'interrogation. 2 formations qui étaient prévues en décembre à Grangeneuve, ont été annulées en raison des mauvaises conditions météo. L'harmonisation des registres suscite bon nombre de problèmes notamment avec les personnes de nationalité étrangère. Les noms dans les divers services de l'administration ne sont pas concordant. La loi sur l'harmonisation des registres prévoit à terme concordance de tous les registres officiels.

## **Personnel**

Le personnel est resté stable en 2013 et il n'y a pas eu d'absence de longue durée. Dans un proche avenir nous ne voyons pas de changement, mais nul ne peut prévoir d'éventuels départs naturels, ou à futur des restructurations.

Courant 2014 une employée à 25 % prend une retraite anticipée. Une nouvelle collaboratrice est engagée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 en prévision de futures mutations. La formation d'un officier d'état civil s'effectue durant 3 ans. Pour pouvoir officier, il faut être au bénéfice du brevet fédéral d'officier d'état civil. L'examen pour l'obtention du brevet fédéral s'oriente vers les objectifs des cours, ainsi que vers la pratique professionnelle. L'examen ne teste pas seulement les connaissances scolaires mais prendra davantage en compte les capacités professionnelles complétées par le savoir théorique. La capacité de connecter les différentes matières entre elles est donc très importante dans la pratique.

Lors de l'examen, il y a lieu de prouver que le savoir acquis par la théorie et la pratique peut être appliqué et que des constellations inhabituelles relatives à l'état civil, aux relations familiales et au droit de cité peuvent être analysées, jugées et traitées. Par conséquent il n'est pas possible d'énumérer en détail toutes les connaissances requises pour produire ensuite un travail efficace. Pour terminer, seront examinées les connaissances professionnelles en réseau auxquelles l'ensemble des règles légales dans le domaine de l'état civil sert de base juridique. Il relève de la responsabilité individuelle de chaque candidat d'approfondir ces connaissances.

Les objectifs des cours tiennent compte des dispositions de l'ancien droit qui sont applicables dans certains contextes.

L'examen professionnel s'oriente vers la pratique professionnelle qui est en constante évolution. Par conséquent l'examen ne testera pas seulement les connaissances scolaires mais prendra davantage en compte les capacités professionnelles complétées par le savoir théorique. La capacité de connecter les différentes matières entre elles est donc très importante. L'expérience pratique est nécessaire pour réussir l'examen. Les exigences sont élevées. Seul celui qui dispose d'une vaste expérience professionnelle et de connaissances approfondies en dehors du domaine de l'état civil pourra répondre aux exigences de l'examen.

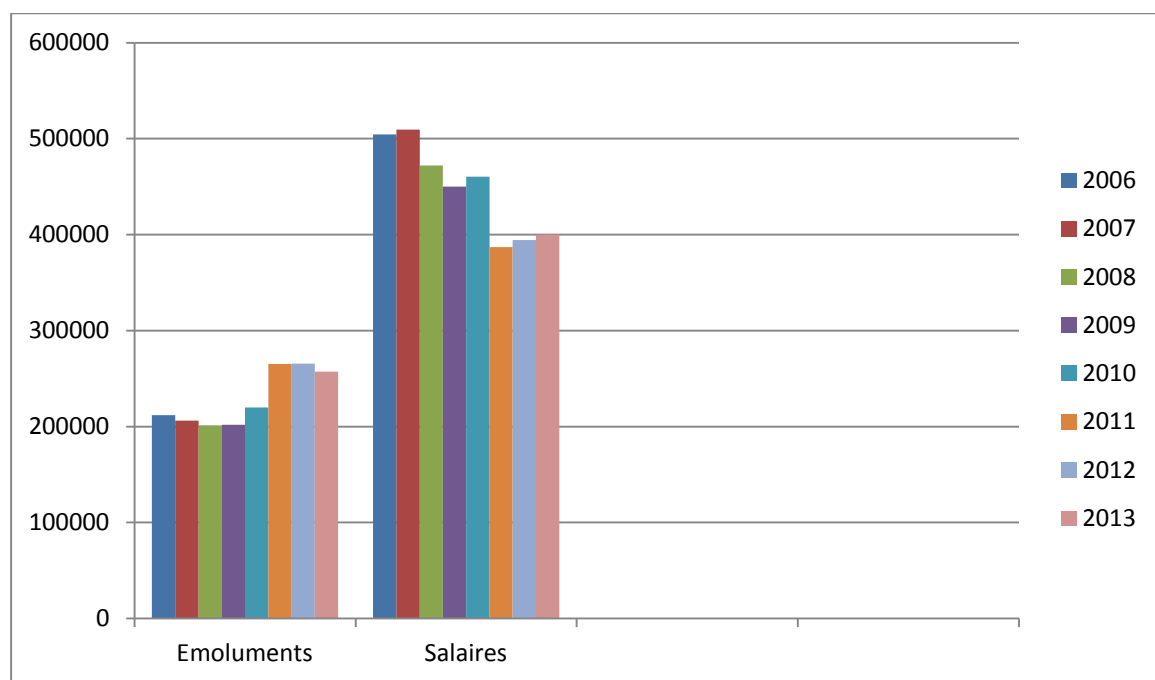
## **Emoluments**

Nous avons encaissé Fr. 220'065.01 en 2010 et Fr. 265'282.65 en 2011, et 265'476.84 en 2012 soit pratiquement l'équivalence par rapport à 2011. En ce qui concerne 2013 le total s'élève à CHF 257 117,60, la légère baisse peut s'expliquer par une diminution des événements d'état civil.

## **Divers**

L'état civil des Montagnes neuchâteloises a saisi l'opportunité de mettre les photos de toutes les salles des mariages sur le nouveau site de la ville du Locle, de publier les dates de célébration des dates de mariage du samedi matin pour une meilleure transparence.

Depuis l'entrée en fonction d'Infostar base de données de l'état civil suisse, le personnel de notre office a diminué. Le tableau ci-dessous illustre l'augmentation des émoluments et la diminution de la masse salariale. En 2014, du fait de l'engagement d'une nouvelle collaboratrice, la masse salariale va considérablement augmenter.



## OFFICE DU TRAVAIL

### Service économique

Nous devons rester attractifs en favorisant le développement industriel endogène et exogène, notamment en proposant des surfaces disponibles au développement, voire à l'implantation de nouvelles industries.

L'inventaire des surfaces disponibles à fin 2013 est le suivant :

|                    |                       |                                                                        |
|--------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Zone est           | 7'954 m <sup>2</sup>  | (privé : 4256 m <sup>2</sup> )                                         |
| Zone ouest         | 34'110 m <sup>2</sup> | (DIXI SA : 22'354 m <sup>2</sup> ) (ROLEX SA : 11'882 m <sup>2</sup> ) |
| Zone Les Saignoles | 49'302 m <sup>2</sup> | (zone réservée pour 5 ans)                                             |

Inventaire des locaux industriels et commerciaux vacants au 1er juin 2012, à louer ou à vendre :

|          | Total  |                | Bureau, cabinet médical, etc. |                | Magasin, local de vente |                | Atelier, usine |                | Dépôt, entrepôt |                | Autre local |                |
|----------|--------|----------------|-------------------------------|----------------|-------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|-------------|----------------|
|          | Nombre | m <sup>2</sup> | Nb                            | m <sup>2</sup> | Nombre                  | m <sup>2</sup> | Nombre         | m <sup>2</sup> | Nombre          | m <sup>2</sup> | Nombre      | m <sup>2</sup> |
| Le Locle | 13     | 2687           | 5                             | 864            | 1                       | 200            | 4              | 975            | 0               | 0              | 3           | 648            |
| Canton   | 164    | 34'893         | 72                            | 11'653         | 35                      | 6'990          | 19             | 8'891          | 17              | 2'614          | 21          | 4745           |

### Personnel occupé dans les fabriques

A fin 2013 nous recensons 5125 personnes occupées dans les fabriques, soit une augmentation de 63 unités par rapport à l'année précédente.

L'évolution par branches d'activité se présente comme suit :

|                   |      |      |
|-------------------|------|------|
| Horlogerie        |      | + 39 |
| Branches annexes  |      | + 24 |
| Assortiments      | + 5  |      |
| Boîtes de montres | 1 5  |      |
| Cadrans           | - 10 |      |
| Décolletage       |      | 0    |
| Mécanique         |      | - 15 |
| Branches diverses |      | + 39 |

Statistique au 31 décembre :

|      | <u>Hommes</u> | <u>Femmes</u> | <u>Total</u> |
|------|---------------|---------------|--------------|
| 1975 | 2417          | 1579          | 3996         |
| 1980 | 2272          | 1394          | 3666         |
| 1985 | 1976          | 1138          | 3114         |
| 1990 | 1969          | 1417          | 3386         |
| 1995 | 1730          | 1231          | 2961         |
| 2000 | 1897          | 1363          | 3260         |
| 2001 | 2037          | 1477          | 3514         |
| 2002 | 1976          | 1445          | 3421         |
| 2003 | 1843          | 1375          | 3218         |
| 2004 | 1912          | 1404          | 3316         |
| 2005 | 2068          | 1484          | 3552         |
| 2006 | 2325          | 1681          | 4006         |
| 2007 | 2527          | 1860          | 4387         |
| 2008 | 2741          | 2117          | 4858         |
| 2009 | 2541          | 1871          | 4412         |
| 2010 | 2563          | 1911          | 4474         |
| 2011 | 2796          | 2120          | 4916         |
| 2012 | 2875          | 2187          | 5062         |
| 2013 | 2905          | 2220          | 5125         |

## Statistique globale de l'emploi - recensement au 31.12 auprès de tous les employeurs pour l'année 2012

| ENTREPRISES |                                                                                  | 2012 |      | RESIDENTS |      | FRONTALIERS |   | DOMICILE |     | APPRENTIS |      | TOTAL |      |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------|------|------|-----------|------|-------------|---|----------|-----|-----------|------|-------|------|
| Nom         | Adresse                                                                          | H    | F    | H         | F    | H           | F | H        | F   | H         | F    | Total |      |
| 0           | AGRICULTURE, SYLVICULTURE                                                        |      | 37   | 8         | 0    | 1           | 0 | 0        | 1   | 0         | 36   | 11    | 47   |
| 1           | ECONOMIE ENERGETIQUE, EXTRACTION DE MINERAUX                                     |      | 15   | 0         | 0    | 0           | 0 | 0        | 0   | 0         | 15   | 0     | 15   |
| 2           | ARTS ET METIERS, INDUSTRIE                                                       |      | 67   | 41        | 18   | 13          | 0 | 34       | 4   | 2         | 89   | 90    | 179  |
| 3           | INDUSTRIE                                                                        |      | 1501 | 1242      | 1607 | 961         | 0 | 1        | 48  | 28        | 3156 | 2232  | 5388 |
| 4           | BATIMENT ET GENIE CIVIL                                                          |      | 130  | 21        | 20   | 0           | 0 | 0        | 16  | 2         | 166  | 23    | 189  |
| 5           | COMMERCE, RESTAURATION ET HEBERGEMENT, REPARATIONS                               |      | 181  | 225       | 54   | 82          | 0 | 0        | 20  | 15        | 254  | 322   | 577  |
| 6           | TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS                                                     |      | 46   | 33        | 12   | 7           | 0 | 0        | 0   | 1         | 58   | 41    | 99   |
| 7           | BANQUES, ASSURANCES, AFFAIRES IMMOBILIERES, AGENCES-CONSEILS                     |      | 95   | 108       | 29   | 23          | 0 | 0        | 1   | 10        | 125  | 141   | 266  |
| 8           | AUTRES SERVICES (PUBLICS ET PRIVES)                                              |      | 317  | 582       | 30   | 178         | 0 | 0        | 6   | 12        | 353  | 772   | 1125 |
| 9           | ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AU SENS ETROIT DU TERME, REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES |      | 117  | 146       | 0    | 0           | 0 | 0        | 9   | 6         | 126  | 152   | 278  |
|             |                                                                                  |      | 2506 | 2406      | 1770 | 1265        | 0 | 35       | 105 | 76        | 4378 | 3784  | 8163 |

### ANNEE 2012

| ENTREPRISES                     | 2012    | RESIDENTS |      | FRONTALIERS |      | DOMICILE |   | APPRENTIS |     | TOTAL |      |       |      |
|---------------------------------|---------|-----------|------|-------------|------|----------|---|-----------|-----|-------|------|-------|------|
| Nom                             | Adresse | H         | F    | H           | F    | H        | F | H         | F   | H     | F    | Total |      |
| SECTEUR PRIMAIRE (AGRICULTURE)  |         |           | 52   | 8           | 0    | 1        | 0 | 0         | 1   | 0     | 51   | 11    | 62   |
| SECTEUR SECONDAIRE (PRODUCTION) |         |           | 1698 | 1304        | 1645 | 974      | 0 | 35        | 68  | 32    | 3411 | 2345  | 5756 |
| SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES)    |         |           | 756  | 1094        | 125  | 290      | 0 | 0         | 36  | 44    | 916  | 1428  | 2345 |
|                                 |         |           |      |             |      |          |   |           |     |       |      |       |      |
|                                 | TOTAL   |           | 2506 | 2406        | 1770 | 1265     | 0 | 35        | 105 | 76    | 4378 | 3784  | 8163 |

## Statistique globale de l'emploi - recensement au 01.09 auprès de tous les employeurs pour l'année 2011

| ENTREPRISES<br>Nom | 2011<br>Adresse                                                                                 | RESIDENTS |      | FRONTALIERS |      | DOMICILE |    | APPRENTIS |    | TOTAL |      | Total       |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------|-------------|------|----------|----|-----------|----|-------|------|-------------|
|                    |                                                                                                 | H         | F    | H           | F    | H        | F  | H         | F  | H     | F    |             |
| <b>0</b>           | <b>AGRICULTURE, SYLVICULTURE</b>                                                                | 35        | 10   | 0           | 1    | 0        | 0  | 0         | 1  | 33    | 14   | <b>47</b>   |
| <b>1</b>           | <b>ECONOMIE ENERGETIQUE,<br/>EXTRACTION DE MINERAUX</b>                                         | 24        | 2    | 0           | 0    | 0        | 0  | 0         | 0  | 24    | 2    | <b>26</b>   |
| <b>2</b>           | <b>ARTS ET METIERS, INDUSTRIE</b>                                                               | 69        | 42   | 15          | 13   | 0        | 32 | 7         | 2  | 91    | 89   | <b>180</b>  |
| <b>3</b>           | <b>INDUSTRIE</b>                                                                                | 1432      | 1196 | 1550        | 946  | 0        | 9  | 41        | 24 | 3023  | 2175 | <b>5198</b> |
| <b>4</b>           | <b>BATIMENT ET GENIE CIVIL</b>                                                                  | 138       | 23   | 15          | 0    | 0        | 0  | 16        | 1  | 169   | 24   | <b>193</b>  |
| <b>5</b>           | <b>COMMERCE, RESTAURATION ET<br/>HEBERGEMENT, REPARATIONS</b>                                   | 168       | 249  | 53          | 74   | 0        | 0  | 23        | 17 | 244   | 340  | <b>584</b>  |
| <b>6</b>           | <b>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>                                                             | 39        | 30   | 12          | 5    | 0        | 0  | 0         | 1  | 51    | 36   | <b>87</b>   |
| <b>7</b>           | <b>BANQUES, ASSURANCES, AFFAIRES<br/>IMMOBILIERES, AGENCES-CONSEILS</b>                         | 84        | 99   | 11          | 12   | 0        | 0  | 1         | 8  | 96    | 119  | <b>215</b>  |
| <b>8</b>           | <b>AUTRES SERVICES<br/>(PUBLICS ET PRIVES)</b>                                                  | 281       | 563  | 24          | 166  | 0        | 0  | 3         | 16 | 308   | 745  | <b>1053</b> |
| <b>9</b>           | <b>ADMINISTRATIONS PUBLIQUES<br/>AU SENS ETROIT DU TERME,<br/>REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES</b> | 106       | 110  | 0           | 0    | 0        | 0  | 10        | 5  | 116   | 115  | <b>231</b>  |
|                    |                                                                                                 | 2376      | 2324 | 1680        | 1217 | 0        | 41 | 101       | 75 | 4155  | 3659 | <b>7814</b> |

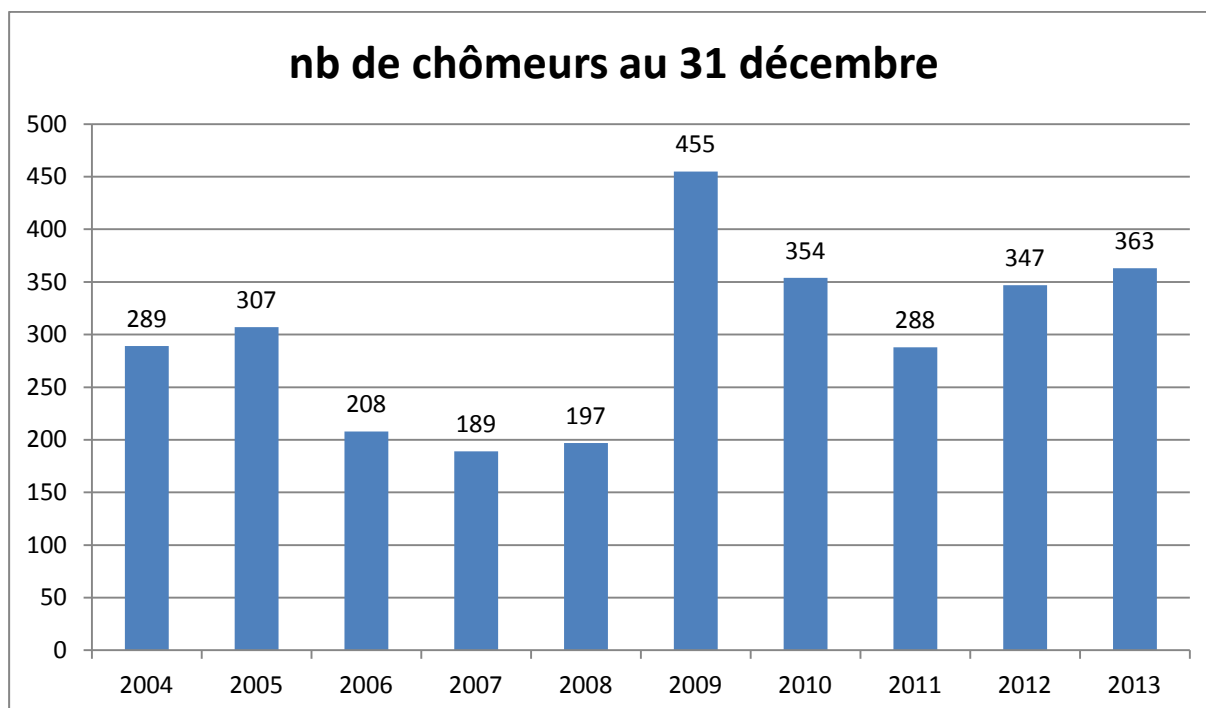
### ANNEE 2011

| ENTREPRISES<br>Nom                     | 2011<br>Adresse | RESIDENTS |      | FRONTALIERS |      | DOMICILE |    | APPRENTIS |    | TOTAL |      | Total       |
|----------------------------------------|-----------------|-----------|------|-------------|------|----------|----|-----------|----|-------|------|-------------|
|                                        |                 | H         | F    | H           | F    | H        | F  | H         | F  | H     | F    |             |
| <b>SECTEUR PRIMAIRE (AGRICULTURE)</b>  |                 | 59        | 12   | 0           | 1    | 0        | 0  | 0         | 1  | 57    | 16   | <b>73</b>   |
| <b>SECTEUR SECONDAIRE (PRODUCTION)</b> |                 | 1639      | 1261 | 1580        | 959  | 0        | 41 | 64        | 27 | 3283  | 2288 | <b>5571</b> |
| <b>SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES)</b>    |                 | 678       | 1051 | 100         | 257  | 0        | 0  | 37        | 47 | 815   | 1355 | <b>2170</b> |
| <b>TOTAL</b>                           |                 | 2376      | 2324 | 1680        | 1217 | 0        | 41 | 101       | 75 | 4155  | 3659 | <b>7814</b> |

### Chômeurs inscrits au 31 décembre

|      |     |
|------|-----|
| 2004 | 289 |
| 2005 | 307 |
| 2006 | 208 |
| 2007 | 189 |
| 2008 | 197 |
| 2009 | 455 |
| 2010 | 354 |
| 2011 | 288 |
| 2012 | 347 |
| 2013 | 363 |

Vous trouverez ci-dessous les courbes du chômage établies depuis 2004



### Assurance chômage

#### **Office régional de placement (ORP)**

##### Objectifs et tâches

Les objectifs des offices régionaux de placement peuvent être définis comme suit :

- ⇒ réinsérer rapidement et durablement les demandeurs d'emploi sur le marché du travail ;
- ⇒ alléger les dépenses de l'assurance-chômage ;
- ⇒ améliorer la transparence du marché du travail ;
- ⇒ fournir aux clients des ORP (demandeurs d'emploi et employeurs) des services de haute qualité ;
- ⇒ exploiter de manière optimale les mesures de marché du travail ;
- ⇒ combattre les recours abusifs à l'assurance-chômage.

Les prestations que doivent fournir les ORP découlent de leur mission principale, à savoir le placement, et sont définies dans la LACI. Il appartient aux cantons de décider quelles tâches et compétences d'exécution imparties par la loi ils entendent confier aux ORP. Si l'on fait abstraction de ces différences cantonales, leurs tâches peuvent être résumées comme suit :

- ◆ conseiller et assister les demandeurs d'emploi,
- ◆ rechercher et pourvoir des emplois vacants,

- ◆ présélectionner des candidats adéquats pour les employeurs,
- ◆ affecter les chômeurs à des mesures actives du marché du travail et à des consultations spécialisées,
- ◆ appliquer les critères du travail convenable,
- ◆ prononcer des sanctions si cette compétence ne reste pas la prérogative de l'autorité cantonale.

### **Mesures d'intégration professionnelle**

Le règlement d'exécution de la loi concernant les mesures de crise du 1<sup>er</sup> juillet 1992, permet de verser des secours aux victimes du chômage, et de favoriser la lutte contre le chômage.

Les aides suivantes sont prévues :

- 1) Subventionnement d'emplois temporaires pour chômeurs,
- 2) Subventionnement de premiers emplois,
- 3) Subventionnement en faveur des organisateurs de cours de reclassement et de perfectionnement,
- 4) Allocations cantonales d'initiation au travail,
- 5) Aide à la création d'emplois indépendants,
- 6) Encouragement à l'embauche de chômeurs âgés,
- 7) Développement de mesures préventives et curatives de lutte contre le chômage,
- 8) Aide en cas de circonstances exceptionnelles.

Les inscriptions au chômage se font directement auprès de l'ORP.

Notre action consiste particulièrement à ouvrir les dossiers des chômeurs en fin de droit.

La charge financière de ces placements est répartie de moitié entre l'Etat et l'ensemble des communes, proportionnellement au nombre d'habitants de chacune d'entre elles. Le recensement cantonal annuel est déterminant.

## **ASSURANCE VIEILLESSE ET INVALIDITE**

### **Agence AVS des Montagnes Neuchâteloises (AAMN)**

Le Locle est la commune siège et les communes partenaires sont les suivantes : Les Brenets, La Brévine, Brot-Plamboz, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu et les Planchettes.

Les attributions de l'agence régionale sont les suivantes :

- a) contrôle de l'assujettissement à l'AVS des entreprises et des personnes de condition indépendante;
- b) assujettissement à l'AVS des personnes sans activité lucrative ;
- c) établissement des décomptes de cotisations pour le personnel domestique et agricole ;
- d) inscription et contrôle des personnes âgées susceptibles d'être mises au bénéfice de l'AVS et des prestations complémentaires ;
- e) renseignements au public pour toutes questions relatives à l'AVS, le service des allocations pour perte de gain aux militaires, les allocations pour enfants et travailleurs agricoles.

La Commune du Locle a reçu de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation une indemnité de gérance de Fr. 17'551,50

### **Prestations complémentaires AVS et AI (PC)-(PCI)**

Les prestations complémentaires sont octroyées aux rentiers AVS/AI domiciliés dans le canton (de façon ininterrompue depuis 10 ans pour les étrangers hors de la zone de l'Union européenne et 5 ans pour les réfugiés et les apatrides) et dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites fixées dans la loi.

La tâche de l'agence consiste à informer toute personne susceptible de prétendre à cette aide, à ouvrir et à gérer les dossiers.

Il s'agit en outre de contrôler les demandes de remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques, d'hospitalisation, de dentiste et de divers autres soins non remboursés par les caisses-maladie.

Le nombre de bénéficiaires PC est le suivant :

|                                 |             |             |
|---------------------------------|-------------|-------------|
| Prestations complémentaires AVS | <u>2013</u> | <u>2012</u> |
| - personnes seules              | 312         | 295         |
| - couples                       | <u>54</u>   | <u>62</u>   |
|                                 | 366         | 357         |
|                                 |             |             |
| Prestations complémentaires AI  |             |             |
| - personnes seules              | 151         | 147         |
| - couples                       | <u>25</u>   | <u>24</u>   |
|                                 | 176         | 171         |
|                                 | ==          | ==          |

### **Allocation complémentaire communale**

En application de l'arrêté du Conseil général du 10 mars 2011, les bénéficiaires des PC et des PCI résidant chez eux reçoivent une allocation trimestrielle qui est maintenant régulièrement indexée au coût de la vie. Actuellement, elle est fixée à Fr. 792.- pour les personnes seules, Fr. 996.- pour les couples et Fr. 528.- par enfant.

La charge nette de cette action se monte à Fr. 340'025,65 (Fr. 333'900,90 en 2012).

### **Rentes AVS ordinaires**

Il a été procédé à 32 inscriptions durant l'exercice écoulé (57 en 2012).

### **Allocation pour impotent**

Seuls les bénéficiaires de rentes AVS et AI peuvent prétendre cette allocation. Une impotence depuis plus de 360 jours doit être reconnue.

### **Assurance-invalidité**

Il a été procédé à 3 demandes de prestations durant l'année écoulée (6 en 2012).

## **ACTIONS DIVERSES**

### **Allocation de Noël**

Par arrêté du 2 juillet 2008, le Conseil général décidait de verser une allocation de Noël aux bénéficiaires des PC et PCI, de l'aide sociale, ainsi qu'aux enfants de familles nombreuses et chômeurs nécessiteux.

Régulièrement indexée au coût de la vie, cette allocation se monte à :

|                                         |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| - personne seule                        | Fr. 225.- |
| - couple                                | Fr. 350.- |
| - orphelin                              | Fr. 145.- |
| - enfant de famille nombreuse indigente | Fr. 135.- |

La charge totale s'est élevée à Fr. 137'970,35.

### **Allocation de chauffage**

Une allocation de Fr. 100.- a été reconduite cette année en faveur des nécessiteux. Le coût de l'action se monte à Fr. 37'900.-.



## **OFFICE DU LOGEMENT**

L'Office du logement assume les tâches suivantes :

- renseignements au public relatifs aux effets du droit du bail à loyer
- collaboration au recensement des appartements vacants
- inventaire du nombre de logements

### **Statistique des logements vacants**

En collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui coordonne les opérations sur l'ensemble du territoire national, le canton de Neuchâtel établit la statistique des logements et des locaux industriels et commerciaux vacants.

Par souci de rationalisation, cette enquête permet de recueillir, par la même procédure, les données statistiques sur les logements et les locaux industriels et commerciaux vacants et de les traiter aussi bien pour les besoins de la Confédération que pour ceux du Canton. Neuchâtel dispose ainsi d'une statistique qui lui est propre, mais dont les principaux résultats sont comparables avec ceux des autres cantons.

A l'aide des données informatiques en notre possession, nous sommes à même de collaborer efficacement à l'établissement de l'enquête cantonale qui englobe toutes les communes.

Vous trouverez ci-après les résultats du Locle, avec indication du prix des loyers, comparés à ceux du Canton :

Selon l'enquête effectuée au 1<sup>er</sup> juin 2013, notre ville comptait 216 (391 en 2012) logements vacants, soit :

|          |              |                    |
|----------|--------------|--------------------|
| 20       | logements de | 1 pièce            |
| 41       | "            | " 2 pièces         |
| 79       | "            | " 3 "              |
| 56       | "            | " 4 "              |
| 19       | "            | " 5 "              |
| <u>1</u> | "            | " 6 pièces et plus |
| 216      | Total        |                    |

### **Durée de la vacance :**

|                     | Nombre de logements vacants | Durée de la vacance |                   |                 |
|---------------------|-----------------------------|---------------------|-------------------|-----------------|
|                     |                             | Plus d'un an        | De 4 mois à un an | Moins de 4 mois |
| Canton de Neuchâtel | 738                         | 221                 | 178               | 337             |
| Le Locle            | 172                         | 89                  | 36                | 47              |

### **Loyer mensuel moyen des logements vacants :**

|                     | Moyenne du loyer sans charges (en francs) |          |          |          |          |            |
|---------------------|-------------------------------------------|----------|----------|----------|----------|------------|
|                     | 1 pièce                                   | 2 pièces | 3 pièces | 4 pièces | 5 pièces | 6 + pièces |
| Canton de Neuchâtel | 427                                       | 643      | 835      | 1'157    | 1'528    | 1'861      |
| Le Locle            | 359                                       | 483      | 529      | 757      | 995      | -          |

### **Parc immobilier**

Nous publions ci-dessous le nombre d'appartements recensés sur le domaine communal, par nombre de pièces :

Logements de :

|          |            |
|----------|------------|
| 1 pièce  | 391        |
| 2 pièces | 853        |
| 3 pièces | 1'982      |
| 4 pièces | 1'578      |
| 5 pièces | 621        |
| 6 pièces | <u>401</u> |
| Total    | 5'826      |

## **COORDINATEUR DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **Personnel**

M. Jean-Louis Erard, coordinateur de la sécurité publique

Mme Véronique Speidel, secrétaire à 30% et dès le 1<sup>er</sup> juillet à 80%

MM. Bernard Dauchy et Jacques Sauteur, assistants de sécurité, engagés au 1<sup>er</sup> novembre et assermentés le 4 novembre par le CC.

Ces engagements se sont faits suite à la création du Service du Domaine public.

Toutes les explications de ce nouveau service se trouvent dans le rapport du Conseil communal au Conseil général du 12 juin 2013.

L'augmentation de 50% du temps de travail de Mme Véronique Speidel se justifie par la reprise de la gestion des 2<sup>èmes</sup> notifications de poursuites et la mise en place du SDP.

Les assistants de sécurité Dauchy et Sauteur ont suivi une instruction donnée par le Service du Domaine public de La Chaux-de-Fonds du 1<sup>er</sup> novembre 19 décembre.

Ils suivront une formation d'assistants de sécurité à l'école de Colombier (ERAP) dès le mois d'août 2014.

### **Police de proximité (cantonale)**

1 chef de district

9 gendarmes

1 assistant de police

1 secrétaire à 50%, dont 15% pour la ville du Locle (objets trouvés accueil du public et renseignements)

sont stationnés au poste du Locle

Le coût du mandat de prestation avec la Police neuchâteloise s'élève à Fr. 496'001.70, cette diminution est due à la révision du mandat de prestation pour le 1<sup>er</sup> semestre et le 2<sup>ème</sup> semestre 2013 (abandon des mesures hivernales et grève de la police neuchâteloise).

### **Mesures Hivernales :**

De janvier à avril, les mesures hivernales ont été faites par le service du domaine public de La Chaux-de-Fonds.

Le coût est de Fr. 11'700.--

### **Poursuites**

Dès le mois d'août, notre service a repris la gestion des 2<sup>èmes</sup> notifications de poursuites.

La gestion de ces poursuites est gérée par Mme Speidel et les personnes peuvent venir les chercher au guichet dans l'immeuble Grande-Rue 11 au 2<sup>ème</sup> étage.

D'août à fin octobre, le service du domaine public de La Chaux-de-Fonds a été chargé de porter à domicile 149 poursuites.

Le coût pour le port des poursuites par le SDP de La Chaux-de-Fonds s'élève à Fr. 5'662.--

Dès le 1<sup>er</sup> novembre l'intégralité de la gestion des 2<sup>èmes</sup> notifications de poursuites a été gérée par le SDP loclois.

Au 31 décembre, 978 poursuites ont été notifiées pour une recette totale de Fr. 51'834.--

## **Services d'ordre**

Les services d'ordre ont été effectués par la Police neuchâteloise en collaboration avec les services communaux, les Pol-Route, les organisateurs, lors des principales manifestations suivantes :

- Course Horlogère
- Marche du 1<sup>er</sup> Mars
- Arrivée du tour de Franche-Comté
- Street Hockey
- Festival de Country-Music
- Joutes sportives
- Fête des Promotions
- Agrès Le Locle
- Rock Altitude
- Foire du livre - Marché d'automne
- Course cycliste Le Locle - Sommartel
- Course cycliste Combe-Girard - Sommartel
- Fête du 1<sup>er</sup> août
- Festival de musique au Communal
- Saint-Nicolas

Les factures d'imputation interne sont établies et adressées au service de la voirie et des forêts pour une valeur de Fr. 44'397.65 pour l'ensemble de l'année.

## **Contrôles de vitesse**

|                                       | 2010          | 2011          | 2012          | 2013          |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Nombre de contrôles effectués         | 79            | 92            | 97            | 69            |
| Nombre de véhicules contrôlés         | 22349         | 26264         | 28694         | 26939         |
| Nombre d'amendes d'ordre              | 1697          | 1743          | 2209          | 2535          |
| Nombre d'ordonnances pénales          | 84            | 71            | 71            | 97            |
| <b>% de conducteurs en infraction</b> | <b>7.96 %</b> | <b>6.90 %</b> | <b>7.94 %</b> | <b>9.71 %</b> |

## **Part communale sur les amendes**

|  | 2010          | 2011       | 2012       | 2013      |
|--|---------------|------------|------------|-----------|
|  | 162'729.50.-- | 198'817.-- | 215'729.17 | 89'232.70 |

Selon les informations de l'Etat le 2<sup>ème</sup> semestre 2013 n'est pas encore comptabilisé.

## **Education routière**

Toutes les classes ont été visitées par la Police neuchâteloise.

5 postes sont tenus par des patrouilleurs adultes.

Le coordinateur J.-L. Erard est membre de la commission d'éducation routière et de la brigade d'éducation routière du canton de Neuchâtel.

La collaboration avec les directions des écoles, le corps enseignant, la police neuchâteloise est excellente.

### **Accidents de circulation annoncés**

|                   | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-------------------|------|------|------|------|
| Accidents         | 41   | 30   | 33   | 39   |
| Piétons impliqués | 3    | 7    | 3    | 4    |
| Blessés           | 24   | 10   | 9    | 20   |
| Tués              |      |      | 1    | 0    |

### **Etablissements publics**

Nombre de patentes pour établissements publics exploitées sur le territoire communal :

|  | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--|------|------|------|------|
|  | 73   | 73   | 68   | 64   |

### **Statistique des véhicules sur la Commune du Locle**

|                        | 2010      | 2011      | 2012      | 2013      |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Véhicules légers       | 5673      | 5621      | 5618      | 5583      |
| Véhicules lourds       | 26        | 29        | 28        | 40        |
| Remorques et caravanes | 398       | 365       | 369       | 360       |
| Machines de travail    | 34        | 33        | 49        | 35        |
| Véhicules agricoles    | 129       | 108       | 92        | 69        |
| Motocycles             | 520       | 430       | 444       | 406       |
| Motocycles légers      | <u>28</u> | <u>26</u> | <u>25</u> | <u>23</u> |
| Total                  | 6808      | 6612      | 6625      | 6516      |

### **Signalisation routière**

Cases limitées à 03h00 rue de France, côté Nord entre les immeubles 16 et 26

1 case limitée à 15 minutes à la rue des Envers au Sud de l'immeuble Banque 13

1 case de livraison à la rue du Progrès au Sud de Jean-Jacques-Huguenin 25

1 case de livraison rue des Envers 58

Le quartier Nord de la ville, la signalisation qui doit être remise aux normes HIP a été changée.

### **Chantiers et fouilles**

|                                     | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-------------------------------------|------|------|------|------|
| Demandes d'autorisation de fouilles | 34   | 43   | 65   | 46   |

Dans les chantiers les plus importants, nous trouvons :

Primevères - Jaluse  
Rue du Crêt-Vaillant Est  
Rue de la Foule  
Route de Bellevue  
Rue de la Côte  
Rue des Girardet (Viteos)  
Rue des Envers (ETAT)  
Rue de la Chapelle

Route de la Combe-Girard  
Rue le Corbusier (Viteos)  
Surface par TP, une partie de la rue Gérardmer, de la route du Raya et de l'Avenue du Collège.  
Transformation de la BCN  
Rénovation de la Coop  
Réfection du quai de déchargement du magasin Migros

### **Taxe des chiens**

|  | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--|------|------|------|------|
|  | 546  | 525  | 613  | 513  |

La taxe annuelle est perçue par la caisse communale en début d'année.

### **Salubrité publique**

Au cours de l'année 2013, 9 visites d'appartements insalubres ont dû être organisées. Dans certaines situations, un suivi s'est avéré nécessaire.

Lors de certaines interventions, la gérance et/ou le propriétaire concerné étaient présents.

Au cours de cette année, nous avons dû intervenir plusieurs fois pour des problèmes liés aux pigeons et corbeaux (dégradation de façades).

Le service des affaires vétérinaires a également été avisé dans certains cas.

La collaboration avec le service de La Chaux-de-Fonds est très bonne.

# ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE MON-REPOS

## Statistiques

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 2004          | 2005      | 2006      | 2007      | 2008      | 2009      | 2010      | 2011      | 2012      | 2013      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Nombre des inhumations</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |               |           |           |           |           |           |           |           |           |           |
| a) adultes domiciliés au Locle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 8             | 7         | 7         | 6         | 8         | 8         | 14        | 11        | 9         | 4         |
| b) adultes domiciliés à l'extérieur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 0             | 0         | 0         | 1         | 0         | 0         | 1         | 0         | 1         | 0         |
| c) enfants domiciliés au Locle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1             | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 1         | 1         | 0         | 0         |
| d) enfants domiciliés à l'extérieur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 0             | 0         | 0         | 0         | 1         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         |
| <b>Total des inhumations</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>9</b>      | <b>7</b>  | <b>7</b>  | <b>7</b>  | <b>9</b>  | <b>8</b>  | <b>16</b> | <b>12</b> | <b>10</b> | <b>4</b>  |
| <b>Nombre des dépôts d'urnes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |               |           |           |           |           |           |           |           |           |           |
| a) sur des nouvelles concessions "A"                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 5             | 2         | 4         | 2         | 9         | 4         | 2         | 5         | 1         | 4         |
| b) sur des concessions "A" existantes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 28            | 20        | 22        | 18        | 17        | 11        | 17        | 15        | 11        | 18        |
| c) sur des nouvelles concessions "B"                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 0             | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         |
| d) sur des concessions "B" existantes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 3             | 1         | 3         | 4         | 1         | 2         | 4         | 1         | 0         | 1         |
| e) sur des nouvelles concessions aux murs cinéraires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 12            | 17        | 17        | 21        | 6         | 10        | 6         | 17        | 6         | 12        |
| f) sur des concessions aux murs cinéraires existantes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 11            | 6         | 4         | 14        | 8         | 4         | 7         | 7         | 4         | 14        |
| g) sur des tombes d'inhumés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 13            | 12        | 11        | 11        | 9         | 8         | 12        | 7         | 11        | 8         |
| h) sur la tombe anonyme (jardin du souvenir)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 17            | 22        | 18        | 12        | 25        | 20        | 18        | 20        | 27        | 27        |
| <b>Total des dépôts de cendres</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>89</b>     | <b>80</b> | <b>79</b> | <b>82</b> | <b>75</b> | <b>59</b> | <b>66</b> | <b>72</b> | <b>60</b> | <b>84</b> |
| <b>Nombre de concessions échues</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |               |           |           |           |           |           |           |           |           |           |
| a) ayant été renouvelées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 41            | 23        | 31        | 36        | 33        | 38        | 39        | 29        | 34        | 24        |
| b) n'ayant pas été renouvelées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 15            | 12        | 22        | 21        | 12        | 24        | 29        | 26        | 25        | 24        |
| <b>Total des concessions échues</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>56</b>     | <b>35</b> | <b>53</b> | <b>57</b> | <b>45</b> | <b>62</b> | <b>68</b> | <b>55</b> | <b>59</b> | <b>48</b> |
| <b>Location des chambres mortuaires à l'Hôpital du Locle</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |               |           |           |           |           |           |           |           |           |           |
| a) personnes domiciliées au Locle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 40            | 36        | 30        | 61        | 45        | 40        | 45        | 53        | 41        | 46        |
| b) personnes domiciliées à l'extérieur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 14            | 9         | 8         | 22        | 23        | 14        | 14        | 13        | 26        | 19        |
| <b>Total des locations de chambres mortuaires</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>54</b>     | <b>45</b> | <b>38</b> | <b>83</b> | <b>68</b> | <b>54</b> | <b>59</b> | <b>66</b> | <b>67</b> | <b>65</b> |
| <b>Descriptif résumé des emplacements existants dans notre cimetière de Mon-Repos dont l'ouverture remonte à 1906 :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Unités libres |           |           |           |           |           |           |           |           |           |
| 1'118 concessions de type "A" pour incinérés réparties dans 3 secteurs pour incinérés aménagés en 1944, 1974 et 1980 : durée de concession 20 ans, renouvelable; emplacement pour 4 urnes                                                                                                                                                                                                                   | 219           | 218       | 237       | 267       | 292       | 320       | 350       | 364       | 383       | 388       |
| 42 concessions de type "B" pour incinérés toutes situées dans le secteur pour incinérés aménagé en 1944 : durée de concession 60 ans, renouvelable, emplacement pour 12 urnes                                                                                                                                                                                                                               | 5             | 5         | 2         | 2         | 3         | 4         | 4         | 4         | 6         | 8         |
| 408 emplacements de type "Columbarium" dans 12 murs cinéraires construits en 1988 (8 murs), 2005 (2 murs) et 2008 (2 murs) : durée de concession 20 ans, renouvelable; emplacement pour 2 urnes                                                                                                                                                                                                             | 4             | 51        | 35        | 14        | 96        | 101       | 99        | 94        | 94        | 90        |
| Inhumations : 9 secteurs en exploitation (inhumés dès 1924) dont 1 réservé aux enfants de moins de 10 ans. 8 secteurs de 1906 à 1923 ont tous été désaffectés, 4 d'entre eux ont été rouverts à d'autres sépultures depuis. La durée de maintien des tombes d'inhumés est limitée au besoin de rouvrir un ou plusieurs secteurs (minimum 60 ans, art. 32 Règlement communal du cimetière du 4 juillet 2012) |               |           |           |           |           |           |           |           |           |           |

## **Commentaires sur l'année 2013**

Les chiffres ci-dessus appellent peu de commentaires. Il faut cependant relever :

- 50% des concessions échues ont été renouvelées (pour 10 ou 20 ans sous condition d'entretien régulier pour les concessions A et B et pour 10 ou 20 ans entretien inclus pour les Columbariums/murs cinéraires). L'autre moitié sont libérées et rejoignent le grand nombre d'emplacements libres.
- Un nombre particulièrement bas d'inhumations (4 pour une moyenne décennale de 9)
- Un nombre de dépôts de cendres (84) supérieur à la moyenne décennale (74), avec une nette préférence pour les emplacements de type « Columbariums » (murs cinéraires) et Jardin du Souvenir (tombe anonyme).
- Pour les emplacements de type « Columbariums » (murs cinéraires), il est bon de savoir que depuis 2009 (20 ans d'existence des premiers murs construits) il y a chaque année des concessions qui se libèrent et peuvent ainsi être réattribuées. Ceci explique pourquoi la variation du nombre d'unités libres ne correspond plus au nombre de nouvelles concessions.

Au niveau des personnes qui s'occupent de la gestion du cimetière, il faut, et c'est une agréable habitude depuis près de 10 ans, souligner l'excellent travail fourni sur place par le jardinier M. Charles-Albert Faivre, auquel il est judicieux d'associer l'entreprise horticole Bernard Frey, l'équipe communale de la Voirie, les pompes funèbres et les marbriers.

Du côté administratif, assumé par l'équipe du Contrôle des Habitants, on notera aussi un travail exécuté et suivi à la satisfaction entière des familles concernées.

Evénements principaux 2013 :

- Désaffectation des tombes totalement abandonnées (1/3 des tombes en place soit 110 sur 330) du secteur d'inhumations No 5 (1956-1965) suite au communiqué paru dans la presse en octobre 2011 et affiché au cimetière depuis lors. L'opération consistait à enlever le monument, les bordures et le jardinet soit toute la partie de la sépulture située en surface puis de remblayer en d'engazonner l'espace; les défunts restant pour leur part en terre en paix jusqu'à l'éventuelle réouverture du secteur en question qui n'est, sauf événement particulier, pas envisagée avant au minimum 2-3 décennies et encore sans certitude.
- Réaménagement des annexes du bâtiment du Clos-au-Vaux, logement de fonction du jardinier-concierger. Ces annexes vétustes, sur le point de s'écrouler et dont le remplacement était en gestation depuis plusieurs années, ont enfin laissé place à un hangar fonctionnel destiné au rangement et au lavage du matériel et des machines du jardinier-concierger et permettant à ce dernier de disposer d'un lieu adéquat pour préparer ses travaux. La construction s'est déroulée durant l'automne 2013 et les finitions seront effectuées au printemps 2014.
- Dans le cadre du programme 2010-2013 de rattrapage de l'entretien des ouvrages du cimetière :
  - o Suite du remplacement des haies d'enceinte déperissantes (héritage des défauts d'entretien antérieurs à 2004) commencé par un test concluant l'an dernier. Cette année c'est une partie de l'enceinte Sud longeant les secteurs d'inhumations N° 4 et 5 qui a été renouvelée. Il est prévu de poursuivre ces remplacements durant les années 2014 à 2017.



## **BO – COSC**

### **Dépôts**

Le BO a enregistré une augmentation de dépôts de plus de 20% par rapport à 2012.

Cette augmentation est principalement due à la fermeture du BO de Genève au 30 juin 2013.

En effet, les dépôts normalement dédiés au BO de Genève ont été redirigés sur les BO de Bienne et du Locle jusqu'à l'ouverture du BO de Saint-Imier à la mi-août 2013.

Sur l'ensemble des dépôts, le COSC a enregistré une diminution de moins de 0.5 % en 2013, le BO du Locle a facturé 818'545 pièces, soit plus de 45% des dépôts enregistrés au COSC.

La capacité de production est désormais identique pour les 3 BO et les prévisions de dépôt 2014, plus faibles qu'en 2013 pour le BO du Locle, sont estimées à quelque 635'000 pièces.

Comme à l'accoutumée, le BO a travaillé 350 jours avec une fermeture de 2 semaines en fin d'année pour effectuer les travaux de maintenance et/ou de mise en place de nouvelles installations nécessitant un arrêt complet d'exploitation.

### **Direction**

Conformément à la convention, la Commune du Locle met à disposition du COSC l'infrastructure nécessaire à son bon fonctionnement, à savoir les locaux et le personnel.

Le COSC, quant à lui, fournit toute la partie technique et métrologique nécessaire à l'opérationnel.

L'amalgame ainsi réalisé permet au BO de se conformer à la norme ISO/CEI 17025 selon laquelle il est accrédité en tant que laboratoire d'étalonnage pour l'intervalle de temps.

L'accréditation doit être renouvelée tous les cinq ans avec un audit de surveillance tous les 18 mois.

En septembre 2013, un audit de surveillance a été mené par le service d'accréditation suisse (SAS). Aucune action corrective n'a été évoquée à l'encontre du BO.

Cependant le SAS a relevé que les BO avaient à l'époque été accrédités en tant que laboratoires d'étalonnage alors les mesures sont effectuées sur la base d'une norme d'essais (ISO 3159). Des actions correctives, d'ordre essentiellement administratif, sont donc entreprises par la direction du COSC afin de régulariser cette situation, sans impacter les activités des BO.

Concernant la gouvernance du BO, le responsable assiste régulièrement à des séances inter-BO - direction du COSC et responsables BO pour traiter et solutionner les affaires courantes et à venir, dans un esprit de collaboration et d'entente mutuelle.

Le responsable BO participe également à la commission technique du COSC qui se réunit 3 à 4 fois par année afin d'orienter le COSC vers de nouvelles technologies, susceptibles d'améliorer ses prestations. La commission technique est un organe consultatif qui émet des recommandations mais n'a pas de pouvoir décisionnel. A la demande du Conseil d'administration du COSC, deux membres de la commission, issus des milieux horlogers sont chargés de réaliser tous les deux ans un audit technique sur les 3 sites, en relevant les améliorations possibles tout en harmonisant les processus de certification.

### **Personnel**

Cinq collaborateurs, sous contrat à durée déterminée, ont été engagés pour pallier l'augmentation annoncée des dépôts. Sur ces cinq collaborateurs, à l'issue de leur CDD, un opérateur a été repris au BO de Saint-Imier début octobre, deux autres ont cessé leur activité au 31 décembre et les deux derniers ont bénéficié d'une prolongation de leur contrat au 31 janvier 2014.

A fin 2013, le BO du Locle compte 18 collaborateurs (-trices) et 27 auxiliaires.

### **Déposants**

Les déposants sont unanimes quant à la nécessité de disposer de trois BO de capacité égale pour garantir la certification des mouvements pour l'ensemble de l'industrie horlogère suisse.

Depuis plusieurs années ils ont émis le vœu de déposer leurs mouvements dans le BO situé le plus près de leur centre de production.

La mise en application de cette stratégie industrielle dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 a entraîné la fermeture du BO de Genève et a engendré l'ouverture du BO de Saint-Imier. Dans ce contexte, le déménagement du BO de Bienne dans de nouveaux locaux plus spacieux, est prévu début 2014.

Le nombre de déposants en 2013 est resté stable et 81% des dépôts COSC sont imputables à trois marques. Le BO du Locle enregistre la plus grande variété de produits, d'où un surcroît de travail. Ce phénomène est en partie dû à la composition du tissu économique de notre région.

Même si certains de nos déposants ont un volume de dépôts relativement modeste, ils ont souvent besoin d'un support technique dans leurs démarches. De nombreuses visites ont lieu dans nos locaux, favorisant ainsi une meilleure compréhension de nos problèmes respectifs à travers d'échanges fructueux.

## Locaux

Des contraintes techniques très strictes doivent être respectées pour assurer la certification des mouvements, notamment au niveau de la stabilité et du contrôle permanent des conditions environnementales : températures, taux hygrométrique, particules en suspension dans l'air.

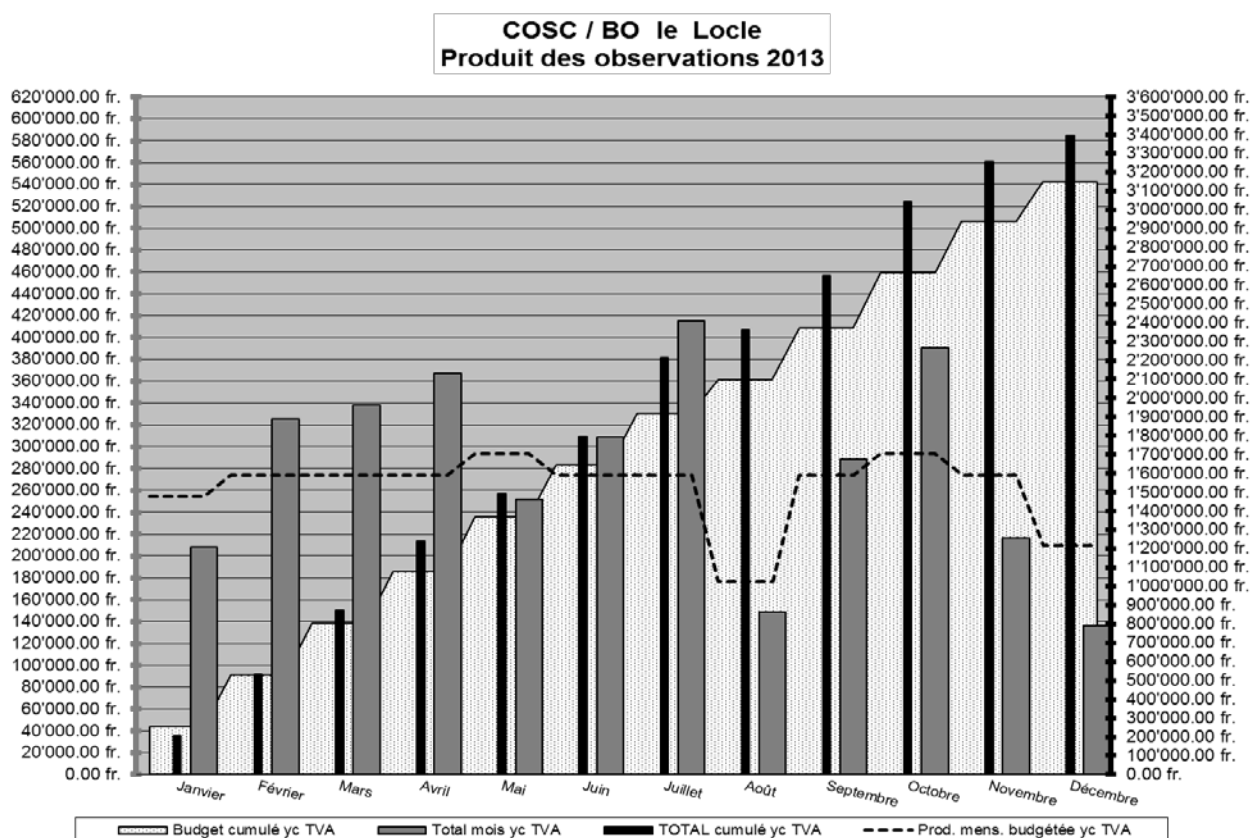
Une nouvelle étuve climatique fonctionnant 24h/24 a été installée pour la certification de mouvements quartz selon une nouvelle prescription, incluant une épreuve à 23°C et à 85 % d'humidité durant 24 heures. Cet investissement de CHF 58'000.- a été exclusivement supporté par le COSC.

Les moyens techniques installés dans les nouveaux locaux satisfont pleinement au respect des conditions d'environnement.

## Production

Le graphique ci-dessous illustre le produit des observations pour l'année 2013.

Les recettes s'élèvent à CHF 3'394'300.-, estimées à CHF 3'400'000.-



En volume facturé, les dépôts 2013 se répartissent comme suit :

|              | <b>Mvts</b>    | <b>Cumul mvts</b> | <b>Global yc TVA</b>    | <b>Cumul global</b> |
|--------------|----------------|-------------------|-------------------------|---------------------|
| Janvier      | 51'214         | 51'214            | Fr. 208'525.60          | Fr. 208'525.60      |
| Février      | 81'715         | 132'929           | Fr. 325'001.45          | Fr. 533'527.05      |
| Mars         | 84'174         | 217'103           | Fr. 337'909.00          | Fr. 871'436.05      |
| Avril        | 92'574         | 309'677           | Fr. 367'135.00          | Fr. 1'238'571.05    |
| Mai          | 60'531         | 370'208           | Fr. 251'449.05          | Fr. 1'490'020.10    |
| Juin         | 73'001         | 443'209           | Fr. 308'941.20          | Fr. 1'798'961.30    |
| Juillet      | 96'542         | 539'751           | Fr. 415'341.00          | Fr. 2'214'302.30    |
| Août         | 37'086         | 576'837           | Fr. 148'691.50          | Fr. 2'362'993.80    |
| Septembre    | 72'840         | 649'677           | Fr. 288'500.05          | Fr. 2'651'493.85    |
| Octobre      | 90'697         | 740'374           | Fr. 390'707.30          | Fr. 3'042'201.15    |
| Novembre     | 49'091         | 789'465           | Fr. 216'303.75          | Fr. 3'258'504.90    |
| Décembre     | 29'080         | 818'545           | Fr. 135'843.70          | Fr. 3'394'348.60    |
| <b>Total</b> | <b>818'545</b> |                   | <b>Fr. 3'394'348.60</b> |                     |

Pour rappel, la quantité de mouvements déposés au COSC dépend directement du marché horloger.

## **Energie**

Hormis la consommation de la chaudière de la copropriété, la consommation énergétique de la chaudière à gaz de secours s'élève à environ 5'500 kWh pour l'année 2013.

La consommation électrique accuse une hausse de 14 % : 205'398 kWh en 2013 par rapport à 180'450 kWh en 2012.

Consommation d'électricité mensuelle en kWh pour 2013 :

|        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |
|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Janv.  | Févr.  | Mars   | Avril  | Mai    | Juin   | Juill. | Août   | Sept.  | Oct.   | Nov.   | Déc.   |
| 15'546 | 14'211 | 14'658 | 18'159 | 15'174 | 17'310 | 24'489 | 17'133 | 17'829 | 20'073 | 14'640 | 16'176 |

## **SERVICE DES EAUX**

### **Préambule**

En vertu de la législation cantonale en vigueur, le service des eaux (puits, chaîne de traitement, réservoirs et réseaux) n'a pas été transféré dans Viteos SA. Tous les actifs liés à cette activité restent donc comptabilisés au bilan de la ville.

La gestion de l'eau demeure ainsi sous l'autorité du Conseil communal et du Conseil général qui restent souverains dans la détermination des tarifs et des investissements.

Les coûts d'exploitation sont facturés à la ville par le biais du mandat de gestion, moyennant une marge de 5%. La facturation aux clients est établie par Viteos SA, qui gère légalement les débiteurs et le contentieux, au même titre que pour les autres énergies.

Un contrat commun de gestion et d'exploitation de l'eau potable entre Viteos et les Villes de La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Le Locle a été finalisé à fin 2013 et est entré en vigueur de suite.

### **Secteur production**

#### **Pluviométrie et hydrologie**

En 2013, il est tombé 1'487 mm de précipitations contre 1'716 mm en 2012.

La moyenne annuelle des 74 dernières années se situe à 1'476 mm, avec un maximum de 1'966.9 mm en 1999 et un minimum de 957 mm en 1964.

#### **Zones de protection**

La procédure pour la modification et la sanction définitive des zones de protection est en cours au sein des autorités.

Concernant le puits de France, une étude spécifique sera entreprise en 2014.

#### **Réseau de transport d'eau brute**

Aucun travail notable n'a été réalisé cette année.

#### **Puits des Envers**

Plus de 680 heures de pompage (environ 64'000 m<sup>3</sup> évacués au Bied), principalement entre février et juin, puis novembre et décembre, ont été nécessaires pour maintenir le niveau de la nappe en dessous de la limite d'inondation.

#### **Puits des Jeanneret**

Sur demande de la commune, la statue érigée sur le puits a été démontée et évacuée en décembre.

#### **Chaîne de traitement**

La chaîne de traitement a fonctionné normalement et à satisfaction. La vidange de tous les paliers des pompes a été réalisée en juillet.

#### **Réservoir du Communal**

Le débitmètre sur la conduite de sortie du réservoir a été remplacé.

## **Eau de secours**

### **SIVAMO**

Le quota journalier a été de 229 m<sup>3</sup> pour 2013 en tenant compte du réajustement annuel du débit de souscription, soit un soutirage annuel de 84'705 m<sup>3</sup>. Nous n'avons pas eu besoin de recourir à un soutirage d'eau complémentaire, car les ressources locales ont été suffisantes.

La qualité de l'eau en provenance du SIVAMO est conforme aux normes et le taux de chlore est satisfaisant.

## **Secteur distribution**

### **Réseau de distribution et branchements**

Afin de garantir la pérennité du réseau de distribution, les conduites ont été remplacées à différents endroits :

- rue de la Jaluse, fin du chantier débuté en 2012 de Primevères à Jaluse 22
- rue du Crêt-Vaillant, depuis le carrefour Raya jusqu'au carrefour Reques
- rue des Primevères, du carrefour Jaluse jusqu'à Primevères 8
- Combe-Girard 4 à 8

### **Fuites**

12 fuites (7 en 2012) ont été réparées en 2013, dont 9 dues à la corrosion, 2 à une cassure et 1 sur un branchement inemployé qui a été supprimé.

### **Service de piquet**

Le service de piquet a dû intervenir à 33 reprises sur la commune du Locle :

2 fuites, 4 alarmes dues à la qualité de l'eau, 3 défauts d'appareils, 1 coupure électrique, 7 problèmes sur le pompage, 2 mesures de pression, 7 défauts de transmission, 6 défauts d'ozonation et 1 fausse alarme effraction.

## **Vente d'eau**

|                                                | 2013                   | 2012                   |
|------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Eau vendue (y.c. SEVAB)                        | 805'000 m <sup>3</sup> | 770'000 m <sup>3</sup> |
| Moyenne journalière par habitant pour Le Locle | 211 litres             | 205 litres             |

### **Livraison à des tiers (SEVAB)**

|                                    |                       |                        |
|------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Eau livrée par le SEVAB            | 4'963 m <sup>3</sup>  | 3449 m <sup>3</sup>    |
| Eau livrée au SEVAB                | 21'300 m <sup>3</sup> | 22'430 m <sup>3</sup>  |
| Vente au SEVAB                     | 16'337 m <sup>3</sup> | 18'981 m <sup>3</sup>  |
| Différence avec l'année précédente | -2'644 m <sup>3</sup> | -57'378 m <sup>3</sup> |
| ou                                 | -13.9 %               | -75.1 %                |

Afin d'alimenter les hameaux du Prévoux et de L'Ecoualta, 4'963 m<sup>3</sup> d'eau ont été soutirés sur le réseau du SEVAB.

Quelques problèmes rencontrés sur les ressources en eau du syndicat ont nécessité la livraison en direction du SEVAB de 11'080 m<sup>3</sup> en plus du débit sanitaire de 10'220 m<sup>3</sup>, pour éviter des restrictions d'eau dans la Vallée de la Brévine.

## Fontaines

Il y a au Locle 34 fontaines publiques, dont 3 en circuit fermé. 25 d'entre elles sont ornementales et leur consommation ainsi que leur entretien sont facturés directement à la Ville depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

## Contrôle et comptage

Pour la sécurité des installations, nous avons procédé au contrôle périodique de 200 installations intérieures, dont 22 n'étaient pas conformes, ainsi qu'à la mise en service de 19 nouvelles installations. Nous avons également remplacé 205 compteurs.

## Secteur laboratoire

En 2011, en accord avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), le service des eaux a procédé à une diminution progressive de la chloration de l'eau afin de respecter la législation en matière d'eau de boisson. Cette stratégie est maintenue.

## Autocontrôle

Le laboratoire a procédé en 2013 aux campagnes d'analyses de l'eau conformément aux dispositions de l'autocontrôle et de la réglementation en vigueur. Cela inclut les analyses effectuées sur le réseau de l'eau traitée (tableau). Globalement, la qualité de l'eau du réseau du Locle a respecté les valeurs de tolérance tout au long de l'année.

**Tableau : campagnes d'analyses de l'eau du réseau du Locle en 2013**

| Interventions | Types d'analyses                                                | Nbre de campagnes | Remarques                                                 |
|---------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------------------|
| Sources       | Bactériologie et chimie                                         | 4                 | 13 points de mesure; 52 échantillons analysés             |
| Réseau        | Bactériologie, chimie et sous-produits de la chloration         | 2                 | 7 points; 13 échantillons analysés                        |
| Réseau        | Extrémités                                                      | 4                 | 6 points; 24 échantillons analysés                        |
| Réseau        | Chaîne de traitement de l'eau                                   | 6                 | 9 points; 54 échantillons analysés                        |
| Réseau        | Plaintes                                                        | 2                 | 2 points et échantillons analysés                         |
| Fontaines     | Bactériologie, physico-chimie et sous-produits de la chloration | 1                 | 19 points et échantillons analysés                        |
| Chantiers     | Bactériologie et paramètres physico-chimiques                   | 6                 | Contrôles de potabilité de l'eau avant la mise en service |

## Qualité

L'eau du réseau du Locle est bien minéralisée sur le plan physico-chimique. C'est une eau dure, hydrogénocarbonatée calcique, un peu sulfatée et peu ou pas influencée par l'agriculture, car les teneurs en nitrates varient de 6.2 à 7.2 mg/l.

Une recherche de médicaments, de pesticides et d'inhibiteurs de la corrosion a été effectuée dans l'ensemble des eaux brutes ainsi que dans l'eau du réseau en 2013. Les analyses ont détecté du benzotriazole, un inhibiteur de la corrosion, à une teneur de 28 ng/L dans les eaux brutes. Les analyses n'ont, par contre, révélé aucune substance parmi les 75 recherchées dans les eaux traitées. Des analyses effectuées récemment en Suisse ont également révélé la présence de ces micropolluants organiques dans les eaux souterraines. Les concentrations de l'ordre du ng/L ne représentent, toutefois, pas un danger pour la santé des consommateurs dans l'état actuel des connaissances.

Une analyse de carbone organique assimilable a aussi été effectuée dans des eaux provenant de quatre points différents du réseau. Les résultats ont montré des teneurs en carbone organique assimilable inférieures à 10 µg/L. A ces concentrations-là, les eaux sont stables sur le plan biologique, ce qui signifie qu'un développement bactérien dans l'eau du réseau est peu probable.

L'analyse de l'eau du réseau prélevée au collège des Girardet le 22 octobre 2013 a donné les valeurs suivantes :

| Anions : | <i>Hydrogénocarbonates<br/>mg/l</i> | <i>Chlorure<br/>mg/l</i> | <i>Nitrates<br/>mg/l</i> | <i>Sulfates<br/>mg/l</i> |
|----------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
|          | 355.0                               | 15.0                     | 6.2                      | 10.5                     |

| Cations : | <i>calcium<br/>mg/l</i> | <i>magnésium<br/>mg/l</i> | <i>sodium<br/>mg/l</i> | <i>potassium<br/>mg/l</i> |
|-----------|-------------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|
|           | 94.1                    | 13.9                      | 7.3                    | 1.6                       |

|                                 |      |
|---------------------------------|------|
| pH                              | 7.72 |
| Conductivité à 25 °C<br>(µS/cm) | 596  |
| Dureté °f                       | 33.1 |

Des informations complémentaires sur la qualité de l'eau du Locle sont consultables sur le site internet [www.viteoslab.ch](http://www.viteoslab.ch).

### **Secteur bureau technique eau**

Le bureau technique est impliqué dans la mise en place d'une base de données topologiques du réseau d'eau et des ouvrages de la ville. C'est un travail de longue haleine réparti sur plusieurs années.

L'Institut suisse de spéléologie et de karstologie (ISSKA) consacre un guide sur l'eau dans la ville du Locle. Le bureau technique a participé activement à la réalisation de cette brochure qui sera terminée en 2014.

Des agriculteurs du haut de la commune manquent fréquemment d'eau et désireraient s'approvisionner de manière plus aisée. Une étude de faisabilité d'un réseau impliquant la ville du Locle et les communes des Brenets et des Planchettes s'est terminée et a été présentée en 2013. La commune des Planchettes s'est retirée de cette étude et la variante permettant la distribution d'eau sur les hauts du Locle et des Brenets sera approfondie en 2014.

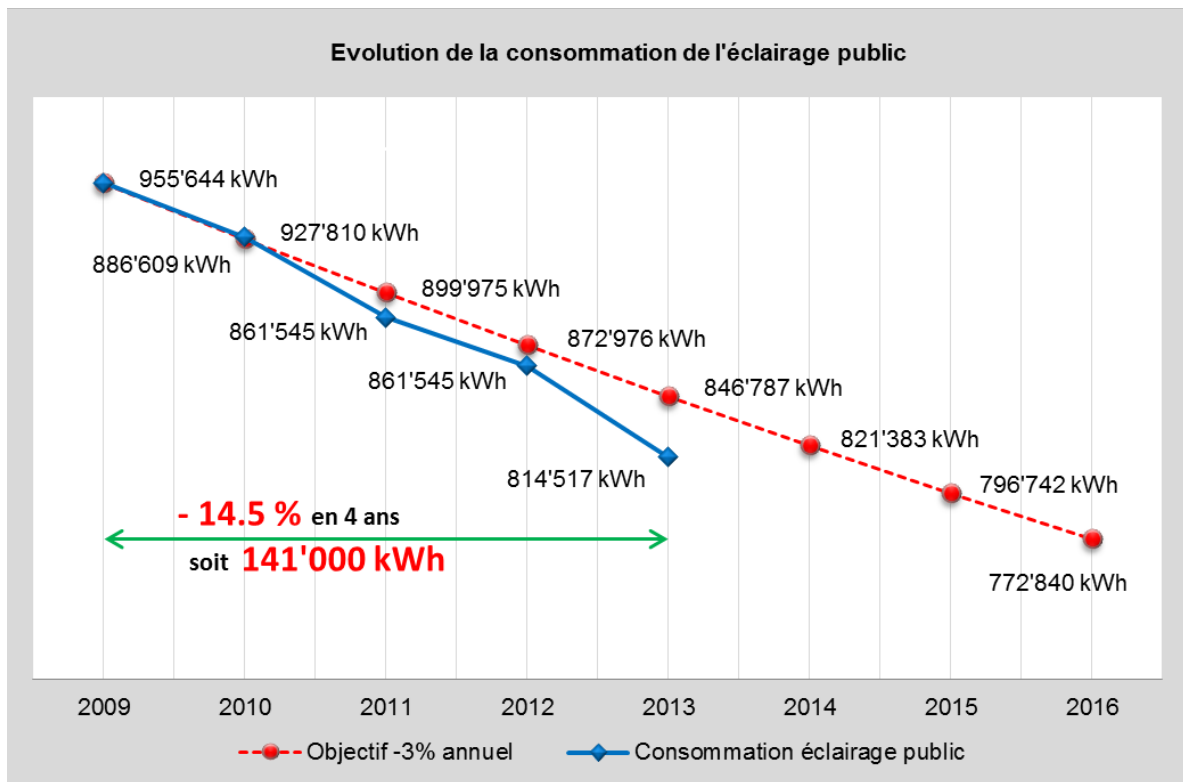
### **Etude régionale**

Le bureau technique du service des eaux participe à cette étude qui doit se terminer en 2014; les données de la ville du Locle sont intégrées à la planification cantonale de l'approvisionnement en eau pour les prochaines décades.

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

|                     | 2012   | 2013   |      |
|---------------------|--------|--------|------|
| Puissance installée | 197 kW | 192 kW |      |
| Nb points lumineux  | 1'352  | 1'365  | + 13 |
|                     |        |        |      |
| Type de lampes      | 2012   | 2013   |      |
| Fluorescent         | 14     | 14     | -    |
| Iodures métalliques | 77     | 75     | - 2  |
| Sodium              | 717    | 717    | -    |
| Mercure             | 490    | 443    | - 47 |
| LED                 | 78     | 147    | + 69 |
| Divers              | 9      | 9      | -    |

La différence entre le nombre de points lumineux et le nombre de lampes s'explique par le fait qu'un point lumineux peut être composé de plusieurs lampes.



La stratégie mise en place par Viteos continue à porter ses fruits : une baisse de 4.5% de la consommation est constatée pour 2013. Le résultat sur quatre ans, de - 14.5%, est conforme aux objectifs. Les lampes à vapeur de mercure, avec une diminution de 47 unités, ne représentent plus que 32% de l'ensemble.

L'éclairage public de la ville du Locle étant déjà très peu gourmand en énergie, la baisse est moins spectaculaire que dans d'autres Villes.